

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

COMPTE RENDU INTEGRAL — 39° SEANCE

Séance du Vendredi 3 Décembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. — Procès-verbal (p. 6229).
2. — Décision du Conseil constitutionnel (p. 6229).
3. — Loi de finances pour 1983. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6230).

Commerce extérieur (p. 6230).

MM. Michel Jobert, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur; Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances; Maurice Prévotau, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Mme Danielle Bidard, MM. Paul d'Ornano, Serge Mathieu, Mme Cécile Goldet, M. Alfred Gérin.

Vote des crédits réservés.

Education nationale (p. 6243).

MM. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale; Gérard Delfau, rapporteur spécial de la commission des finances (enseignement scolaire); René Chazelle, rapporteur spécial de la commission des finances (enseignement universitaire); Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (éducation physique et sportive); Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement scolaire); Jean Sauvage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignements supérieurs).

4. — Candidatures à une commission mixte paritaire (p. 6254).

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

5. — Nomination de membres d'une commission mixte paritaire (p. 6254).

6. — Loi de finances pour 1983. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6254).

Education nationale (suite) (p. 6254).

Mme Hélène Luc, MM. Adrien Gouteyron, Serge Mathieu, René Chazelle, Kléber Malécot, René Billères, Mme Danielle Bidard, MM. Josefo Makape Papilio, Lionel Cherrier, Germain Authié, Louis Virapoullé, Stéphane Bonduel, Guy Schmaus, Marc Boeuf, Louis Perrein, Franck Sérusclat.

Renvoi de la suite de la discussion.

7. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 6271).

8. — Ordre du jour (p. 6271).

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique sommaire de la séance d'hier a été affiché.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. Monsieur le président du Sénat a reçu de M. le président du Conseil constitutionnel, par lettre en date du 3 décembre 1982, le texte d'une décision rendue par le Conseil constitutionnel le 2 décembre 1982, qui déclare non conforme à la Constitution la loi portant adaptation de la loi

n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion.

Acte est donné de cette communication.

Cette décision du Conseil constitutionnel sera publiée au *Journal officiel* à la suite du compte rendu de la présente séance.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1983

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale [n° 94 et 95 (1982-1983)].

Commerce extérieur.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du commerce extérieur.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Michel Jobert, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, dans une première partie, je présenterai les crédits qui traduisent l'action que je mène; puis, dans une seconde partie, et conformément aux usages, je répondrai aux interrogations de MM. les rapporteurs et aux divers intervenants.

Le commerce extérieur est une grande affaire française et elle est reconnue comme telle. Je n'hésite pas à prononcer le terme de « mobilisation ». Il faut que tous ceux qui concourent à ses résultats se manifestent désormais sans faiblir. Le pouvoir politique, les administrateurs, les fonctionnaires, les producteurs et les consommateurs sont tous responsables — moi plus peut-être que quiconque — de près ou de loin, des résultats du commerce extérieur.

Comme vous le savez, mesdames, messieurs les sénateurs, le déficit du commerce extérieur sera, pour l'année 1982, de l'ordre de 100 milliards de francs, chiffre qu'il convient de comparer à celui de 1980, le plus élevé qui avait été enregistré et qui atteignait, en francs 1982, 72 milliards de francs.

Le déficit pour 1982 étant pratiquement connu, il importe de ne pas le reproduire. En effet, si la France, par faiblesse ou par manque d'attention à ce résultat, acceptait à nouveau un déficit de même ampleur, elle éprouverait les plus grandes difficultés à maintenir son niveau de vie, le niveau de l'emploi, le niveau de la monnaie, en quelque sorte l'activité du pays.

C'est donc une préoccupation à partir de laquelle doit surgir une action délibérée de tous.

Pourquoi ce résultat et pourquoi ces difficultés? Il est très simple, bien sûr, d'invoquer le dollar, mais c'est tout de même un argument déterminant. Si le cours du dollar n'avait pas varié comme il l'a fait depuis le 31 décembre de l'année 1981, nous aurions eu, cette année, 43 milliards de francs de moins à « éponger ».

Il est incontestable que nous avons connu des faiblesses sur le plan industriel; elles se perdent loin en arrière. Notre force de frappe à l'exportation était jusqu'ici l'agriculture. Or, cette année, nous ferons à peu près 5 milliards de moins, bien que ce secteur reste bénéficiaire de 18 milliards. Nous étions bénéficiaires pour ce qui concerne les exportations de biens industriels; mais là, nous sommes en train de fléchir dangereusement. Nous étions également bénéficiaires pour les automobiles; mais les résultats sont là: le secteur de l'automobile accusera une baisse qui risque d'être très importante et qui peut, à la fin de l'année, avoisiner 5 milliards de francs par rapport à 1981.

Nous continuons à déraiser sur les biens de consommation, notamment de consommation courante. Dans le domaine de l'électronique et de l'électroménager, nous avons « plongé » de 2,5 milliards de francs.

Voilà pour nos difficultés. La compétitivité française est-elle atteinte pour autant? Je répondrai oui et non à cette interrogation.

Oui, probablement, en ce qui concerne nos méthodes commerciales. Elles n'ont jamais été au point en France. La France n'est pas une nation commerçante. Elle commence à découvrir qu'elle doit l'être et elle fait des pas de géant dans la bonne direction. Mais nous ne sommes pas encore arrivés à l'étape. Nous sommes donc, c'est un fait, moins commerçants que les autres et nous devons nous efforcer de nous ressaisir et de nous perfectionner.

Nous ne tenons pas les délais, nous ne tenons pas non plus les commandes. Nous sommes parfois évanescents, non présents sur le marché.

Globalement, nous avons maintenu nos parts de marché d'une année sur l'autre, en francs constants. Nous ne sommes pas restés exactement au même niveau, mais nous n'avons pas dérapé.

J'en viens à la compétitivité en matière de prix. Au début de l'année, nous étions peu compétitifs sur certains marchés importants, notamment sur le marché allemand. A la faveur des réajustements monétaires qui sont intervenus au mois d'octobre de l'an dernier et au mois de juin de cette année, nous avons remis nos industriels exportateurs en situation de bien se tenir sur les marchés européens, en particulier sur le marché de la République fédérale d'Allemagne. Nos industriels ont choisi non pas de baisser leurs prix, mais de reconstituer leur marge. C'est un choix que je ne conteste pas. De toute façon, la différence est là. Quelle soit contestée en eux ou hors d'eux, peu importe. C'est à eux de choisir la tactique.

Nous sommes devenus compétitifs sur le marché allemand. Nous le sommes largement sur le marché américain, mais nous n'en profitons pas parce que nous n'avons pas la capacité de nous retourner rapidement et d'adapter notre industrie à cet avantage considérable, de l'ordre de 30 p. 100, qui existe maintenant sur les marchés américains.

Donc, il faut se mobiliser, mais du temps est nécessaire pour cela.

En outre, je crois que les effets pervers du réajustement monétaire ont eu lieu. Ils ont frappé de plein fouet les chiffres du commerce extérieur. Probablement y a-t-il quelques effets bénéfiques. C'est maintenant que nous pouvons les escompter. S'ils se produisent — mais je n'en suis pas sûr — notamment sur le marché américain, ces effets bénéfiques devraient accroître notre avantage.

Nous manquons de mobilité, d'implantation. Cela explique peut-être ce que je vais vous dire maintenant à propos de notre effort en matière d'exportations.

Tout au long de l'année, nous avons essayé de pousser dans la direction du commerce courant. Le commerce courant représente 80 p. 100 de notre activité. Il est anonyme et recourt peu aux avantages de l'Etat et de la collectivité. Mais c'est une activité essentielle et il nous appartient de la promouvoir de nous-mêmes. Nous avons inscrit des crédits pour encourager à l'exportation et faciliter les implantations commerciales à l'étranger de ce commerce courant.

Nous lui avons, par ailleurs, accordé des avantages fiscaux incitatifs.

Nous avons essayé de persuader l'administration de la nécessité non plus d'observer ce qui se passait, ce qu'elle a souvent fait excellentement, mais de se battre avec nos opérateurs sur les marchés extérieurs.

Le Sénat doit savoir que nous avons mis cette administration peu étoffée dont dispose notre ministère à l'extérieur face à ses vraies responsabilités. Nous demandons désormais aux conseillers commerciaux de définir leurs objectifs et, après avoir convenu avec eux de l'opportunité de ces objectifs, de s'y tenir et, par conséquent, d'obtenir des résultats.

Pour être plus efficaces, nous avons, à l'échelon du Gouvernement — vous savez que l'organisation du commerce extérieur est aussi floue aujourd'hui qu'elle l'était hier — essayé de rassembler les actions gouvernementales autour d'un comité, que j'anime. Ce comité du commerce extérieur a la possibilité de proposer très rapidement au Premier ministre et au Président de la République les mesures que nous retenons. Nous sommes attelés à cette tâche depuis le mois d'août et, à ce jour, nous avons, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, proposé soixante-deux mesures, d'ordres différents, bien entendu, certaines très discutables, d'autres difficiles à faire admettre. Néanmoins, l'effort de proposition existe. En parallèle, l'effort du Gouvernement pour opérer des choix et prendre des décisions a suivi et se poursuivra. Par conséquent, je crois que nous ne sommes pas désarmés dans notre politique de l'exportation.

Par ailleurs, nous avons demandé aux banques nationalisées, qui disposent à l'extérieur d'une immense armée de 35 000 personnes et qui constituent le deuxième réseau bancaire mondial, de bien vouloir se mobiliser, elles aussi, pour l'exportation.

Faire des affaires à l'extérieur est bien, c'est dans leur rôle; mais faciliter les affaires des exportateurs français, appeler ces exportateurs à aller s'installer sur les marchés étrangers est aussi essentiel. J'ai demandé aux représentants de ces grands organismes de bien vouloir indiquer au ministre du commerce extérieur les noms de leurs responsables pour le commerce courant. Je ne les ai pas encore obtenus, mais j'espère les avoir bientôt. Cela sera la marque d'un intérêt nouveau pris par le système bancaire français pour l'exportation.

De la même façon, nous nous sommes efforcés d'animer ou de rassembler quelques structures pour orienter le commerce vers l'exportation. Il s'agit des sociétés de commerce international, dont on parle depuis fort longtemps, mais que

l'on voit encore peu. Plusieurs grands groupes industriels français, au bon niveau à mon sens, ont constitué leur propre société de commerce international et ont réussi à réaliser, pour eux-mêmes, un certain nombre d'opérations.

Ils ont, de surcroît, ouvert ces possibilités, sur le plan d'une assistance technique, à des gens de leur propre branche, et maintenant, au-delà de cette branche, à ceux qui s'adressent à eux en étant dans le besoin de se voir ouvrir quelques marchés étrangers.

Par conséquent, je crois que désormais un bon départ est pris, que tout cela peut se perfectionner, surtout si, comme je le crois, un ou deux groupes bancaires essaient de développer leurs propres formules.

Nous avons fait un gros effort pour pousser notre enseignement en matière de commerce extérieur plus vers l'analyse des réalités que vers la découverte de théories économiques en la matière. Il faut développer le sens pratique et nous devons nous attacher à susciter cet effort.

Nous avons beaucoup d'écoles de commerce extérieur — je ne dis pas que nous en ayons trop. Il s'agit, aujourd'hui, qu'elles dispensent un enseignement pratique, qu'elles fassent faire à leurs élèves des stages ayant ce caractère, et si possible chez des étrangers compétitifs. Dès lors, je crois que la France, d'ici quatre ou cinq ans, sera un pays de bon niveau pour le commerce extérieur.

J'ajouterais que, pour faciliter celui-ci, nous avons créé une commission consultative du commerce international, qui veillera à ce que nos entreprises ne soient pas concurrencées de façon déloyale sur le marché national, simplement en s'assurant que les textes nationaux et internationaux, notamment les textes communautaires, sont respectés.

Etant obligé d'aller vite, je voudrais maintenant vous parler de nos importations, et surtout traiter devant vous du prétendu protectionnisme français.

Il est vrai que Colbert n'est pas loin, que nous avons toujours été administratifs et juridiques, mais pas commerçants, et il est vrai aussi qu'à partir de 1957 nous avons choisi l'Europe, c'est-à-dire l'ensemble commercial du monde le plus ouvert, et personne ne peut dire le contraire.

Nous nous situons dans le droit fil de cet ensemble, et on l'a encore constaté récemment lors de la réunion du G. A. T. T. — accord général sur les tarifs douaniers et le commerce — où la France a épousé exactement la position européenne.

J'ajouterais qu'avec, cette année, un déficit de 100 milliards faisant suite à des déficits forts appréciables les années précédentes, si nous étions protectionnistes, cela se saurait. C'est donc avec quelque surprise et quelque dérision que je vois aujourd'hui des Etats venir se plaindre d'entendre la France demander que, chez elle, on importe en langue française et que nous spécialisons quelques lieux pour le dédouanement de produits particulièrement sujets à caution. Les pays qui se plaignent ont comis depuis plus longtemps que nous ces manquements à la règle internationale.

Ainsi — je l'ai fait vérifier — les Etats-Unis se plaignent de nous et nous ont même envoyé un mémoire à ce sujet. Or, quand il s'est agi d'exporter au Texas des pièces détachées d'hélicoptères français en vue d'un montage sur place, on désignait à la S. N. I. A. S. une petite ville éloignée de tout aéroport pour « faciliter » les opérations.

Alors je trouve que, trop souvent, c'est la pelle qui se moque du chaudron, et je profite de la solennité de cette tribune pour le dire. Il est anormal que l'on se plaigne de la France de cette façon.

D'ailleurs, aujourd'hui même, le Président de la République est à Copenhague. Comme il l'a dit, si l'on veut parler du protectionnisme, alors que l'on mette tout sur la table et l'on verra que ce qu'on appelle le « protectionnisme reptilien » existe. En effet, plus les eaux du lac baissent et plus on s'aperçoit qu'au fond les couleuvres sont grosses. En outre, ces couleuvres-là ne sont pas françaises ; ce sont des couleuvres étrangères, amicales bien entendu, et parfois de nos partenaires de la Communauté. Alors mettons tout ensemble et regardons tout cela.

Puisque j'en suis sur le chapitre des importations, je rappellerai à votre assemblée qu'au mois de mars dernier nous avons déposé un mémoire demandant que la Communauté économique européenne se dote de l'équipement statistique nécessaire pour voir ce qui lui appartient dans ses activités, dans ses exportations, et ce qui est simplement en transit au travers de son territoire.

Il faut donc que la Communauté économique européenne accepte rapidement d'ouvrir le dossier présenté par la France, étudie notre proposition. Celle-ci, en outre, demande la création d'une commission du commerce international copiée sur ce qui existe dans le pays qui se dit le plus libéral du monde, les

Etats-Unis. La commission américaine est une juridiction qui examine toutes les importations et, souverainement, décide ici ou là d'imposer des droits compensateurs.

Nous ne sommes pas allés jusque-là dans notre position européenne. Nous avons simplement demandé qu'en Europe une sorte de magistrature dise aussi le droit, cela à l'intention des Européens, mais aussi de tous les autres, spécialement des Américains.

Tel a été notre souci en matière d'importations.

Que nous soyons obligés de considérer chaque poste attentivement, évidemment ; que nous soyons obligés de dire à nos partenaires que le commerce doit être libre, mais, conformément aux termes mêmes du G. A. T. T., « mutuellement profitable », c'est une obligation, et moi je l'assume pleinement.

Cela nous a amenés, par conséquent, à ouvrir des négociations avec des pays avec lesquels nous avons un déficit considérable.

Savez-vous, mesdames, messieurs les sénateurs, que nous aurons, à la fin de l'année, de 30 à 35 milliards de francs de déficit avec la République fédérale d'Allemagne. C'est un chiffre considérable qui, que les Allemands le veuillent ou non, que les Français le veuillent ou non, conduira nos deux pays à se rapprocher pour rechercher quelle traduction plus raisonnable ils peuvent donner de ces faits à l'égard de la monnaie, des politiques commerciales, du développement économique et du développement social. En tout cas, une compensation est à opérer, et le premier thème que j'envisage à cette occasion se situe au niveau des prix agricoles et des montants compensatoires positifs, qui ont contribué à créer des agricultures artificielles dans un certain nombre de pays voisins de la France. Le chiffre est tel qu'il faut absolument entamer la négociation.

Demain, je partirai pour l'Arabie Saoudite, ce qui ne m'a pas permis d'accepter, comme j'aurais souhaité le faire, la proposition du Sénat de reporter à lundi ou à mardi prochain cette discussion.

Nous avons à peu près 40 milliards de déficit avec ce pays hautement solvable. Aussi devons-nous perfectionner notre commerce avec lui.

Nous avons, de la même façon, entamé des négociations avec l'Union soviétique. Le déficit est trop considérable pour que nous puissions, cette année, en supporter un de 10 milliards alors que les fournitures de gaz augmenteront à partir de 1985. Aucune commande soviétique n'ayant jusqu'ici compensé ce déficit, là encore, nous avons besoin de discuter.

Reste le Japon, et c'est une façon non médiocre de parler du problème des magnétoscopes. Je dirai simplement, comme à l'Assemblée nationale : cinq, sept, neuf, douze. Tel est le prix de notre conversation soutenue avec le Japon et les étapes de notre déficit, en milliards de francs, en quatre ans.

Il n'est pas possible que nous laissions notre commerce déraiper de cette façon avec des interlocuteurs qui ont franchement l'art de se dérober et qui ne se prononceront de façon positive, vis-à-vis de nos demandes, que le jour où nous leur aurons dit que nous prendrons, à l'égard de leurs produits, des positions fermes qui ne seront réversibles qu'en fonction des propositions qu'ils nous feront.

Je ne suis aucunement incité à faire du commerce avec le Japon une affaire purement française. J'ai demandé, au mois de novembre, à la Communauté économique européenne de se saisir de façon active de ce dossier japonais, et nos partenaires y ont consenti.

Nous n'avons pas parlé de ces affaires au G. A. T. T., pour ne pas troubler, autant que faire se pouvait, la sérénité de la réunion, mais, à partir du conseil du 14 décembre — nous n'avons plus beaucoup de temps à attendre — le conseil des ministres de la Communauté se saisira des propositions de la commission en vue d'une action communautaire pour amener les Japonais, visant six produits pour l'heure, à des mesures d'autolimitation — quelque chose comme ce que les Allemands ont obtenu des Japonais, en jurant qu'il n'en est rien, en matière d'automobiles. Dans d'autres secteurs, nous demandons cette autolimitation japonaise et nous souhaitons l'obtenir au moyen d'une action concertée de l'Europe.

Telle est la position du Gouvernement français.

Ayant dit tout cela, je crois avoir exposé l'essentiel, en ce qui me concerne, au sujet des importations.

Rien n'est indispensable dans les produits que nous consommons, pas même les produits de première nécessité dès lors que l'on n'a pas les moyens de les acheter. Si le niveau de vie de la France se maintient, alors achetons sans distinguer l'origine des produits et sans nous préoccuper des déséquilibres du marché extérieur. Mais, dès lors que nous mettons en péril ce niveau de vie par le déficit du commerce extérieur, nous devons être extrêmement scrupuleux, considérer chaque chiffre et prendre les mesures compatibles avec nos intérêts internationaux — car c'est la règle — ainsi qu'avec nos enge-

gements européens — mais cela se discute, et les Européens le font. Dès lors, nous sommes pleinement justifiés à mener cette action et nous n'en avons aucune honte. Il y va, je crois, de la sauvegarde des affaires françaises, de la sauvegarde de notre niveau de vie. Par conséquent, nous nous engageons sans la moindre inhibition dans ces négociations et dans cette affirmation du bon droit de la France. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Le commerce extérieur est actuellement placé au premier plan de l'actualité, comme vous venez de le confirmer, monsieur le ministre d'Etat. L'annonce des déficits de notre balance commerciale, les fluctuations monétaires internationales, le débat qui s'est instauré sur le thème du protectionnisme, la récente conférence du G.A.T.T. ont retenu l'attention, en particulier, des responsables économiques et politiques.

La situation d'un pays à l'égard de ses échanges extérieurs constitue, en effet, l'un des éléments importants de l'évolution de ses grands équilibres économiques et sociaux.

C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, nous nous félicitons que le Gouvernement, en faisant de la réduction du déficit extérieur — vous venez de le rappeler à l'instant — l'un de ses objectifs prioritaires, ait pris la mesure de l'enjeu auquel notre pays se trouve confronté.

Ce souci se retrouve, sur un certain nombre de points, dans les crédits budgétaires qui nous sont proposés, caractérisés par la recherche d'un soutien du commerce extérieur à la fois plus efficace et moins coûteux.

Avant de procéder à un très rapide examen du budget, je tiens à préciser que, cette fois encore, la commission des finances a déploré que les crédits se rapportant au commerce extérieur ne soient pas rassemblés dans un fascicule unique.

Quoi qu'il en soit, ces crédits peuvent être regroupés sous trois rubriques.

Pour ce qui est des crédits des services et organismes chargés de soutenir nos exportations, il faut noter, tout d'abord, le gonflement des chapitres relatifs au personnel et au matériel des services de l'expansion économique dû à la mise en place des directions régionales du commerce extérieur. Cette importante mesure se traduit par la création de 107 emplois. Les directions régionales seront chargées d'un rôle d'information et de conseil auprès des instances régionales et locales, de coordination des différentes administrations concernées par le commerce extérieur et d'assistance directe aux entreprises, notamment petites et moyennes.

Les services installés à l'étranger conservent, eux, des effectifs stables. Ils bénéficient d'un certain redéploiement dans les zones qui présentent le meilleur potentiel de développement pour nos exportations.

La commission des finances s'est interrogée à ce propos, monsieur le ministre d'Etat, sur le rôle du service de l'expansion économique à l'étranger et sur l'efficacité de certains de nos attachés commerciaux peu familiarisés, en raison de leur formation, avec la pratique des marchés et les difficultés concrètes des entreprises. Sans doute certaines méthodes de travail — vous venez de le souligner — sont-elles à reconsidérer.

Parmi les organismes de promotion de notre commerce extérieur, on relève la diminution des crédits affectés au centre français du commerce extérieur, qui s'explique par le transfert de certaines de ses compétences aux directions régionales, et la progression modérée des crédits du comité français des manifestations économiques à l'étranger, chargé de soutenir la présence française au sein des expositions étrangères, ainsi que de l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique ; celle-ci — comme chacun le sait — concentre ses efforts, par souci d'efficacité, sur les pays en développement rapide.

Le deuxième groupe de crédits concerne les aides financières à l'exportation, dont le recensement complet n'est pas facile. Leur montant se serait élevé, en 1981, d'après les informations de l'administration, à quelque 17 milliards de francs.

A côté des mécanismes de bonification d'intérêt permettant l'alignement sur les conditions de crédit pratiquées par nos concurrents, pour lesquels est prévue une diminution importante des charges en 1983 — 41,5 p. 100 — en raison notamment de la dégrue prévisible des taux d'intérêt, figurent les garanties des risques à l'exportation.

La diminution globale des crédits inscrits à cet égard peut surprendre ; elle résulte essentiellement du relèvement du montant des primes versées par les assurés.

Enfin, les prêts publics à l'exportation, consentis à des pays en voie de développement pour favoriser leur accès aux biens et services français, ont vu leurs conditions d'octroi progressivement améliorées.

Après avoir passé en revue les divers postes de ce budget, j'évoquerai maintenant la situation de nos échanges commerciaux.

L'aggravation du déficit constatée en 1982 s'inscrit, en réalité, dans une évolution continue.

Le solde négatif de la balance commerciale, qui vient d'être rappelé par M. le ministre d'Etat, et qui avoisinera les 100 milliards de francs en 1982, s'élevait déjà, en effet, à 62 milliards, en francs courants, en 1980.

La légère amélioration d'ensemble de 1981 résultait d'une stagnation en volume de nos importations et d'une croissance de 5 p. 100 de nos exportations. A l'inverse, la tendance de la fin de 1981, accentuée en 1982, se caractérise par une stagnation persistante des exportations et l'accroissement rapide des importations. Des secteurs traditionnellement excédentaires — vous venez de le préciser, monsieur le ministre d'Etat — comme l'automobile et l'agro-alimentaire, dont l'évolution d'une année sur l'autre apparaît irrégulière, enregistrent eux aussi des résultats en baisse.

La balance des paiements connaît également une dégradation : en ce qui concerne les transactions courantes, le solde positif des « invisibles » a été pratiquement réduit à néant au premier semestre de 1982. Quant aux mouvements de capitaux, il est intéressant de noter, pour 1981, l'accroissement très net des investissements français à l'étranger, essentiellement aux Etats-Unis. La France continue cependant à accuser un certain retard dans ce domaine.

Les raisons conjoncturelles qui peuvent expliquer les résultats que je viens, très brièvement, d'indiquer ont des causes profondes et anciennes qui appellent des mesures de redressement, les unes immédiates, les autres à long terme.

Parmi les causes premières de notre situation figure, bien sûr, en bonne place la hausse du dollar avec ses conséquences sur le coût de nos importations, en particulier énergétiques. Le poids de la facture pétrolière, en raison du renchérissement de la monnaie américaine et en dépit d'une réduction sensible des quantités importées, reste préoccupant.

La baisse d'activité de l'économie mondiale n'a pas facilité non plus le redressement de nos échanges. Mais c'est certainement dans la faiblesse du tissu industriel français et dans son insuffisante adaptation aux exigences d'une compétition internationale exacerbée que se situe la cause profonde, structurelle, de notre déficit.

Il suffit de rappeler, pour mesurer le vieillissement de l'équipement industriel, que l'investissement est passé, sur une base 100 en 1970, à l'indice 98 en 1981. Cet indice est même tombé à 79 pour les biens de consommation et à 73 pour les biens intermédiaires.

Bien sûr, cette affirmation ne doit pas être abusivement généralisée : notre industrie comporte heureusement des branches dynamiques. Mais des exemples récents démontrent que les industriels français n'ont pas toujours su saisir les opportunités qui leur étaient offertes. La reprise, même modérée, qui s'est effectuée en France, à la fin de 1981 et au début de 1982, aurait dû permettre le développement des ventes de nos produits à l'intérieur de nos frontières ; elle s'est traduite, en réalité, par un accroissement de nos importations, beaucoup plus important que prévu.

S'agissant de la dévaluation de juin 1982, il semble que les entreprises françaises aient profité de l'ajustement en baisse du franc pour reconstituer leurs marges, plutôt que pour accroître leurs parts de marché à l'exportation. De la même manière, les exportateurs français n'ont pas mis à profit la hausse du dollar pour développer leurs ventes à l'étranger.

Cette attitude a conduit certains observateurs à regretter le manque d'esprit exportateur et de pugnacité commerciale des industriels français.

La voie à suivre devrait donc consister à revitaliser l'industrie française, à lui redonner le goût de l'investissement et de la recherche, à la doter d'une compétitivité à la hauteur des ambitions légitimes de la France.

La reconquête du marché intérieur est, en effet, une nécessité souvent mise en relief, à juste titre, puisque le taux de pénétration des produits étrangers est passé, de 1974 à 1981, de 26 p. 100 à 35 p. 100. L'évolution récente du marché de l'automobile illustre bien ce phénomène.

Quant à la conquête de marchés extérieurs, elle suppose également le renforcement du dynamisme commercial, l'implantation d'antennes à l'étranger, l'amélioration du service après-vente ainsi qu'une attention privilégiée à la qualité des produits. Nos industriels doivent, en quelque sorte, vendre mieux pour vendre plus.

C'est dans cet esprit que doit être envisagée, selon nous, la question du protectionnisme. Les débats suscités, notamment, par la conférence du G.A.T.T. ont mis en lumière, s'il en était besoin, les multiples moyens utilisés par nos principaux partenaires, comme certain grand pays, pour instaurer un protec-

tionnisme déguisé. La France ne peut pas accepter, comme vous l'avez souligné à l'instant, monsieur le ministre d'Etat, de subir sans contrepartie l'invasion des produits étrangers. Mais nous devons prendre garde au risque d'un protectionnisme généralisé — nous sommes tous d'accord sur ce point — et du repli sur soi, et rester résolument attachés à l'ouverture sur le monde qui a permis la multiplication des échanges et le développement de notre économie.

Les quelques directions que nous venons d'esquisser à grands traits trouvent leur écho dans la politique engagée par le Gouvernement.

Loin de s'en remettre passivement à une nouvelle division internationale du travail, défavorable à notre pays, le Gouvernement — vous l'avez également souligné, monsieur le ministre d'Etat — procède, en effet, à la mise en place de plans de restructuration industrielle : les secteurs du bois, du cuir, de la machine-outil, par exemple, font l'objet de mesures d'ensemble destinées à développer l'investissement et l'innovation pour améliorer la productivité et les performances des entreprises.

Les difficultés croissantes de l'industrie du papier-carton, illustrées notamment par la situation de l'importante société de la Chapelle-Darblay, rendent indispensable la modernisation de ce secteur. Celle-ci est difficile en raison du coût considérable des investissements qu'elle requiert. Nous souhaitons tous vivement que les études menées puissent aboutir concrètement.

Quant aux mesures de portée immédiate, dont j'ai évoqué certains aspects au début de mon propos, elles visent à soutenir le commerce courant et à établir un meilleur équilibre avec les grands contrats, en aménageant notamment les possibilités pour les petites et moyennes industries d'accéder aux mécanismes d'assurance et d'aide à l'exportation.

Elles se traduisent, enfin, par des réformes fonctionnelles comme la création de la commission consultative du commerce international dont vous venez de parler, monsieur le ministre d'Etat, chargée de la surveillance des importations, et la mise en place d'une sous-direction de la politique de l'importation au sein de la direction des relations économiques extérieures.

La politique menée par le Gouvernement pour réduire notre déséquilibre extérieur constitue donc un ensemble cohérent, digne de l'intérêt que le Sénat voudra, j'en suis sûr, lui témoigner.

Sous le bénéfice de ces remarques et de ces observations, la commission des finances, monsieur le ministre d'Etat, soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget du commerce extérieur que vous nous avez présenté.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Maurice Prévotau, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le ministre d'Etat, l'existence d'un déficit impressionnant de nos échanges extérieurs ne saurait nous surprendre. Il résulte de trois phénomènes, dont les effets pervers se sont accumulés : tout d'abord, les faiblesses structurelles de notre pays ; ensuite, le caractère dépressif de l'économie mondiale ; enfin, la politique économique menée par le Gouvernement jusqu'au premier semestre 1982. Examinons-les rapidement.

La politique de relance de la demande a fait de la France le seul pays où la croissance est restée assez nettement positive jusqu'au premier semestre de l'année. Comme on pouvait mathématiquement s'y attendre en raison de l'élasticité de nos importations à la croissance, cette politique nous aura coûté, selon M. Jacques Delors, vingt milliards de francs de déficit cette année. Voilà ce qu'il advient, mes chers collègues, lorsqu'on privilégie les idées aux faits.

Le caractère dépressif de l'économie mondiale se manifeste par une stagnation, voire une décroissance du commerce international en 1981 et, peut-être, en 1982. Ainsi que M. Jacques Delors l'a indiqué devant notre commission des affaires économiques et du Plan, mardi dernier, le contexte international est marqué par l'absence de reprise aux Etats-Unis, l'absence de stabilité du système monétaire international, la stagnation de la demande mondiale, notamment en provenance des pays producteurs de pétrole et des pays en voie de développement et aussi par les déséquilibres financiers graves qui atteignent certains pays.

Le taux d'intérêt réel de l'argent étant supérieur au taux de croissance en volume des pays en voie de développement et les 110 milliards de francs de ressources nouvelles qu'ils recevront en 1982 devant servir seulement au remboursement de leurs dettes, la situation de ces pays se présente donc sous des auspices peu favorables. L'ensemble de ces éléments montre que l'environnement international sera très peu propice à notre pays, de même qu'à la République fédérale d'Allemagne dont les prévisions de croissance, constamment révisées depuis le printemps 1982, sont aujourd'hui proches de zéro pour 1983.

Le troisième point concerne les faiblesses structurelles de notre pays, je me suis livré, dans mon rapport écrit, à une

tentative de projection des données connues en octobre sur l'ensemble de l'année 1982. Deux constatations s'en dégagent.

Les atouts traditionnels de la France — agriculture, agro-alimentaire, automobile, biens d'équipement — correspondent à des secteurs momentanément en perte de vitesse. Ces excédents devraient décroître respectivement de 53 p. 100, 48 p. 100, 37 p. 100 et 10 p. 100.

Les points faibles deviennent encore plus faibles. Sans parler de la facture énergétique, les déficits de l'électroménager et des biens de consommation devraient, eux, s'accroître respectivement de 26 p. 100 et 150 p. 100. Ces chiffres se passent de commentaires.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ne sont pas restés inactifs. Mais les mesures prises ne semblent pas à la hauteur du défi à relever. Telle est l'opinion de la commission des affaires économiques qui a procédé à l'examen des décisions du conseil des ministres du 20 octobre. L'étude détaillée figure d'ailleurs dans mon rapport écrit.

Je dirai simplement que ces mesures sont très ponctuelles, voire pointillistes, qu'elles sont, pour certaines d'entre elles, peu conformes au droit communautaire et qu'elles ne font que corriger des bêtises — permettez-moi l'expression — notamment pour ce qui concerne la taxation des frais généraux. Même si elles vont dans le bon sens, elles ne sauraient tenir lieu de politique du commerce extérieur.

Votre tâche est délicate, monsieur le ministre d'Etat. En effet, les projections économétriques réalisées par la cellule économique du Sénat montrent bien qu'en l'absence d'une reprise de l'activité mondiale, une amélioration significative du solde extérieur ne paraît guère compatible avec le maintien du pouvoir d'achat intégral des salariés et que c'est finalement entre l'équilibre extérieur et l'emploi qu'un arbitrage devra être rendu.

Voilà un choix difficile, mais qui est la résultante directe de la politique économique menée depuis dix-huit mois.

J'attirerai votre attention, mes chers collègues, sur un point qui préoccupe votre commission. Pour un certain nombre de raisons, le coût de l'ensemble des procédures ayant une incidence favorable à l'exportation croît dans des proportions inquiétantes : augmentation, en francs courants, de 48 p. 100 en 1980 et de 64 p. 100 en 1981. J'aimerais, monsieur le ministre d'Etat, que vous nous exposiez votre analyse de ce phénomène.

Permettez-moi également de vous poser des questions précises sur lesquelles la commission, dont je suis le rapporteur pour avis, souhaiterait obtenir des réponses détaillées.

Premièrement, quelles mesures ont été prises ou sont prévues pour promouvoir les exportations en direction des grandes nations industrialisées de la part de nos petites et moyennes entreprises ?

Deuxièmement, où en sont les travaux de la C.E.E. visant, d'une part, à la conclusion d'accord pluriannuels d'exportation dans le secteur agricole et, d'autre part, le projet de taxe additionnelle sur les exportations d'alcool éthylique ?

Troisièmement, quels efforts avez-vous entrepris pour insuffler plus de dynamisme à certains de nos services d'expansion économique à l'étranger ? Partagez-vous l'analyse de la commission exposée dans mon rapport écrit, sur le rôle des V.S.N.A. — volontaires du service national actif — et une meilleure interpénétration entre les entreprises exportatrices et les fonctionnaires en poste à l'étranger ?

Enfin — mais ceci est un vaste sujet — plusieurs membres de la commission ont estimé que l'aggravation des charges des entreprises et les discours dogmatiques sur ces patrons d'où viendrait tout le mal ont brisé la volonté d'exporter de certains d'entre eux. Pourquoi exporter si ce n'est que pour un bénéfice faible, voire illusoire ? Les chiffres montrent que, pendant très longtemps, les exportateurs français ont comprimé leurs marges pour augmenter leurs ventes. Mais ce sacrifice a trouvé ses limites. Il importe donc de porter remède rapidement à cette situation.

En conclusion, monsieur le ministre d'Etat, je comprends bien qu'il n'est pas agréable d'être le ministre du commerce extérieur quand le déficit de nos échanges frôlera les cent milliards de francs. Sully proposait, je crois, de pendre tous les importateurs ; le Gouvernement se contente de les bloquer à Poitiers. On pourrait aussi imaginer une reconquête de la France à partir d'Orléans.

Si votre situation n'est pas agréable, la mienne n'est guère satisfaisante non plus. Je ne saurais vous rendre responsable de ce déficit, alors même que vous n'avez ni budget autonome, ni décret précisant vos attributions. On ne tire pas sur un fantôme, si vous me permettez cette comparaison un peu forte.

Mais, monsieur le ministre d'Etat, chacun vous connaît le talent des formules chocs. Je m'en remettrai donc, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, comme l'indique d'ailleurs mon rapport écrit, à l'appréciation du Sénat.

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1982, par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 17 minutes ;

Groupe socialiste : 16 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 11 minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : 11 minutes ;

Groupe communiste : 6 minutes.

La parole est à Mme Bidard.

Mme Danielle Bidard. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, pour traiter du commerce extérieur dans les cinq minutes qui me sont imparties, j'ai dû faire un choix et inscrire mon intervention dans le domaine fourni par la récente actualité de la conférence du G. A. T. T., au travers de laquelle vient de s'exprimer la volonté de défendre enfin une économie et notre industrie tout en développant une nécessaire coopération.

J'aborderai deux thèmes indissociables : la position de notre commerce extérieur dans le jeu des échanges internationaux et le rôle qui lui a été dévolu par le Gouvernement de la gauche pour le redressement économique de notre pays.

En effet, dans le redressement économique, le commerce extérieur joue un rôle primordial. Les excès d'importations enregistrés dans certains secteurs sont la conséquence d'une production nationale insuffisante due au démantèlement organisé par les gouvernements de droite, promoteurs de la néfaste politique de spécialisation et des créneaux rentables. Ainsi, la maîtrise des importations implique-t-elle la relance de la production nationale en direction de débouchés intérieurs.

En outre, les nationalisations devraient aider notre commerce et nous permettre d'engager une vaste politique de conquête des marchés extérieurs.

La soif de profit du patronat français, son égoïsme, son incapacité l'ont amené à négliger la mise en place à l'étranger des infrastructures nécessaires à la promotion des produits français.

Qu'on ne vienne pas nous accuser de protectionnisme ; une étude faite en juin 1982 par la chambre de commerce et d'industrie de Paris montre que notre pays se situe parmi les grands pays industrialisés les plus ouverts. Sur l'ensemble des produits échangés en 1974, 42,7 p. 100 étaient soumis à restrictions en 1980, dont 16,2 p. 100 seulement pour les produits manufacturés. Ces pourcentages sont beaucoup plus fiables que ceux des U. S. A. — 45,8 p. 100 et 21 p. 100 — de l'Italie — 52,3 p. 100 et 16, 4 p. 100 — ou de la République fédérale d'Allemagne — 47,3 p. 100 et 18 p. 100.

Or paradoxalement les Etats-Unis, dont l'attitude outrancière lors de la réunion du G. A. T. T. a été dénoncée par tous les pays de la Communauté économique européenne — pressions multiples depuis des semaines, accentuation de leur emprise impérialiste, ingérence dans les affaires intérieures de notre pays — sont ceux qui s'indignent le plus fort et entendent donner des leçons.

Selon une technique désormais bien rôdée, M. Ronald Reagan exige la levée des protectionnismes et menace en même temps quiconque s'aviserait d'exporter sur le territoire américain. Il n'hésite pas à recourir au chantage et à la menace, comme il l'a fait récemment pour les produits laitiers.

La politique des Etats-Unis vise, avant tout, à faire supporter le poids de la crise aux pays qui sont sous l'influence américaine ; les Français, avec raison, se refusent à enrichir le grand capital américain. Maintenant, en France, les Etats-Unis n'ont plus en face d'eux la bienveillante complaisance internationaliste des grands patrons de la bourgeoisie, guidés par le seul but d'accroître leurs profits.

Le Gouvernement de la gauche unie a tenu tête en votre personne, monsieur le ministre d'Etat, à l'incroyable impudence de ces gens qui feignent d'ignorer leur propre arsenal restrictif pour mieux ligoter leurs partenaires dans les échanges internationaux.

Nous ne saurions trop insister, monsieur le ministre d'Etat, sur la nécessité de diversifier notre commerce extérieur ; il y a beaucoup à faire en direction du tiers monde et des pays socialistes. Les Allemands de l'Ouest, dont l'anti-soviétisme est proverbial, ont développé considérablement leur commerce avec les pays socialistes. Pour le gazoduc, notamment, la République fédérale d'Allemagne exporte pour 8 milliards de francs de

commandes, l'Italie pour 6 milliards de francs, la Grande-Bretagne pour 1,3 milliard de francs et la France pour 4,7 milliards de francs.

Les communistes français se félicitent du fait que, pour le commerce extérieur, priorité soit maintenant donnée à l'effort de production nationale plutôt qu'à l'acceptation des diktats américains. C'est pourquoi le groupe communiste votera le budget du commerce extérieur. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. d'Ornano.

M. Paul d'Ornano. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la situation du commerce extérieur de la France est évidemment un sujet de grave préoccupation, car elle menace l'avenir de notre économie.

Nos échanges extérieurs ont connu à partir du milieu de l'année 1981 une dégradation brutale qui, depuis lors, n'a cessé de s'aggraver.

Au total, notre déficit commercial devrait atteindre, vous l'avez dit, monsieur le ministre d'Etat, les cent milliards de francs pour l'ensemble de l'année. C'est là le plus mauvais résultat que la France ait jamais connu en matière de commerce extérieur, mais il n'est pas pour vous surprendre, puisque vous l'annonciez déjà voici un an.

Comme on pouvait s'y attendre, ce déséquilibre de la balance des paiements a porté un rude coup à notre monnaie. Deux dévaluations successives en neuf mois — encore un record ! — n'ont pas réussi à restaurer le franc et, pour retarder la troisième, le Gouvernement n'a pas trouvé mieux que de lancer à l'étranger un emprunt de 28 milliards de francs.

Pour combler son déficit, la France s'enfonce ainsi dans l'endettement et la dépendance : en un an, de la fin 1981 à aujourd'hui, notre dette extérieure sera passée de 22 à 34 milliards de dollars.

De plus, cet emprunt porte un nouveau coup à la crédibilité internationale de la France : ne constitue-t-il pas, en effet, l'aveu que le Gouvernement est dans l'impossibilité de faire face à ses engagements et ne pourra bientôt plus acheter à l'extérieur ?

Le Gouvernement s'ingénie évidemment à trouver à ces résultats désastreux des causes conjoncturelles : persistance de la récession internationale, hausse du dollar, taux d'intérêt américains élevés et hausse des prix du pétrole.

Mais toutes ces explications n'étaient-elles pas plus valables encore voilà quelques années, à une époque justement où l'actuelle majorité présidentielle les réfutait très sèchement comme autant de prétextes ?

En 1974, le premier choc pétrolier a bel et bien perturbé gravement notre balance commerciale et il aura fallu plusieurs années d'une politique sérieuse et volontariste pour la rééquilibrer, jusqu'au second choc de 1978.

Mais aujourd'hui, alors que les chocs pétroliers s'éloignent, que les taux d'intérêt américains ont tendance à baisser, n'est-il pas un peu dérisoire de voir nos gouvernants se retrancher, pour fuir leurs responsabilités, derrière des fléaux naturels dont ils n'iaient hier jusqu'à l'existence ?

En outre, les facteurs conjoncturels ainsi invoqués jouent également chez nos partenaires qui, eux, n'en ont pas moins redressé leur balance commerciale ou leur balance des paiements et se substituent maintenant à nous sur les places étrangères.

En vérité, la cause essentielle de la dégradation de nos échanges extérieurs est à rechercher ailleurs : dans la politique économique aberrante conduite depuis mai 1981, qui, en consistant à relancer la consommation sans relancer parallèlement les investissements productifs, a eu pour conséquence de défavoriser les entreprises françaises face à la concurrence étrangère.

Loin d'encourager l'investissement, le Gouvernement a, en effet, pris à l'encontre des entreprises un certain nombre de mesures qui ont eu pour résultat d'entamer leur compétitivité sur les marchés internationaux. Alourdissement des charges, contrôles des changes, blocage des prix, lois Auroux, autant de décisions qui ont aggravé la situation financière des entreprises françaises à un moment où la concurrence se faisait plus féroce.

Ainsi affaiblies, nos entreprises ont connu en 1982 un niveau d'investissement très bas qui ne leur a pas permis d'accomplir les efforts nécessaires pour s'adapter aux exigences nouvelles de la compétition internationale.

Dans le même temps, des grands groupes industriels qui, ensemble, assuraient jusqu'alors le quart de nos exportations, se sont trouvés brutalement désorganisés par leur nationalisation.

Parallèlement, sur le marché intérieur, l'écart qui se creusait entre notre rythme d'inflation et celui de nos partenaires a favorisé la percée des produits étrangers et le recul de nos propres positions.

Mais il est sans doute une autre explication, complémentaire, à ce bilan négatif : c'est, pardonnez-moi, monsieur le ministre, l'absence d'une véritable politique du commerce extérieur. Vous avez beau dire que vous n'êtes pas là « simplement pour annoncer les mauvaises nouvelles », on ne voit guère ce que vous pourriez faire d'autre...

En effet, le ministère que vous animez ne dispose ni d'un budget propre ni d'une autorité particulière. Dès lors, votre rôle ne peut que se limiter à celui d'un « spectateur engagé » qui assiste, impuissant, à la dégradation de la situation en ponctuant les étapes de commentaires lucides et désabusés.

Pour qu'il en soit autrement, pour que vous puissiez être un ministre à part entière et non plus seulement le chroniqueur de la débâcle, il faudrait doter votre département d'attributions réelles ainsi que des moyens budgétaires et administratifs de sa politique.

Si l'on examine votre minibudget, on se rend compte qu'il n'augmente que de 10,5 p. 100, pourcentage inférieur au relèvement de l'ensemble du budget.

La seule mesure de quelque importance concerne l'organisation, en France, de directions régionales du commerce extérieur, chargées d'informer les entreprises, notamment les petites et moyennes, des perspectives ouvertes sur les marchés extérieurs, et même d'accorder certaines aides dans le cadre de mesures simplifiées concernant l'assurance et la prospection.

De même seront renforcés les postes d'expansion économique à l'étranger dans les pays les plus intéressants par un redéploiement des moyens et l'affectation d'agents spécialisés pour aider plus efficacement les exportateurs français, et plus particulièrement les petites et moyennes entreprises.

On peut regretter que, dans ce domaine, ne soient pas utilisées de façon plus systématique les chambres de commerce françaises de l'étranger qui ont une bonne expérience du marché dans le pays où elles sont implantées.

Ces mesures, qui ne sont pas négligeables, ne sont pas non plus essentielles et je regrette une fois de plus que ce ministère ne soit pas doté des moyens d'une grande politique d'expansion économique.

Mais que dire des mesures décidées par le conseil des ministres le 20 octobre dernier ? Si elles révèlent une « tardive » prise de conscience par le Gouvernement de la situation, elles ne sont pas de nature à redresser celle-ci. Insuffisantes et illusoire, elles ne sont bonnes ni dans leur principe ni dans leurs modalités.

Le principe consiste à s'orienter, sans le dire, vers un protectionnisme rampant. Conformément à l'adage qui veut que « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement », vous éprouvez évidemment, monsieur le ministre d'Etat, quelque difficulté à expliquer cette politique.

Ainsi, il y a quelques jours, à l'Assemblée nationale, vous êtes-vous rigoureusement défendu d'emprunter la voie protectionniste après avoir mis en garde les députés contre toute tentation de critiquer cette doctrine, tradition nationale incarnée par Colbert et digne, disiez-vous, du plus grand respect.

Aussi intéressante et justifiée qu'elle soit, cette défense et illustration du protectionnisme à travers les âges est hors du sujet. Ce qui est en cause, ce n'est ni Clovis, ni Colbert, ni même Charles Martel que vous avez omis de citer, c'est le glissement de la politique du Gouvernement en matière de commerce extérieur « ici et maintenant ».

Il nous paraît que cette orientation nouvelle est inadéquate dans le monde qui est le nôtre aujourd'hui. Il nous paraît aussi qu'elle constitue une fuite en arrière, et que sa mise en œuvre entrainerait la France sur la voie de l'isolement et de la régression.

Il convient d'ajouter que, même si une telle politique était bonne dans son principe, la façon dont le Gouvernement l'applique, dans la précipitation, sans se donner le temps de la réflexion ni de la concertation, suffirait à la condamner.

En multipliant arbitrairement les restrictions douanières et les tracasseries administratives à l'encontre des importateurs, on s'expose à subir de leur part le même traitement en retour. C'est dans l'immédiat le cas de la Turquie. Et, de toute façon, on ne redresse pas un déficit extérieur en immobilisant des magnétoscopes et des escargots !

Pour restaurer l'équilibre du commerce extérieur, le Gouvernement doit renoncer à l'utopie régressive du protectionnisme et s'attaquer au vrai problème qui est celui de la compétitivité internationale de nos entreprises.

Il faut créer les conditions du renforcement de la présence à l'étranger des entreprises françaises, c'est-à-dire de leur capacité d'investissement et d'exportation.

La première de ces conditions, c'est de dégager ces entreprises des difficultés financières dans lesquelles elles se débattent aujourd'hui. L'allègement concret et rapide des charges

insupportables qui pèsent sur elles sera le premier pas vers la reconquête des marchés extérieurs. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Mathieu.

M. Serge Mathieu. Monsieur le ministre d'Etat, l'examen des crédits alloués à votre ministère est, en fait, l'occasion, trop rare, de nous consacrer une fois de plus à un exercice laborieux et quelque peu déprimant pour nous tous : analyser et comprendre les raisons et les causes de ce que l'on appelle désormais un déficit structurel.

Structurel, sans doute parce que étroitement lié à des contraintes géographiques et des faiblesses sectorielles traditionnelles, mais aussi à des faiblesses en quelque sorte « révélées » par deux chocs pétroliers, par les effets de la baisse du dollar à partir du mois d'avril 1981 et par la baisse générale de l'activité économique au plan international.

Notre commerce extérieur a été équilibré deux fois en neuf ans, au strict plan du déficit. La situation n'est pas nouvelle et, à ce titre, on ne saurait légitimement vous en tenir pour responsable.

Mais il reste que l'année 1982 aura été marquée par l'apparition d'un phénomène nouveau : notre déficit extérieur s'est creusé dans des proportions alarmantes pour l'ensemble de notre économie, contribuant ainsi à placer notre pays dans une situation originale avec des résultats que vous avez qualifiés vous-même d'« exécrables ».

L'ampleur de l'aggravation du déficit, qui a accompagné la détérioration générale de la situation économique, a été telle que certains experts conjoncturistes en ont été surpris, ne sachant plus très bien à quel facteur elle était imputable.

Sans prétendre formuler des prophéties à rebours, dois-je vous dire, monsieur le ministre d'Etat, que nous sommes nombreux à n'avoir guère été surpris par une situation aussi attristante ? Nous considérons, en effet, que cette situation doit s'expliquer comme la manifestation directement apparente d'un grave déséquilibre interne qui pèse sur l'ensemble de notre économie et comme la traduction des effets directement mesurables des options et des orientations de la politique économique mise en œuvre depuis plus d'un an.

Les perspectives « exécrables » que vous évoquiez voilà quelques mois ne sont, hélas ! plus des prévisions. Elles sont, pour nous, le bilan apparent d'une politique de relance que nous avons amplement critiquée à maintes reprises car nous en mesurons tous les risques.

Extraordinaire pari, mais aussi aventure combien hasardeuse, que de croire pouvoir relancer l'activité en augmentant brusquement le déficit budgétaire, en augmentant de façon inconsidérée le pouvoir d'achat des salariés et les prestations sociales, et en même temps diminuer le chômage en réduisant sans contrepartie la durée du travail !

Les résultats ne se sont guère fait attendre : la relance, il n'y en eut point, sinon une relance de l'inflation et de nos importations qui a profité pour l'essentiel à nos partenaires, creusant dangereusement notre déficit commercial et contribuant à affaiblir sérieusement notre monnaie.

A l'heure actuelle, la relance a fait place à un plan de stabilisation dont les Français mesureront douloureusement, au cours des prochains mois, tous les effets en termes de pouvoir d'achat et d'emploi.

Au plan du commerce extérieur, que s'est-il passé ? La mise en œuvre d'une politique de relance, au moment où l'ensemble de nos partenaires se cantonnaient dans des politiques restrictives, a eu pour effet essentiel de permettre à des fournisseurs étrangers pleinement compétitifs, face à des producteurs français qui voyaient leurs charges s'accroître, de profiter de cet excès de la demande. Ce phénomène apparaît clairement dans les chiffres du quatrième trimestre de 1981 où la consommation, supérieure de 2,3 p. 100 par rapport à l'année précédente, marque une progression des importations de 4,1 p. 100 en volume.

Certes, un grand nombre de facteurs exogènes ont joué en notre défaveur. Les effets de la politique restrictive menée aux Etats-Unis ont contribué de façon défavorable à l'évolution d'une conjoncture déprimée. Les capacités d'importation des pays de l'O.P.E.P. se sont trouvées réduites du fait de la diminution de leurs excédents.

L'endettement des pays de l'Est et de certains pays d'Amérique latine a, par ailleurs, freiné la mise en place de nouveaux crédits. Mais il y a lieu de souligner que l'aggravation de notre déficit s'est produite au moment où de nombreux pays industriels ont considérablement réduit la leur et notamment l'Allemagne fédérale qui enregistre à nouveau des excédents.

La France a connu, en 1981, un déficit commercial identique à celui de l'année précédente — 60 milliards de francs — et un

déficit accru de ses paiements courants : 40 milliards de francs contre 30 milliards de francs en 1980.

Ce déficit, conjugué à une évolution défavorable de nos prix, devait conduire le Gouvernement à la première dévaluation d'octobre 1981.

Augmentation de nos importations mais aussi diminution de la croissance de nos exportations. Depuis le mois de septembre 1981, nos exportations plafonnent aux alentours de 50 milliards de francs par mois, alors que nos importations mensuelles s'élèvent à 65 milliards de francs, soit une progression de 15 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Une évolution aussi défavorable traduit à l'évidence une forte baisse de compétitivité de nos entreprises. Les taux de pénétration des produits étrangers sur le marché français au deuxième trimestre de 1982 retrouvent leur niveau record du quatrième trimestre de 1981 : 36,4 p. 100 en volume pour les produits manufacturés, 28,2 p. 100 pour le total des marchandises.

L'I.N.S.E.E., au mois d'octobre dernier, confirmait cette baisse nette de la compétitivité des produits français sur le marché intérieur, précisant que le ratio prix des importations—prix de production, qui atteignait l'indice 101,7 à la moitié de 1981 pour les produits industriels, n'a cessé de décroître pendant les trois derniers trimestres, pour atteindre 95,7 au deuxième trimestre 1982.

Nos exportations enregistrent depuis le troisième trimestre de 1981 un recul qui s'est accentué au deuxième trimestre de 1982 — moins 4 p. 100 en volume par rapport au trimestre précédent. Les exportations totales de biens et services, qui auraient atteint un niveau record à la moitié de 1981, reviennent en dessous de celui du premier trimestre de 1980, les exportations de marchandises étant inférieures à leur niveau du troisième trimestre de 1979.

Baisse de compétitivité de notre industrie, assurément ! Comment pourrait-il en être autrement lorsque l'on considère la situation des entreprises, et notamment leurs investissements ? En dépit de la volonté de relance, l'investissement industriel a chuté de 9 p. 100 en 1981 ; c'est le plus mauvais résultat enregistré depuis 1975. Pour 1982, les prévisions établissaient une nouvelle chute de 6 p. 100 en volume.

Comment investir lorsque l'autofinancement est problématique, lorsque les taux d'intérêt sont prohibitifs et surtout lorsque la politique économique n'offre aucune crédibilité du fait de l'annonce de mesures nouvelles sans cesse contradictoires ?

Comment investir sans confiance ?

Il n'y a pas d'investissement. En revanche, il y a des charges nouvelles ! Les collectifs de 1981 et le budget de 1982 ont accru de façon inconsidérée les charges fiscales qui pèsent sur les entreprises ; ces charges sont évaluées à près de 100 milliards de francs pour l'année 1982. Dans le même temps, les charges sociales se sont considérablement alourdies.

A tout cela s'ajoutent les effets pervers de deux dévaluations ratées, en octobre 1981 et juin 1982. Vous objecterez sans doute, monsieur le ministre d'Etat, que les effets d'une dévaluation s'apprécient à beaucoup plus long terme ; je n'en disconviens pas.

Une dévaluation réussie peut contribuer à réactiver l'économie en conférant un avantage comparatif à nos produits, qui se vendent moins cher à l'étranger.

Il reste que la dépréciation du franc par rapport aux monnaies étrangères, le léger ralentissement — 2,7 p. 100 — des exportations par rapport au trimestre précédent en 1982 du prix n'ont pas abouti à une amélioration de la compétitivité des produits français sur les marchés étrangers, ni même à un maintien des parts du marché français par rapport aux produits étrangers.

Le caractère manifestement « improvisé » de vos deux dévaluations, en l'absence de manipulations monétaires et de mesures d'accompagnement indispensables aux entreprises pour desserrer leurs contraintes financières investir et vendre plus, leur a ôté, par avance, tout effet positif.

A l'inverse, le blocage des prix et, aujourd'hui, le « pincement » des marges les ont privées de la possibilité de rétablir leurs capacités de financement de leurs investissements, freinant ainsi durablement leur dynamisme à l'exportation.

A l'heure actuelle, notre déficit se creuse du fait d'une dévaluation qui renchérit le prix des produits importés, notamment du pétrole. Alors que ceux-ci baissent, exprimés en monnaies étrangères, l'indice augmente fortement dès lors que l'on doit les payer en francs français.

Face à une telle situation, monsieur le ministre d'Etat, on mesure mieux vos difficultés, on comprend votre embarras, et il est à mettre à votre actif le fait d'avoir souligné qu'un retour progressif vers une situation d'équilibre passe par un effort à long terme.

Pour l'immédiat, vous négociez avec fermeté, à Genève, face à de mauvaises querelles et à des prétentions excessives, et vous avez raison.

Vous nous proposez un certain nombre de mesures conjoncturelles, dont certaines visent à renforcer les économies d'énergie ; le gouvernement précédent ayant mis en œuvre une politique allant dans ce sens, nous aurions mauvaise grâce à les condamner.

D'autres mesures visent à stimuler les exportations ; ces mesures ne font que reprendre un vœu exprimé l'année dernière par le Sénat concernant la taxation des frais généraux des entreprises exportatrices.

Une troisième série de mesures est destinée à mieux faire apparaître le contenu des importations dans l'activité des entreprises publiques ; un meilleur contrôle des transferts de brevets ou de licences est également souhaitable.

D'autres mesures, enfin, sont destinées à ralentir les importations. Elles vous ont valu et vous vaudront encore railleries et quolibets, si elles ne sont pas mises en œuvre avec plus de discernement, d'efficacité et surtout de discrétion. Faute de ces trois qualités, on continuera à parler du « ministre des importations » et des batailles dérisoires menées à Poitiers.

Le commerce extérieur demeure le reflet d'une situation donnée de notre économie. Les résultats « excécrables » sanctionnent la persistance d'une inflation beaucoup plus forte que chez nos partenaires et l'excès de consommation intérieure par rapport à la production nationale. Sur ces points fondamentaux, ni la politique conjoncturelle, ni la politique monétaire du Gouvernement ne nous semblent apporter des inflexions significatives.

Aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, il vous appartient d'expliquer aux Français que vous avez à choisir entre la recherche d'un retour à l'équilibre extérieur et leur pouvoir d'achat.

Ce choix sera rendu plus difficile du fait de l'engrenage des déficits, qui ont abouti à la rupture de tous nos grands équilibres.

Mais vous aurez à effectuer ce choix seul, car il résulte d'une détérioration grave que vous seul avez délibérément provoquée par une politique aventureuse. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à Mme Goldet.

Mme Cécile Goldet. Monsieur le ministre d'Etat, lors de la discussion de votre budget à l'Assemblée nationale, vous avez déclaré que vous étiez le ministre de la V^e République qui avait enregistré le plus fort déficit. A mon tour, je me permettrai de dire « peu importe ».

Certes, le déficit de notre balance commerciale, pour les neuf premiers mois de l'année, s'élève à 73,5 milliards de francs et avoisinera, pour l'année, 100 milliards de francs.

Ce résultat révèle de sérieuses faiblesses, que le Gouvernement a d'ailleurs perçues lors d'un conseil des ministres, le 20 octobre dernier.

Cependant, ces faiblesses ne datent pas du 10 mai ; sans tomber dans le leitmotiv de l'héritage, il faut savoir que ce déficit est le résultat d'une dégradation progressive et ancienne de notre tissu industriel.

Je regrette que notre rapporteur constate ce déficit sans peut-être en étudier suffisamment les causes profondes.

En 1980, après le deuxième choc pétrolier, le déficit de la balance commerciale était déjà, en francs 1982, de 72,4 milliards de francs. Nous étions bien loin des grands équilibres tant proclamés par l'ex-majorité !

Le taux de pénétration de notre marché intérieur en produits industriels, exprimé aux prix de l'année 1970 — c'est-à-dire en volume — est passé de 25,4 p. 100 en 1975 à 34,4 p. 100 en 1980 et 36 p. 100 en 1981. Nos entreprises connaissaient donc déjà des problèmes graves d'adaptation à la concurrence internationale, problèmes accentués par le différentiel d'inflation avec les pays de la Communauté économique européenne, le Japon et les Etats-Unis et par un recul général de l'investissement, puisque la part de l'investissement des entreprises du secteur marchand dans le produit intérieur brut est passée de 11,4 p. 100 en 1972 à 9,1 p. 100 en 1980.

Il s'agit d'une perte lente et progressive de notre compétitivité, dont les effets n'apparaissent vraiment qu'aujourd'hui, et nous risquons fort de continuer à subir ces effets dans les prochaines années.

Cette chute de la compétitivité se retrouve, par exemple, dans le secteur de l'automobile, cheval de bataille de l'opposition. Les comptes de l'industrie — source I.N.S.E.E. — permettent de situer en 1978-1979 le début de la dégradation du commerce extérieur dans ce secteur, avec une vive progression du taux de pénétration des importations et une stagnation en volume de l'effort à l'exportation. Les comptes prouvent de façon éclatante combien est choquant le discours que n'a pas hésité à tenir l'ancien Président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, sur la responsabilité du Gouvernement actuel dans la crise de l'automobile. La crise était déjà là, puisque

c'est le gouvernement Barre qui, si je ne m'abuse, a imposé une limitation des importations des voitures japonaises à 3 p. 100.

En réalité, le succès de la politique volontaire de relance de l'économie a mis en lumière les insuffisances graves de notre appareil productif dans le domaine des échanges internationaux : textile, cuirs et peaux, meubles, machines-outils, électronique professionnelle, électroménager, entre autres.

Les gouvernements précédents n'ont donc pas perçu les conséquences dangereuses de leur politique économique et sociale. Cette politique a créé une armée de chômeurs en adoptant la devise : « Les profits font l'investissement », dans le cadre d'une théorie libérale.

Cette théorie, mes chers collègues, est impraticable car, nous le savons, la crise n'est pas conjoncturelle, mais structurelle ; mais les pouvoirs publics n'ont pas voulu l'admettre. Le résultat est vite arrivé : c'est l'attentisme des entreprises en proie au doute, qui ne se retrouvent pas dans une société de marché désorganisé.

L'arrivée de la gauche a permis, certes, des réformes de structures, mais l'attentisme des entreprises est toujours là, et, comme le dit M. Jacques Delors, on ne peut modifier les comportements en dix-huit mois.

Pour faire oublier la politique précédente, qui a accepté l'internationalisation croissante de l'économie et la division internationale du travail, qui s'est accompagnée de la disparition de pans entiers de l'activité nationale, on nous dit aussi que la relance a accéléré les importations et que notre solde industriel s'est contracté, contrairement aux politiques précédentes qui ont vu leur solde croître dans les périodes de dépression de la demande intérieure. Là encore, le jugement est hâtif et reste bien partisan ; si l'on se donne la peine d'étudier de plus près le solde industriel, on constate que toute relance ne réduit pas systématiquement le solde industriel.

Si on raisonne, en effet, sur une courte période, on observe que, malgré la récession, la part des importations industrielles dans le marché intérieur n'a cessé de croître en 1980. Et si les trois premiers trimestres de 1981 sont marqués par une relative stabilisation, celle-ci est liée à la conjoncture, toujours déprimée, de l'économie française, tandis que le quatrième trimestre est marqué par une forte croissance de la part des importations, due à la reprise de la demande et de l'activité.

La dégradation de notre déficit commercial résulte aussi de l'état de « surcrise » que connaît aujourd'hui l'économie mondiale. La formule employée par le ministre délégué au budget, M. Laurent Fabius, lors de la présentation du budget pour 1983, fait référence, en effet, à de nombreux événements récents. J'en retiendrai quatre.

C'est d'abord le dollar qui, en dépit d'une chute spectaculaire ces derniers jours, aggrave la récession internationale. N'oublions pas qu'une hausse de 5 p. 100 du dollar détériore de 11 milliards de francs le solde de notre balance commerciale, et, depuis mai 1981, le dollar a monté de plus de 30 p. 100, soit 66 milliards de francs.

Certes, dans le même temps, s'est produite une chute du prix des matières premières, mais, concernant le pétrole, cette chute est relative — 8,3 p. 100 — le prix O. P. E. P. du baril étant passé de 36 dollars en janvier 1981 à 33 dollars au début de 1982. On peut affirmer que la hausse vertigineuse du dollar équivaut à un troisième choc pétrolier pour l'économie française. En effet, lors du premier choc pétrolier, la hausse du prix du pétrole en France s'était élevée à 260 francs par tonne ; au cours des six derniers mois, le surcroît de la tonne de pétrole a atteint 300 francs. Et ce choc est d'autant plus difficile à contenir que l'énergie représente 30 p. 100 de nos importations, malgré les efforts soutenus d'économies d'énergie.

Par ailleurs, on enregistre une désorganisation des échanges mondiaux par une dégradation constante depuis trois ans de ces échanges. En valeur, les exportations mondiales ont baissé de 1 p. 100 en 1981, ce qui contraste très fortement avec la hausse constatée en 1980 — plus 21 p. 100. Les statistiques n'avaient pas enregistré une telle baisse depuis 1958.

Troisièmement, cette désorganisation signifie aussi que l'année 1981 a été pour les pays en voie de développement la plus mauvaise depuis une trentaine d'années quant aux termes de l'échange. L'année 1982 sera également très mauvaise, car aucun signe d'amélioration n'est en vue. La balance commerciale de l'ensemble formé par ces pays a accusé un déficit de 61 milliards de dollars en 1981 et le déficit devrait atteindre, selon l'O.C.D.E., 65 milliards de dollars en 1982, soit un accroissement de 6,5 p. 100.

Certes, ce déficit est ressenti différemment selon les pays, car certains n'hésitent pas à baisser considérablement leurs coûts de production en imposant une course aux bas salaires, la réduction de la protection sociale et du temps de loisir. La régression

sociale, le non-respect des conventions internationales ou des directives du Bureau international du travail sont le prix à payer pour vendre à bon marché et surtout pour ne pas disparaître économiquement, et donc politiquement.

Quatrièmement, vis-à-vis des pays industrialisés, la concurrence s'accroît.

A l'égard du Japon, nous sommes confrontés, dans certains cas, à la course aux bas salaires. Dans le secteur de l'automobile, nos constructeurs doivent affronter une concurrence de plus en plus virulente sur un marché qui se rétrécit et sur les marchés tiers. L'offensive japonaise est confortée par des coûts de production inférieurs aux nôtres de l'ordre de 20 à 30 p. 100.

A l'égard des pays de la Communauté, nous ne pouvons admettre une récession permanente. Contrairement aux autres pays qui auront un taux de croissance nul ou presque, la France terminera l'année 1982 avec un taux de 1,5 p. 100 à 1,7 p. 100. Ce taux, si on en a la volonté politique, ne doit pas profiter aux autres pays.

La compétitivité s'obtient aussi par une organisation de la production et du travail plus respectueuse des travailleurs, par leur formation et la promotion de l'esprit d'entreprise, l'accumulation des progrès scientifiques et technologiques, la profondeur de l'organisation sociale. Enfin, refuser la croissance, c'est refuser l'investissement, donc le progrès, c'est se replier sur soi et subir les lois du marché c'est accroître encore notre déficit commercial.

Ces différents exemples montrent que nous sommes dans un état de surcrise qui conduit malheureusement au protectionnisme, aux politiques égoïstes : c'est le « chacun pour soi ».

La France refuse de suivre cette voie. Monsieur le ministre, vous l'avez encore rappelé lors de la dernière réunion du G. A. T. T. et lors des interminables négociations à Bruxelles.

Cependant nous ne pouvons faire preuve d'angélisme et de laisser-faire, quand on regarde nos partenaires commerciaux. Le protectionnisme existe déjà depuis longtemps. Nous le subissons chaque jour davantage.

Comment peut-on dire que la France est protectionniste ? Qui a imposé le quota de 3 p. 100 des importations de voitures japonaises ? Sur 100 francs de produits offerts sur le marché français en 1963, 10 francs provenaient de l'importation et 90 francs étaient produits en France. En 1982, sur ces mêmes 100 francs, 27 francs proviennent de l'investissement et 73 francs sont produits en France.

Enfin, quel est le pays protectionniste qui accepterait d'avoir un déficit commercial de 100 milliards de francs ? Je vous le demande.

Evidemment, on se garde bien d'examiner ce qui se passe chez nos voisins.

En tête du hit-parade du protectionnisme camouflé se trouve le Japon. Les normes sanitaires y sont les plus strictes du monde et les procédures douanières les plus tatillonnes. Les taxes frappent lourdement beaucoup de produits étrangers : 220 p. 100 pour le cognac et l'armagnac par exemple.

En République fédérale d'Allemagne, pourtant championne officielle du libéralisme, on constate que l'accès aux commandes publiques est entravé, dans certains cas, par l'exigence de la marque de qualité « R. A. L. » et ce domaine reste très fermé aux firmes étrangères.

On assiste actuellement à un renforcement des moyens mis en œuvre pour sauvegarder le renom du label « made in Germany » par la création d'une nouvelle procédure de certifications. Aux Pays-Bas, le problème essentiel réside dans le coût et la longueur des procédures d'homologation, très souvent plus de dix-huit mois.

La France n'est pas seule à jouer le dédouanement des produits importés et c'est l'affaire des magnétoscopes à Poitiers. Le Royaume-Uni pratique aussi cette technique en limitant le nombre des points d'entrée et en imposant, dans 90 p. 100 des cas, la règle du dédouanement dans le port d'entrée, ce qui provoque des délais d'attente importants. Pour être plus précis, vous n'ignorez pas, mes chers collègues, que le nombre des points de dédouanement reste très inférieur, à territoire équivalent, à celui des centres régionaux de dédouanement en France.

Le Royaume-Uni ferme ses frontières aux volailles et aux œufs pour se protéger de maladies imaginaires et les dindes françaises ont été longtemps interdites d'entrée.

Ces exemples, et je pourrais en citer bien d'autres, reflètent par conséquent les mauvaises relations commerciales entre les Etats. Je me félicite de constater que le Gouvernement s'attaque à ce protectionnisme larvé, sans pour autant le subir.

J'approuve en particulier le mémorandum que vous avez présenté, monsieur le ministre, en mai 1982, à Bruxelles, et qui vise à renforcer les instruments de politique commerciale de la C. E. E. Ce mémorandum doit empêcher les détournements

de trafic et l'invasion de certains produits dans la Communauté. Cela suppose néanmoins de la part des Dix et de la commission des communautés une politique commerciale claire. En outre, la commission, gardienne des traités, doit dénoncer toutes les entraves à l'intérieur de la Communauté. Je regrette parfois sa timidité dans ce domaine.

J'approuve, enfin, la création en août dernier de la commission consultative du commerce international. Sa mission est de prévenir et non de protéger, puisqu'elle instruit les plaintes concernant les importations anormales et formule des avis à l'intention du Gouvernement, qui fixe un système de réglementations restant transparent, car il est publié, ce qui n'est pas le cas de nos partenaires européens.

Monsieur le ministre, vous comprendrez que votre politique suscite néanmoins quelques interrogations. Je me permettrai de vous en exposer quelques-unes.

Si, dans le domaine des produits, l'agriculture voit son excédent diminuer, il ne faut pas oublier que l'année 1981 fut vraiment exceptionnelle. Sur ce point, le bilan est positif. Il l'est aussi pour le charbon, car la reprise d'une exploitation plus intensive des gisements français a permis d'enregistrer une chute en volume des importations de 21 p. 100 en 1982.

En revanche, sur le plan géographique, je souhaiterais connaître, monsieur le ministre, les mesures que vous comptez prendre pour remédier à notre déficit vis-à-vis de tous les pays de la C.E.E., sauf la Grèce. Il est, en effet, inquiétant de constater que les importations, d'une année sur l'autre, ont augmenté de 23,6 p. 100, tandis que les exportations n'ont progressé que de 11,4 p. 100.

Pour être plus concrète, je citerai deux cas précis sur lesquels beaucoup s'interrogent. Nous consommons, par exemple, de la biscuiterie importée, fabriquée avec la farine que nous exportons, alors que nous avons des excédents de farine, de beurre et de sucre ! Nous importons des meubles faits avec le bois de la Forêt Noire pendant que notre massif vosgien reste sous-exploité !

Il faut enfin avoir présent à l'esprit que notre excédent à l'égard des pays en voie de développement reste illusoire, leurs capacités financières étant de plus en plus limitées.

Je crois, monsieur le ministre — votre budget va d'ailleurs dans ce sens —, qu'il faut impérativement encourager les P.M.I., car 80 p. 100 de notre commerce extérieur dépend de ce que l'on appelle le commerce courant, qui intéresse directement les petites et moyennes entreprises.

J'en arrive donc aux moyens budgétaires. Il faut aider les P.M.I. ; c'est pourquoi j'approuve les quatre séries de mesures prises en conseil des ministres le 20 octobre dernier et, en particulier, l'exonération, dès 1983, de la taxation à 30 p. 100 des frais généraux liés aux opérations d'exportation.

Je constate avec satisfaction, également, la réorganisation du centre français du commerce extérieur pour le rendre plus accessible et plus efficace au service des entreprises qui veulent se lancer dans l'exportation. Cela supposait l'extension de l'assurance-prospection à la couverture des risques financiers, afin que les entreprises puissent créer des bureaux de ventes ou renforcer leurs réseaux commerciaux à l'étranger. Cela a été fait.

Enfin, si l'on veut favoriser les exportations par des mesures financières sous forme d'aides de l'Etat ou d'allègements fiscaux ou simplifier les formalités, il faut aussi un renforcement des structures d'encadrement et d'information par la voie de la décentralisation. Les directions régionales du commerce extérieur faciliteront les démarches des entrepreneurs qui, ainsi, n'auront plus à subir le centralisme, voire la méconnaissance, de l'administration centrale concernant leurs préoccupations immédiates.

En revanche, je regrette la faiblesse des crédits de l'expansion économique à l'étranger, qui ne progressent que de 11,5 p. 100 pour les dépenses ordinaires, et de 13,4 p. 100 pour les dépenses en capital. La faiblesse de nos missions commerciales auprès des ambassades risque peut-être, monsieur le ministre, de compromettre l'effort à l'exportation. La continuité de la présence française à l'étranger est un moyen incomparable de développement des échanges.

Il reste que les initiatives que vous avez prises, monsieur le ministre, doivent être encouragées et ces mesures s'inscrivent dans l'effort que mène actuellement le Gouvernement, pour redresser certains secteurs industriels abandonnés par les gouvernements précédents.

Cet effort ne peut se concrétiser à terme que s'il existe parallèlement un effort important dans la recherche : recherche fondamentale et recherche appliquée, visant à accroître le nombre de nos brevets. Il est donc nécessaire de coordonner l'action des différents départements ministériels. Le commerce extérieur ne peut trouver seul des solutions. Le déficit du

commerce extérieur n'est pas le résultat de votre action, monsieur le ministre, mais reflète en réalité le bilan d'une économie qui, pendant trop d'années, a connu une politique laxiste.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, le groupe socialiste soutient les efforts du Gouvernement concernant l'allègement des charges des entreprises, la lutte contre l'inflation. Il est indispensable d'aligner notre taux avec ceux de nos concurrents.

Nous approuvons donc les crédits de votre budget qui, nous l'espérons, permettront de ramener le déficit commercial, en 1983, à un ordre de grandeur d'une trentaine de milliards de francs. Tel est l'objectif qui, nous l'espérons, sera atteint. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. — M. Pelletier applaudit également.)

M. le président. Je donne la parole à M. Gérin.

M. Alfred Gérin. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la discussion de ce budget intervient juste après l'échec de la conférence ministérielle du G.A.T.T. Elle intervient aussi à un moment où les résultats du commerce extérieur deviennent de plus en plus préoccupants. Les orateurs l'ont souligné.

Monsieur le ministre, vous nous avez fait savoir que le déficit serait vraisemblablement de 100 milliards de francs pour l'année 1982, soit le double de celui de l'année 1981. Pendant le premier trimestre, il a été de 5 à 6 milliards de francs par mois. Depuis le mois d'avril, il est passé à 10 milliards de francs par mois. La France est passée du troisième rang au sixième rang des puissances exportatrices.

Le budget est marqué, et cela n'a peut-être pas toujours été suffisamment souligné, par le déséquilibre de plus en plus important de notre balance des services plus communément appelée « les invisibles ».

Le déséquilibre met un terme à la forte progression à laquelle nous avions assisté dans ce secteur au cours des dernières années. Il remet en cause la capacité de la France à s'insérer aux avant-postes de la division internationale du travail. Enfin et surtout, il ne pourra plus contribuer, comme par le passé, à réduire l'impact du déficit commercial sur la balance des paiements.

Un très large débat s'est instauré dans notre pays pour savoir quels étaient les responsables de l'aggravation du déficit de notre commerce extérieur. Certains accusent le Gouvernement, non pas en tant que tel, mais du fait de la politique quelque peu irréaliste qu'il a menée au cours des dix-huit derniers mois.

D'autres dénoncent les entreprises qui auraient tendance à délaisser le marché intérieur, ne feraient pas suffisamment d'efforts à l'exportation. Enfin, certains de vos amis politiques, monsieur le ministre, ont accusé, lors de l'examen de votre budget à l'Assemblée nationale, les fonctionnaires de la direction des relations économiques extérieures qui ont tendance à considérer les services économiques à l'étranger comme des postes pouvant donner occasion à villégiature. En outre, vos amis ont, en règle générale, taxé d'inefficacité et d'inadaptation la plupart de vos services d'expansion économique à l'étranger.

Je voudrais, pour ma part, isoler de la façon la plus succincte possible les raisons essentielles de la dégradation de la situation de notre commerce extérieur et, tout d'abord, sur le plan des exportations.

Incontestablement, le phénomène le plus inquiétant est la régression en valeur de nos exportations. Celle-ci est due essentiellement, tout au moins pour les six premiers mois de l'année, à la baisse de nos exportations dans le secteur agro-alimentaire, qui a été très vraisemblablement largement compensée depuis, au mauvais comportement du secteur automobile pour des raisons qui ont abondamment été commentées à cette même tribune lors d'un grand débat sur l'avenir de l'industrie automobile, ainsi qu'à la stagnation en valeur de nos réexportations de produits pétroliers raffinés, due à l'inadaptation de notre outil de raffinage.

Si l'on juge à présent l'évolution de nos exportations en volume, la situation paraît être encore bien plus préoccupante. En effet, les exportations industrielles françaises ont baissé de 7 p. 100 entre le milieu de l'année 1981 et le milieu de l'année 1982 retrouvant ainsi leur niveau de la fin de 1980. La France a vu ses parts de marché intérieur se réduire de 5 p. 100 au cours de cette même période, ce qui est considérable.

Sur le plan géographique, si les exportations vers la Communauté économique européenne et l'Amérique du Nord sont relativement satisfaisantes, la chute qui a pu être observée vers les autres pays européens, à savoir essentiellement les pays de l'Europe de l'Est, est très inquiétante et, dans la plupart des cas, elle est due à l'insolvabilité croissante de ces pays. Nos exportations vers les pays pétroliers continuent de progresser tandis

que nos ventes aux pays asiatiques augmentent faiblement. Sur le continent africain, on note un très mauvais comportement de nos exportations, dû essentiellement, comme c'est le cas pour les pays de l'Est, à l'aggravation de la situation financière des pays du tiers monde.

Au vu de ces résultats et de ces chiffres, l'on peut raisonnablement se poser un certain nombre de questions sur les raisons de cet accès de faiblesse de la compétitivité de l'industrie française à l'exportation.

Trois facteurs concourent essentiellement à la fixation des prix à l'exportation, à savoir : le différentiel d'inflation entre la France et ses grands partenaires, les éventuelles modifications de la parité du franc par rapport aux autres monnaies et le comportement relatif des exportateurs quant à leurs marges.

En ce qui concerne le différentiel d'inflation, celui-ci a été, chacun le sait, constamment défavorable à notre pays, et ce, il faut bien le reconnaître, depuis 1973. En ce qui concerne l'évolution des marges à l'exportation, celles-ci semblaient en voie de redressement au cours de l'année 1982, jusqu'au moment de la nouvelle dévaluation.

Mais ce sont, en réalité, les modifications de la parité du franc par rapport aux autres monnaies qui expliquent, pour la plus grande partie, l'évolution défavorable de la compétitivité de nos prix à l'exportation. Cela est tout à fait paradoxal puisque, en toute logique, chaque dépréciation du franc devrait, au contraire, compenser le différentiel d'inflation dont sont affectés les prix français et redonner une nouvelle vigueur aux exportations. Or, tel n'est malheureusement pas le cas. Cela est essentiellement dû au renchérissement du coût de nos importations, lesquelles comportent une part d'achats obligés indispensables à nos productions et à nos exportations.

Parmi les facteurs qui concourent au comportement peu satisfaisant de nos exportations, je voudrais citer également la relative incapacité dans laquelle se trouvent nos pouvoirs publics d'imposer à un certain nombre de nos partenaires — notamment au commerce d'Etat ou au commerce strictement contrôlé — une augmentation de leurs achats à la France, afin d'arrêter l'aggravation continue des déséquilibres bilatéraux qui se creusent à notre détriment.

Je pense en particulier à l'Algérie, dont la reconnaissance au surcoût du gaz que nous lui achetons est particulièrement faible ; je pense également au Brésil, pays avec lequel notre balance est déficitaire de 2,2 milliards de francs ; à l'Union soviétique avec laquelle notre déficit a atteint 8,4 milliards de francs en 1981 alors que ce pays ne nous a passé que pour 1 milliard de francs de contrats pour l'année 1982 ; enfin, à l'Espagne, avec laquelle notre déficit croît sans cesse.

Nous savons bien qu'il est difficile d'intervenir directement par la voie politique pour obtenir une augmentation des exportations vers ce type de pays ; je pense néanmoins — vous en conviendrez monsieur le ministre — qu'il existe une marge de manœuvre au moyen des pressions bilatérales.

En ce qui concerne à présent le secteur nationalisé, ancien ou nouveau, nous ne disposons malheureusement pas de chiffres précis pour l'année 1982. Mais il semble que les résultats de Renault, Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Rhône-Poulenc, Usinor et Sacilor, et bien d'autres encore, risquent fort d'être médiocres. Aussi serait-il particulièrement intéressant que vous puissiez nous apporter quelques éclaircissements à ce sujet.

L'évolution inquiétante de nos exportations n'est malheureusement pas contrebalancée par des perspectives plus favorables en matière d'importations.

En effet, les importations en valeur ont continué de croître puisqu'elles se situent à plus de 17,6 p. 100 en moyenne pour les huit premiers mois de 1982, ce qui est considérable. Sont particulièrement concernés les produits manufacturés : plus de 28 p. 100 pour les premiers mois de cette année, les biens d'équipement ménager, l'automobile ainsi que les biens d'équipement professionnel.

Ainsi, nous importons de plus en plus de matériels en provenance des autres pays membres de la Communauté économique européenne et surtout du Japon, pays dont les livraisons connaissent une hausse de 35,5 p. 100 essentiellement dans les secteurs du matériel informatique, des magnétoscopes et des composants électroniques.

A la pénétration de plus en plus importante du marché intérieur, au recul en volume de nos exportations, s'ajoute une dégradation importante de la balance commerciale de secteurs sensibles comme l'énergie, les produits chimiques et demi-produits, les véhicules utilitaires, le matériel électronique professionnel et ménager ou encore les biens de consommation, plus spécialement le textile et l'ameublement. Les échanges de produits industriels dégagent de moins en moins d'excédents, ce qui constitue une situation très préoccupante.

Ainsi, comme je l'indiquais au début de mon propos, le déficit commercial cumulé atteindra vraisemblablement — comme vous l'avez indiqué — 100 milliards de francs à la fin de cette année. De son côté, la balance des « invisibles » ou des services tend également à se dégrader, ce qui est dû essentiellement aux baisses des excédents touristiques, à l'effondrement du poste revenu du capital ou à l'effet de l'endettement croissant de la France, de la diminution de nos réserves de change et de l'accroissement des taux d'intérêt.

Quelle conclusion pouvons-nous tirer d'une telle analyse ? Tout d'abord, que les dévaluations répétées de notre monnaie n'agissent guère favorablement sur le développement de nos exportations, malgré un cours du dollar qui aurait dû nous favoriser ; ensuite, que la stimulation de la demande intérieure opérée par le Gouvernement au cours de l'année 1981 a entraîné, comme nous l'avions prédit, une nouvelle poussée étrangère sur notre propre marché, poussée qui, heureusement, peut être réversible. Le recul de l'excédent des services est particulièrement préoccupant car celui-ci ne permettra plus de contrebalancer le déficit de notre commerce extérieur.

Dès lors, quels doivent être les remèdes ? Je pense tout d'abord qu'il conviendrait de redonner confiance à nos chefs d'entreprise ; de ne pas aggraver leurs charges comme ce Gouvernement n'a cessé de le faire au cours des dix-huit derniers mois ; de lutter sans relâche pour abaisser le différentiel d'inflation trop important de notre pays avec ses principaux voisins et d'autres pays plus éloignés ; d'assouplir le contrôle des changes afin de placer les entreprises françaises sur les marchés étrangers dans les mêmes conditions de concurrence que les opérateurs d'autres pays ; de réaliser des efforts tout particuliers pour améliorer la transformation de nos produits de base.

Il est, en effet, tout à fait singulier de constater, notamment pour le secteur de l'agro-alimentaire, qu'il nous arrive souvent, hélas ! d'importer des produits transformés à partir de produits de base français.

Le déficit commercial est toujours plus grand avec les pays de la Communauté économique européenne, voire de l'O. C. D. E.

Il convient de noter avec inquiétude une aggravation de 180 p. 100 — 10 à 28 milliards de francs — de notre déficit avec la C.E.E. De manière générale, notre déficit avec les pays industrialisés est de plus en plus grave. Seuls les pays en développement non pétroliers représentent pour nous un excédent appréciable : environ 20 milliards de francs.

Il s'agit là d'une structure de notre commerce extérieur qui est ancienne, mais qui s'accroît depuis deux ans et qui est tout à fait intolérable lorsqu'on connaît les risques commerciaux que prennent nos entreprises à l'égard de ces pays en développement non pétroliers, fortement endettés et donc débiteurs peu fiables, qui développent des industries très concurrentielles à l'égard des nôtres. En aucun cas, l'excédent sur ces pays ne peut représenter un atout durable pour notre commerce extérieur.

Enfin, il convient de noter qu'à l'égard des pays de l'Est, l'aggravation de notre déficit est particulièrement dramatique puisque, aux 400 millions de francs d'excédents du premier semestre 1981, a succédé un déficit de 5 milliards de francs. Nos exportations ne croissent pas à un rythme suffisant au regard des avantages commerciaux que nous consentons à ces pays.

En ce qui concerne la structure interne de notre commerce extérieur, il semble remarquable que l'excédent des services, qui était de 36,9 milliards de francs en 1980 et de 32,3 milliards en 1981, marque un net recul cette année. Seuls l'agro-alimentaire, avec un excédent de 21,1 milliards de francs, dû en grande partie à l'excellence des récoltes de produits de base, semble un des éléments satisfaisants.

Le secteur industriel a subi une dégradation de ses positions, tant sur les marchés extérieurs que sur les marchés intérieurs. Par exemple, le taux de pénétration de l'équipement ménager est passé de 42,2 p. 100 en 1979 à 51 p. 100 en 1981.

Enfin, il convient de noter que les nationalisations ont eu un effet pervers sur l'organisation des grands groupes désormais nationalisés qui, jusqu'alors, assuraient 24 p. 100 de nos exportations et qui, du fait de la nationalisation, n'ont plus le dynamisme qui était le leur.

Il n'y aura pas d'équilibre, voire d'excédent, de la balance commerciale française tant qu'il n'y aura pas la volonté de mener une politique économique qui tienne compte des contraintes des entreprises, de nos engagements internationaux et du réalisme nécessaire sur la scène internationale.

Les mesures prises jusqu'alors sont trop ponctuelles et manquent d'ambition. Il faudrait redonner à l'économie française la faculté d'exporter par la liberté des prix, la stabilité monétaire et des mesures pragmatiques telles que la simplification des formalités ou des avantages fiscaux.

Il faudrait redonner à la France une véritable politique commerciale au sein de la C.E.E., sans tomber pour autant

dans un excès protectionniste générateur de représailles qui viendraient accroître encore les difficultés des entreprises.

Il est vrai, monsieur le ministre, qu'à plusieurs reprises vous avez formulé des mises en garde auprès de vos collègues. Mais votre département ministériel ne semble pas être considéré par le Gouvernement comme un grand ministère et il vit trop à l'ombre de certains autres, par exemple le ministère de la recherche et de l'industrie. Il est loin d'atteindre ce que l'on serait en droit d'attendre de lui. Ses actions, comparées à celles du ministère de la recherche et de l'industrie, sont beaucoup trop modestes.

Vous avez entrepris, monsieur le ministre, une campagne d'information à mon sens trop timide. Le nombre d'articles de presse ou de passages à la radio ou à la télévision est sans aucun rapport avec cette « ardente obligation d'exporter » qui est la vôtre. Vous êtes un peu comme un général privé de troupes.

Le redéploiement de notre commerce extérieur passe par la conquête de marchés nouveaux et une dynamique commerciale indispensable. Pourquoi ne pas envisager la création d'une direction commerciale du commerce international à laquelle viendraient s'adjoindre des professionnels, hommes de terrain ?

Les réceptions d'ambassade sont nécessaires, mais insuffisantes, car, trop souvent, elles en restent au niveau des généralités.

Les chambres de commerce, les P. M. I. et les P. M. E., les sociétés de gestion du commerce extérieur, les banques, les sociétés d'assurances, les sociétés de transport pourraient, dans cette grande direction commerciale du commerce international, apporter leur dynamique et leur savoir-faire, car on ne saurait improviser dans cette dure compétition.

Tout voyage du ministre à l'étranger ne devrait-il pas, au préalable, faire l'objet d'une promotion des produits français, promotion qui pourrait être étudiée, organisée et mise en place par cette nouvelle direction ?

Enfin — et ce sera mon dernier mot — il me semble qu'il faudrait agir avec plus d'objectivité auprès des entreprises exportatrices, car, souvent, elles ont à faire face à des obligations financières qui devraient être prises en compte avec souplesse par notre fiscalisation. A trop vouloir grever de charges nos entreprises, on engendre découragement et inertie.

Il est pour nous regrettable que le Gouvernement ne se donne pas les moyens nécessaires pour réaliser cette ambition nationale. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Michel Jobert, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur. Mesdames, messieurs les sénateurs, je n'ai pas autant de temps que je le souhaiterais pour vous répondre. J'essaierai néanmoins d'être aussi complet et précis que possible.

Je tiens tout d'abord, monsieur le rapporteur spécial, et en présence de M. le président de la commission des finances, à vous remercier pour le tableau que vous avez présenté non seulement de l'action modeste que j'ai pu entreprendre, mais de l'ensemble des difficultés qui sont les miennes, les vôtres et les nôtres. Il est important, en effet, de partir de ce préalable.

Je vous ai tous écoutés : il y a beaucoup de choses à faire, beaucoup de choses qui ne sont pas faites et beaucoup de choses qui n'ont jamais été faites, notamment en ce qui concerne — mais je dirai que c'est le petit côté des choses — l'organisation même du ministère.

Comme elle est le reflet fidèle de ce qu'elle était hier, je ne vois pas comment « hier » peut critiquer « aujourd'hui » de bon cœur. Bien entendu, on peut critiquer d'autres éléments, mais pour ce qui est de l'organisation elle-même, si elle est insuffisante aujourd'hui, elle l'était hier et, dès lors, il faut parler aussi d'hier.

Vous l'avez dit, monsieur le rapporteur, une des raisons auxquelles nous nous heurtons aujourd'hui, et qui est fondamentale, c'est le vieillissement industriel de notre pays. Ce n'est pas une affaire nouvelle. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, nous étions loin derrière le niveau industriel que la France avait atteint en 1913. Nous avons fait un gros effort. Quelques présidents de la République s'y sont attelés, d'autres ont été, semble-t-il, au vu des résultats actuels, un peu moins assidus. Mais le vieillissement industriel est là et si, aujourd'hui, nous voyons dans plusieurs pays la possibilité d'exporter sans avoir les moyens d'exporter, sans avoir d'exportateurs, il doit bien y avoir une raison qui se place peut-être au-delà des traditionnelles difficultés que l'on dit s'élever devant les entreprises publiques et privées.

A cet égard, sans revenir sur les propos de chacun des intervenants, car quelques-uns ont choisi ceci comme thème central, je répondrai plus particulièrement à M. Serge Mathieu

que la compétitivité de l'industrie française n'est pas si mauvaise. Il est vrai qu'avec la République fédérale d'Allemagne et avec le Japon nous avons encore aujourd'hui des difficultés. Mais ce n'est pas vrai avec les Etats-Unis, ce n'est pas vrai non plus avec d'autres pays comme l'Italie ou la Grande-Bretagne.

En tout cas, ce que je puis vous dire pour l'heure, c'est que notre situation sur le plan de la productivité ne se dégrade pas plus que celle des autres pays, dont les coûts sont en augmentation. Si je me réfère à une base 100 en 1970, ce coût est de 104,7 pour la France, de 113 pour le Japon, de 107 pour la République fédérale d'Allemagne, de 134 pour la Grande-Bretagne, soit 30 points de plus.

Par conséquent, plutôt que de nous jeter à la tête des idées générales et souvent reçues, je souhaiterais que nous nous en tenions aux réalités. Mon rôle ici n'est pas de polémiquer entre la droite et la gauche : j'ai horreur de cela ! Ce qui importe pour moi, c'est ce que nous faisons et ce que la France peut faire pour se tirer d'affaire.

Il existe, bien entendu, des politiques différentes : elles ont été essayées. Par le passé, l'inflation était importante ; elle l'est moins aujourd'hui. On est beaucoup intervenu sur tous ces sujets, mais on a peu parlé de l'effort du Gouvernement en matière d'inflation. Ce n'est pas un effort de circonstance. Nous sommes partis de 14 p. 100 pour descendre à 12 p. 100 à la fin de 1981 et arriver maintenant à 10 p. 100. L'objectif du Gouvernement est de réaliser 8 p. 100 en 1983 et 5 p. 100 en 1984.

Vous pourriez me demander si ce sera suffisant pour être au niveau de nos partenaires. Peut-être pas, peut-être cet effort ne sera-t-il pas suffisant, mais en tout cas, à 5 p. 100 d'inflation, je suis sûr que l'effort sera suffisant pour revoir les structures de l'inflation en France, ce qui n'est pas vrai à 12 p. 100, à 10 p. 100 et pas encore à 8 p. 100. Mais je suis sûr qu'à 5 p. 100 il faudra aller au fond des choses et décider que la France ne veut pas faire sa vie sur l'inflation, sur un différentiel d'inflation par rapport à ses concurrents et ses amis dans le cadre de la Communauté économique européenne. Voilà un sujet qu'il convenait d'évoquer et mon rôle était de le dire devant vous.

Il est une autre notation que je voudrais faire. A plaisir M. d'Ornano l'a faite, ainsi que M. Gérin et M. Mathieu. Mme Goldet ne l'a pas faite, bien entendu, et, monsieur le rapporteur, vous avez eu la bonté de ne pas la faire. Mais c'est vrai qu'en mai 1981 il y a eu, en effet, un changement, comme on dit, avec une population qui a voté, attendant un changement.

Le Gouvernement a fait une politique et a fait un pari. Il a pensé qu'il se produirait une reprise mondiale et que, par conséquent, anticipant sur cette reprise, il pouvait bien se placer. La reprise n'a pas eu lieu. Si nous croyons M. le président Reagan dans son discours de Rio, la reprise est pour demain. Prudence ! Moi, je ne le crois pas, mais certains peuvent le croire.

Depuis le mois de juin 1981, il me semble que le Gouvernement — je vous laisse polémiquer pour savoir si c'est la même politique ou une autre : cela m'est égal — le Gouvernement a fait une politique qui est courageuse. J'attends que l'on me dise le contraire, mais je ne le croirai pas. Cette politique courageuse est appuyée par une majorité et par des forces vives de la nation, qui sont indispensables pour appuyer cette politique.

L'un d'entre vous a dit tout à l'heure qu'il faudrait entamer le niveau de vie des salariés.

Si c'est nécessaire, il faut entamer le niveau de vie de tous, mais ce n'est pas l'idéal. L'idéal, c'est de préserver le niveau de vie des uns et des autres.

La politique que nous menons est appuyée — c'est douloureux pour certains — par des gens qui n'auraient pas soutenu le précédent gouvernement s'il avait voulu mener la même politique. D'ailleurs, il ne l'a pas fait. De mon point de vue, il aurait dû, mais il était hors d'état de le faire. Le Gouvernement actuel est en état de le faire et il a le soutien qui convient : laissez-lui au moins le crédit de ce qu'il entreprend et laissez-le pleinement bénéficier de la chance qu'il peut avoir de réussir !

Telles sont les deux remarques que je souhaitais faire et qui éclairent les observations que je ferai maintenant au cours de mon bref exposé.

Monsieur le rapporteur, vous avez parlé de la division internationale du travail. C'est également un grand sujet. La France ne peut pas l'accepter. Qu'il y ait une certaine division internationale du travail, soit, mais c'est une division que nous acceptons et que nous déterminons. Nous sommes juges de ce qui est bon pour nous, de ce qui correspond à notre activité, ce que nous voulons soutenir et ce que nous pouvons faire sans

soutien, naturellement. Mais cela n'a pas à nous être imposé de l'extérieur.

C'est tout le combat d'aujourd'hui, qui a connu d'ailleurs quelques épisodes dans cette conférence du G.A.T.T., qui n'est pas une conférence ratée, comme cela a été dit. C'est une conférence qui s'est tenue sur sa base habituelle. Elle n'a pas échoué. Elle ne le pouvait pas. Mais c'est l'échec des ambitions immodérées qui ont été mises dans cette conférence. C'est un peu différent, et je souhaitais faire cette mise au point.

Vous avez parlé de la Chapelle-Darblay, du problème du bois en France. Ce problème a également été évoqué par Mme Goldet et j'en profite pour dire au Sénat qu'il y a beaucoup de chablis en France, d'où une situation préoccupante. Comment écouler le bois ? Nous avons demandé à la Communauté économique européenne d'examiner des mesures de suspension temporaire des importations, comme cela avait été fait en 1974 au profit de l'Allemagne. Si c'est nécessaire, nous demanderons alors très officiellement à la Communauté de le faire et j'espère que nous aurons une réponse positive. En attendant, nous avons demandé à nos importateurs habituels de modérer leurs envois en France, étant donné que notre marché est encombré.

La sous-direction de l'importation, elle ne s'appelle pas ainsi ; elle a un nom. Vous me demandez de l'habileté, voire de l'hypocrisie. J'y souscris, mais le nom est tout à fait différent. Il camoufle plus les réalités ; en fait, elle s'occupe beaucoup d'importations.

Monsieur PrévotEAU, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, vous m'avez d'abord exposé beaucoup de choses de manière générale, puis vous m'avez posé trois questions. Je vais donc vous faire une remarque générale et répondre à vos trois questions, puis faire une conclusion qui vous concerne vous et moi.

D'abord, vous vous référez à des mesures ponctuelles, celles du 20 octobre. Mais on ne peut pas saisir la réalité du commerce extérieur si l'on s'en tient à ces mesures ponctuelles. Je l'ai dit : le commerce extérieur est le résultat d'une action qui n'est même pas celle du Gouvernement, mais de la nation tout entière. Ce sont des résultats que l'on voit, dont on s'inquiète et que l'on modifie par une action en amont.

Je suis d'accord avec vous : les mesures prises le 20 octobre dernier sont, en effet, des mesures ponctuelles. On en a retenu dix sur les soixante-deux que j'avais à proposer. Je compte bien en proposer d'autres, qui seront aussi des mesures ponctuelles. Mais ce qui compte, c'est toute l'action économique, financière, sociale et politique du Gouvernement. C'est cela qui nous mènera aux résultats, bons ou mauvais, mais c'est l'ensemble du Gouvernement et son action qui sont en cause, notamment, je le répète, depuis le mois de juin dernier.

Je vous remercie, au passage, d'avoir accepté l'exonération de la taxation des frais généraux au profit des exportateurs. Eh oui, nous devons le faire. Cette mesure relevant du domaine de la loi, M. Fabius ne peut faire autrement que la présenter au Parlement.

Monsieur le rapporteur, je voudrais vous répondre, sans doute mal faute de temps, sur les trois questions que vous m'avez posées.

Vous me demandez ce qui a été fait pour promouvoir les exportations des petites et moyennes entreprises. Je vous réponds tout de suite. Hier marquait l'aboutissement d'une longue action sur la Coface, la compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, action qui nous a demandé un an. Depuis 1947, personne n'y avait touché. Elle faisait ce qu'elle avait envie de faire et le faisait très bien. Je lui ai demandé de se mettre à la portée des petites et moyennes entreprises. Trente-quatre mesures ont été proposées — ce ne sont pas des mesures de détail — dans lesquelles la Coface engage son crédit, ses résultats. Il s'agit là d'une action considérable de simplification, de mobilisation des crédits au bénéfice des petites et moyennes entreprises. Mesures ponctuelles, me direz-vous peut-être. Je ne considère pas que ce soit le cas et ce ministre défini par M. d'Ornano comme un homme désabusé et lunaire s'occupe de choses que ses prédécesseurs n'ont pas faites. Par conséquent, il n'est pas aussi désarmé que cela, même s'il n'a pas d'attributions précises, comme ses prédécesseurs d'ailleurs.

Nous avons reformé le centre français du commerce extérieur, le C.F.C.E., depuis un an. J'espère que cela va nous conduire à être beaucoup plus actifs. Notre ambition est de donner au petit patron, au petit responsable qui vient s'adresser au C.F.C.E. un interlocuteur qui le suive tout au travers de la maison et tout au travers du processus d'aide que le C.F.C.E. apportera à cet exportateur potentiel. Je passe sur les détails : l'heure n'est pas d'en parler ici.

Les directions régionales. Le but, là aussi, est de rassembler tous ceux qui gravitent à l'échelon de la région, souvent en désordre, souvent en concurrence, et qui conduisent ces malheureux exportateurs, premièrement, à rester chez eux parce

qu'ils ne savent pas à qui s'adresser et, deuxièmement, à s'essouffler parce qu'ils ont à s'adresser à sept ou huit guichets. Il faut aussi que la douane vienne au guichet unique. Il ne s'agit pas d'avoir une personne à un seul guichet, il s'agit que tout le monde soit au même endroit. C'est ce que nous essayons de faire au centre international du commerce de Strasbourg, à celui de Marseille — nous ne sommes pas encore au bout de nos peines — et au Havre, où le centre de commerce vient de s'ouvrir. Par conséquent, cela, nous le ferons à la fin de l'année dans les vingt-deux régions. Quant au directeur régional, il ne va pas être le super-chef, j'allais dire le Gauleiter du commerce extérieur. Ce n'est pas cela. C'est un homme qui aura à faire une liaison souple avec les autres et à sortir de son fauteuil pour aller chercher, avec les chambres de commerce, avec les délégations de l'industrie, avec les gens de la Coface, qui vont sur le terrain, avec les gens de la Banque française du commerce extérieur, l'exportateur potentiel, le prendre par la main et l'aider.

Si nos banques veulent bien faire la même chose, si MM. les présidents-directeurs généraux veulent bien désigner des responsables du commerce courant, nous aurons alors réalisé une œuvre qui ne sera pas négligeable, quoi qu'en pensent certains, et c'est bien leur droit.

Pour l'agriculture, vous m'avez demandé ce que nous faisons. Nous passons d'abord des accords à moyen terme pour l'exportation des céréales, voire des produits laitiers. Nous l'avons fait pour le Maroc, l'Égypte, l'U.R.S.S. récemment. Tout cela est prometteur. Il faut le faire. Mais nous sommes en route pour la Tunisie et l'Algérie, bien que la Communauté économique européenne ne souhaite pas trop nous voir passer des accords à moyen terme, car elle considère que c'est sa prérogative. Si c'est sa prérogative, qu'elle l'exerce rapidement et tout sera pour le mieux !

Vous m'avez interrogé également sur l'alcool éthylique. Il s'agit d'exportations sur l'Europe qui ont secoué d'émotion la Hollande et le Royaume-Uni. Ces pays ont demandé que l'on mette des droits compensateurs intercommunautaires sous prétexte que notre alcool éthylique était fourni à un prix de dumping. Nous avons négocié sur ce point et cette demande de nos partenaires a été finalement repoussée à la suite d'une délibération interne de la Commission économique européenne. Voilà où nous en sommes aujourd'hui sur cette question.

Vous me parlez, par ailleurs, des postes d'expansion économique. La réforme est en cours, je l'ai indiqué tout à l'heure. Nous leur avons affecté des objectifs avec l'obligation de rendre compte du résultat. Mesurez le changement sur le plan d'une administration. C'est le jour qui succède à la nuit !

Comme l'a dit M. Gérin, les réceptions diplomatiques sont une chose, l'action sur le terrain en est une autre. Elle doit être menée. Le ministre de la défense a augmenté pour 1983 les effectifs des V.S.N.A. ; les volontaires du service national actif ; s'ils ne le sont pas autant que je le souhaiterais, ils augmentent de façon très substantielle. Voilà qui va dans le bon sens. Mais on pourrait faire davantage et je ferai tout pour obtenir des effectifs plus importants.

Le corps d'expansion si décrié, même sur les bancs de la majorité à l'Assemblée nationale, comme certains ont bien voulu le rappeler, fait ce qu'il peut. Il comprend 1300 personnes qui sont issues de corps différents et qui présentent une grande diversité. Elles ne sont pas toutes issues de l'E.N.A. ; il existe aussi un recrutement contractuel et parallèle. Le statut de ce corps mérite d'être révisé de façon que les carrières soient plus ouvertes et que l'on ne soit pas obligé de nommer M. X... dans le pays Y... sous prétexte que son ancienneté l'y conduit automatiquement parce que, agir ainsi, c'est nier les nécessités du commerce. M. X... sera peut-être très bien en Suède alors qu'il serait très mal en Égypte, ou vice-versa ; je cite au hasard.

De plus, vous avez déclaré, monsieur le rapporteur, qu'on ne tirait pas sur un fantôme. Je dirai qu'on tire sur un fantôme quand on a peur, ce qui n'est pas votre cas ! (Rires.) Je suppose d'ailleurs que vous ne tireriez pas sur le courage ! Enfin, je ne vous imagine pas ainsi.

Maintenant, je voudrais répondre à Mme Danielle Bidard qui parlait au nom de M. Boucheny.

Elle a tenu un propos de bon sens. A quoi nous attachons-nous ? A conquérir les marchés, ce qui suppose les infrastructures nécessaires. Et nous nous apercevons bien — et Renault le premier, qui avait lancé sa Dauphine comme une bouteille sur les fleuves américains — qu'il faut une infrastructure commerciale et industrielle.

Monsieur le rapporteur, vous me parliez de l'agriculture. Nous allons faire un très grand effort pour exporter du vin aux États-Unis, plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Mais si nous n'avons pas les infrastructures commerciales, ce n'est même pas la peine d'essayer. Donc, commençons à les bâtir, à la fois

à l'échelon de grandes sociétés et en direction des Etats américains, et là de petites et moyennes entreprises peuvent se fédérer, bénéficier des crédits à l'investissement commercial que nous mettons désormais à leur disposition et des mesures fiscales incitatives que nous avons déterminées cette année justement pour ces implantations commerciales.

Madame Bidard, oui, il faut les infrastructures nécessaires. C'est vrai aussi en Allemagne. Si nous n'avons pas de réseaux commerciaux, nous vendrons de moins en moins.

Merci, madame Bidard, d'avoir compris le sens de mes efforts au G. A. T. T.

En effet, nous sommes dans une situation qui justifiait que la Communauté économique européenne, solidaire, défende l'essentiel de l'acquis européen, c'est-à-dire l'agriculture communautaire et même l'agriculture française. Là-dessus, nous nous sommes battus, non pas entre nous — nous étions solidaires les uns des autres — mais au regard des autres.

Monsieur d'Ornano, je vous ai déjà répondu par avance. Vous avez parlé du premier et du deuxième choc pétroliers mais vous avez oublié d'évoquer le choc dollar ! Je citerai deux chiffres, je les ai d'ailleurs déjà mentionnés : le deuxième choc pétrolier, cela fait plus 76 p. 100 ; le premier choc dollar, celui de l'année 1982, a fait plus 79 p. 100. Je ne désire pas polémiquer avec vous, je veux seulement vous donner des chiffres. Alors, choc contre choc ou choc pour choc, si vous voulez !

Le rythme d'inflation, je vous en ai parlé. Mais désabusé ? Ne vous fiez pas aux apparences !

M. Paul d'Ornano. Monsieur le ministre d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Michel Jobert, ministre d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. d'Ornano, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Paul d'Ornano. Monsieur le ministre d'Etat, je n'ai pas dit « lunaire et désabusé » ; j'ai dit « lucide et désabusé ».

M. Michel Jobert, ministre d'Etat. Merci beaucoup, monsieur d'Ornano ! Mais je ne crois pas que je sois désabusé ! Cela n'a jamais été le trait de mon caractère et, jour après jour, ce ne sera pas cela qui apparaîtra à la surface.

Je voudrais dire, en présence de Colbert, qui est ici aussi (*M. le ministre d'Etat désigne la statue de Colbert située dans l'hémicycle.*), qu'il ne faut pas plus négliger que Clovis ou Charles Martel, que ce serait très bien de doter mon département de moyens — c'est le sens de la remarque que je faisais tout à l'heure — et que je m'en réjouirais ; ce que je demande depuis longtemps, c'est une attribution en direct. Mais cela ne suffirait pas à faire une politique du commerce extérieur.

Je réponds en cela aussi à M. Gérin : ce n'est pas parce que l'on augmentera, que l'on doublera ou que l'on triplera les crédits de ce ministère, ce n'est pas parce que l'on créera cette grande direction que le commerce extérieur renaîtra tout d'un coup. Il y faut une action en profondeur de la France, et pas seulement du ministère du commerce extérieur. Si vous croyez cela, j'ai l'impression — je vous le dis respectueusement — que vous êtes dans l'erreur. Mais je suis sûr que vous me comprenez.

Quant à la réflexion et à la concertation avec les uns et les autres, je ne fais que cela ! En effet, monsieur d'Ornano, monsieur Gérin, à la veille de mes voyages, pendant mes voyages, après mes voyages, je pratique cette concertation avec ce que j'appelle les « forces vives de l'industrie ». Elle est constante !

Dire que nous assistons à un découragement des industriels ne me semble pas juste. Moi, j'ai une chance, c'est que je ne vois pas forcément ce que vous voyez. Je vois les exportateurs. Ce ne sont pas des gens découragés qui viennent vers moi. Ce sont des gens qui, comme on le dit couramment, « en veulent ». Je vis donc dans un univers un peu préservé où l'on a toujours l'espoir de faire quelque chose. Et quand on « se ramasse », on se dit que l'on fera mieux sur un autre pays, sur un autre « coup », sur une autre opération. C'est ce que nous essayons de faire.

Monsieur d'Ornano, vous faites votre métier, vous avez vos choix, et j'accepte tout ce que vous avez dit. Mais mon analyse n'est pas tout à fait la vôtre — et même pas du tout — notamment s'agissant des « charges insupportables des entreprises ». Je suis dans la fonction publique depuis 1952. Eh bien ! depuis cette date, j'entends parler des charges insupportables des entreprises. Nous devrions être morts depuis le temps que l'entreprise est surchargée. Et au vu des chiffres que j'ai cités tout à l'heure, nous ne sommes pas moins compétitifs que d'autres. Il est de bonnes journées, il en est de moins bonnes ; je ne considère pas cela comme dramatique.

Monsieur le sénateur Mathieu, vous avez dit quelque chose de fort juste qui m'est allé droit au cœur, vous avez parlé

du déficit structurel. En effet, on n'en parle pas suffisamment, on ne va pas au fond des choses. On croit qu'il suffirait de procéder à des opérations comme celle de Poitiers ou de ne pas y avoir recours pour que les choses s'arrangent. C'est un peu dérisoire. S'il n'y avait que ces choix à opérer, il serait inutile de s'échauffer et je ne deviendrais pas, comme vous le dites si gentiment, l'objet de railleries et de quolibets ; point du tout.

Il est vrai que les résultats sont exécrables. Je l'ai dit très tôt afin que tout le monde le sache et pas seulement le Gouvernement. En effet, je considérais que le pays tout entier était concerné et que tous ceux qui ne s'occupaient pas du commerce extérieur devaient maintenant se sentir directement concernés. Par conséquent, les résultats sont exécrables, c'est vrai ; dernièrement, ils ont été encourageants, mais fragiles.

On dit que nous sommes sur la pente de douze. J'aurais pu vous répondre, pour ma part, que nous sommes sur la pente de six mais je ne le fais pas, car je ne sais pas encore si nous allons avoir le bénéfice des mesures que nous avons prises, si nous allons bénéficier aussi, disons-le, du ralentissement des importations.

Ce que nul ici n'a noté, c'est que les importations, ces derniers mois, ont plongé et que les exportations ont monté. Sur un mois, c'est la première fois que cela se produit depuis longtemps. Je répondrai à M. Alfred Gérin qui a dit qu'il n'y aura pas d'équilibre, voire excédent, si on ne prend pas les mesures qu'il indique. Mais l'équilibre, voire l'excédent, il faut remonter très loin, dans la nuit des temps, pour le retrouver, précisément parce qu'il y a eu, comme M. Gérin l'a signalé, la compensation des invisibles dont je parlerai dans un instant. Mais il n'y a pas d'équilibre en vue du commerce extérieur. Il n'y a pas eu d'équilibre et il n'y a pas eu excédent, sauf peut-être pendant l'année 1978. Sinon, même en regardant loin derrière nous, je ne retrouve pas une telle situation. Ne nous nourrissons donc pas trop d'illusions !

Monsieur Mathieu, vous avez beaucoup parlé du passé, de l'année 1981, alors que j'avais envie de vous parler de la deuxième partie de l'année 1982. Vous avez parlé de l'investissement en disant qu'il était faible, mais il était pire hier. Je le dis au passage, non pas pour polémiquer avec vous, mais pour que le dossier soit complet. Dieu sait que les socialistes et les communistes ont évoqué l'héritage, la faiblesse de l'investissement, 1 p. 100 de l'investissement dans le secteur privé. Or, voilà un Gouvernement qui distingue comme objectif prioritaire l'investissement et qui débloque beaucoup de crédits, en empruntant d'ailleurs beaucoup, pour favoriser l'investissement dans un certain nombre de branches. Constatons-le simplement.

Vous avez parlé des charges, c'est vrai, mais il y a un état de la société qui fait que les entreprises doivent supporter des charges. Elles produisent, elles ont des charges, car les gens qui concourent à la production veulent aussi recevoir de cette activité une compensation qui n'aille pas directement dans le secteur productif et commercial. Il faut prendre son temps comme il est, d'autant que — je le répète — nous n'avons pas plus de charges que d'autres sauf si nous nous comparons à ceux qui étaient l'objet de la considération de Mme Goldet, c'est-à-dire des pays qui encourageaient des formes de régression ou de stagnation sociale pour être plus concurrentiels. En comparaison, en effet, nous avons trop de charges, mais ce n'est pas contre cela que nous avons à lutter. Nous avons à lutter à armes égales, à charges égales, avec des pays qui nous sont comparables en matière de développement technologique et industriel.

Je suis d'accord avec votre conclusion, monsieur Mathieu. De l'équilibre des échanges extérieurs procédera l'équilibre de notre pouvoir d'achat. Je n'ai pas de vérité autre que celle-là et je la partage avec vous car elle est essentielle.

Madame Goldet, vous étiez dans la même perspective en évoquant le secteur de l'automobile. Dès 1978, dans la modeste publication qui est la mienne, *la Lettre de Michel Jobert*, ce sujet était traité. Il y était dit que nous allions à de très mauvais résultats si les choses ne s'amélioraient point, si la gestion n'était pas plus serrée, si la prospective commerciale n'était pas plus vivante.

Vous avez eu raison de signaler l'importance du troisième choc pétrolier, c'est-à-dire le « choc dollar ». J'espère que la situation va s'améliorer maintenant. Je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, en 1982, nous avons payé un « plus » de quarante-deux milliards de francs en raison de la hausse du dollar, un peu de notre fait, beaucoup de son fait à lui. Donc, il faut voir que cela complique notre vie. Si bien que, quand je fais une comparaison entre 1980 et 1982, en francs actuels, je retrouve à peu près, avec une certaine complaisance, les mêmes chiffres : 72 milliards de francs en 1980 et 100 milliards de francs en 1982. Je ne dis pas que ce soit satisfaisant, mais je dis que ce n'est pas épouvantable.

Je suis d'accord avec vous, madame, pour dire que nous ne pouvons pas refuser la croissance. L'idéal n'est pas de refuser la croissance pour empêcher les importations de venir chez nous. L'idéal est d'avoir de la croissance pour qu'il y ait de l'emploi, l'idéal est de surveiller, dans le cadre de nos engagements communautaires et internationaux, des importations qui n'ont rien à faire chez nous.

Nous avons envoyé aujourd'hui à Bruxelles un deuxième memorandum qui reprend le premier que vous avez cité. Ce memorandum demande l'application d'un dispositif précis, que nous décrivons, pour éviter les détournements de trafic. Bien sûr, cela ne fait pas plaisir à tous nos partenaires, mais il faut arriver à empêcher un Etat européen qui n'a plus d'industrie textile d'être le principal exportateur de textiles. S'il ne fabrique plus de textiles, d'où viennent ceux qu'il exporte, d'où sont-ils détournés? C'est une question qui mérite d'être désormais posée.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Michel Jobert, ministre d'Etat. Par conséquent, nous n'avons pas à rougir des démarches que nous pouvons faire à cet égard.

Vous m'avez posé quelques questions concernant la croissance de nos importations européennes. Il faut parvenir à endiguer nos importations en provenance d'Allemagne — j'en ai parlé tout à l'heure et je n'y reviens pas — d'une manière ou d'une autre et dans une bonne concertation bilatérale.

Vous avez évoqué la situation du bois et du marché du meuble. Vous connaissez l'effort fait par le Gouvernement pour relancer un plan « meuble ». Ce ne sont pas tellement les prix italiens qui sont compétitifs sur notre marché; c'est la qualité italienne, la créativité italienne qui font que le meuble italien a une priorité chez nous. C'est triste. Je rappelle que le massif forestier français est le plus important d'Europe. Or la France importe d'énormes quantités de bois. C'est une situation qu'aucun gouvernement n'a jusqu'ici réussi à redresser. Je le regrette. J'espère que nous arriverons quand même à faire quelque chose, mais nous ne pourrions pas le faire en une année.

M. d'Ornano a parlé de la Turquie. Les Turcs nous ont fait savoir que, contrairement à ce qui avait été dit, aucune restriction ne s'appliquait aux importations françaises. Mais y en aurait-il que ce serait parfaitement irrégulier par rapport aux engagements pris par la Turquie à l'égard de la Communauté. Nous nous trouvons donc dans une situation où nous avons non pas le mauvais rôle, mais le bon rôle. Nous ne pouvons pas nous laisser envahir par un certain nombre de productions turques qui débordent du cadre des engagements communautaires acceptés par la Turquie.

Je répondrai par écrit aux autres questions que m'a posées Mme Goldet, de façon à ne pas prolonger ce débat.

La France n'est pas le sixième exportateur, comme l'a dit M. Gérin, mais, selon les années, le quatrième ou le cinquième. Une année — je n'ose pas dire par accident, par surprise — elle a même été le troisième. En fait, la place de la Grande-Bretagne, à laquelle on se réfère, ne s'explique que parce que ce pays exporte des hydrocarbures. Il s'agit d'une exportation relativement facile à laquelle du savoir et des capitaux français ont contribué. Mais sans le pétrole, nous sommes devant les Anglais et, très normalement, après les Etats-Unis, le Japon et la République fédérale d'Allemagne. Cela pour la petite histoire.

M. Gérin a également déclaré, concernant l'Algérie, le Brésil, l'Espagne et l'Union soviétique, que nos bonnes dispositions n'étaient pas payées de retour. Pour l'Union soviétique, nous nous en occupons. Je l'ai dit, je n'insiste pas. S'agissant du Brésil, faut-il, dans les circonstances actuelles, se précipiter pour trouver un retour? On peut en discuter. L'Espagne, c'est vrai, profite des derniers beaux jours de son tarif douanier, qui lui est très favorable, avant son entrée dans le Marché commun. Quant à l'Algérie, je crois que vous êtes assez injuste. Nous avons passé, ces derniers temps, avec ce pays, au terme d'une bonne collaboration, de nombreux contrats qui représentent aujourd'hui plus de 6 milliards de francs et qui devraient, dans un avenir assez rapproché, atteindre 20 milliards de francs. On ne peut pas dire que la situation soit mauvaise, alors que le surcoût du gaz, qui résulte d'un accord conclu avec l'Algérie, s'élève à environ 1 500 millions de francs par an. La situation est donc assez équilibrée.

Je voudrais vous donner raison sur vos comptes concernant les « invisibles ». C'est vrai que la situation du commerce extérieur ne serait pas tragique si la situation de la balance des comptes n'était préoccupante, et elle l'est. Elle l'est, vous avez raison de le dire, non pas parce que les services français — la France est, je crois, le troisième pays en matière de services —

ont fléchi, mais parce que les revenus du capital placé à l'étranger ont, eux, fléchi sérieusement. N'étant pas ministre des finances, je n'insisterai pas sur ce point.

M. Gérin a également dit que nos parts de marché se réduisaient. Dans l'ensemble, elles ne se sont pas réduites, notamment avec l'Allemagne, pays où nous avons conservé les mêmes parts de marché. C'est l'activité sur le marché allemand qui s'est réduite, ce qui est différent. Par conséquent, nous faisons moins d'affaires avec une part de marché qui est toujours la même, de l'ordre de 11 p. 100.

J'ai déjà parlé du différentiel d'inflation, je n'y reviens donc pas. Nous essayons de rejoindre les pays les moins inflationnistes. Tel est mon vœu.

Vous réclamez, monsieur Gérin, un bilan à l'exportation des entreprises nationalisées. Vous avez cent fois raison. Le Gouvernement s'en est préoccupé. Les entreprises nationalisées ne sont pas toutes en mesure, pour le moment, de fournir ce bilan, mais elles ont promis, pour la fin de l'année, de nous donner un bilan sincère, équilibré, non seulement de leurs opérations mais de leurs projets à l'étranger.

Dans l'ensemble de ce que j'ai vu et de ce que je connais, il n'y a pas cette glissade et cette langueur que certains ont décrites. A vrai dire, ces organismes étaient, par leur nature même, des organismes de la collectivité française, qu'ils aient relevé de la commande publique tout en étant privés ou qu'ils aient fonctionné directement sur les biens de la collectivité. Nous verrons quel sera ce bilan. Le Gouvernement y sera extrêmement attentif.

Monsieur le sénateur, vous avez dit avoir beaucoup de sollicitude pour moi. Je vous réponds : aidez-moi !

J'aurais encore beaucoup de choses à dire mais je crois avoir répondu à la plupart des intervenants. Je souhaite remercier la commission des finances et la commission des affaires économiques et du Plan. Des critiques ont été faites, bien entendu. Qui n'en fait pas? D'ailleurs, j'ai le cuir suffisamment épais pour les supporter. Au Sénat, les critiques sont toujours d'une telle courtoisie que je les prends comme des encouragements. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur les travées de l'U.R.E.I.)

M. le président. Monsieur le ministre d'Etat, je vous dirai simplement pour la petite histoire que si Colbert est en permanence dans l'hémicycle, Charles Martel et Clovis n'y figurent pas encore ! (Sourires.)

Les crédits concernant le ministère du commerce extérieur étant inscrits à la ligne économie et finances : II. — Services économiques et financiers, leur examen est réservé jusqu'à la discussion de ces crédits.

Education nationale.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'éducation nationale. La parole est à M. le ministre.

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget du ministère de l'éducation nationale, que j'ai l'honneur de vous proposer, au nom du Gouvernement, pour 1983, est à la fois un budget en croissance et un budget de priorités.

De ce double point de vue, il porte la marque des choix gouvernementaux dans un contexte économique difficile, au service d'une politique d'éducation dont chacun sait qu'elle ne peut prendre sa pleine signification qu'au regard du long terme.

En effet, la dimension, la complexité et le rythme de notre appareil de formation exigent que les mesures qui ont pour ambition de contribuer à sa rénovation soient situées non seulement dans un ensemble, mais également dans une durée.

Par rapport aux mesures acquises dans le budget de l'éducation nationale, les mesures nouvelles peuvent paraître de prime abord modestes tant il est vrai qu'on peut hésiter à qualifier de massif un effort fait dans un domaine aux proportions aussi considérables que le système éducatif.

Au demeurant, il serait insensé d'imaginer qu'un tel système puisse, sur une période courte et grâce à des moyens importants, changer radicalement de direction; mais les efforts faits deviennent significatifs lorsqu'ils conduisent à infléchir la tendance de manière telle que, sur une longue période, la transformation globale soit assurée.

Rapporté à la masse, le changement est d'abord une inflexion; rapporté à la durée, c'est une rénovation profonde.

Dans cet esprit, je m'attacherai à présenter ce projet de budget à votre assemblée en soulignant les efforts significatifs et les priorités retenues pour 1983.

Le budget qui vous est proposé est un budget en croissance, qui poursuit la politique de redressement des moyens du service public d'éducation entamée en juillet 1981.

Je voudrais rappeler qu'il y a là une politique qui tranche avec celle qui était antérieurement poursuivie.

Alors que les trois budgets de 1979, 1980 et 1981 se sont traduits globalement par la suppression de près de neuf mille emplois ou équivalent-emplois, c'est la création de plus de trente-deux mille emplois ou équivalent-emplois que représentent le collectif de 1981 et les deux budgets de 1982 et 1983.

Il est préférable, la pudeur étant aussi une vertu politique, de ne pas imaginer ce qu'auraient pu être les dernières rentrées scolaires et universitaires si un tel effort n'avait pas été engagé, ce que les censeurs des rentrées d'aujourd'hui semblent oublier dans leur analyse.

Mme Danielle Bidard. Très bien !

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale. Pris globalement, le budget de 1983 augmente de 15,02 p. 100 par rapport à celui de 1982, en données techniquement homogènes. La progression des budgets civils étant de 12,5 p. 100, la priorité accordée à l'éducation nationale est ainsi clairement affirmée non seulement par le taux d'accroissement, mais par le rang auquel ce taux la place parmi les autres budgets de l'Etat ; en effet, pensions exclues, le budget que je vous propose est désormais le plus important de ceux qui vous sont soumis.

A cela il faut ajouter que près de la moitié des créations d'emplois de l'Etat prévues en 1983 le sont pour l'éducation nationale.

Cet effort délibéré, qui est un investissement essentiel pour le pays, donne à notre politique culturelle, sociale et économique la dimension structurelle qui, particulièrement en ces temps difficiles, est la seule qui permette de construire là où d'aucuns auraient seulement colmaté.

Cela étant, un budget réunit un exemple de moyens finalisés, et c'est à l'examen de ceux-ci qu'il convient maintenant de s'attacher afin de donner un contenu concret aux orientations de politique générale.

Concernant chaque ordre d'enseignement, de la maternelle à l'université, trois objectifs principaux ont été et seront poursuivis : premièrement, améliorer, en qualité et en quantité, l'accueil des élèves et des étudiants ; deuxièmement, réduire les inégalités et les échecs scolaires et universitaires ; troisièmement, enfin, engager durablement le système d'enseignement sur la voie de la rénovation dans un cadre de décentralisation et d'autonomie renforcée, en s'appuyant sur le dialogue et sur des relations plus contractuelles que hiérarchiques.

A l'égard de chacun de ces trois objectifs, les actions menées cette année permettent d'établir un premier bilan, qui vient conforter les orientations retenues et suggérer des adaptations limitées.

Concernant, tout d'abord, l'accueil des élèves et des étudiants, il faut souligner le caractère positif et novateur de l'accroissement des effectifs constaté à la présente rentrée.

La comparaison des taux de scolarisation français avec ceux des autres pays développés fait apparaître un retard de la France qu'il est capital de combler au plus tôt, sauf à compromettre gravement nos chances dans la compétition internationale.

Les mesures prises l'année dernière en la matière, en terme d'implantation de moyens et d'amélioration des procédures d'orientation, ont permis un redressement de la demande sociale d'éducation ; les moyens inscrits au projet de budget devraient accompagner et soutenir cette tendance. C'est un enjeu dont je ne saurais trop souligner la gravité.

Cet accroissement des effectifs scolaires et universitaires ne va pas sans poser de délicats problèmes lorsque doivent être conduites les opérations d'ajustement des moyens de rentrée ; mais leur solution, quelquefois difficile, ne doit pas faire perdre de vue qu'il y a là non pas un sujet d'inquiétude mais, au contraire, un fait porteur d'avenir.

Si j'aborde maintenant le thème de la lutte contre les inégalités et contre les échecs scolaires et universitaires, cela sans examiner dans le détail l'inventaire des dispositions prises, je crois nécessaire, pour chaque ordre d'enseignement, d'en dresser la synthèse.

Concernant le premier degré, les efforts ont été orientés et continueront de l'être dans deux voies : d'un côté, l'extension de l'accueil en maternelle, l'amélioration de l'encadrement à l'école élémentaire, la revalorisation de la fonction du maître, l'adaptation de sa formation ; de l'autre, la définition de zones prioritaires, au nombre de 400 aujourd'hui, où l'on trouve réunies des causes multiples d'échec scolaire et dont les moyens pédagogiques sont progressivement renforcés.

Cela ne constitue cependant que l'amorce d'un travail en profondeur, et nous venons d'entrer à cet égard dans une deuxième phase qu'il me paraît important de préciser.

En prenant en charge leur instruction et en participant à leur éducation, l'école doit permettre la réussite de tous les enfants par une démarche globale qui tire parti de toute leur

vie pour favoriser la construction de l'autonomie personnelle de chacun. Cet objectif ambitieux suppose l'ouverture de l'école, c'est-à-dire l'établissement de relations confiantes de coopération entre l'institution scolaire, le milieu environnant et, en premier lieu, les parents et les représentants de la collectivité. Elle suppose aussi une très grande attention prêtée à la continuité scolaire, à la qualité des progressions et des transitions depuis la petite enfance jusqu'à la fin de l'adolescence.

Cette orientation recueille un large accord. Sa mise en œuvre, qui permettra de traiter à partir de l'école l'ensemble du problème des inégalités et des échecs, ne peut se concevoir sans que l'ensemble des partenaires de l'acte éducatif ait été directement associé à la conception même des actions auxquelles elle devra conduire dans une approche de concertation décentralisée.

C'est la raison pour laquelle je viens de lancer une grande consultation-réflexion nationale, différente d'une mission d'experts, qui a pour but d'établir à la fois, dans un dialogue entre les professionnels, les usagers et les collectivités : une évaluation des forces et des faiblesses de l'école primaire d'aujourd'hui ; une sélection des démarches novatrices les plus pertinentes et les plus réalisables ; une convergence des volontés pour que se réalisent les renouvellements nécessaires.

Cette opération, dont je n'ai pas besoin de souligner l'enjeu, devrait s'achever au second semestre de 1983 dans des conditions telles que les projets locaux qui en seraient les fruits puissent prendre corps dès la prochaine rentrée.

Après le redressement apporté aux moyens et le traitement particulier des secteurs les plus défavorisés seraient progressivement construits des projets éducatifs, identiques quant aux objectifs principaux mais diversifiés quant aux méthodes, aux moyens et aux rythmes, compris parce que débattus, vécus au plus près de l'enfant, de ses réussites comme de ses difficultés, assumés par tous ceux qui ont place dans l'acte éducatif.

Concernant les collèges, les problèmes qui leur sont posés par la diversité des élèves, les orientations trop précoces, l'inadaptation des programmes officiels à un grand nombre d'enfants, les taux d'échec, enfin, m'ont conduit, dès l'an dernier, à confier à M. Legrand le soin de mener une réflexion concertée. Les conclusions de ce travail me seront très prochainement remises.

D'ores et déjà, un certain nombre de mesures ont été prises ; elles ne se limitent pas aux zones prioritaires et elles s'inscrivent toutes dans un fonds d'orientations communes : améliorer et unifier progressivement la formation des enseignants ; intégrer, dès leur formation initiale, la connaissance théorique et pratique du système éducatif réel ; ouvrir le champ des activités éducatives en les intégrant dans le processus de formation et rééquilibrer les disciplines ; reconnaître explicitement que la décentralisation et l'autonomie sont des nécessités vitales pour les établissements ; corriger les inégalités importantes qui subsistent entre collèges.

Ces orientations, précisées au cours des prochains mois, connaîtront à la prochaine rentrée scolaire une série d'applications de plus grande ampleur, appuyées notamment sur les moyens inscrits au projet de budget qui vous est soumis.

Concernant les lycées, des corrections aux structures pédagogiques actuelles s'imposaient ; elles ont été mises en œuvre dès la rentrée de 1981, avec la création des secondes différenciées, poursuivies à la présente rentrée avec celle des premières « scientifiques » et des nouvelles premières F, puis, en septembre 1983, au niveau des classes terminales.

L'importance du second cycle de l'enseignement secondaire, point de passage de la scolarité obligatoire à la scolarité volontaire et lieu de constat des sorties prématurées du système de formation initiale, méritait aussi qu'au-delà des mesures de portée limitée, dont je viens de parler, soit engagé un processus plus vaste : c'est celui que conduit actuellement la commission animée par M. Prost.

Il a été marqué, le 6 octobre dernier, par l'organisation d'une journée nationale de consultation, attendue par tous comme une innovation offrant aux différents partenaires l'occasion d'une réflexion sur les contenus d'enseignement, la vie des établissements et l'évaluation des connaissances.

Cette consultation a été un succès, tant par les échanges qu'elle a permis entre des partenaires de l'acte éducatif, jusqu'ici trop distants les uns des autres, que par la qualité des analyses qu'elle a produites.

Cette réflexion entamée le 6 octobre se poursuivra le 13 décembre par une seconde journée ouverte aux parents et aux élèves. Elle permet de construire progressivement dans les lycées les conditions d'un renforcement de l'autonomie et de la prise en charge directe de la mission éducative par tous ceux qui doivent y avoir part. Cette orientation connaîtra elle aussi, à la rentrée prochaine, une nouvelle étape.

Dans l'ensemble des actions menées pour la réduction des inégalités et des échecs, il convient de faire une place à part à l'aide apportée au développement des enseignements technologiques.

Il faut absolument mettre un terme, et ce ne sera pas simple, aux pratiques de l'orientation qui donnent au recrutement des élèves de l'enseignement technique un caractère négatif. Cela passe nécessairement par une vraie diffusion de la culture technologique dans l'ensemble de notre système d'enseignement, en particulier au collège.

Dans le projet de budget, les enseignements technologiques bénéficient d'une priorité marquée à tous les degrés de l'enseignement ; leur situation actuelle comme le rôle qu'ils doivent jouer dans notre stratégie industrielle motivent ce choix. Ces enseignements, qu'ils soient dispensés dans des lycées d'enseignement professionnel, des lycées techniques ou des instituts universitaires de technologie représentent un domaine dans lequel l'investissement que nous faisons aujourd'hui est une partie essentielle de la politique économique à moyen terme du Gouvernement. Les choix faits en faveur de la filière électronique en sont la meilleure illustration.

J'en viens maintenant à l'enseignement supérieur.

A cet égard, le budget qui vous est proposé poursuit l'effort amorcé l'année dernière et qui mettait fin à la politique malthusienne qui avait jusque là prévalu. Mais nos enseignements supérieurs n'avaient pas seulement besoin d'une relance en termes de moyens en emplois et en crédits. Ils vivaient une crise grave qui justifie une réorganisation profonde et une définition nouvelle de leurs missions. C'est le sens du projet de loi qui est maintenant entré dans sa phase d'élaboration ultime, après une année de consultations et de réflexions, conduites par le groupe de travail animé par M. Jeantet.

La discussion de ce projet de loi, plus particulièrement les mesures concernant l'orientation des étudiants en premier cycle et la professionnalisation des filières, permettra d'ouvrir devant le Parlement le débat fondamental. Les options qui vous seront proposées engageront durablement l'avenir dans un domaine essentiel pour la France, à l'échelle nationale et internationale.

J'ajoute qu'en dehors de ce projet de loi, mais en cohérence avec lui, un certain nombre de mesures ont été prises ou sont en préparation, pour faire en sorte que les étudiants, qui sont plus nombreux, soient aussi mieux formés. L'examen des demandes d'habilitation présentées par les établissements a été plus approfondi et l'ensemble des formations qui est maintenant en place préfigure la carte universitaire, élément essentiel de la planification des enseignements supérieurs. L'amélioration de l'encadrement résulte à la fois des créations d'emplois, de leur meilleure répartition, mais aussi d'une gestion plus rationnelle des personnels.

Enfin, les structures d'accueil des étudiants, français ou étrangers, s'améliorent, et M. Domenach vient de me remettre un rapport sur « Les conditions de vie et le contexte de travail des étudiants », dont certaines propositions pourront être mises en œuvre à partir de la prochaine rentrée.

J'en viens maintenant au troisième objectif général, qui concerne la décentralisation et l'autonomie au sein du système scolaire et universitaire.

Au-delà des textes généraux réformant le partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités, et qui ont des applications dans le champ de l'éducation nationale, c'est l'organisation même des établissements qui permettra ou freinera la prise de responsabilité à l'échelon le plus décentralisé, mais le plus près des réalités vécues, de l'acte éducatif.

De ce point de vue, le projet de loi relatif aux enseignements supérieurs donne à l'autonomie un contenu réel, en renforçant et en précisant les modalités de vie démocratique au sein des établissements, ainsi qu'en développant les rapports contractuels entre les établissements, les collectivités et l'Etat.

Dès maintenant, la concertation est la règle dans les relations avec les établissements d'enseignement supérieur. Cela a donné des résultats significatifs pour les développements de la recherche universitaire. Certains avaient pu craindre, en effet, que face aux grands organismes celle-ci ne s'affaiblisse, voire ne se marginalise. Tout au contraire, la mise en place d'une politique contractuelle entre les établissements et l'administration centrale a donné à la recherche universitaire une vigoureuse impulsion accentuée avec la mise en œuvre de contrats quadriennaux conclus avec les établissements d'une même région.

Cependant, si cette orientation est importante pour les grandes écoles et les universités, elle l'est aussi pour les établissements scolaires ; mais elle pose à cet échelon des problèmes particuliers, puisque l'on s'adresse à des populations de jeunes et d'adultes placées en situation de responsabilité ou de dépendance selon un schéma profondément différent.

C'est, notamment, pour cette raison qu'un travail a été engagé dans le cadre des missions confiées à MM. Prost, Legrand et Soubre. Il conduira à des propositions concrètes pouvant être mises en œuvre à partir de la prochaine rentrée, mais il doit être clair qu'il ne saurait être question de changer brutalement de système.

Le développement de l'autonomie des établissements est une démarche graduelle et résolue, dont les opérations de concertation déjà engagées constituent le premier temps. Cette autonomie devra, certes, concerner la gestion administrative, mais surtout le domaine pédagogique, avec la gestion du temps, des effectifs et des programmes, ainsi que le domaine éducatif en rapport avec l'environnement, le monde associatif et les collectivités.

Après avoir précisé, à travers trois objectifs généraux, la signification et les étapes de la rénovation globale entreprise, je souhaiterais parler maintenant d'un certain nombre de problèmes qui en constituent des points d'application particuliers.

En ce qui concerne, tout d'abord, les relations entre l'enseignement public et l'enseignement privé, conformément aux dispositions du conseil des ministres du 4 août 1982, j'ai créé quatre groupes de travail internes au ministère, sur chacun des thèmes retenus : la carte scolaire, le caractère des établissements, le statut des personnels, les activités éducatives. Les conclusions de ces travaux vont m'être remises incessamment et je ferai, sur ces bases, un ensemble de propositions au Gouvernement. Ensuite, pourra s'ouvrir la phase des négociations, selon le calendrier prévu.

Les crédits ouverts pour l'enseignement privé dans le projet de budget résultent de l'application de la loi. Ils n'appellent, par conséquent, de ma part, aucun commentaire, sinon que les engagements pris sont tenus.

Par ailleurs, j'ai évoqué la dimension internationale que prennent certaines des transformations en cours dans notre service public d'enseignement ; je voudrais indiquer maintenant ce qui peut être fait concrètement à propos d'un problème précis : celui des personnels coopérants qui enseignent dans les universités étrangères.

Ce sont, pour l'essentiel, des personnels contractuels, recrutés directement par le ministère des relations extérieures : ils sont aujourd'hui en poste dans les pays en voie de développement.

Or, une véritable coopération universitaire ne peut être mise en œuvre que par des enseignants-chercheurs appartenant à l'enseignement supérieur français.

Il a donc été décidé, en accord étroit avec les autres départements ministériels concernés, de s'orienter vers une coopération confiée essentiellement aux établissements d'enseignement supérieur. Ceux-ci seront chargés de réaliser des programmes élaborés en concertation avec les établissements des pays demandeurs, et recevront les moyens complémentaires nécessaires, pris sur l'enveloppe de l'aide au développement.

Il s'agit là d'un changement profond qui substitue à des initiatives individuelles une responsabilité d'établissements, selon des programmes à moyen terme intégrant formation, recherche et développement. Il est fondé, évidemment, sur l'utilisation d'un personnel titulaire.

En vertu de cette logique, le Gouvernement vous présente un amendement tendant à préciser les conditions dans lesquelles cent cinquante emplois seront utilisés pour intégrer, dans l'enseignement supérieur, des enseignants recrutés antérieurement pour servir en coopération, selon les modalités que je viens d'indiquer. Il ne s'agit là, évidemment, que d'une première étape.

Dans un autre domaine, mais sur un problème voisin, un deuxième amendement gouvernemental vous est proposé : il a trait à la titularisation des vacataires de l'enseignement supérieur en qualité d'assistants ou d'adjoints d'enseignement. Il est prévu de réserver deux cents emplois à cette création qui fait suite à la nomination, en 1982, de quatre cents enseignants non titulaires en qualité d'assistants.

Afin de permettre aux établissements, en particulier aux instituts universitaires de technologie, de bénéficier des mesures d'intégration dans de meilleures conditions, et pour préciser les règles de nomination en qualité d'adjoint d'enseignement, il est nécessaire d'amender le texte initial.

Enfin, je voudrais faire état d'un des problèmes liés à la mise en œuvre de la politique de décentralisation, celui de l'indemnité de logement des instituteurs. Le crédit de 650 millions de francs qui figurait, en 1982, dans le budget de l'éducation nationale est transféré à l'administration de l'intérieur et de la décentralisation, le Gouvernement ayant décidé d'assurer le remboursement aux communes de la charge du logement des instituteurs, pour un montant de 2106 millions de francs inscrit dans la dotation globale de fonctionnement qui leur est attribuée.

Dans le même temps, une clarification a été apportée au régime d'attribution de cette indemnité. Désormais, les instituteurs titulaires remplaçants, et ceux qui exercent dans les écoles primaires comme psychologues ou conseillers pédagogiques, bénéficieront, dans leur ensemble, de l'indemnité de logement ; cette charge pour les communes est compensée par le versement de l'Etat.

Il reste que la fixation du montant de cette indemnité, selon les mêmes règles dans toutes les communes et dans des conditions d'équité, est un problème encore à l'étude, dont j'ai saisi mon collègue, M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

L'objectif, de ce dernier point de vue, est bien sûr d'éviter que la décentralisation instaurée pour respecter les différences et les spécificités n'en établisse de nouvelles, en forme d'inégalités, là où la situation établie était équitable.

Voilà, mesdames et messieurs les sénateurs, ce que je voulais dire sur le projet de budget pour 1983 et sur la politique qu'il permet de poursuivre ; mais je voudrais, en conclusion, et parce que cela traverse toutes les réalités éducatives, aborder le problème de l'évaluation.

L'éducation nationale, qui a connu tant de changements et de réformes depuis trente ans, ne s'est pas encore dotée d'un outil d'évaluation qui lui permette de suivre régulièrement les résultats de la politique engagée et, plus généralement, d'apprécier la situation de notre système éducatif par rapport à ceux des pays qui peuvent nous être comparés.

Cette lacune est grave ; il faut y remédier. C'est pourquoi j'ai demandé à l'inspection générale de l'éducation nationale de se consacrer, en priorité, à ce travail difficile, mais de tout premier plan, pour lequel ce corps a d'ailleurs été créé. C'est pourquoi aussi le projet de loi relatif aux enseignements supérieurs prévoit une instance d'évaluation, composée de personnalités indépendantes, susceptible de donner, en toute liberté, des avis sur la politique de nos établissements.

Il ne sert à rien de fixer des orientations si l'on ne se donne pas les moyens d'examiner leur mise en œuvre et leurs résultats. Cela est vrai tant dans le domaine des contenus d'enseignement et des filières de formation que dans celui de la gestion des établissements. Cette activité de réflexion du système éducatif sur lui-même doit prendre de l'importance.

Il faut aussi accepter qu'elle ne soit pas uniquement interne à ce système, et que des acteurs économiques et sociaux venus d'autres horizons y participent : le rôle croissant de ceux que l'on appelle généralement les « personnalités extérieures », à tous les échelons de notre enseignement, revêt ce sens profond et doit être pris en compte. Vous reconnaîtrez sans doute qu'il s'agit là d'une entreprise ambitieuse, même si ce n'est pas une réforme spectaculaire. Elle ne se mesure pas à l'aune d'un budget, mais elle a la prétention d'en mieux suivre l'exécution, dans une perspective pluriannuelle et fondamentalement qualitative.

Je terminerai donc en insistant sur deux points et, d'abord, sur la nécessité d'une meilleure évaluation de l'action du ministère de l'éducation nationale. Je ne doute pas, d'ailleurs, qu'un débat parlementaire ne soit l'occasion d'obtenir une évaluation réalisée par des personnalités compétentes. Mais sans doute n'est-il pas inutile de doter, en même temps, le ministère des moyens lui permettant de vous présenter des propositions.

Ensuite, il faut savoir que nous abordons une phase importante, mais toujours difficile, de mutation, de décentralisation. Il importe que l'éducation nationale soit ouverte à cet égard, mais, en même temps, il convient de tenir compte de ses problèmes spécifiques. Ceux-ci ne doivent pas servir d'excuse à l'inaction ; ils doivent nous conduire à modifier l'esprit général pour tenir compte de notre devoir essentiel, qui est celui de l'éducation. En effet, la tâche primordiale de tout gouvernement, de tout ministère est de faire en sorte que son action soit, par priorité, orientée vers les jeunes de notre pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Delfau, rapporteur spécial.

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (enseignement scolaire). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, étant donné la rigueur excessive du calendrier budgétaire, je ne compte pas abuser du temps qui m'est imparti. Chacun ici est en mesure de consulter le rapport écrit que j'ai déposé au nom de votre commission des finances. M. le ministre de l'éducation nationale a, de son côté, clairement exposé les lignes de force de son budget, avec les chiffres nécessaires. Je m'efforcerai donc d'être bref et d'aller à l'essentiel.

Conduire l'examen d'un budget c'est, pour votre commission, examiner si l'emploi proposé des deniers publics est satisfaisant. Cela revient donc à examiner, d'abord, si les priorités qui se dégagent de ce budget sont les bonnes — à cet égard, le jugement est purement politique — et si les priorités ainsi dégagées sont assumées de façon convenable ; enfin, il faut voir si l'on n'a pas oublié des points importants, si l'on n'a pas négligé ce qui aurait dû être des priorités.

C'est en ce sens que j'examinerai, monsieur le ministre, le budget que vous soumettez à l'approbation du Sénat.

Au-delà de la conjoncture du moment, je m'efforcerai, à cet égard, de rester fidèle aux orientations tracées depuis longtemps, mes chers collègues, par votre commission des finances. Le Sénat, en effet, n'a rien à gagner à se laisser dévoyer par les emportements du quotidien.

C'est pourquoi il ne me viendrait à l'esprit de vous reprocher, monsieur le ministre, ni une insuffisante progression de ce budget par rapport à celui de l'an passé ni, étant donné le contexte économique, son extraordinaire rigidité. Si l'on ne tient pas compte du fonds de grands travaux précédemment voté par le Parlement, les dépenses en capital ne représenteront, en 1983, que 2,55 p. 100 du budget total des services scolaires. Près de 97,5 p. 100 de ce dernier sont donc engloutis par les dépenses ordinaires. Ce n'est pas nouveau, comme vous l'avez vous-même souligné, monsieur le ministre : on était à 96,72 p. 100 en 1979, à 97,09 p. 100 en 1980, à 97,20 p. 100 en 1981 et 1982. En comptant le fonds de grands travaux, nous aboutirons à un pourcentage un peu inférieur mais voisin. Les dépenses de personnel, depuis plusieurs années, frôlent les 90 p. 100 du montant total. Bref, c'est un budget où l'on ne peut jouer que sur les marges, sur des dixièmes de points qui représentent des centaines de millions de francs. Telle est la regrettable mais peu évitable réalité.

Dans cet ensemble rigide où les services votés représentent le plus clair des dépenses, quelles sont, mes chers collègues, les priorités qui se dégagent du budget qui nous est soumis ?

J'en ai vu trois. Les voici.

La première, qui est évidente, est une aide aux familles, renforcée dans le sens d'une sélectivité plus grande : maintien de la participation de l'Etat aux dépenses d'internat à un taux plus élevé que naguère ; maintien d'une aide importante aux transports scolaires ; enfin, nette augmentation de l'aide directe aux familles dont les enfants fréquentent l'enseignement technique.

La seconde de vos priorités, évidente elle aussi, est l'amélioration de l'encadrement des élèves dans l'enseignement secondaire, en particulier dans les lycées d'enseignement professionnel — L.E.P. Je note d'ailleurs que cette amélioration ne se limite pas aux personnels d'enseignement, mais comprend aussi, ainsi que la commission des finances l'avait souvent souhaité, des créations de postes de personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, ce qui est sûrement une excellente chose.

La troisième de vos priorités — et la première par l'importance des crédits qui la concernent — est enfin l'enseignement technique. Sur 7 414 emplois créés en solde net, 24 p. 100 sont directement consacrés aux L.E.P., 15 p. 100 environ aux lycées techniques et une notable partie des 1 440 postes A.T.O.S. — personnel administratif, technicien, ouvrier et de service — nouvellement créés seront également mis à la disposition de l'enseignement technologique ; en tout, c'est donc à quelque 48 p. 100 des créations d'emplois qu'on peut estimer la part de cet enseignement. On sera en mesure d'y accueillir 18 000 élèves supplémentaires en 1983, venant s'ajouter aux 21 000 nouveaux élèves accueillis à la dernière rentrée.

La même priorité se révèle si l'on considère les dépenses d'investissement. La dotation réservée aux L.E.P. est presque doublée ; la part des investissements en faveur du technique passe donc, cette année, du tiers des investissements de l'enseignement scolaire à près des deux tiers.

Telles sont les priorités qui se dégagent du budget qui nous est soumis.

Ces priorités sont-elles assumées de façon satisfaisante ? C'est ce que je me propose d'examiner maintenant.

Chacun s'accordera, je crois, à reconnaître la valeur de la priorité sociale. Les élus apprécieront qu'on ait maintenu à 60 p. 100 la part de l'Etat dans les transports scolaires ; votre commission, d'autre part, a bien reçu la faveur faite aux familles dont les enfants fréquentent le technique. Sans doute était-ce le prix à payer pour éviter de trop précoces évactions du système scolaire, vers les centres de formation d'apprentis — C.F.A. — dans le meilleur des cas, et vers le chômage trop souvent. C'est là un acquis positif.

En ce qui concerne l'encadrement, votre commission, mes chers collègues, a été davantage critique, bien qu'avec modération. En effet, sans sous-estimer l'effort produit, trois problèmes

— d'ailleurs récurrents — nous paraissent mériter une attention soutenue.

Le premier concerne l'enseignement primaire. Certes, avec 108 000 élèves de moins, ce degré d'enseignement pourra faire face à une partie des besoins nouveaux apparus ponctuellement par des mesures de redéploiement. Les ressources ne sont toutefois pas illimitées en ce domaine. J'avais fait observer antérieurement à votre prédécesseur, M. Beullac, qu'il ne pouvait pas espérer faire face durablement aux besoins nouveaux qui apparaîtraient dans les écoles en fermant des classes dans les villages, sauf à accroître une désertification de nos campagnes qui n'est déjà que trop engagée. Cette observation n'a, de toute évidence, rien perdu de sa pertinence.

Le deuxième de ces problèmes concerne l'auxiliaariat : votre commission a noté avec intérêt, mes chers collègues, la poursuite de la politique de résorption de l'auxiliaariat, avec 4 700 titularisations cette année. Cependant, elle a également noté avec inquiétude qu'il y a aujourd'hui davantage d'auxiliaires dans l'enseignement public qu'en 1980.

Pourquoi une telle situation ? Parce que, visiblement, il est difficile de prévoir avec exactitude la demande sociale d'éducation. Ce fut le cas dans le second degré. Je ne suis pas sûr, toutefois, qu'on ait fait à cet égard les efforts nécessaires. Nous nous sommes donc trouvés avec une rentrée où il a fallu, soudainement, combler les déficits qui se présentaient à tout moment par des recrutements de maîtres auxiliaires. En outre, bien des postes budgétaires inscrits en 1982 n'ont pu être occupés par des titulaires, vu le déficit en enseignants diplômés résultant de la politique adoptée par vos prédécesseurs, monsieur le ministre.

Cette situation est loin d'être satisfaisante ; elle est même préoccupante. Nul ne doute que la rénovation de notre système éducatif et l'amélioration de son efficacité passeront par une formation renforcée et, peut-être, entièrement repensée, des enseignants qui auront dans leur classe, désormais, des jeunes nés après l'an 2000. Chaque nouvelle génération d'auxiliaires, recrutés sans formation, est ainsi une nouvelle vague de ferment potentiellement novateur qui s'abîme sans retour dans un système fatigué. N'est-il pas nécessaire, désormais, par une espèce de loi de programmation éducative, d'envisager les choses sur une durée plus longue que l'année budgétaire ?

Le troisième problème lié à l'encadrement est celui du mode d'affectation des nouveaux titulaires. Enseignant d'origine, j'éprouve moi-même quelque embarras devant les nouveaux titulaires qui, périodiquement, me demandent d'intervenir — généralement en vain d'ailleurs — pour leur obtenir une affectation plus satisfaisante. Je refuse d'effectuer beaucoup de ces interventions car je perçois l'ampleur du problème. Certaines, pourtant, me semblent véritablement justifiées. En outre, la multiplication des demandes témoigne, en tout état de cause, d'un réel malaise. Les règles en vigueur me semblent, monsieur le ministre, mal comprises et mal acceptées. Envisagez-vous, en liaison avec vos partenaires sociaux, de les réformer ?

J'en viens, monsieur le ministre, à votre troisième priorité, consacrée à l'enseignement technologique.

Voilà des années que votre commission des finances, toutes sensibilités politiques confondues, demande que l'on accorde à cette filière toute l'importance, décisive en vérité, qu'elle mérite. Votre commission, mes chers collègues, s'est donc réjouie quand elle a vu que, plus franchement que ses prédécesseurs, qui avaient amorcé d'ailleurs le mouvement, le ministre a fait du technique, comme on dit, une véritable priorité.

Cette considération emporte cependant avec elle de vastes conséquences. Je ne voudrais ici que les esquisser, non sans préciser cependant que ces observations découlent d'une analyse très circonstanciée conduite en cours d'année à l'occasion d'auditions très nombreuses et de plusieurs contrôles budgétaires, dont j'ai pu rendre compte d'ailleurs à la commission des finances.

La première de ces observations est que pour le moment les enseignements technologiques ne constituent pas vraiment une filière, avec ce que cela sous-entend comme possibilités de promotion sociale. Ils sont en fait une succession de cycles terminaux qui viennent conclure les études d'élèves mis à l'écart de l'enseignement général qui demeure la filière d'excellence. Cela est massivement vrai des L. E. P., cela l'est un peu moins des lycées techniques, mais telle est bien la réalité.

Une telle question en soulève une autre : comment entre-t-on dans l'enseignement technique ? La réponse n'est malheureusement que trop connue : si l'on considère les choses globalement, on y entre par l'échec. On devient trop souvent élève du technique parce qu'on est rejeté de la voie royale.

Mais cela, à son tour, renvoie à un système de valeurs. J'ai tendance à penser, comme nombre d'entre vous, la majorité sans doute, qu'on peut difficilement éviter un tel mécanisme de sélection négative dans un pays où le travail ouvrier — le

travail manuel — est, dans l'ensemble, si mal récompensé, si peu gratifié par rapport à d'autres. On est affronté là à un problème de politique sociale dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas simple. En outre, le problème demeure posé de l'interface entre l'appareil éducatif et l'appareil productif. Toutes les observations que j'ai pu faire montrent que celui-ci est actuellement pris en charge de façon mutuellement peu satisfaisante, et les torts sont, je crois, partagés. On a le sentiment de voir se confronter dans les commissions *ad hoc* deux appareils plutôt que deux réalités sociales. A cet égard, la commission des finances attend de vous des précisions.

Votre commission, mes chers collègues, ne saurait certes demander au ministre de l'éducation nationale — il le soulignait lui-même d'ailleurs tout à l'heure — de tenter à lui seul de résoudre un problème de société. Il faudra bien cependant aborder quelque jour ces questions. Nous sommes, pour le technique, au stade de la réhabilitation budgétaire. Il est urgent d'aller plus loin.

Vous aurez remarqué, monsieur le ministre, mes chers collègues, que ce budget, à la fois satisfaisant par certains côtés, et moins satisfaisant si l'on va au fond des choses, est un budget d'attente. C'est une remarque que l'on peut faire également à propos de l'aide à l'enseignement privé, même si l'Etat remplit scrupuleusement les obligations qui découlent pour lui des textes en vigueur.

Je ne voudrais pas conclure, cependant, sans signaler quelques problèmes qui paraissent importants aux élus que nous sommes. En quelques domaines, je crois que l'on est allé trop loin dans la rigueur, même si, en effet, chacun convient que tout n'est pas possible simultanément.

Le premier de ces problèmes est celui du fonctionnement des établissements du second degré, toutes filières confondues. Une diminution de 6,7 p. 100 des crédits de fonctionnement de ces établissements me paraît peu réaliste. Elle aboutira à une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 14 p. 100, en un moment où, sauf baisse vertigineuse du dollar sur laquelle on ne saurait trop spéculer, les prix des combustibles vont demeurer élevés. Je connais plus d'un collège où on ne tiendra pas l'année sur une pareille base. A quoi bon, dès lors, un budget qui implique, inévitablement, en cours d'exercice, un collectif ou un sérieux redéploiement ?

La seconde question est celle de la maintenance des établissements secondaires. Là aussi, le budget qui nous est proposé fait face, plus nettement que jadis, à un problème qui devient lancinant pour les collectivités locales. L'augmentation de 27 p. 100 des crédits de maintenance des matériels, et de 40 p. 100 des crédits d'entretien des bâtiments, va dans le bon sens. Ne faut-il pas, dans la mesure où cet effort sera poursuivi, et il doit l'être, envisager — je l'avais demandé l'année dernière et peut-être même l'année d'avant — un programme pluri-annuel ? N'est-il pas excessif, en outre, de tout attendre ou de trop attendre de la décentralisation ? Ne risque-t-on pas de faire aux départements et aux communes, en leur donnant respectivement les lycées et les collèges, des cadeaux empoisonnés ?

Je signalerai encore, brièvement, les problèmes des enseignements artistiques et ceux de l'éducation physique et sportive. En ce domaine, les besoins existants ne sont visiblement pas suffisamment couverts. Qu'en sera-t-il, par ailleurs, du projet de loi sur les enseignements artistiques ? Fera-t-il, par exemple, sa juste place à la pratique théâtrale conçue, non seulement comme un accès au patrimoine mais également comme un apprentissage de la langue maternelle et de la maîtrise de soi, ainsi que je le demandais récemment à M. le ministre de la culture ?

J'en viens à ma conclusion. Le Sénat a voté par le passé, monsieur le ministre, des budgets de l'éducation nationale encre plus rigoureux que le vôtre : 10 p. 100 d'augmentation en 1980, 15,3 p. 100 en 1981, alors que vous nous proposez 16,7 p. 100 pour une hypothèse de hausse des prix sensiblement inférieure à celle que l'on constatait alors. J'aurais donc mauvaise grâce — vous en conviendrez, mes chers collègues — à me faire tout à fait l'avocat du diable.

Il reste que ce budget, comme je l'ai dit, inscrit des priorités qui sont celles que nous réclamions depuis longtemps, mais sans qu'on voie encore suffisamment se dessiner la politique qui sous-entend ces priorités.

Certes, monsieur le ministre, mes chers collègues, le temps nous a montré que les réformes claironnantes ont, en matière éducative, vite fait de se dissoudre dans l'épaisseur des institutions et des mentalités. Mieux vaut prendre son temps et avancer à pas comptés. Le temps est cependant venu, je crois, d'aller au fond des choses.

C'est dans cet esprit que, dans l'attente de précisions à cet égard, la commission des finances m'a mandaté pour soumettre ce budget à l'appréciation du Sénat. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Chazelle, rapporteur spécial.

M. René Chazelle, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation. (Enseignement universitaire.) Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les caractéristiques chiffrées du projet de budget de l'enseignement universitaire figurent dans mon rapport écrit. Je ne m'attarderai donc pas à les exposer, d'autant que M. le ministre de l'éducation nationale l'a fait excellemment.

Je vous ferai part directement des observations que m'inspire le projet qui nous est soumis, des remarques de la commission des finances et je développerai d'une façon synthétique les résultats de deux contrôles budgétaires que j'ai accomplis cette année même.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, a suscité un sentiment d'approbation car il contient des éléments très positifs, mais également quelques motifs de préoccupation sur lesquels je m'exprimerai dans quelques instants, et notamment en sollicitant une plus grande célérité dans les réponses au questionnaire adressé à vos services, ainsi que nous le faisons chaque année.

J'ajoute que les recommandations émises par la commission des finances ont été prises en considération sur certains points, mais que, sur d'autres, nous avons été peut-être moins bien entendus.

Ne nous décourageons pas car, si la répétition est, dit-on, l'âme de l'enseignement, elle constitue souvent, hélas ! le corps de nos travaux.

Parmi les éléments positifs, je soulignerai tout d'abord, pour les établissements d'enseignement supérieur, la croissance des ressources propres des universités.

Le montant des droits d'inscription, inchangé depuis 1969, passera de 95 à 150 francs, augmentant ainsi les ressources des universités de 40 à 50 millions de francs pour l'année 1983. Cet accroissement heureux dont les effets, nous le verrons, sont compensés par un effort d'action sociale, avait été recommandé de longue date par la Cour des comptes.

Je mentionnerai ensuite la résorption de l'auxiliaire enseignant. Une action de titularisation des personnels enseignants non titulaires devait aboutir à l'intégration de ces personnels à un horizon de six ans. On doit se féliciter d'un plan qui supprimera la précarité d'emploi de ces personnels, tout en orientant ceux qui n'ont pas le niveau nécessaire aux tâches d'enseignement universitaire vers des postes plus administratifs.

En effet, l'université ne doit pas être le secteur de prédilection de la création de nouveaux « emplois réservés ».

Mais cette régularisation doit aussi être l'occasion d'une dernière mise au net. Il serait affligeant que les possibilités de recrutement de vacataires par les universités aboutissent à nouveau à reproduire cette situation. L'autonomie sur ce point doit s'accompagner de rigueur.

Nos observations nous conduisent également à souligner la fin de la querelle des habilitations. La commission des finances avait, il y a deux ans, regretté la suppression des habilitations dans de nombreuses petites universités de province. Le redressement effectué l'an dernier sera consolidé cette année.

Tout en poursuivant l'effort visant à donner aux plus petites universités des moyens et des quotas d'habilitations suffisants pour garantir l'accomplissement de leur mission, l'élaboration de la carte scolaire s'oriente vers des « réseaux » entre les universités qui leur permettent de traiter en commun certains problèmes de leur compétence.

Enfin, le renforcement du caractère professionnel des formations est une préoccupation nouvelle qui intéresse aussi bien les actions de formation initiale que de formation continue. Il se traduit, en particulier, par la création de soixante-quinze emplois d'ingénieurs et de techniciens pour la mise en place de filières professionnelles nouvelles, notamment en informatique.

Vous vous êtes, monsieur le ministre, inspiré très heureusement de cette pensée de Pascal : « Le choix d'un métier est souvent celui d'un maître ».

Dois-je souligner que la loi d'orientation de l'enseignement du 12 novembre 1968 a conféré aux universités le statut d'établissements publics à caractère scientifique et culturel, jouissant de l'autonomie, qui comprennent dans leurs conseils des personnalités extérieures, choisies notamment à raison de leur rôle dans l'activité régionale et dont le nombre ne peut être inférieur au sixième ni supérieur au tiers des effectifs du conseil ?

Par ailleurs, les activités de formation continue se développent par la négociation de contrats établis directement entre l'université et les établissements publics ou privés, les entreprises de la région, selon des processus multiples et très divers.

De même, les enseignements des instituts universitaires de technologie, des maîtrises scientifiques et techniques sont définis avec la participation des milieux professionnels du secteur.

Cette insertion de l'activité des universités dans leur environnement économique relève de leur dynamisme propre mais ne donne pas lieu à une intervention budgétaire.

Je dois vous indiquer — et nous nous en félicitons — que la commission nationale de planification, prévue par la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, s'est réunie. Elle organise elle-même ses travaux ; il est prévu que les problèmes d'éducation, en particulier ceux des enseignements universitaires, sont traités par deux commissions : la commission « formation, recherche et innovation technologique » et la commission « développement éducatif, social et culturel ».

Ces commissions auront à aborder, notamment, les questions relatives aux missions des enseignements supérieurs : accès et orientation des étudiants, évolution des filières de formation, développement de la recherche, rôle des universités dans la diffusion des connaissances, coopération internationale.

J'aborderai maintenant l'action sociale.

La commission des finances avait regretté, depuis plusieurs années, la détérioration du pouvoir d'achat en ce qui concerne les bourses et les secours d'études.

Les crédits prévus pour les résidences universitaires augmentent de 18,99 p. 100. Dans le même temps, les crédits destinés aux restaurants universitaires, qui bénéficient également à tous, ne progressent que de 9,9 p. 100, le ministère s'attachant à privilégier l'aide accordée sur certains critères sociaux — les bourses, le logement en résidence universitaire — par rapport aux aides destinées à tous les étudiants, quelle que soit leur origine sociale.

Le groupe de travail animé par M. Claude Domenach avait été chargé d'analyser les conditions de vie et de travail des étudiants et de formuler des propositions en vue de les améliorer. Sans attendre les résultats de cette étude mais en vous en inspirant, dans une large mesure, et en prenant en compte les recommandations du rapporteur, de nombreux aménagements ont été apportés à l'action sociale en faveur des étudiants.

On constate avec satisfaction que les chapitres correspondant aux bourses font l'objet d'une progression de 18,2 p. 100 et même de 23,4 p. 100 si l'on tient compte des 40 millions supplémentaires fort opportunément votés à l'Assemblée nationale. Ce redressement dont on peut vous féliciter devra être poursuivi sur les exercices ultérieurs.

La commission des finances a exprimé quelques motifs de préoccupation, notamment en ce qui concerne la recherche universitaire et l'avenir des grands établissements.

Pour la recherche universitaire, ce domaine offre un bilan contrasté.

Tout d'abord, la commission des finances souligne avec satisfaction que le risque d'un isolement de la recherche universitaire, qu'elle avait signalé l'an dernier, semble levé.

La commission des suites, qui est chargée d'observer les mesures prises par les administrations pour remédier aux insuffisances constatées chaque année par la Cour des comptes, s'est félicitée de la bonne organisation des relations financières entre le C.N.R.S. et la recherche universitaire.

Au chapitre des préoccupations, on doit mentionner que les crédits de recherche universitaire augmentent de 18,8 p. 100 en dépenses ordinaires et de 24,4 p. 100 en crédits de paiement sur dépenses en capital. Cet accroissement est important mais inférieur à celui enregistré par d'autres composantes du budget civil de recherche.

Cependant, monsieur le ministre, nos craintes se sont atténuées, voire dissipées, lorsque vous avez défini, sur proposition de la direction de la recherche, une politique de recherche pour les établissements relevant de votre tutelle, qui s'articule autour des cinq grands objectifs.

Premièrement, former par et pour la recherche, et pour cela veiller au couplage entre activités de recherche et d'enseignement. Cet objectif, assigné spécifiquement au ministère de l'éducation nationale par la loi d'orientation de la recherche, comporte deux aspects essentiels : la politique de création d'emplois d'enseignants chercheurs et la politique de développement des troisièmes cycles.

Deuxièmement, susciter l'émergence et assurer le soutien des jeunes équipes et des domaines scientifiques nouveaux ou insuffisamment développés : biotechnologie, microélectronique, sciences humaines et sociales.

Troisièmement, pratiquer une politique active de soutien aux formations de qualité, notamment en encourageant les formations associées aux grands organismes, tels le C.N.R.S. — Centre national de la recherche scientifique — et l'I.N.S.E.R.M. — Institut national de la santé et de la recherche médicale — et les formations recommandées par la direction de la recherche. Ces deux objectifs veillent à une meilleure structuration du poten-

tiel de la recherche universitaire et doivent permettre notamment d'assurer le développement des recherches fondamentales, de regrouper des hommes et des équipes autour de projets de recherche — programmes prioritaires des établissements, programmes mobilisateurs ou recherches finalisées — et de mener à côté de la politique d'établissement une politique d'actions spécifiques de soutien à des axes prioritaires.

Quatrièmement, assurer la cohérence des politiques scientifiques des établissements dans le cadre régional. La prise en compte de la dimension régionale, raison d'être de la politique de contrats d'établissements, mise en place par la direction de la recherche, répond ainsi à l'objectif de décloisonnement de la recherche universitaire et à son intégration dans le développement économique, social et culturel de la région.

Cinquièmement, développer les relations internationales par une coopération effective, tant avec les pays du tiers monde qu'avec les plus industrialisés.

Arrivés à ce point de mon rapport, nous devons avoir à l'esprit, d'une façon synthétique et schématique, l'évolution comparée des effectifs d'étudiants et de personnel, d'une part, des crédits affectés aux enseignements universitaires, d'autre part. Nous constatons alors que le bilan est nettement positif. Les chiffres se suffisent à eux-mêmes.

Telles sont les quelques remarques générales que je voulais présenter à propos de la première partie du diptyque que représente mon propos.

Nous arrivons, maintenant, monsieur le ministre, à ce qui constitue l'une des préoccupations de la commission des finances : les grands établissements.

A la suite des contrôles budgétaires accomplis depuis plusieurs années auprès des grands établissements, la commission avait souhaité qu'une réflexion d'ensemble fut entreprise afin de mettre un terme à l'isolement administratif et à la pénurie budgétaire auxquels ils sont confrontés. Elle avait formulé publiquement des observations et, par question écrite du 19 août 1982, tenant compte de ces observations, je vous demandais d'exposer les orientations de votre département concernant les grands établissements en France et à l'étranger.

Nous savons maintenant qu'une action d'envergure est envisagée et sera entreprise. Le 18 novembre 1982, en réponse à une lettre que nous vous avions adressée le 14 octobre 1982, vous nous indiquiez : « Je tiens à vous préciser, ainsi que j'ai eu l'occasion de le faire savoir devant les instances consultatives des enseignements supérieurs, que le projet de loi relatif aux enseignements supérieurs, dont sera saisi le Parlement, s'il aura pour objet de permettre un rapprochement souhaitable entre les grands établissements et les grandes écoles, d'une part, et les universités, d'autre part, n'aura en aucune façon pour but de les supprimer. »

Monsieur le ministre, les grands établissements ne doivent plus être à l'avenir et ne seront plus désormais, j'en suis convaincu, les enfants perdus de l'enseignement supérieur.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. René Chazelle, rapporteur spécial. Je traiterai, en premier lieu, de la réforme du musée national d'histoire naturelle.

Depuis des années, sous l'impulsion éclairée de son président M. Edouard Bonnefous, la commission des finances a apporté une attention constante, persévérante, à la renaissance du musée national d'histoire naturelle.

Certes, nous avons eu des craintes. Mais un projet de réforme du musée est en préparation.

Ce projet consiste à substituer à la notion de laboratoire, autour de laquelle sont organisées les trois missions du musée — conservation des collections, recherche, muséographie — des « équipes de recherche » dont la fonction est à préciser.

L'ancienneté des structures administratives du musée appelle, sans aucun doute, des modifications. Ces transformations doivent être envisagées en prenant en considération deux éléments : les problèmes généraux de l'organisme et, en particulier, ceux de son équilibre financier et du statut de ses personnels ; la particularité de sa triple mission de recherche, de conservation des collections et de présentation muséographique.

En effet, comme dans la plupart des institutions analogues des grands pays étrangers — American museum of natural history, section d'histoire naturelle du British museum — l'activité scientifique du musée est organisée autour d'une cellule de base, le laboratoire, qui rassemble des personnels scientifiques et techniques, des moyens matériels communs et la banque de données que constituent les collections dans chaque discipline.

Nul doute que le projet de réforme en préparation conciliera la rénovation nécessaire des structures du musée et l'adaptation de cette organisation originale.

Les informations que vous nous avez communiquées, monsieur le ministre, nous permettent de dégager les grandes lignes de ce projet : l'application au musée de la future loi d'orientation, dans le cadre d'un décret particulier, expressément prévu par l'avant-projet de loi, lui permettant de conserver sa spécificité de grand établissement ; le problème des statuts particuliers des personnels du musée sera examiné dans le cadre de la réforme générale des statuts actuellement en préparation ; il s'agit, troisièmement, de la création d'un conseil supérieur, instance de dialogue entre le musée et le ministère de l'éducation nationale, où seraient également représentés les autres ministères avec lesquels les laboratoires entretiennent actuellement des relations individuelles hors de toute concertation avec l'établissement ; la création d'un conseil d'administration, auquel participeraient toutes les catégories de personnels travaillant au musée et des personnalités extérieures à l'établissement ; un nouveau mode de désignation du directeur du musée et une nouvelle définition de ses pouvoirs ; la création d'un conseil scientifique formé de trois sections correspondant à chacune des missions du musée : collections et banque de données, recherche, muséologie et diffusion des connaissances ; le groupement des laboratoires actuels en un nombre réduit de départements, avec, à leur tête, un directeur élu pour un mandat limité dans le temps, assisté par un conseil élu ; l'attribution aux départements d'une autonomie scientifique et administrative aussi large que possible, sans compromettre la cohésion de l'établissement ; la représentation des départements dans les instances consultatives et délibératives statutaires, conseil scientifique et conseil d'administration.

Un projet de décret sera dégagé des consultations menées depuis juillet 1981. La commission des finances du Sénat souhaiterait, monsieur le ministre, apporter sa contribution à la réflexion que vous avez engagée.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien.

M. René Chazelle, rapporteur spécial. Je voudrais maintenant, et assez brièvement, rendre compte au Sénat des contrôles budgétaires effectués en 1982.

La Casa de Velasquez : le temps pressant, je me permets de vous renvoyer à mon rapport écrit pour la description des activités de ce centre, créé en 1920 à la suite d'une visite accomplie par des membres éminents de l'Institut, dont Henri Bergson, afin de raviver l'amitié franco-espagnole pendant le premier conflit mondial.

Le principal problème qui se pose à cet établissement — problème dont je vous ai déjà entretenu, monsieur le ministre — est celui des débouchés ouverts aux jeunes agrégés et certifiés à l'issue de leur séjour ; ceux-ci sont maintenant affectés dans des établissements secondaires : cette année, par exemple, au lycée technique de Guéret et au collège d'Arnouville-lès-Gonesse, établissements au demeurant honorables, mais éloignés du siège d'une université ; cette situation ne leur permet pas de poursuivre leurs recherches, ce qui constitue — permettez-moi l'expression — un véritable gâchis intellectuel et financier.

Néanmoins, j'ai obtenu — je crois ne pas trop m'engager — sur ce point précis l'assurance que ce problème serait pris en considération.

Pour ce qui concerne l'université des Antilles et de la Guyane, je serai obligé, vu le temps qui m'est imparti, de vous renvoyer à mon rapport écrit.

J'ai effectué un contrôle budgétaire court, mais complet, sur les activités de cet établissement.

La situation du centre universitaire Antilles-Guyane est très fortement marquée par son contexte géographique, dont la particularité est insuffisamment prise en considération. La confrontation des besoins d'un établissement en plein développement avec les contraintes très lourdes de son environnement pose des problèmes financiers graves.

A l'insuffisance des dotations en personnel s'ajoutent des charges financières dues à l'éloignement et à la dispersion et des frais très lourds d'approche et de transport du matériel.

Je m'arrêterai un instant sur les équipements.

Je sais que le contexte géographique n'est pas sans influence sur l'équipement des établissements.

J'ai visité les deux campus universitaires de Guadeloupe et de Martinique. Les locaux sont mal conçus. Les nombreuses malfaçons de ces locaux font qu'en moins de dix ans ceux-ci ressemblent davantage à des établissements d'incarcération qu'à des universités.

Je mentionnerai les salles où la climatisation est continuellement déficiente et où la température dépasse 30 degrés, celles où la mise hors d'eau n'est plus assurée moins de dix années après la mise en service des lieux et, enfin, un amphithéâtre dont les néons s'éteignent un à un sans pouvoir être réparés car il serait nécessaire de démonter une grille ornementale de plusieurs tonnes.

Tout aussi grave est la mauvaise conception d'ensemble des locaux, dont les surfaces ont été calculées au plus juste, sans tenir compte d'un accroissement éventuel des effectifs : par exemple, certaines leçons sont données dans deux salles différentes, les premiers étudiants arrivés ayant le privilège d'y assister en présence du professeur, les autres ayant seulement la possibilité d'en écouter la retransmission par haut-parleur, un étage plus haut.

Je n'insisterai pas sur le matériel scientifique, mais je m'arrêterai sur l'action sociale.

Selon les services de l'I. N. S. E. E., le coût de la vie dans les départements antillais est de 40 p. 100 supérieur à celui de la métropole, ce qui n'est pas sans incidence sur la portée de l'action sociale menée au bénéfice des étudiants, puisque le pouvoir d'achat des bourses est minoré d'autant.

En conclusion, je dirai que l'ensemble de ces faits entraîne une situation fâcheuse, non seulement parce qu'elle ne permet pas un fonctionnement de l'université comparable à celui de ses homologues métropolitaines, mais également parce qu'elle prive la France du rayonnement qu'elle devrait avoir dans la zone Antilles-Caraïbes, où de nombreux Etats sont intéressés par des actions de coopération universitaire, scientifique ou culturelle avec notre pays.

Monsieur le ministre, si la commission des finances a décidé de laisser à la Haute Assemblée l'appréciation de son vote, je dois indiquer que ce n'est pas dû à un jugement sur l'essentiel de votre budget, mais peut-être au fait que la réponse que nous attendions à une question posée et qui concernait principalement les grands établissements n'est arrivée que tardivement, après la réunion de la commission.

J'ai tenu à donner au Sénat toutes ces précisions, lui laissant le soin d'apprécier un budget donc chacun voudra cependant reconnaître l'esprit d'initiative et la sagesse. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Ruet, rapporteur pour avis.

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (éducation physique et sportive). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, par rapport à 1982, les crédits destinés à l'éducation physique et sportive augmentent de 20 p. 100. Il ne faut cependant pas se laisser abuser par cette hausse, qui est trompeuse ; elle recouvre, en effet, d'importantes mesures acquises et peu de ressources nouvelles, ces dernières ne progressant que 1,60 p. 100. Aucun crédit n'est, hélas ! prévu pour les dépenses d'équipement.

Lorsque l'éducation physique et sportive fut rattachée à son nouveau ministère, on nous avait promis que ce changement serait efficace. Or, le projet de budget pour 1983 ne permet pas d'entrevoir que l'éducation physique et sportive aura bientôt la place qui devrait lui revenir.

L'année dernière, 1 650 postes d'enseignant avaient été créés, dont 1 450 pour les élèves du second degré. En 1983, il faudra se contenter de 250 professeurs supplémentaires, plus 210 adjoints — contre 400 naguère. Avec ceux des futurs agrégés, 490 postes seront donc créés. Ce total critiquable marque un très net recul par comparaison avec ce que nous avons enregistré pendant la dernière décennie.

La répartition des nouveaux postes entre professeurs et adjoints n'est guère justifiée. Compte tenu des transformations d'emploi selon la règle du « neuvième au tour extérieur », les 210 postes de professeurs adjoints provoqueront, pour 600 candidats, une ouverture de 400 postes au concours de 1983, et non pas de 700 postes comme les débats de l'Assemblée nationale ont pu le faire croire. Quant au concours du professorat, il n'offrira que 250 postes pour 2 500 postulants.

L'unification progressive des deux corps d'enseignants égalisera les obligations de service. Cela signifie qu'il faudra compenser dix mille heures d'enseignement, soit l'équivalent de 600 postes. Bien sûr, les conséquences pécuniaires et administratives de cette modification doivent être calculées sur l'ensemble des carrières concernées et non pas uniquement sur l'année d'intégration.

A cet égard, le budget que nous examinons est déjà significatif, puisque l'accroissement des rémunérations absorbera la plus grande partie des mesures nouvelles. Les maîtres-auxiliaires seront progressivement titularisés ; 300 d'entre eux l'ont été récemment. Votre commission des affaires culturelles enregistre avec satisfaction cette mesure équitable.

Bien que sa composition ait soulevé quelques difficultés, l'inspection pédagogique de l'éducation physique et sportive répond indiscutablement à un besoin. Il en est de même pour l'agrégation qui élève l'enseignement des activités physiques jusqu'au niveau d'une discipline à part entière. Toutefois, personne, sauf vous peut-être, monsieur le ministre, ne sait encore ce que feront ces enseignants.

Les élèves des écoles primaires devraient recevoir une éducation physique et sportive durant cinq heures par semaine. Certes, la situation s'améliore, mais les progrès restent désespérément lents. En moyenne, la durée de cet enseignement n'excède pas quatre heures pour 80 p. 100 des classes et deux heures pour le cinquième d'entre elles.

Les conseillers pédagogiques de circonscription ne sont pas assez nombreux. Cette insuffisance se prolongera. Nos préoccupations ne semblent pas partagées, puisque le groupe de travail qui devait précisément étudier le problème que pose « l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les écoles primaires » n'a pas encore commencé ses travaux.

Sans dégager assez de moyens pour la justifier, le Gouvernement ne veut pas remettre en cause l'unicité du maître. Cela impose une charge pécuniaire aux communes qui paient des moniteurs afin qu'un minimum d'activité physique soit assuré aux élèves des écoles primaires.

Cette éducation n'étant rattachée que depuis peu à son nouveau ministère, il n'est pas possible de savoir exactement ce que devient l'horaire prévu pour l'enseignement secondaire : trois heures dans le premier cycle et deux heures dans le second. Seul le déficit global est connu : il s'est aggravé en passant de 27 730 à 39 363 heures.

Pour assurer le transport des enfants, acquérir du matériel ou louer des installations, les collèges et lycées recevront moins d'argent que l'an dernier, car la dotation « franc-élève » diminuera de 2 p. 100. Le ministre ne m'a pas répondu quand je lui ai demandé quelle était la valeur actuelle du franc-élève. Elle passera vraisemblablement de 15,38 F à 14,99 F. La baisse est importante, si on l'évalue en francs constants.

Le projet de loi relatif à la décentralisation prévoyait que le transfert des compétences modifierait la manière dont les crédits du franc-élève sont attribués. Mais nous n'avons pas pu examiner cette partie du projet, puisqu'elle a été retirée de notre ordre du jour. Force est donc de s'en tenir à ce qui subsiste.

Le sport, dans les universités, n'a toujours qu'une place réduite, voire résiduelle. Les huit dixièmes des étudiants ne pratiquent aucun sport.

Cette grave lacune place notre pays loin derrière ses voisins européens. Si les conseils d'université peuvent imposer des cours d'éducation physique aux étudiants, cette latitude reste, le plus souvent, sans effet. L'expérience, tentée par trois universités qui ont rendu le sport obligatoire, est pourtant satisfaisante.

Votre commission des affaires culturelles regrette que des exemples aussi louables et convaincants ne soient pas imités.

Mais pourront-ils l'être, tant qu'il n'y aura qu'un seul professeur pour 2 282 étudiants ?

Trop peu nombreux, les stades et les gymnases manquent souvent de matériels et d'attraits. Ainsi — et pour ne retenir qu'un seul exemple — je veux évoquer l'état déplorable et la trop longue fermeture du centre sportif universitaire Jean-Sarrailh. Ce centre unique, alors qu'il en faudrait au moins quatre semblables pour satisfaire normalement les besoins de Paris, accueille des étudiants ou des élèves qui lui sont envoyés par les huit universités de la capitale, l'union du sport scolaire, la fédération nationale du sport universitaire et le Paris universitaire club.

Or, il a fallu réparer le toit et les planchers du centre, car la pluie qui pénétrait à l'intérieur du bâtiment avait tout endommagé. Les travaux ont coûté un million de francs. Mais, d'octobre à mars, ils furent exécutés sans être sérieusement contrôlés. Cette carence a permis que des matériaux combustibles et inadaptés soient utilisés.

Le résultat prévisible ne s'est pas fait attendre : les pluies abondantes du dernier été ont traversé de nouveau la toiture neuve du bâtiment avant de se répandre sur les planchers des différentes salles. Pour la seconde fois, et après avoir gaspillé un million de francs, il a fallu fermer le seul centre sportif universitaire de Paris.

Les neuf mille étudiants qui le fréquentaient perdent ainsi deux cent huit heures d'enseignement chaque semaine. Faute de pouvoir s'entraîner, les équipes de plusieurs universités ont dû se retirer des championnats qui devaient les opposer à d'autres clubs français.

Alors, monsieur le ministre, je vous pose cette question avec l'espoir d'obtenir une réponse dès ce soir : allez-vous recommencer les travaux qui ont été effectués en pure perte l'année dernière ? Pouvez-vous dire à partir de quand toutes les salles du centre sportif universitaire pourront, de nouveau, accueillir les étudiants de Paris ?

Le sport scolaire et universitaire devrait être un vivier pour le sport de haut niveau. Si l'équipe de France de tennis a pu récemment disputer l'épreuve finale de la Coupe Davis, c'est en partie grâce aux sections de « sport-études » qui ont permis la formation de plusieurs joueurs d'élite. Le tennis triomphant des Etats-Unis est d'ailleurs issu des compétitions universitaires.

En épigraphe de mon rapport écrit, j'ai reproduit ces deux phrases écrites par un parlementaire, voilà soixante ans : « L'éducation physique et sportive en France est une façade derrière laquelle il n'y a pas grand-chose. Nous voulons qu'il y ait beaucoup derrière cette façade et nous voulons d'abord que l'éducation physique et sportive soit organisée à l'école. »

Qui oserait prétendre que ce vieux souhait qui concerne aussi les collèges, les lycées et les universités sera satisfait l'an prochain ?

Aussi, mes chers collègues, sans méconnaître que créer une inspection pédagogique, une agrégation et un doctorat d'Etat mérite un satisfecit, votre commission des affaires culturelles vous suggère-t-elle de ne pas approuver le projet de budget qui vous est présenté. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Séramy, rapporteur pour avis.

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement scolaire). Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, un de nos plus éminents collègues a comparé un jour l'examen de la loi de finances à une liturgie. En examinant les choses de près, la formule n'était pas trop hasardée. La procédure parlementaire a tous les ingrédients nécessaires pour composer un rituel : un rien de solennité, un brin de mystère, des moments de ferveur, des litanies souvent, de l'élevation parfois.

Une liturgie, comme il se doit, a son calendrier. J'observe, monsieur le ministre, que nous nous retrouvons presque toujours quelques semaines avant Noël, en ce temps de l'Avent, propice au recueillement et à l'espérance. Malheureusement, votre budget, vous en conviendrez, est assez mal assorti. Il me fait penser plutôt au Carême, c'est-à-dire à une période de pénitence et de contrition. Je n'irai pas jusqu'à évoquer l'office des ténèbres, mais vous ne méritez sûrement pas un Magnificat, pas même un Exultet ! (*Sourires.*)

A votre budget, vous le savez déjà, la commission des affaires culturelles a donné un avis défavorable. Pourquoi cette position, alors qu'en 1982 elle l'avait tout au contraire adopté ?

L'an dernier, nous estimions à juste titre que vous n'aviez que partiellement la responsabilité de l'architecture de votre projet. Nous savons d'expérience qu'en matière d'éducation les délais de réponse sont lents. J'ajoute que vous combliez certains de nos vœux en proposant à notre adoption des moyens nouveaux, attendus et importants.

Cette année, hélas, nous sommes loin des accents triomphants qui avaient accompagné la loi de finances pour 1982. Faisant le procès de la précédente gestion, on vantait alors le changement qui allait permettre au système éducatif de prendre son essor et de répandre ses bienfaits sur l'école.

Aujourd'hui, on cherche, sinon à excuser, du moins à justifier par la dureté des temps les baisses et les stagnations de toutes sortes. Ce qui resterait tolérable si les jalons d'une politique de l'éducation étaient posés devient franchement inacceptable lorsque rien ne transparait des choix budgétaires : aucune transformation significative, aucune priorité clairement définie.

On ne trouve pas, contrairement à ce qu'a avancé, timidement il est vrai, notre excellent collègue, M. Delfau, rapporteur de la commission des finances, d'orientation volontaire dans l'emploi des crédits. Vous avez dit : « budget de croissance et de priorité ». Certains ont parlé ou vont parler de « budget d'attente ». Pour ma part, je parlerai plutôt de budget parking.

Premier budget civil de l'Etat, premier aussi par le nombre d'emplois créés, le budget de l'éducation nationale présente pourtant bien des aspects préoccupants. Trois exemples suffiront à étayer ma démonstration : le fonctionnement, l'aide sociale, l'équipement.

Les crédits de fonctionnement vont connaître une certaine régression par rapport à l'an dernier où ils avaient crû de 32 p. 100. Pour 1983, la hausse — si l'on peut dire — sera de 1,6 p. 100 pour les collèges et de 4 p. 100 pour les lycées. La dépréciation en francs constants sera de l'ordre de 8 à 11 p. 100, si les prix sont contenus l'an prochain et si les coûts de l'énergie ne progressent pas beaucoup, hypothèses que chacun trouvera aventureuses.

Les crédits d'aide sociale progresseront de 19,5 p. 100, ce qui est respectable en ces temps d'austérité. Mais si l'on analyse un peu plus le contenu de l'enveloppe, on y trouve des évolutions plutôt contrastées et, comme un fait exprès, le poste budgétaire qui augmente le moins est celui qui sera peut-être décentralisé. Ainsi, les crédits destinés aux transports scolaires régressent de sept points — 23 p. 100 en 1983 contre 30 p. 100 en 1982 — ce qui ne permet guère d'espérer que le taux de prise en charge par l'Etat s'élève au-dessus des 60 p. 100 et atteigne jamais le taux promis — en 1976, il est vrai — des 65 p. 100.

La fraîcheur d'âme de notre rapporteur de la commission des finances me ravit. Il écrit dans son rapport, que, pour la campagne de 1982-1983, le taux de participation de l'Etat aux transports scolaires avoisinera les 62 p. 100, comme l'annonce d'ailleurs le ministère.

Pour ma part, je suis bien plus sceptique et ces projections ministérielles — car, en fait, il ne s'agit que de cela — me font penser plutôt à la confiture qu'on donnait aux enfants pour avaler du vermifuge... On va décentraliser, on annonce des taux mirobolants. M. le ministre est homme habile, on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre...

Autre remarque sur ce budget et j'en aurai fini avec les chiffres : les crédits d'équipement. Là encore, les progressions sont flatteuses en apparence : 14,5 p. 100 en autorisations de programme contre 13,5 p. 100 l'an dernier. Mais si l'on compare le volume de ces crédits à l'ensemble des crédits civils d'équipement de l'Etat, on relève que les constructions scolaires ne représenteront, en 1983, que 4,3 p. 100 contre 4,6 p. 100 en 1982, ce qui se traduira, en francs constants, par une baisse de 6,3 p. 100.

Si l'on regarde encore de plus près, on voit que pour certains équipements ce sera franchement la portion congrue : les crédits pour les lycées diminuent de 9,9 p. 100, les crédits pour les maternelles de 10 p. 100 et les crédits pour les collèges de 57 p. 100.

Il y a, c'est vrai, un effort tout particulier en faveur de l'enseignement technique court qui verra ses dotations augmenter de 89 p. 100. A ce propos — et sortant de mes fonctions de rapporteur — je serais heureux que M. le ministre m'explique pourquoi les crédits en faveur des L. E. P. ont tant de mal à arriver jusqu'en Seine-et-Marne, un département pourtant facile d'accès à partir de Paris.

Mais j'aurais garde, monsieur le ministre, de m'en tenir à cet exposé de chiffres dont on sait bien qu'avec de l'expérience et un peu d'imagination on arrive à faire dire tout et le contraire de tout.

Pour le rapporteur que je suis, le budget est une chose, la politique éducative en est une autre. Je vous ai dit que notre commission des affaires culturelles avait donné un avis défavorable à votre budget. Sur le fond, cela aurait pu être à votre politique, mais cela supposerait qu'elle existât. Ne voyez pas dans mon propos une manifestation de dénigrement partisan. Rendez-moi cette justice : je n'ai pas découvert au printemps de 1981 les délices de l'opposition, dont les plus capiteux seraient la joie du détracteur et le plaisir des critiques infinies ; les rapports de notre commission des affaires culturelles en témoignent depuis des années.

Votre politique n'existe pas ou, plutôt, elle est « ailleurs », comme dirait l'un de vos excellents collègues, qui vous a précédé à cette tribune.

Pour ma part, attaché comme tous, ici, au rétablissement de notre système éducatif, je ne me satisfais pas de cette situation. Oh ! je sais bien ce que vous allez me répondre : « Je consulte, je réfléchis, j'étudie ». Et c'est vrai qu'il y a comme un contraste entre l'activité fébrile des groupes d'études et de travail de la rue de Grenelle et la marche quelque peu apathique, nonchalante et engourdie de l'éducation nationale.

Un exemple suffira à illustrer comment, sous votre gestion, malgré vos déclarations et même vos bonnes intentions, les errements anciens perdurent.

Il n'est pour ainsi dire pas une année où votre rapporteur n'ait consacré un développement à la politique du recrutement des personnels. En 1981, alors que M. Christian Beullac détenait le portefeuille de l'éducation nationale, j'écrivais, au nom de la commission unanime, que le recrutement des personnels avait été escamoté depuis dix ans. Permettez-moi de me citer.

« La croissance des effectifs à partir des années soixante a conduit le ministère à recruter dans la hâte et la précipitation des milliers de maîtres à tous les degrés du système éducatif. Un tiers des professeurs de collège ont le baccalauréat ; plus de la moitié des instituteurs ne sont pas passés par les écoles normales ; près de 40 000 maîtres auxiliaires enseignent toujours dans les collèges sans que leurs aptitudes aient été sanctionnées par un concours. »

Mme Hélène Luc. C'était votre politique.

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. C'était ce que je disais il y a deux ans.

« Des milliers d'auxiliaires ont été intégrés dans les corps titulaires d'adjoints d'enseignement et de P. E. G. C., et ces derniers ont été massivement intégrés dans les corps des certifiés.

« Cette politique a été menée, il faut le dire, en plein accord avec les syndicats d'enseignants. Le résultat, après dix ans, ne s'est pas fait attendre : le niveau a baissé. »

Dès votre arrivée, monsieur le ministre, nous avons appelé votre attention sur ce point crucial. Et si vous aviez pu être tentés de ne pas nous croire, M. Laurent Schwartz, expert désigné par le Gouvernement, l'a dit d'excellente manière dans le rapport de la commission du bilan.

Malheureusement, vous n'avez rien fait. Votre politique de recrutement est la copie conforme de celle de vos prédécesseurs. Ainsi, vous titulariserez 4 200 maîtres auxiliaires dans les corps d'adjoints d'enseignement, de P. E. G. C. et de P. E. C. T. et, dans le même temps, vous en recruterez plus de 7 000 nouveaux ! Les concours de recrutement normaux, que le Sénat persiste encore à considérer comme les plus à même de garantir la qualité du corps enseignant, comporteront à peine 1 500 postes cette année contre 3 300 l'an dernier.

Quelle cohérence trouverez-vous, mes chers collègues, dans cette politique ? On crée 30 000 postes entre le collectif de 1981 et la loi de finances pour 1982 et, cette année, six fois moins.

Le ministère a été conduit, l'an dernier, à prendre des mesures exceptionnelles pour les différentes épreuves des concours, comme la dispense de stages pratiques ou de certaines épreuves orales. En 1983, la pause étant ce qu'elle est, les candidats qui n'auront pas eu la chance de s'engouffrer dans le flot de l'an dernier devront subir les rigueurs du barrage. Vous découragez ainsi des générations de jeunes étudiants, sérieux, motivés pour faire carrière dans l'enseignement, qui empruntent la voie sélective du concours.

Dans le même temps, vous favorisez le recrutement parallèle, l'auxiliaariat, la voie des ratés de l'enseignement supérieur qui végèteront tant bien que mal quelques années jusqu'à la titularisation. Ils iront garnir les rangs des aigris du corps professoral. On les retrouvera adjoints d'enseignement ou P. E. G. C.

Eh bien non, monsieur le ministre, vous ne pourrez fonder une politique éducative avec des maîtres sans qualification, avec ces laissés-pour-compte du monde enseignant !

Sans doute allez-vous me répondre que vous avez lancé une politique de la formation des maîtres. J'ai bien peur — comme je tente de le démontrer dans mon rapport — que vous n'alliez pas très loin. Des conclusions attendues du rapport de M. André de Peretti, que j'ai trouvées, dans l'ensemble, assez séduisantes, vous n'avez tiré que de bien modestes conséquences et vous avez pris de bien timides mesures. Voilà qui n'est pas de bon augure pour la suite.

Vous avez lancé une foule de groupes d'étude et de réflexion sur le collège et sur le lycée dès l'an dernier. Le 4 août, vous avez fait une communication au conseil des ministres — dont vous avez parlé tout à l'heure — pour annoncer des travaux sur la carte scolaire, le caractère des établissements, le statut des personnels et les activités périscolaires. Les premiers résultats devaient être connus en novembre. Nous sommes au mois de décembre et nous n'en savons pas plus, mais vous venez de nous annoncer que nous saurions bientôt quelque chose.

Avec votre manière prudente et presque timide, avec votre refus des éclats et des positions tranchées, vous nous déconcertez, monsieur le ministre.

Dix-huit mois d'exercice du pouvoir ne permettent pas d'en savoir davantage sur vos objectifs et sur votre stratégie.

L'an dernier, pour d'évidentes raisons, nous nous étions satisfaits de l'énoncé de principes vagues et généraux. Peut-on s'en satisfaire encore aujourd'hui, alors que des pans entiers de la politique éducative demeurent dans l'ombre des groupes de travail et des commissions de concertation ?

Une telle attitude procède peut-être de la volonté d'apaiser les craintes qu'ont certains des changements. On sait d'expérience que les usagers du système éducatif voudraient bien que l'école changeât, mais qu'ils sont les premiers à tempêter dès qu'une mutation leur est proposée.

Nous savons aussi qu'il est vain de vouloir brusquer les choses et je ne reprocherai pas au ministre de ne pas s'être lancé tête baissée dans des réformes. On a trop vu ce qu'il en a coûté hier et ce qu'il en coûte aujourd'hui encore ; et, voyez-vous, je partage aussi votre souci de faire le point complet des problèmes avant de vous engager.

Mais il arrive un moment où, faute de définir un cadre et des lignes directrices, on risque de tomber dans l'attentisme et, plus grave encore, dans l'incohérence.

La concertation, loi d'airain du Gouvernement, et singulièrement du ministre de l'éducation nationale, trouve à un moment ses limites. S'il est louable et même souhaitable de prendre l'avis des différents acteurs d'une collectivité, l'Etat, le Gouvernement, vous monsieur le ministre, avez une responsabilité supérieure : faire les choix, trancher entre les aspirations particulières et les désirs catégoriels, autrement dit manifester une volonté politique.

Certes, l'éducation nationale a ceci de particulier qu'elle est une communauté démesurée, composite et souvent agitée, où une

réforme n'a aucune chance sérieuse d'aboutir faute d'être acceptée. Mais à qui ferez-vous croire qu'il faut des années pour étudier certains problèmes, alors que le système éducatif passe pour un des domaines où la somme des rapports, des expertises, des analyses de toute sorte est des plus abondantes, sinon des plus touffues ?

L'éducation nationale est sans doute l'œuvre la plus difficile et la plus exaltante qui soit pour un ministre. Je suis même de ceux qui pensent qu'en certaines circonstances il faut porter le courage jusqu'à la témérité. Or, la timidité dans l'exécution fait toujours échouer les entreprises téméraires.

A trop hésiter, à tracer des perspectives, à avancer des priorités, à reculer sans cesse les échéances à moyen et à long termes, mais aussi à ne pas honorer les échéances à court terme comme la rentrée et le budget, l'enthousiasme et l'espoir, voyez-vous, monsieur le ministre, ont fait place au découragement et au scepticisme. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P.*)

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial. Monsieur Séramy, je respecte les rites ; or, l'un des rites, c'est, me semble-t-il, que les propos du rapporteur de la commission des finances que je suis — c'est d'ailleurs à ce titre que j'interviens — ne soient pas déformés.

A la page 71 de mon rapport, j'ai écrit très exactement : « En deux ans, les crédits destinés aux transports scolaires auront progressé de plus de 61 p. 100. » — je dis bien : de plus de 61 p. 100 — « L'objectif visé pour 1982-1983 » — je dis bien l'objectif « visé » et non l'objectif « atteint » — « est d'atteindre un taux moyen de participation de l'Etat de 62,2 p. 100, dans la limite des dépenses correspondant aux hausses de tarifs autorisées. »

Ces faits et cette formulation sont incontestables. Dès lors, je ne sais trop pourquoi vous avez choisi, pour continuer vos comparaisons, de donner la pénitence à la commission des finances.

Mais je peux vous rassurer sur ma « fraîcheur d'âme », monsieur le rapporteur pour avis. Elle n'est pas excessive. Je tiens simplement à vous dire qu'en toute honnêteté, au nom de la commission des finances, à la place qui est la mienne et étant donné le groupe qui est le mien, j'ai essayé de traduire fidèlement un sentiment de la commission des finances qui était un sentiment partagé, et j'ai essayé de faire passer ce sentiment de la commission des finances avant ce qui pouvait être mon propre sentiment.

Je disais tout à l'heure — était-ce prémonitoire ? — dans mon intervention : « La discussion au Sénat n'a rien à gagner à se dévoyer dans les emportements du quotidien. » Pour ma part, c'est à cette attitude que je me tiendrai. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Mon cher collègue, je ne croyais pas être discourtois à votre égard, bien au contraire, et si vous préférez que ce soit de la fraîcheur d'âme de la commission des finances que je parle, je suis tout à fait d'accord pour modifier mon texte en conséquence. Il n'en reste pas moins que lorsque vous évoquez une participation de 62 p. 100 de l'Etat aux transports scolaires en moyenne nationale, ce n'est certainement pas ce à quoi nous allons arriver en 1983, car, dans mon département, c'est à 58 p. 100 que nous sommes !

M. le président. La parole est à M. Sauvage, rapporteur pour avis.

M. Jean Sauvage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignements supérieurs). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, prenant la parole après l'excellent rapporteur du budget de l'éducation et de l'enseignement scolaire, M. Paul Séramy, il me sera difficile de l'égalier dans l'humour. Aussi me contenterai-je simplement de le suivre dans la rectitude de son analyse.

J'aborde en effet avec réserves et regrets le budget de l'enseignement universitaire que j'ai l'honneur de rapporter.

L'année dernière, j'avais fait part au Sénat des réserves que la commission des affaires culturelles formulait sur différentes modifications structurelles qui lui apparaissaient comme préjudiciables à la spécificité des enseignements supérieurs.

En revanche, elle reconnaissait qu'un effort financier était accompli dans certains secteurs, tel celui en faveur du personnel. Elle regrettait toutefois que le budget n'ait guère apporté de nouveauté. Que dire de celui de 1983 ?

C'est un budget triste, monsieur le ministre. Il nous déçoit et, malheureusement, il ne permettra pas aux universités de faire face à toutes leurs charges d'enseignement.

Nous étions en droit de penser que le budget de l'année prochaine nous aurait annoncé le renouveau, à tout le moins le changement, prélude à l'amélioration de l'enseignement supérieur.

Malheureusement, rien ne nous permet de nous montrer satisfaits.

Alors que l'année dernière apparaissaient un certain nombre de mesures nouvelles, le budget de 1983 n'en compte que de très modestes.

Les crédits destinés à l'enseignement universitaire augmentent, certes, de 15,40 p. 100, mais cet accroissement est le fait des rémunérations et des charges afférentes qui progressent de 16,40 p. 100, dont seulement 3,16 p. 100 pour les mesures nouvelles. Retenons aussi que ces rémunérations et ces charges représentent 78,40 p. 100 du budget total des dépenses ordinaires.

Par ailleurs, il est à noter que les charges sociales progressent beaucoup plus rapidement que les rémunérations puisqu'elles ordinaires 10,29 p. 100 de l'accroissement, et les mesures nouvelles la croissance n'est que de 2,25 p. 100 par rapport aux services votés.

Enfin, en examinant plus en détail les crédits inscrits, nous constatons que les services votés représentent pour les dépenses ordinaires 10,29 p. 100 de l'accroissement et les mesures nouvelles seulement 4,01 p. 100.

Ces quelques pourcentages et celui qui marque la progression du budget pour 1983 par rapport à celui de 1982 pourraient sembler satisfaisants même si certaines réserves devaient être formulées en examinant les différents chapitres.

Mais, hélas ! force nous est de constater que l'augmentation provient essentiellement des décisions prises lors du vote du budget de 1982, puisque les mesures nouvelles ne représentent, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, qu'un accroissement de 4,01 p. 100. Dans certains secteurs nous sommes loin du taux d'augmentation général de 15,40 p. 100 ! Par exemple, les dépenses de matériel et de fonctionnement des services passent à près de 77 millions de francs contre 71 millions de francs en 1982, soit seulement une augmentation de 7,70 p. 100. Les subventions de fonctionnement n'augmentent que de 4,47 p. 100 par rapport aux crédits de 1982 et de 3,72 p. 100 par rapport aux services votés.

Les subventions destinées aux œuvres universitaires progressent de 8,50 p. 100, tandis que les crédits destinés aux « encouragements divers » n'augmentent que de 7,59 p. 100. Les bourses et les secours d'études progressent par rapport aux services votés de 8,55 p. 100 pour les établissements soumis à la loi d'orientation.

J'ai développé plus en détail tous ces chiffres et ces données dans mon rapport écrit. Je n'y reviendrai donc pas davantage. Je ne veux pas, devant vous ce soir, multiplier ces exemples et je me contenterai, monsieur le ministre, de présenter quelques remarques sur des aspects de votre budget, et de faire part de certaines réflexions sur les crédits proposés à notre vote.

En présentant votre réforme aux présidents d'université, voilà quelques jours, vous avez déclaré, monsieur le ministre : « La première mission des enseignements supérieurs, aujourd'hui, me paraît être d'accueillir davantage d'étudiants. »

Chacun pourra souscrire à cette déclaration si vous vous en donnez les moyens. Il faudrait pour cela que les enseignements supérieurs aient des structures d'accueil adéquates, une qualité d'enseignement adaptée et incontestée, des moyens financiers en rapport avec leurs obligations et leurs charges, des enseignements qui débouchent sur la vie active.

Or, le budget de 1983 apparaît parfois trop éloigné de la réalité et ignorant de l'avenir. A cet égard, je pourrais, à partir de mon rapport écrit, porter quelques annotations en marge de votre budget : heures complémentaires, moins 16 millions de francs : « Doit faire un effort », sous peine de paralyser des petites universités de province ; modernisation des bibliothèques universitaires : « Doit persévérer », car certaines fonctionnent dans des baraquements ou des locaux de fortune ; crédits d'action sociale : « Laisse à désirer » ; crédits de fonctionnement, plus 4,2 p. 100 par rapport à 1982 : « Attention, le clignotant va passer au rouge ! » ; crédits alloués à l'enseignement supérieur privé, plus 7,6 p. 100 : « Pourrait mieux faire à condition de le vouloir ». A moins que le Gouvernement ne désire raréfier son soutien à cet enseignement.

Quant aux crédits d'investissement, votre commission et votre rapporteur, mes chers collègues, s'interrogent sur le sort que leur réserve M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget.

L'année dernière, nous avons exprimé notre satisfaction sur l'augmentation des crédits d'investissement et d'équipement.

En effet, les enseignements supérieurs progressaient de 45,3 p. 100 ; les achats de matériel informatique, de 112,9 p. 100 ; la recherche de 40,9 p. 100 ; les équipements universitaires, médical, social, culturel, de 65,6 p. 100 ; la recherche universitaire, de 26,8 p. 100.

Mais, le 19 octobre 1982, paraissait au *Journal officiel* un arrêté d'annulation qui, de 1 206 millions, ramenait le total des crédits à 1 031 millions, soit 174 millions de francs d'annulations portant sur le titre V.

Cet arrêté d'annulation de crédits a chassé — je crois — les illusions que beaucoup avaient encore ; ainsi, en ce qui concerne les autorisations de programme, la progression des subventions d'équipement universitaire, médical, social et culturel diminue du tiers : 24,2 p. 100 au lieu de 65,6 p. 100 ; celle des crédits d'équipement destinés à l'achat du matériel informatique est réduite de moitié : 59,7 p. 100 au lieu de 112,9 p. 100 ; enfin, la progression des crédits d'équipement de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire diminue des sept huitièmes : 5,8 p. 100 au lieu de 45,3 p. 100. C'est une chute à la verticale !

Il est grave que le Parlement ne soit pas tenu informé des raisons de ces annulations. Il est en droit de se demander, alors qu'il a suivi et voté les propositions du Gouvernement, si son rôle ne se trouve pas diminué et comment il peut exercer son contrôle.

La réponse malheureusement est connue. En ma qualité de rapporteur des crédits de l'enseignement universitaire, je ne peux donc être qu'extrêmement inquiet car des investissements vont être sacrifiés aux impératifs de trésorerie et le bon fonctionnement même des universités va être remis en cause.

Quelle sera en conséquence la qualité d'accueil que vous promettez ? Croyez-vous, monsieur le ministre, que les jeunes bacheliers soient enchantés lorsqu'ils s'aperçoivent que des universités parisiennes pratiquent un recrutement sélectif et écartent leur dossier d'inscription ? Pensez-vous que les heureux inscrits se sentent ragailardés par la chaude ambiance confraternelle de trop nombreuses salles de travaux dirigés où l'effectif dépasse la quarantaine ? Est-ce ainsi que les jeunes étudiants peuvent s'adapter à leur nouvelle vie, à un travail beaucoup plus personnel, à des méthodes différentes de celles qu'ils ont connues dans le secondaire ?

Quand on sait que beaucoup de bacheliers déposent des dossiers d'inscription dans plusieurs universités, sachant qu'ils seront éconduits par beaucoup d'entre elles, comment être assuré que celle qui les accueillera enfin leur permettra d'acquiescer de solides connaissances et d'obtenir les meilleurs résultats ? Il faut le dire : toutes les universités ne sont pas de même valeur.

C'est si vrai que quelqu'un a songé à établir une instance nationale d'évaluation des universités, une instance chargée d'évaluer complètement toute université « tant pour ses activités d'enseignement que de recherche ». Mais cette personne rêvait peut-être ? Je le croyais encore tout à l'heure ; mais à vous écouter, monsieur le ministre, il m'apparaît que vous avez pris en compte ces propos et je m'en réjouis. En effet, nous avons été frappés de l'extrême justesse de l'observation de la vie universitaire contenue dans ce rapport.

Pour l'avenir de l'université, monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles souhaite vivement que ce rapport devienne, en effet, la base d'un travail bénéfique à l'enseignement supérieur. Il semble que ce soit votre souhait. Nous nous en féliciterions car, jusqu'à ce jour, vous sembliez suivre une voie plus secrète que ne pouvaient discerner vos interlocuteurs conviés à des concertations au sein de commissions multiples. Pour l'heure, même le Parlement s'abîme en conjectures, nées d'informations incomplètes et de réformes tronquées. Or il faut que vous sachiez que plus personne n'entend désormais se contenter de changements « révélés par décret » au mépris des avis reçus et des votes émis.

Nous nous interrogeons, en effet, et nous demandons quels enseignements vous avez retiré du rapport Quermonne sur les statuts des personnels enseignants, du rapport Fréville sur le financement des universités, du rapport de la commission du bilan et, notamment, de la contribution de M. Laurent Schwartz, de l'avis du Conseil économique et social relatif à « l'éducation pour la santé », des réponses au questionnaire élaboré par la commission Jeantet.

Que devons-nous penser également, monsieur le ministre, de la non-parution du décret prévu à l'article 8 de la loi du 9 novembre 1981 que vous nous avez fait voter sur la composition des conseils d'université. Ce décret devait préciser les conditions de la présence des personnalités extérieures dans les conseils d'U.E.R. Alors, à quoi bon ce vote ? Mais peut-être avez-vous donné des instructions particulières pour ces désignations ? Nous serions heureux de les connaître.

Aujourd'hui, tous les syndicats d'enseignants et d'étudiants se dressent aussi bien contre votre action présente que contre vos desseins futurs.

Vous avez évoqué, lors de la présentation de votre budget, la réforme de l'enseignement supérieur. Vous savez que celle-ci inquiète plus qu'elle ne séduit, et cette inquiétude se révèle unanime, sans parler du fonds du projet. Je me contente pour l'instant de constater l'ampleur des protestations qu'il fait naître. Cela me fait souvenir, d'ailleurs, d'une maxime de Vauvenargues, que j'ai eu jadis l'occasion de méditer : « C'est la preuve qu'une innovation n'est pas nécessaire, lorsqu'elle est trop difficile à établir... »

La conception de l'orientation contenue dans le projet est singulière et nous étonne car elle apparaît comme devant se faire selon une hiérarchisation entre les filières décidée *a priori*. N'a-t-il pas été envisagé, par exemple, pour résoudre le problème des collés à la sélection des deux premières années des formations médicales — et nous aimerons que vous nous apportiez un démenti — de leur accorder des équivalences avec d'autres disciplines. Serait-il donc évident qu'un étudiant en médecine ayant échoué à ses examens se trouve, de ce fait, assez qualifié pour être dispensé de la première année en lettres, en sciences sociales, en économie, en droit ? La commission des affaires culturelles et son rapporteur s'alarment lorsque de telles idées circulent qui semblent vouloir accorder à la régulation des flux la priorité sur la qualité des diplômes délivrés.

En effet, comment peut-on à la fois prétendre accueillir davantage d'étudiants à l'université et renforcer la sélection — désormais appelée « la régulation des flux », suivant le nouveau terme à la mode ?

La réponse est claire. L'université que vous nous proposez va fonctionner comme un immense filtre. De nombreux étudiants seront progressivement rejetés vers les formations les moins considérées après échec dans d'autres branches plus prestigieuses.

La sélection par l'échec tiendra-t-elle lieu d'orientation ?

Dans le passé, on a pu penser avec Pierre Emmanuel qu'« à l'université, contrairement aux autres prisons, les meilleurs éléments purgent leur peine jusqu'au bout ». Sans me livrer à des transpositions de ce texte qui pourraient être désagréables dans les comparaisons internes, il me semble qu'avec votre système, monsieur le ministre, aucune remise de peine ne sera accordée. Simplement, et plus que jamais, les étudiants apprendront à distinguer les universités de valeur des autres. Les meilleurs éléments auront droit à celles qui sont hautement sélectives et dont la renommée leur permettra d'accéder à une carrière enviable. Les moins doués seront seulement condamnés à fréquenter celles dont personne ne parlera ou dont la renommée desservira ceux qui en auront reçu un diplôme.

Monsieur le ministre, voilà quelques instants, la commission des affaires culturelles tenait à vous exprimer sa déception de voir le Parlement incomplètement informé. Aussi son rapporteur se doit-il de vous adresser aujourd'hui un avertissement solennel car une telle conduite de la part du Gouvernement auquel vous appartenez aboutit à mettre en échec le contrôle parlementaire, et cela, nul d'entre nous ne peut l'accepter.

Votre tactique se décompose en deux temps : d'abord, des évaluations trop optimistes faussent votre projet de budget, rendant illusoire le contrôle *a priori* des finances de l'Etat par les assemblées ; ensuite, des annulations de crédits intervenant en cours d'année remettent en cause, *a posteriori*, le vote de la loi de finances par le Parlement. Certes, vous n'êtes pas signataire de l'arrêté que j'évoquais tout à l'heure, mais je ne puis penser que vous n'y avez pas consenti.

L'an passé, monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles avait décidé de donner un avis favorable à votre budget. La progression de certains crédits l'y ayant incitée, la commission avait résolu de vous faire confiance.

C'était votre premier budget. Vous aviez alors fait un effort pour donner aux universités les moyens de leur mission.

Cette année, il en va tout autrement. Aussi vous comprendrez, monsieur le ministre, que la commission des affaires culturelles du Sénat, dans sa majorité, ne puisse vous suivre, car elle a conscience que vous ne pourrez répondre aux obligations et charges des universités, ni pour leur fonctionnement, ni pour leurs investissements.

Elle a donc émis un avis défavorable sur le projet de budget pour l'enseignement universitaire, et elle demande au Sénat d'approuver ses conclusions. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et de l'U.R.E.I.*)

Le Sénat voudra sans doute interrompre le débat jusqu'à vingt et une heures cinquante. (*Assentiment.*)

— 4 —

CANDIDATURES A UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. J'informe le Sénat que la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale m'a fait connaître qu'elle a procédé à la désignation des candidats qu'elle présente à la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant révision des conditions d'exercice de compétences de l'Etat et de leur répartition entre les communes, les départements et les régions.

Cette liste a été affichée et la nomination des membres de cette commission mixte paritaire aura lieu conformément à l'article 9 du règlement.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante, est reprise à vingt et une heures cinquante-cinq sous la présidence de M. Alain Poher.*)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. Il va être procédé à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant révision des conditions d'exercice de compétences de l'Etat et de leur répartition entre les communes, les départements et les régions.

La liste des candidats établie par la commission des lois a été affichée conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire :

Titulaires : MM. Léon Jozeau-Marigné, Paul Girod, Jacques Valade, Jean-Pierre Fourcade, Paul Séramy, Jean Ooghe, Félix Ciccolini.

Suppléants : MM. Joseph Raybaud, Jean Madelain, Marc Bécam, Franck Sérusclat, Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin, MM. Pierre Salvi, Roland du Luart.

— 6 —

LOI DE FINANCES POUR 1983

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale, en ses dispositions concernant l'éducation nationale.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1982 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : cinquante-deux minutes ;

Groupe socialiste : soixante minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : trente-sept minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : trente-sept minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : trente-cinq minutes ;

Groupe communiste : vingt-sept minutes.

La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, toutes les priorités gouvernementales actuelles interpellent vigoureusement l'éducation nationale dont le rôle dans le relèvement économique et le renouveau du pays est devenu essentiel. L'avenir aussi l'interpelle, alors que se profile la France de l'an 2000. Les besoins de savoir et de qualification sont donc immenses.

Au fond, la situation est simple : si l'on veut construire une industrie électronique, il faut former ceux qui la feront, de l'ouvrier à l'ingénieur.

La droite ne l'a pas fait. C'est un exemple et il y en a beaucoup d'autres ! Grandes sont, par conséquent, les possibilités de formation. Les jeunes le savent ; leur demande est forte. En témoigne l'opération « 100 000 stages pour les seize-dix-huit ans ».

C'est dire l'importance et l'enjeu des dépenses pour l'éducation, la formation générale et professionnelle de la jeunesse, une culture de haut niveau.

En découlent le caractère tout à fait décisif et prioritaire de l'investissement éducatif ainsi que les appréciations que nous portons sur la politique scolaire du Gouvernement.

Je veux, à cet égard, souligner immédiatement les progrès accomplis depuis dix-huit mois.

En effet, après de longues années d'austérité et de contraintes professionnelles, d'éviction massive de nombreux jeunes du système éducatif, d'autoritarisme, le collectif budgétaire de juillet 1981 et la loi de finances pour 1982 ont marqué un effort appréciable, comparativement aux budgets précédents.

Ainsi, l'éducation nationale a-t-elle bénéficié de la création de plus de trente mille postes tandis que des milliers de maîtres auxiliaires ont été titularisés.

Des dispositions nouvelles et positives ont été prises sur lesquelles nous ne pouvons que marquer notre accord : lutte contre l'échec scolaire, avec la création des zones prioritaires ; accent mis sur l'enseignement technique ; engagements pris pour la revalorisation du métier d'enseignant ; augmentation des bourses ; droits des parents et des élèves. La concertation est devenue la règle, ce qui est nouveau.

Toutes ces mesures ont permis de panser les plaies à vif du système éducatif, mais ces plaies sont profondes.

C'est la raison pour laquelle, et compte tenu de l'héritage, j'avais relevé, lors de la discussion budgétaire de 1982, l'insuffisante progression des moyens et demandé, en juin dernier, l'adoption d'un collectif budgétaire.

Cette progression, en effet, ne semblait pas suffisante. En témoignent, notamment, les conditions d'accueil de la rentrée de 1982 dans les collèges et les lycées, les listes d'attente pour les maternelles, le recrutement de maîtres en formation, qui reste insuffisant pour couvrir les besoins des années à venir, ainsi que l'inapplication des projets pédagogiques, faute de postes créés ou de crédits, en maints endroits.

Aussi est-ce avec beaucoup de regret que nous avons pris connaissance de l'annulation d'une partie des crédits d'équipement de l'éducation nationale pour 1982, votés par le Parlement, alors que l'ampleur des besoins en la matière avait été fortement soulignée l'an dernier, tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, et que les investissements s'inscrivent comme une priorité de la politique gouvernementale de lutte contre le chômage.

Je note, cependant, monsieur le ministre, qu'« il se peut qu'une deuxième délibération en complément soit proposée au Parlement pour les constructions scolaires. » Nous espérons qu'il en sera effectivement ainsi.

Certes, depuis la rentrée, des moyens supplémentaires ont été dégagés et des mesures exceptionnelles ont été prises. Nous sommes conscients que tout n'est pas possible tout de suite. Pourtant, il ne faut pas se cacher que le nécessaire changement dans l'école ne peut se réaliser avec une enveloppe budgétaire insuffisamment dégagée de contraintes économiques rigoureuses.

En 1983, le projet de budget du ministère de l'éducation nationale augmenté de 15 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Il permettra essentiellement la consolidation des acquis du budget précédent et quelques avancées nouvelles, notamment dans l'enseignement technique.

Cependant demeurent les insuffisances relevées en 1982.

Il y a à l'école, monsieur le ministre, des problèmes qui ne peuvent plus être laissés longtemps en suspens. Le succès de la politique nouvelle rend absolument nécessaire leur solution.

Aussi permettez-moi d'insister sur l'importance décisive d'un effort budgétaire de départ supérieur pour créer les conditions d'une rupture avec la logique de la politique scolaire giscard-chiracienne.

Il ne faut au plus vite dépasser les situations sensibles actuelles, permettre au service public et laïque d'enseignement de se rénover en profondeur.

Ne serait-il donc pas possible, monsieur le ministre, d'envisager, dès le début de l'année 1983, un effort budgétaire supplémentaire ?

J'évoquerai maintenant brièvement un certain nombre de questions qui nous préoccupent.

En premier lieu, les créations de poste, le recrutement et la formation des maîtres.

En effet, le projet de budget pour 1983 fait apparaître un ralentissement très sensible des créations d'emplois par rapport à l'an dernier.

Dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire, aucune création d'emploi d'enseignant n'est prévue.

Certes, plus de 2 500 postes nouveaux avaient été ouverts dans le budget pour 1982.

Il n'empêche que les taux de préscolarisation dans les maternelles ont régressé à la rentrée de 1981 tandis que, dans l'enseignement primaire, les taux de redoublement progressent et qu'augmente la part des élèves qui ont plus d'un an de retard à l'entrée en sixième.

Or on sait que les écoles maternelles et les écoles primaires sont un maillon important dans la réussite scolaire.

Aussi les parents et les enseignants acceptent-ils mal l'impossibilité actuelle de desserrer les effectifs scolaires, surtout dans les maternelles, la limitation de la préscolarisation pour les enfants de deux à trois ans, le non-remplacement des maîtres en congé.

Or l'absence de moyens nouveaux conduit les inspections académiques à mettre en place ce que j'appellerai « le dégagement de moyens sur le terrain ».

Je prendrai, pour illustrer mon propos, l'exemple du Val-de-Marne. En 1982, sur 95 classes nouvelles, 75 ont été créées par des moyens dégagés sur le terrain.

S'il peut se justifier dans certains cas, ce redéploiement de moyens ne peut devenir la règle. Dans ce département, il faudrait 157 postes au minimum dans le premier degré pour améliorer en particulier l'accueil des enfants dès l'âge de deux ans, la formation continue et initiale des maîtres, le remplacement des maîtres absents. Un seul chiffre décrit la situation : 40 maîtres sur 100 ne sont pas remplacés. Et cet exemple est bien loin d'être isolé en France.

Faute de création d'emplois d'instituteurs, la situation dans l'enseignement élémentaire et surtout pré-élémentaire ne va donc pas s'améliorer. C'est ainsi que s'affirme sur le terrain une opposition nette au redéploiement dans le premier degré.

Dans le second degré, si, à la modestie des créations de postes, on ajoute les suppressions de crédits d'heures supplémentaires et l'augmentation des effectifs d'élèves, on va à coup sûr vers une dégradation à la fois des conditions de travail des enseignants et de la qualité de l'enseignement, et vers une amplification des difficultés dans l'accueil des élèves, dont la solution dépend d'une augmentation des recrutements normaux de titulaires.

Par ailleurs, ce freinage dans la création de postes ne permet plus une mise en œuvre maîtrisée et cohérente d'une politique de recrutement qui, pour l'être, doit englober à la fois les départs à la retraite, les besoins d'enseignement, les titulaires remplaçants et le rééquilibrage des catégories.

J'attire donc instamment votre attention, monsieur le ministre, sur la nécessité absolue d'un effort particulier afin que le nombre des maîtres à former dès maintenant corresponde aux besoins des toutes prochaines années.

On éviterait ainsi d'entretenir l'auxiliaariat et l'on pourrait en finir avec l'imposition d'heures supplémentaires.

En deuxième lieu, je parlerai des enseignements artistiques. Ces enseignements sont, en effet, dans une situation lamentable. La responsabilité de celle-ci incombe totalement à l'ancienne majorité. (*Exclamations sur les trouvées du R. P. R.*)

M. Bernard-Charles Hugo. C'est scandaleux !

Mme Hélène Luc. C'est un fait certain !

Cependant, si l'enseignement de l'art rénové et suivi de la maternelle à l'université n'est pas discutable, une modernisation de cet enseignement accompagnée d'une ouverture de l'école sur la vie artistique du pays est tout à fait nécessaire.

Dans l'immédiat, l'affaiblissement du maigre potentiel existant devrait être évité.

Or, dans le Val-de-Marne, les heures réglementaires non créées s'élèvent à 102 heures pour le dessin, à 251 heures pour la musique, à 1 024 heures pour l'éducation manuelle et technique. Dans ce département, dans cinq collèges rattachés à des Z. E. P. il manque 100 heures d'éducation manuelle et technique et, dans l'Essonne, en cette matière, c'est l'équivalent de soixante-cinq postes que l'on a supprimé. Je pourrais multiplier ces exemples.

Opportune et attendue, par conséquent, serait la mesure de rétablissement des heures réglementaires supprimées.

En troisième lieu, j'évoquerai la recherche en éducation.

Le budget de l'I. N. R. P. n'augmente que d'environ 7 p. 100. C'est peu au regard de ce que l'institut peut et doit apporter dans le dispositif de formation initiale et permanente des personnels de l'éducation nationale.

Outil social de première importance dans la perspective d'une réduction effective de l'échec scolaire, l'I. N. R. P. devrait pouvoir bénéficier de moyens qui lui permettent de remplir ses missions.

S'agissant là d'investissements de grande portée pour le devenir du système éducatif, le plus tôt sera le mieux.

Les progrès accomplis depuis mai 1981 ont eu des premiers résultats prometteurs et vos intentions de lutte contre l'échec et la ségrégation scolaires sont bonnes, monsieur le ministre. Vos multiples consultations sont très intéressantes.

Il convient cependant de confirmer, en l'amplifiant, cette politique dont les parents, les enseignants et les personnels non enseignants attendent beaucoup.

Il ne faut pas les décevoir. Il faut redonner aux élèves le goût d'apprendre et aux enseignants la certitude d'accomplir une mission essentielle.

Nous voterons donc le projet de budget pour 1983, en souhaitant, monsieur le ministre, que s'ouvre un grand débat national sur la rénovation du système éducatif afin que toutes celles et tous ceux qui ont à cœur l'avenir de l'école puissent contribuer de manière agissante à cette grande œuvre nationale : la construction de la nouvelle école qu'exige notre temps.

Car la gauche doit réussir ce grand rendez-vous avec l'Histoire. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes et sur les travées des radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Gouteyron.

M. Adrien Gouteyron. Monsieur le ministre, le budget pour 1982 de votre ministère avait été salué par la majorité comme un budget de rupture. Bien que relativement moins bien pourvu que d'autres, comment aurait-il pu ne pas avoir part au flot budgétaire d'alors ?

Mais, depuis, la réalité a imposé sa sanction. L'arrêté du 18 octobre a couronné une déjà longue suite de reniements, tout en démontrant les limites du contrôle que le Parlement exerce désormais sur le budget.

Alors que vous souligniez, l'année dernière, « la priorité marquée en faveur des investissements », près de 304 millions de francs d'autorisations de programme et 176 millions de crédits de paiement ont été annulés, soit respectivement les trois quarts et le tiers des dotations supplémentaires ouvertes en 1982 par rapport à 1981.

Désormais, devant l'inquiétude et parfois l'irritation qu'a suscitées cette rentrée qui n'en finissait pas d'échouer, la plus mauvaise rentrée, certes, depuis de longues années, on peut s'interroger : ou bien vous n'aviez pas réellement les moyens de votre politique et vous vous êtes trompé ; ou bien vous n'avez pas su utiliser les moyens dont la nation vous avait doté.

Personne n'attendait, en effet, une rentrée avec tant d'élèves sans maître, tant d'enseignements non assurés, la course parfois angoissante aux places dans l'enseignement technique, des recteurs faisant paraître deux mois après la reprise des cours des petites annonces dans la presse pour recruter des maîtres auxiliaires, les candidats aux concours nationaux sollicités jusqu'aux profondeurs du classement.

« Vous n'aviez pas prévu », avez-vous dit, à propos des effectifs. Mais, monsieur le ministre de l'éducation nationale, la France ne consacre pas 3 000 francs par habitant à l'éducation pour que le ministère ne prévoie pas, et surtout pour qu'il ne prévoie pas les conséquences de ses propres décisions.

M. Jean Chérioux. Très bien !

M. Adrien Gouteyron. Voici quelques exemples. Vous avez avancé la date de la rentrée mais vous avez oublié de faire en sorte que vos services s'adaptent à ce nouveau calendrier.

Vous incriminez les maîtres auxiliaires de n'avoir pas rempli leurs obligations de service public mais vous leur avez ouvert des options dont sont privés les titulaires eux-mêmes.

Vous n'avez pas prévu que les parents utiliseraient la faculté de contester les décisions des conseils de classe comme vous n'avez pas mesuré les conséquences dramatiques sur le mouvement du personnel de la grève des informaticiens de Montrouge.

Mais, au demeurant, pourquoi prévoir, et prévoir juste, quand, de toute façon, on n'est pas prêt à tirer les conséquences de ses prévisions.

Je note, par exemple, que le ministère et les syndicats s'accordent — fait remarquable en cette matière — pour évaluer à 10 000 les besoins en instituteurs pour la rentrée de 1985. Mais le nombre de postes d'élèves-maîtres mis au concours à la dernière rentrée n'a été que de 2 500 et les créations de postes d'instituteurs dans le budget pour 1983 est ridiculement bas. Voilà de belles rentrées en perspective !

La préparation d'une rentrée scolaire, monsieur le ministre, vous le savez bien, exige une organisation sans faille, une mobilisation permanente, une réaction immédiate à l'évolution des effectifs. Tout jour perdu ne se rattrape pas.

La machine délicate, patiemment mise en place par vos prédécesseurs, vous l'avez d'abord enrayée, puis brisée par la priorité donnée au discours idéologique sur l'appréciation de

la démographie, par l'infinie démultiplication d'une concertation qui tourne à la palabre et par la soumission souvent complaisante à quelques mots d'ordre syndicaux.

Vous n'avez pourtant pas été économe de mesures pour prendre en main l'administration et on était au moins en droit d'en attendre plus d'efficacité.

L'échec de la dernière rentrée a ouvert bien des yeux. Certains événements le manifestent. Les personnels administratifs du rectorat de Créteil ont cessé le travail ; le personnel de l'imprimerie du ministère est en grève depuis trois semaines ; le personnel de service découvre que la réduction de la semaine de travail s'accompagne d'un alourdissement plus que proportionnel des tâches ; les syndicats s'inquiètent de la dégradation du service. Ainsi dans les L.E.P., un secteur que vous affirmez prioritaire, jamais depuis plusieurs années le nombre moyen d'élèves par classe n'a été aussi élevé.

M. Jean Chérioux. C'est vrai.

M. Adrien Gouteyron. Dans l'enseignement supérieur, votre « politique de rupture » se traduit bien, aux yeux des syndicats de gauche qui appelaient à faire grève le 25 novembre, par une rupture, mais c'est une rupture avec vous. Et ceux-ci d'avouer : « Jamais un Gouvernement n'a été aussi isolé dans l'enseignement supérieur. »

Il est vrai qu'au début, vous avez suscité autour de vous, notamment par la réunion de nombreuses commissions, une espèce de mobilisation intellectuelle qui a fait naître quelques espoirs. Il est non moins vrai qu'aujourd'hui c'est le crépuscule des illusions et la déception s'étend. Ce ne sont pas seulement les promesses aventureuses qui ne pouvaient pas être tenues et qui ne le seront pas qui inquiètent, c'est une certaine incohérence, le sentiment qu'à l'heure où l'idéologie perd de son pouvoir, le projet se découvre vide.

Ainsi prônez-vous, une école « inégalitaire » pour compenser les handicaps socio-culturels ; mais, au même moment, dans un ou deux collèges par département, vous instaurez à titre expérimental les groupes de niveaux dont le seul nom faisait sur-sauter l'opposition d'hier. Vous annoncez un plan décennal pour résorber l'auxiliariat, mais, en même temps, le nombre des titularisations diminue. Ainsi, à l'issue de la rentrée de 1982, alors que les rectorats ont dû recruter des maîtres auxiliaires dans de nombreuses disciplines, combien comptera-t-on de ces maîtres auxiliaires en nurnombre par rapport aux 4 190 postes de titulaires ouverts en 1983 ? J'ajoute que les conditions hâtives et peu sélectives dans lesquelles on a procédé, cette année, au recrutement aggraveront — l'un de nos rapporteurs l'a souligné à juste titre — la déqualification du corps enseignant.

Alors qu'il est vital pour l'avenir du pays que les enseignants jouissent de la confiance de tous, ils découvrent que la voie dans laquelle on les engage risque de les discréditer et d'occulter la compétence et le dévouement que l'immense majorité d'entre eux consacrent à l'accomplissement de leur mission de service public.

Nous sommes pourtant sensibles, monsieur le ministre de l'éducation nationale, au tour de bonneteau que vous avez accompli en présentant ce budget. Mais nous avons vu, cette année, comment des dotations dont on avait exalté la croissance spectaculaire se sont vues réduites à de plus humbles augmentations, inférieures même parfois au taux de l'inflation. Vous répondez peut-être que le pire n'est pas toujours sûr. Mais nous savons hélas ! que l'irréalisme des hypothèses sur lesquelles est construit le budget de l'Etat en fait douter, notamment en matière de fonctionnement.

N'y a-t-il pourtant aucun sujet de satisfaction dans la croissance de ce budget au-delà du taux d'augmentation moyen du budget de l'Etat, après intégration, il est vrai, d'une masse importante de crédits de répartition inscrits jusqu'alors au budget des charges communes ?

Les créations d'emplois ? Mais vous avez repris largement d'une main ce que vous accordez de l'autre en supprimant 8 p. 100 des heures supplémentaires ou, s'agissant des universités, en réduisant de façon drastique les heures complémentaires pourtant essentielles à une bonne gestion.

Les bourses ? Le pourcentage des boursiers dans l'enseignement secondaire diminue ; l'extension du nombre des bénéficiaires des bourses universitaires s'accompagnera d'une diminution des prestations sociales ; de même, l'impossibilité de reconduire les mesures complémentaires prises en faveur de certains boursiers se traduira, au mieux pour eux, par une stagnation. Par ailleurs, votre politique sélective en matière de bourses néglige totalement les élèves de collèges, ceux précisément qui sont soumis à l'obligation scolaire et qui constituent les deux tiers des effectifs boursiers.

Quant aux crédits de fonctionnement qui n'augmentent, pour les universités, hors recherche, que de 2,8 p. 100 en francs courants et pour les différents degrés que de 1 à 4 p. 100, vos explications ne peuvent masquer leur insuffisance.

Certes, on invoque la rigueur des temps, la crise qui, hier, n'était que le produit de l'imaginaire capitaliste et dont on découvre aujourd'hui l'implacable réalité.

Même si l'on accepte d'apprécier votre budget en fonction des affectations prioritaires que vous défendez, par exemple l'enseignement technique, on ne peut être vraiment satisfait. Le pourcentage des dépenses ordinaires consacrées à l'enseignement technique par rapport à l'ensemble des crédits du second degré est, par exemple, inférieur, en 1983, à ce qu'il était en 1978, en 1980 et en 1981. Comment expliquer les 1 200 postes qui, selon les syndicats, manquent pour l'enseignement du dessin d'art et l'éducation familiale et sociale? La situation des quatrièmes préparatoires laisse mal augurer de ce qui sera décidé pour les troisièmes et plus de 1 000 postes manqueront, en 1983, pour la préparation des C.A.P. en trois ans. Je relève aussi les suppressions de crédits qui ont été décidées au cours de l'année sur les chapitres prévus pour la rénovation du parc de machines-outils.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, laissons là les chiffres, laissons là la gestion pour en venir à un sujet peut-être encore plus grave, et sûrement même plus grave. L'année dernière, je vous avais interrogé sur le contenu que vous souhaitiez donner à ce service public unifié et laïc qui n'est encore qu'une formule. Depuis, vous avez développé votre stratégie. Elle est habile, elle est apaisante, encore que vous n'avez pas caché que la situation législative et réglementaire actuelle ne serait pas meilleure. Attendons les conclusions du groupe de travail sur les travaux desquels rien, jusqu'à présent, n'a filtré puisque vous avez déclaré que ces conclusions nous seraient bientôt connues. Je ne vous interrogerai donc pas, cette année, sur vos intentions puisque vous ne voulez pas encore les dévoiler.

Je me contenterai, monsieur le ministre de l'éducation nationale, de commenter un fait récent qui est, de votre part, un acte politique grave. Je veux parler, vous l'avez compris, de votre réponse à la question que vous a posée notre collègue député M. Bruno Bourg-Broc. Il vous interrogeait sur le cas des 150 communes, gérées par vos amis politiques, où l'on refuse d'appliquer la loi du 25 novembre 1977 qui fait obligation aux collectivités locales de verser un forfait d'internat aux écoles sous contrat.

Vous avez tout bonnement répondu: « Le Gouvernement a décidé de ne pas imposer aux communes qui ne le souhaitent pas une participation financière aux dépenses en cause. Les préfets ont reçu des instructions, le 10 juillet 1981, leur demandant de surseoir, en cas de conflit, à toute procédure d'inscription et de mandatement d'office. » Telle a été votre réponse.

Les justifications que vous cherchez, à mon sens, aggravent votre décision. En effet, vous rappelez l'arrêt du Conseil d'Etat et passez outre, au prétexte que vous voulez modifier la loi.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, ce n'est pas à vous qu'il faut rappeler que la loi, tant qu'elle n'est pas modifiée, s'impose à tous, aux citoyens comme aux ministres. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. Jean Chérioux. Très bien!

M. André Gouteyron. Où va-t-on si le Gouvernement ne respecte plus les lois de la République? Je pense que vous serez d'accord avec moi, monsieur le ministre, pour dire que l'on glisse vers l'arbitraire.

Le ministre de l'éducation nationale, parce qu'il est responsable de l'éducation civique des jeunes de ce pays, moins qu'un autre, ne peut accepter de transiger avec les principes républicains. Vous-même avez déclaré, d'ailleurs, à propos de l'enseignement privé: « La loi sera appliquée tant qu'elle ne sera pas modifiée. » Dès lors, monsieur le ministre, je vous pose une question simple: pour quelles raisons, puissantes assurément, sous quelles pressions avez-vous renoncé à votre engagement?

Monsieur le ministre, mon groupe votera contre votre budget et, ce faisant, il ne sacrifiera pas au rituel parlementaire et politique dont il a été question tout à l'heure. Non! Il sanctionnera une gestion dont la dernière rentrée a révélé les faiblesses. Il sanctionnera une politique que ses incertitudes et ses hésitations rendent dangereuse et qui, hélas! — je viens d'y faire allusion — ne sait pas toujours éviter les pièges de l'intolérance. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Mathieu.

M. Serge Mathieu. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le « grand livre du changement », il est un chapitre qui, plus que d'autres, mérite la vigilance et suscite, pour mes amis du groupe de l'union des républicains et des indépendants et moi-même, de grandes inquiétudes. Ses auteurs, habiles plumes et fins stratèges, ont planté un décor anodin, de nature à calmer toutes les craintes et à faire mentir certaines prédictions pessimistes. L'épouvantail s'est transformé en sirène. Pour ma part, je ne succomberai pas à son chant et je me demande même si le beau décor n'a pas des allures de mirage.

L'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale pour 1983 — puisque c'est de cela qu'il s'agit — me donne donc aujourd'hui l'occasion de mettre en lumière les dangers immédiats qui menacent ce secteur essentiel de la vie d'un pays comme le nôtre.

L'éducation nationale, première « entreprise de France », est peut-être le seul domaine dans lequel aucune erreur, aucune carence n'est tolérable. Il s'agit de l'avenir de nos enfants, de la formation des jeunes et donc de la France de demain. Nous ne savons pas vraiment quel sera le monde de l'an 2000 dans lequel ils vivront, mais nous pouvons déjà supposer qu'il sera impitoyable. Nous avons le devoir de les y préparer le mieux possible. Ce n'est ni la défense à tout prix d'une idéologie, ni l'esprit autogestionnaire, ni la démagogie qui peuvent prévaloir à de tels objectifs.

Il est regrettable de constater, en effet, que dix-huit mois de pouvoir socialiste ont transformé en méthode de gouvernement les attitudes traditionnelles de l'opposition d'hier, de ses syndicats et de ses nombreuses courroies de transmission qui, depuis des années déjà, occupaient le terrain de l'éducation.

Monsieur le ministre, lorsque vous vous adressez dans une lettre-circulaire — je l'ai ici même — à quelques jours de la rentrée scolaire, aux milliers d'enseignants de ce pays en leur disant: « Nous sommes à la veille de la seconde rentrée scolaire depuis l'arrivée au pouvoir de la gauche qui a suscité de grands espoirs dans le domaine de l'éducation », ne croyez-vous pas que vous contribuez largement à la politisation de l'école?

Etes-vous bien sûr, monsieur le ministre, que, si l'un de vos prédécesseurs avait fait la moitié du quart de cela, les chœurs effarouchés de vos amis politiques n'auraient pas tonitrué contre « les tracts du pouvoir »?

Mais je voudrais surtout évoquer ici, rapidement, les graves craintes que suscite la politique du ministère de l'éducation nationale dans les secteurs de l'enseignement supérieur, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement privé.

Tout d'abord, l'enseignement supérieur. Malgré des créations de postes très réduites — notamment ce qui concerne les professeurs — il semble qu'une grande partie des universités termineront l'année avec un large déficit. Jamais, celles-ci n'auront été autant gênées financièrement. Par ailleurs, à Nanterre, à Nancy et à Nice, par exemple, les heures complémentaires sont en constante diminution. Certaines U.E.R. ne semblent plus en mesure de fonctionner: plusieurs grèves ont été déclenchées mais, curieusement, elles ont été relativement passées sous silence.

La politique menée en matière d'enseignement supérieur appelle également un certain nombre de questions.

Vous avez décidé qu'un « tirage au sort » permettrait de constituer le conseil supérieur provisoire des universités. Pouvez-vous nous dire, tout d'abord, jusqu'à quand ce « provisoire » durera.

Pouvez-vous également nous fournir par section et par collège — A et B — un tableau des universités qui ont fourni une liste des membres de leur commission de spécialité et d'établissement, parmi lesquels ont été tirés au sort les membres du conseil supérieur provisoire des universités?

D'autre part, pourriez-vous, monsieur le ministre, nous fournir un tableau des universités dont les membres de la commission de spécialité et d'établissement n'ont pas à l'inverse participé à ce tirage au sort et, pour chacune d'entre elles, nous en préciser les raisons?

Le faisant, vous mettriez fin aux rumeurs et au climat de suspicion qui entoure ce fameux « tirage au sort » auquel certains vous reprochent d'avoir livré l'université.

Pour en terminer sur ce point, la prochaine loi d'orientation de l'enseignement supérieur, que vous déposerez prochainement sur le bureau du Parlement, est déjà la cible de nombreuses critiques de part et d'autre et sans distinction des appartenances politiques.

Une haute autorité, puisque c'est un vocable à la mode, l'académie des sciences, a publié une « adresse » à votre intention, monsieur le ministre de l'éducation nationale, sur cette future loi d'orientation.

Lorsque les membres de l'académie des sciences dénoncent, notamment, la démagogie selon laquelle « tout le monde peut réussir à l'université », lorsqu'ils proposent une « orientation sélective » et qu'ils souhaitent que soit sauvegardée la double mission d'enseignement et de recherche des universités, êtes-vous prêt, monsieur le ministre, à suivre leurs avis ?

Enfin, le statut que vous prévoyez pour les grandes écoles et qui sera le même que celui des universités nous laisse craindre à terme une intégration des premières. Pouvez-vous nous rassurer sur ce point ?

Venons-en à l'enseignement secondaire. La création de plusieurs milliers de nouveaux postes, prévue par le précédent budget et un collectif budgétaire, n'aurait donc servi à rien : jamais rentrée scolaire n'aura été aussi catastrophique.

Un mois et demi après la rentrée, des centaines de professeurs manquaient encore dans les classes. Les enseignements artistiques, notamment, n'ont pu, pour la majorité d'entre eux, être assurés avant la mi-novembre.

Un député de la majorité actuelle laissait entendre au moment où le budget de l'éducation nationale était examiné à l'Assemblée nationale, que l'on pouvait craindre le pire pour la rentrée de 1983 : le laxisme et l'incapacité à faire fonctionner « cette énorme machine d'un million de salariés et de quinze millions de bénéficiaires » semblent être les responsables de cette situation. Les conséquences, pour les jeunes Français, sont trop lourdes pour que l'on puisse impunément continuer ainsi.

D'autres menaces pèsent sur nos collègues et sur nos lycées. La commission présidée par M. Legrand a déjà émis quelques idées. L'une d'entre elles a trouvé traduction dans une circulaire du directeur des collèges demandant aux professeurs de « développer un esprit de vie collective par une évolution des rapports et des comportements, par de nouvelles conditions de travail et par l'instauration d'un climat de communauté scolaire ». C'est la disparition des « classes » traditionnelles qui se profile à l'horizon.

Ne serait-il pas plus sérieux de remettre à l'honneur — ce qu'avait commencé à faire M. Beullac — un certain nombre de valeurs trop oubliées : la notion de courage, le sens de l'effort, le développement des responsabilités et non la dilution de celles-ci ?

En matière de responsabilités, on atténue, on minimise celles des directeurs d'écoles, des chefs d'établissement, des principaux et des proviseurs. Est-il exact, monsieur le ministre, que l'on veuille faire de ces derniers les simples exécutants de conseils d'établissements dont les présidents seraient désormais élus ?

N'est-ce pas la même philosophie qui conduit, dans la réforme récemment présentée par votre ministère, à ôter un certain nombre de prérogatives aux inspecteurs généraux et qui prévoit, en quelque sorte, la suspension du contrôle de la qualité des cours dispensés par les professeurs, sauf si ceux-ci en font la demande ?

En supprimant partout les critères de sélection et les critères de qualité, on risque, un jour, de sombrer dans la médiocrité générale. Il est vrai, monsieur le ministre, qu'avec votre collègue M. Ralite vous aviez rédigé un paragraphe de l'exposé des motifs de la réforme des études médicales dans les termes suivants : « Il convient de compenser les handicaps sociaux qui se manifestent souvent par un accès différent au savoir théorique et par des difficultés d'expression et de répondre ainsi aux aspirations au progrès social et à la démocratie... » !

De tels propos peuvent laisser rêveur. L'égalité des chances, monsieur le ministre, ce n'est pas l'égalitarisme à tout crin. Les générations sacrifiées ne se rattrapent pas.

J'en arrive, enfin, à l'enseignement libre.

Vos manœuvres habiles, votre langage diplomatique, monsieur le ministre, ne sauraient tromper personne. L'an dernier, ici même, notre collègue Michel Miroudot avait pris acte de votre loyauté à l'égard de l'enseignement libre et des engagements que vous aviez pris pour que les aides prévues par la loi soient respectées et maintenues.

Depuis, les faits ont parlé contre vous. L'école libre n'est pas encore nationalisée, mais on vise peu à peu à la « normaliser ».

L'asphyxie financière n'est pas un vain mot. Depuis 1977, déjà, de nombreuses municipalités socialo-communistes avaient remis en cause le principe de l'aide aux établissements d'enseignement privé. Vous venez, semble-t-il, de leur apporter le poids de votre autorité, les soutenant dans cette voie, en répondant à la question posée par l'un de nos collègues de l'Assemblée nationale.

Sous prétexte qu'une nouvelle législation doit intervenir, vous encouragez ces municipalités à « attendre », alors que le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 12 février 1982, leur faisait obligation de payer. Les écoles concernées, elles, ne pourront pas attendre, elles fermeront leurs portes. Vous en porterez la responsabilité.

La « solution négociée », que vous annoncez depuis un an et demi et que vous reportez de mois en mois, sans doute pour des raisons politiques, afin de ne pas heurter, avant les élections municipales, la majorité de Français profondément attachée à la liberté de l'enseignement, doit vous poser bien des problèmes. Alors, vous divisez la question en quatre : carte scolaire, caractère des établissements, statut et carrière des personnels, activités péri-scolaires.

Puisque vous prévoyez que ces quatre négociations concerneront, dans les mêmes conditions, l'enseignement public et l'enseignement privé, comment ne pas soupçonner que vous souhaitez par là préparer le lit d'une intégration « en douceur » de l'école libre ?

Ces artifices de procédure, croyez-le bien, ne nous abuseront pas. Plus que sur toute autre question, nous saurons, dans ce domaine, garder « les yeux ouverts ». C'est d'ailleurs, je crois, une préoccupation importante de votre Gouvernement.

Ces blocages administratifs, les tracasseries provoquées par certains services académiques auprès de nombreux établissements privés augurent mal des solutions que vous serez amené à proposer. Ce qu'on entrevoit déjà de la remise en cause du mode de recrutement des enseignants, du statut et du pouvoir des responsables d'établissement ne peut que confirmer nos craintes. Sachez que vous trouverez, sur ces points, au Parlement et dans le pays, une opposition résolue.

Pour conclure, il me semble important de redire que tout esprit partisan doit être exclu en matière d'éducation. Je pense, monsieur le ministre, que vous souscrivez pleinement à ce principe.

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial. Certes !

M. Serge Mathieu. Permettez-moi donc de vous demander d'en fournir la preuve en nous communiquant, peut-être pas tout de suite, mais dans des délais raisonnables, des réponses précises aux trois questions suivantes :

Quelles sont les subventions accordées par le ministère de l'éducation nationale au titre du budget pour 1982 et prévues au titre de 1983 pour les organisations syndicales d'enseignants et, en ce qui concerne le supérieur, pour les organisations syndicales d'enseignants et d'étudiants, ainsi que la répartition de celles-ci par organisation ?

Quelle est la répartition par organisation des décharges de service accordées par le ministère aux organisations syndicales du personnel enseignant ou non enseignant des enseignements secondaire et supérieur, au titre de l'année 1981-1982 ?

Enfin, pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, s'il est exact qu'à la suite de la grève déclenchée à l'appel du S.N.E.S.U.P. dans l'enseignement supérieur, le 8 décembre 1981, le ministère n'ait pas envoyé dans les universités le questionnaire habituel recensant les grévistes, alors qu'au contraire il l'aurait adressé à la suite de la grève du 3 mars 1982 lancée à l'appel de la fédération des syndicats autonomes ?

Vos réponses précises, monsieur le ministre, vaudront mieux que tous les discours.

L'éducation est un révélateur. Lorsqu'il y a, dans ce domaine, deux poids et deux mesures, l'engrenage de la dictature intellectuelle n'est pas loin.

Ce sont tous ces dangers que nous voulons mettre en lumière.

Plus que la nature même des crédits, plus que leur progression « apparente » ou « réelle » — pour reprendre vos propres termes — c'est l'incohérence et l'absence de toute politique claire et franche que mes amis du groupe des républicains indépendants et moi-même voulons condamner.

C'est pourquoi nous rejeterons votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Chazelle.

M. René Chazelle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'enseignement scolaire n'est pas seulement le plus important, c'est celui qui nous est le plus cher, celui qui nous tient le plus à cœur.

Vous avez le mérite, monsieur le ministre, de nous présenter un projet précis dans une période de rigueur. Il ne s'agit pas de dépenser plus, mais de dépenser mieux.

Votre effort porte sur le problème central de votre budget, l'amélioration du système éducatif. J'ajouterai que l'orientation que vous donnez à l'emploi de vos crédits est doublement sélective, puisqu'elle concerne en priorité l'enseignement technique et donc la rénovation de notre appareil industriel.

Je citerai l'accueil de 39 000 élèves supplémentaires sur deux ans dans les lycées d'enseignement professionnel, la création de 3 500 emplois supplémentaires, les 430 millions de francs d'achat de machines-outils, la rénovation et l'augmentation des capacités d'hébergement de nombreux établissements. Enfin, on doit mentionner que la dotation proposée pour les technologies modernes atteint 80 millions de francs en vue du développement de la filière informatique.

Mais, sur ce dernier point, monsieur le ministre, je souhaiterais vous poser une question : un effort d'envergure est-il prévu pour former à la biotechnologie un effectif d'élèves nécessaire aux besoins futurs de ce secteur industriel ?

J'en viens maintenant à un autre élément de sélectivité, mais aussi d'égalité de votre budget, puisque des crédits de bourse d'un montant de 135 millions de francs sont attribués aux élèves les plus modestes, ceux de l'enseignement technique.

L'action sociale au bénéfice des familles progresse également, sauf en matière d'aide à l'internat.

Je voudrais souligner les conséquences bénéfiques qu'aurait le développement de l'internat en zone de montagne. La réduction du nombre des trajets et la concentration de la semaine scolaire sur les cinq premiers jours présentent autant d'avantages pour la santé des enfants que pour la gestion des équipements scolaires. Il s'ensuivrait de surcroît un allègement du coût des transports scolaires et des frais de déneigement quotidien.

Je vous demande donc si, pour encourager l'internat et prendre en compte les difficultés inhérentes à la scolarisation en zone de montagne, vous ne pourriez procéder à la généralisation des bourses au profit des enfants ouvrant droit à l'allocation de rentrée scolaire et résidant à plus de dix kilomètres de l'établissement scolaire le plus proche.

En conclusion de mon propos, je voudrais aborder deux problèmes qui me paraissent très importants et beaucoup trop ignorés, à mon sens : l'instruction civique dont Victor Hugo disait qu'« elle était l'abécédaire de la démocratie » et l'enseignement de l'histoire.

Voilà juste cent ans que l'instruction civique a été introduite dans l'enseignement. Au congrès national de pédagogie de 1882, Jules Ferry soulignait que l'enseignement civique ne contenait pas seulement des notions sur le droit naturel et humain, mais comprenait aussi la connaissance sommaire des grands intérêts nationaux.

L'instruction civique est une discipline d'éveil, mais elle ne doit pas être confondue avec le tiers-temps. Elle devrait faire l'objet d'un enseignement à part entière.

Je voudrais, en continuant le combat que je mène depuis des années pour l'enseignement le plus large possible de l'histoire, vous livrer mon étonnement, après avoir lu la note de service n° 82-286 du 8 juillet 1982, publiée au *Bulletin officiel* n° 29-1982, autorisant les établissements à « assouplir les horaires » d'histoire et de géographie des classes de seconde, pour les ramener de quatre heures hebdomadaires à trois heures et demie. Je continue à penser que vous reviendrez sur cette décision.

En matière de respect des droits de l'homme, de connaissance des droits du citoyen, de prise de conscience de l'homme dans la société, du rôle des individus et des nations, de la longue marche de l'humanité, l'instruction civique et l'histoire demeurent, j'en suis convaincu, des investissements indispensables pour la démocratie. (*Applaudissements sur les traversés socialistes et communistes et sur les traversés des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Malécot.

M. Kléber Malécot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voici donc réunis aujourd'hui pour examiner le budget de ce gigantesque édifice qu'est l'éducation nationale.

« Gigantesque » est bien le terme qui convient puisque le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, avec ses 156 milliards de francs et quelque, est le premier budget civil de l'Etat. Cette constatation est assortie d'une autre, à savoir qu'il progresse de 15,02 p. 100 alors que le budget de l'Etat n'augmente que de 11,8 p. 100.

Certains seraient tentés de penser qu'il répond à une nécessaire progression et à une amélioration de notre système éducatif, surtout si l'on considère que la restructuration du ministère de l'éducation nationale s'est opérée l'an dernier avec le rattachement de l'enseignement supérieur et de l'éducation physique et sportive.

Que l'on ne s'y trompe pas, mes chers collègues : si le budget de l'éducation nationale augmente plus vite que le budget global de l'Etat, il augmente cependant moins que le budget de la recherche, qui progresse de 17,8 p. 100, que celui de l'industrie, qui progresse de 50 p. 100, et que les aides à l'emploi, qui augmentent de 31,5 p. 100.

En fait, ce budget met en œuvre une politique d'accroissement des moyens en personnel, répond par des mesures de saupoudrage de dernière heure aux autres besoins et, en réalité, constitue à la fois une marque d'improvisation et d'austérité, comme en témoignent les conditions — jugées mauvaises non seulement par les associations de parents d'élèves mais aussi par les syndicats — dans lesquelles les rentrées scolaire et universitaire se sont effectuées cette année.

Il me paraît utile de rappeler ici que, sous le septennat écoulé, il était d'usage de limiter à 18,5 p. 100 la progression nette par

rapport à l'année précédente du budget de l'éducation nationale, permettant ainsi de répartir plus de 40 000 emplois supplémentaires dans les enseignements secondaires et élémentaires. Néanmoins, les partis d'opposition de l'époque le jugeaient sévèrement, qualifiant « d'insuffisants » les efforts considérables déployés.

Je voudrais aussi souligner qu'à l'évidence le budget proposé ne bénéficie pas de l'augmentation annoncée, laquelle n'est due qu'à un artifice de présentation. Je citerai un exemple : les crédits servant à l'augmentation des traitements et qui figuraient jusqu'alors au budget général se retrouvent maintenant inscrits à celui de l'éducation nationale.

A propos de la situation matérielle des personnels, il faut bien savoir qu'en raison de l'augmentation des effectifs de l'ordre de 8,4 p. 100, ces personnels verront en fait diminuer leur pouvoir d'achat.

S'agissant des subventions de fonctionnement, le taux d'inflation proposé par le Gouvernement étant de 8 p. 100, je ne vois pas clairement comment le fonctionnement normal des établissements pourra être maintenu. C'est là, hélas, ce que j'appellerai « dégradation du service public ».

Un gouvernement de gauche se devait de faire disparaître la contribution des familles aux dépenses des personnels d'internat et de demi-pension : il y est parvenu en augmentant de 10,9 p. 100 la participation de l'Etat, ne faisant que reprendre, en l'amplifiant, une volonté politique déjà exprimée avant son arrivée au pouvoir.

Il est toutefois regrettable de constater que l'action ministérielle ne puisse, dans un même secteur, s'exercer par la mise en place d'un ensemble cohérent de mesures. En effet, si l'effort que je viens de souligner est louable, que penser de la politique conduite en matière de transports scolaires ? Cinquante-deux départements s'étaient attachés à offrir aux familles la gratuité totale du transport de leurs enfants, en compensation d'une participation de l'Etat fixée à 65 p. 100, puis à 68 p. 100 par M. René Haby. Or, que constatons-nous aujourd'hui ? L'aide de l'Etat est d'environ 58 p. 100, ce qui rend difficile, voire impossible, la poursuite, par les collectivités, de leur engagement vis-à-vis des familles d'assurer la gratuité totale des transports scolaires. Une telle situation ne manquera pas d'être ressentie dans l'opinion comme le signe de directives improvisées et contradictoires.

Or, vous savez bien, monsieur le ministre, qu'il n'est pas pensable de diminuer l'action des collectivités locales dans ce domaine. Et pourtant, si votre politique ne change pas sur ce point, nous nous verrons dans l'obligation de revoir le financement de ces services et, du même coup, de remettre en cause la gratuité qui était apparue comme une action normale des temps actuels.

Mais il est un domaine où la politique de désengagement de l'Etat est encore plus sensible : c'est celui des constructions scolaires, alors que le gouvernement précédent avait compris qu'il convenait d'intensifier ses efforts en matière d'établissements scolaires pour affirmer sa volonté de promouvoir une politique raisonnée de progrès de notre système éducatif.

Il est très significatif de noter qu'en vingt-trois ans la V^e République a réalisé les trois quarts des établissements scolaires et universitaires utilisés aujourd'hui. Or, les choses se présentent bien différemment depuis 1981 et, pour 1983, tout laisse à penser que les crédits effectivement à votre disposition ne dépasseront pas ceux de 1982.

Un parallèle relativement semblable pourrait être fait en ce qui concerne les établissements du second degré.

Votre administration, monsieur le ministre, ne se donne pas les moyens de sa politique ; paralysée par les incessantes consultations politico-syndicales que vous menez, elle est contrainte d'agir, sans la coordination nécessaire à toute efficacité, dans des directions contradictoires, faisant finalement passer son point de vue avant l'intérêt du service.

Je voudrais aussi, mes chers collègues, vous faire part des observations que m'inspire, à travers le budget 1983, la situation des personnels enseignants : 605 emplois de P.E.G.C. seront créés, alors que la poursuite du recrutement de cette catégorie de personnels devait être stoppée. En revanche, 251 postes d'adjoints d'enseignement sont supprimés, ce qui témoigne de la volonté regrettable du ministère d'exclure les agents d'enseignement des tâches d'enseignement.

Plus grave est la suppression de 1 260 postes de C.P.R., suppression qui va à l'encontre d'une demande de meilleure formation pédagogique que vous vous étiez engagé l'an dernier, monsieur le ministre, à développer.

Je donnerai rapidement deux autres exemples de contradiction entre les objectifs annoncés et les mesures adoptées pour y parvenir.

En premier lieu, notons l'indigence des moyens en ce qui concerne les postes de maîtres d'internats et de surveillants d'externat ; dès lors, qui pourra s'étonner, mes chers collègues,

du développement de l'insécurité au sein de nos établissements scolaires ?

En second lieu, 10 000 heures consacrées à l'enseignement musical et au dessin vont être supprimées alors que, dans le même temps, le ministre de la culture parle « d'ouverture » du champ culturel vers de nouveaux groupes sociaux et de formation à la musique de la population des quinze à vingt ans.

Je poursuivrai ce chapitre par une réflexion sur les personnels contractuels et temporaires de l'éducation nationale. Sur un effectif global de 994 695 emplois, je relève un pourcentage de 7 p. 100 de contractuels, ce qui semble très élevé. Bien plus, le mode réglementaire d'accès à la fonction publique — à savoir le concours et l'intégration par liste d'aptitude — est largement érudé.

La politique contractuelle qui se développe actuellement met dangereusement en cause le statut de la fonction publique, d'une part, et sacrifie, d'autre part, le contrôle du Parlement sur les supports budgétaires à un système pur et simple de blocage de groupement d'heures.

Il me faut maintenant aborder, monsieur le ministre, la place faite à l'enseignement universitaire par votre projet de budget. Il progresse de 15,3 p. 100 par rapport à 1982. Comme l'an dernier, il privilégie les dépenses en personnel en créant 954 emplois, tandis que les dépenses d'investissement augmentent de 21,5 p. 100 en autorisations de programme et de 28,7 p. 100 en crédits de paiement.

La réunification de l'immense édifice de la rue de Grenelle effectuée en 1981 montre, cette année encore, sa lourdeur, sa difficulté à être gérée efficacement et autorise, me semble-t-il, à se poser des questions sur son aptitude à être le véritable instrument d'une politique d'éducation conçue et mise en œuvre dans l'intérêt des jeunes. Les difficultés pratiques auxquelles votre administration a été confrontée, monsieur le ministre, montrent sans doute que la réunification du ministère des universités et du ministère de l'éducation nationale en un ministère unique ne s'imposait pas, compte tenu de l'importance des effectifs et de la spécificité des universités.

Dans ce que j'appellerai le saupoudrage des crédits, je note que les secteurs de la recherche, d'une part, des bibliothèques, d'autre part, sont les mieux dotés. Mais dès que l'on avance dans ces crédits, on s'aperçoit, tant l'ambiguïté de présentation est grande, que l'on est en face, ici comme ailleurs, d'artifices de présentation, notamment au niveau des crédits d'investissement, en raison de la régulation budgétaire qui les amputera en 1983 comme en 1982 et de la faible progression des crédits de fonctionnement.

La situation étant ainsi broyée, il y a, mes chers collègues, un véritable paradoxe dans la démarche du Gouvernement, car c'est dans ce contexte qu'il prétend mettre en œuvre sa réforme de l'enseignement supérieur. Comment croire, en effet, qu'il se soit donné les moyens d'assortir son projet de réforme de l'enseignement supérieur et des statuts de la capacité à développer notre système éducatif d'une façon harmonieuse et efficace ?

La première lacune qui apparaît se situe au niveau de la recherche universitaire qui, amputée de l'apport du C.N.R.S., prive ainsi nos universités d'un stimulant essentiel.

Je déplorerai également la trop faible progression des crédits destinés aux bourses, mais je note que le Gouvernement a l'intention de déposer, en deuxième lecture, un amendement augmentant ces crédits de 40 millions de francs.

Je ne voudrais pas, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, alourdir davantage mon intervention par des remarques trop nombreuses. Certes, il y aurait encore beaucoup à dire, mais j'ai le sentiment d'avoir exprimé les regrets et la désapprobation que l'on peut éprouver devant le projet de budget de l'éducation nationale pour 1983 : budget de saupoudrage et de parcellisation incompatible avec un enseignement efficace et de qualité et en contradiction avec le langage tenu par le Gouvernement, désireux d'accélérer une très large démocratisation de l'enseignement.

En définitive, monsieur le ministre, votre projet de budget, équilibré grâce à des artifices de présentation, n'apporte pas de réponses fondamentales quant aux actions à entreprendre pour assurer les besoins des élèves et donner raison à ceux qui fondent leurs espoirs, pour l'avenir, en notre jeunesse et en son aptitude à s'ouvrir sur la vie.

Pour l'ensemble de ces motifs, le groupe U.C.D.P. ne pourra approuver, monsieur le ministre, les crédits que vous nous proposez pour votre département ministériel. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Billères.

M. René Billères. Monsieur le ministre, notre sentiment dans ce débat peut s'exprimer en quelques mots simples et sereins. Votre entreprise de rénovation de l'éducation nationale a notre

approbation et notre soutien. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

C'est notre conviction de toujours. Dans une démocratie, la formation des hommes est prioritaire et décisive. L'école reste le meilleur atout d'une transformation progressive et durable de la société, et cela nous paraît encore plus vrai en temps de crise. Nous avons salué dans la victoire de la gauche, en 1981, une nouvelle chance historique donnée à notre pays grâce à la possibilité enfin ouverte de la démocratisation et de la modernisation du système éducatif.

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial. Très bien !

M. René Billères. Depuis dix-huit mois, votre action a largement répondu à notre espoir. En effet, avec le collectif de 1981, avec le budget de 1982 et avec de nombreuses décisions et initiatives dans tous les domaines, vous avez pris un très bon départ !

C'est sur cette constatation que nous abordons votre budget pour 1983. Certes, aucun budget n'est parfait et nul ne le sera probablement jamais. Sans doute la rentrée de 1982 a-t-elle comporté de nombreuses lacunes dont certaines étaient assez surprenantes. Mais je ne crois pas que le total de ces lacunes en fasse une catastrophe nationale ! Vous vous êtes expliqué, vous en avez tiré les leçons et ces lacunes sont aujourd'hui comblées. Vous en éviterez le retour, et la rentrée de 1983 le prouvera, je l'espère, à l'unanimité de cette Assemblée.

Permettez-moi cependant une observation à laquelle nous attachons beaucoup d'importance. Nous espérons fermement — et nous le demandons — que l'annulation des crédits pour régulation conjoncturelle du 18 octobre 1982 ne se renouvellera pas en 1983, parce qu'elle affecterait le budget d'un caractère aléatoire, qui compromettrait gravement l'indispensable planification de la rénovation de l'éducation nationale et aussi parce qu'il convient de soustraire au maximum l'essentiel de vos budgets à des contraintes budgétaires qui peuvent être durables et même s'alourdir dans les années prochaines. La crise ne doit à aucun prix étouffer un changement aussi salutaire.

Cela dit — nous allons probablement paraître naïfs à un certain nombre de nos collègues — le budget de 1983 nous paraît positif dans sa progression, dans son volume et dans son organisation. Vous en avez vous-même reconnu les insuffisances et les faiblesses. Je retiendrai trois d'entre elles, et d'abord celle des crédits pour les bourses.

J'ai l'impression que nous restons ici dans l'optique restrictive et irréaliste de l'ancienne majorité.

Par exemple, pour les collèges, le montant de la part des bourses demeure inchangé depuis quatre ans.

Nous déplorons ensuite la quasi-absence de créations d'emplois dans le premier degré et l'enseignement préscolaire, alors surtout que ce dernier se révèle de plus en plus décisif pour l'égalité des chances et la suite normale de la carrière scolaire, alors aussi que les premiers succès dans les zones d'éducation prioritaire et leur souhaitable extension semblent exiger des enseignants de plus en plus nombreux dans ce secteur.

Nous déplorons enfin l'insuffisance des crédits de fonctionnement dans le second degré.

En revanche, quoi qu'on dise, ce budget marque une nouvelle et sensible avancée dans le bon sens. Je note rapidement, pour éviter des redites, un nombre encore élevé de créations d'emplois d'enseignants et l'effort enfin consenti pour les personnels A.T.O.S., administratifs, techniciens, ouvriers et de service. Je note encore l'annonce d'un plan de titularisation des maîtres auxiliaires, encore qu'il faille éviter de continuer un recrutement qui reproduirait à l'inverse le tonneau des Danaïdes, un tonneau aussitôt vidé que rempli, cédant la place à un tonneau aussitôt rempli que vidé.

Je note encore la priorité accordée pour la première fois au budget des universités.

Mais nous apprécions surtout la priorité des priorités, attribuée aux formations technologiques dont, au premier rang, l'enseignement technique court : les créations d'emploi, le montant des crédits d'équipement pour le renouvellement des machines-outils, l'augmentation considérable de parts de bourse que nous voudrions naturellement voir étendue aux autres secteurs de l'enseignement. Il s'agit à nos yeux d'une décision capitale.

En effet, nous sortons avec elle du cadre limité et strictement comptable d'un ordinaire budget annuel. Nous voilà, pensons-nous, en présence d'un choix fondamental qui associe le combat contre les inégalités et les échecs à la prise en compte d'exigences économiques dans la bataille contre la crise.

Vous en faites, dites-vous, une option stratégique. Vous avez raison. Nous avons nous-mêmes toujours pensé que la modernisation de notre enseignement passait par la création d'un puissant enseignement technique qui ne serait plus le mal-aimé et

presque le paria, mais bien l'égal en qualité, en dignité culturelle, en pouvoir d'attraction de l'enseignement classique traditionnel.

M. René Chazelle, rapporteur spécial, et Mme Danielle Bidard.
Très bien !

M. René Billères. Nous voilà donc au cœur de votre entreprise. Nous vous remercions tout d'abord de l'assurance que le Parlement débattrait de la rénovation dans son ensemble, même si certaines dispositions restent du domaine réglementaire. Mais, dès aujourd'hui, voici quelques remarques sur la méthode d'élaboration et sur le fond même du sujet. Je vous avoue ne pas pouvoir cacher une certaine inquiétude.

Le projet de loi sur les enseignements supérieurs doit être connu incessamment. Par ailleurs, vous avez, monsieur le ministre, voilà un an, chargé M. Legrand d'animer une commission sur l'avenir du collège, cette pièce maîtresse de notre système, mais aussi ce secteur noir où le climat et les résultats sont souvent décourageants. La conclusion de cette étude vous sera remise à la fin du présent mois. Nous ignorons encore pour le moment la suite prévue.

Vous avez également, sous la direction de M. Prost, engagé une consultation sur la rénovation du deuxième cycle. Elle doit permettre maintenant l'ouverture d'une réflexion, mais qu'advient-il ensuite ?

Vous venez enfin d'annoncer, pour le premier trimestre de 1983, c'est-à-dire, je le constate, plus d'une année après l'initiative concernant les collèges, une contribution-réflexion sur le premier degré dans la perspective de mise en œuvre des projets locaux — c'est votre expression, monsieur le ministre — à la rentrée de 1983. On est en droit de se demander, sans pessimisme ni malice, si ce morcellement et ces décalages favorisent la primordiale appréhension globale des problèmes dans leur continuité et leur étroite relation et s'ils permettent la vue et l'action d'ensemble qui nous semblent essentielles.

Nous craignons en outre — je dois le dire — que la réforme ne s'en trouve fâcheusement retardée. Nous comprenons très bien, monsieur le ministre, l'intérêt de ces commissions, de toutes ces consultations, réflexions, expérimentations avant une généralisation des décisions, elles-mêmes progressives. Vous voyez avec raison dans la concertation et le contrat non seulement la procédure la plus démocratique, mais le ressort permanent de la vie scolaire. Vous voulez convaincre et ne pas imposer, obtenir l'accord et le concours de tous les partenaires non seulement dans la conception, mais ensuite dans l'application. Vous pensez, comme vous l'avez dit à l'Assemblée nationale, qu'en fait on ne réforme pas l'enseignement mais on peut l'aider à se transformer, résolument.

C'est là, sans doute, une conception libérale, ouverte et novatrice. Mais nous craignons que les délais nécessaires ne vous prennent beaucoup trop de temps. Vous annoncez, pour la rentrée de 1983, la mise en œuvre d'un projet global et cohérent. Nous ne demandons qu'à vous croire, mais le nombre et le rythme de toutes ces opérations successives ou simultanées, et dont certaines ne sont pas encore définies, ne nous y encourageant pas.

Aussi, nous vous le demandons instamment, ne pourrait-on pas, dès maintenant, accélérer résolument certaines procédures, définir un calendrier, avancer sensiblement certaines dates ?

Nous voyons, là encore, un autre danger. Les discussions préparatoires ne risquent-elles pas non seulement d'être prolongées, mais encore déviées et détournées, si légitimes soient-elles, par la pression et le heurt des revendications catégorielles dont l'interruption sera justement favorisée par le fractionnement des sujets ? De ce point de vue, que de marchandages et de surenchères en perspective !

Vous avez souligné à l'Assemblée nationale que le seul intérêt qui vaille était celui du service, celui des enfants. L'Assemblée, unanime, vous a approuvé et nous partageons avec vous ce sentiment profond : l'école n'appartient ni à un syndicat, ni à des maîtres, ni à l'Etat, elle n'appartient qu'à la nation. (*Applaudissements.*)

Mais je ne suis pas sûr que vous puissiez aisément faire partager cette conviction à tous vos partenaires dans les actes et pas seulement dans les mots.

Si nous soulignons l'urgence, c'est que l'école est en crise depuis trop longtemps. Cette crise est une donnée de base dont on parle peu officiellement par une sorte de réserve pieuse, mais qu'il faut savoir reconnaître et prendre en compte.

Il est sans doute excessif de ne voir dans l'éducation nationale, comme l'a fait précédemment une éminente personnalité syndicale, qu'un lieu d'ennui et d'échec. Mais il y a incontestablement crise, et il importe d'en mesurer la dimension et d'en connaître la nature.

Selon un rapporteur de l'Assemblée nationale, l'échec scolaire concernerait 35 p. 100 des élèves, dont 50 p. 100 quitteraient l'enseignement sans aucun diplôme, tandis que 46 p. 100 auraient connu un échec à leur entrée en sixième. Quoi qu'on puisse penser en politique, ces échecs sont consternants et intolérables.

Cette crise est, hélas ! profondément, durablement enracinée. Elle ne tient pas seulement à des raisons familiales, à l'inégalité d'accès au langage formel. Cette inégalité, l'école doit et peut la combattre avec succès dès l'enseignement préscolaire et dans l'enseignement élémentaire. Elle tient avant tout à notre société même, qui constitue une puissante, une irrésistible contre-école. D'abord, par l'excès des inégalités de mieux en mieux perçues par les enfants, mais aussi et peut-être surtout par l'emprise qu'exercent sur eux, entre autres, de grands médias déchainés dans le sensationnel, les sollicitations le plus souvent aussi niaises que criardes de la publicité mercantile, et ces fictions de violence permanente quotidiennement proposées par l'audiovisuel.

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Très bien !

M. René Billères. Tout cela tend à faire de nos enfants des adultes prématurés et marginaux finalement enclins à l'indifférence, voire au mépris pour les études. Pour beaucoup d'entre eux, quel intérêt l'école, quelle utilité l'école, alors que des dizaines, des centaines de milliers de jeunes n'en sortent que pour se trouver, un peu plus tôt, un peu plus tard, sans emploi ?

Notre devoir est donc de redonner d'urgence à l'école son attrait, son intérêt, cet intérêt qui motive l'attention et l'effort, lequel, à son tour, valorise et féconde l'intérêt. C'est là, pour nous, monsieur le ministre, l'objectif premier de la rénovation.

Pour recréer une relation de confiance entre enseignés et enseignants, nous devons armer puissamment nos maîtres et les fortifier au sein d'équipes éducatives compétentes et convaincues. Une exceptionnelle qualification pédagogique s'impose au plus vite à tous les niveaux, à tous les stades de la formation initiale et de la formation continue. De toute évidence, elle exige la renaissance chez nous de la recherche pédagogique.

En même temps, il convient de refondre au plus tôt le contenu même de l'enseignement et d'en rénover les méthodes en intégrant les disciplines scientifiques et techniques à une culture moderne, en rendant attrayants, par un usage judicieux et pédagogiquement maîtrisé des moyens audiovisuels, les enseignements modernisés du français, de l'histoire, de la géographie, des langues étrangères, en multipliant les centres d'intérêt chargés de répondre aux attitudes et aux aspirations souvent confuses et hésitantes de nos enfants, si riches pourtant de ressources et de virtualités méconnues !

Citons rapidement un enseignement substantiel et outillé de la technologie, la valorisation des enseignements artistiques, qu'il faut développer et non réduire, celle des travaux manuels éducatifs — nous devons revenir à Rousseau, monsieur le ministre — l'éducation physique et sportive avec des horaires accrus à tous les niveaux, l'éducation civique, morale et sociale conçue non comme un appendice mineur et importun, mais comme une mission prioritaire de l'école qui enseignerait, avec le respect des droits de l'homme, la responsabilité et la solidarité dans l'exclusion scrupuleuse de tout manichéisme politique...

M. René Chazelle, rapporteur spécial, et M. Franck Sérusclat.
Très bien !

M. René Billères. ...en ouvrant, certes, l'école à la vie et à la société, sans pourtant l'y noyer ou l'y dissoudre, mais aussi en ouvrant la société et la vie à l'école par le rassemblement autour d'elle des parents, des responsables, des élus, comme vous le voulez avec juste raison, monsieur le ministre.

En conclusion, nous comptons que vous saisissez pleinement l'occasion, sans précédent dans ce siècle, donnée au Gouvernement par la victoire de la gauche. Vous avez pour réussir, monsieur le ministre, de puissants atouts. Au premier rang, une majorité compacte à l'Assemblée nationale, en attendant peut-être une majorité au Sénat (*sourires*), donc, la garantie de la durée et de la continuité et la quasi-certitude d'obtenir régulièrement les moyens de votre politique. Je ne doute pas que, à mesure que votre entreprise progressera et qu'il sera de plus en plus évident que la nouvelle école est bien l'école de tous, vous receviez dans notre pays une adhésion et un soutien croissants.

Pour terminer, monsieur le ministre, je voudrais vous faire une confidence qui n'est peut-être pas tout à fait déplacée sur ce sujet et dans cette atmosphère vespérale : nous avons

confiance en vous! (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur les travées des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à Mme Bidard.

Mme Danielle Bidard. Nous connaissons, monsieur le ministre, l'ampleur et les difficultés de votre tâche : d'une part, un lourd passif financier et humain à résorber, de l'autre, une aspiration grandissante et juste à vivre concrètement le changement dans les établissements du supérieur. Nous pouvons — comme vous l'avez fait — souligner les points positifs du budget de l'enseignement universitaire, qui augmente de 15,4 p. 100, soit 2 p. 100 de plus que le budget global des dépenses civiles de la nation et 1 p. 100 de plus que l'ensemble de l'éducation nationale. Il faut également souligner que cette progression est, après celle de 1982, la plus élevée depuis sept années consécutives.

Ainsi, 753 créations d'emplois budgétaires y sont prévues. Si ce chiffre accuse une très nette diminution par rapport aux 2 621 postes créés en 1982, il faut rappeler à vos censeurs que, de 1977 à 1981, soit sur cinq années consécutives, le total des créations de postes ne dépassait pas 665.

Dans un contexte budgétaire de rigueur, ces chiffres, certes insuffisants pour rattraper les conséquences d'une série de budgets antérieurs désastreux, soulignent une réelle attention du Gouvernement. Il me semble d'ailleurs, après avoir entendu le rapport de M. Sauvage, au nom de la commission des affaires culturelles, que la majorité du Sénat devrait se souvenir du temps où, cautionnant par son vote positif le budget des universités, elle contribuait à asphyxier progressivement notre enseignement supérieur, décapitait les habilitations, et je ne parle pas des atteintes à la représentation démocratique dans les instances universitaires.

Nous ne devons cependant pas nous dissimuler les amertumes, les déceptions de tous ceux qui, longtemps spoliés et méprisés, ont droit d'être exigeants envers le Gouvernement de la gauche unie qu'ils ont contribué à mettre en place. Les aspects positifs ne doivent pas nous dissimuler les inquiétudes. La forte mobilisation du 25 novembre, répondant à l'appel du S.N.E.S.-Sup et du S.G.E.N.-Sup, est à cet égard révélatrice du malaise du milieu.

Un premier objet du mécontentement provient de la faiblesse des crédits de fonctionnement, qui passent d'une progression de 23,5 p. 100 l'an dernier à 4,5 p. 100 cette année.

La mesure d'annulation d'une partie des crédits votés en 1982, la réduction importante — 25 p. 100 — des heures complémentaires ont entraîné des difficultés. Certaines universités ont été amenées à reporter la rentrée. Les effectifs des travaux dirigés ont été alourdis faute d'enseignants pour les assurer. Des suppressions de cours sont inéluctables début 1983 si rien ne vient corriger la situation. Certes, nous savons que la procédure des heures complémentaires n'est qu'un palliatif au manque d'emplois cumulé depuis de nombreuses années. Mais contrairement à votre désir de mieux accueillir les étudiants, de mieux les former, de lutter contre l'échec par un encadrement renforcé, la baisse des heures complémentaires non compensée par des créations d'emplois aggrave les conditions d'accueil et d'études. Dans certaines disciplines, cela peut faciliter l'abandon en cours d'année, ce qui va exactement à l'encontre des objectifs que vous vous êtes fixés. Nous avons apprécié comme vous, monsieur le ministre, la sensible progression du nombre d'étudiants inscrits, mais il vous appartient de leur donner les moyens de suivre leurs cours durant toute l'année universitaire.

Votre décision d'augmenter les bourses pour commencer à corriger les inégalités sociales souffre de ce gonflement des effectifs et il nous apparaît indispensable d'accroître l'aide sociale en nombre et en qualité.

Bien d'autres aspects sont préoccupants mais, compte tenu du faible temps dont je dispose, je n'évoquerai que quelques problèmes.

D'abord, les bibliothèques universitaires. Certes, vous avez hérité d'une situation antérieure que nous avons longtemps dénoncée, mais des mesures importantes de correction s'imposent.

Ensuite, la situation de crise financière et structurelle de certains grands établissements comme le Muséum d'histoire naturelle ou le Collège de France.

En outre, les difficultés des I.U.T., qui restent en nombre insuffisant pour répondre aux nombreuses demandes.

Enfin, les difficultés financières de tous ordres qui font que nos universités connaissent souvent des situations inextricables.

Ainsi, à Paris-XIII-Villetaneuse, vous avez rétabli, pour l'année universitaire 1982-1983, un nombre important d'habilitations, mais les crédits attribués à leur mise en place ne seront pas

débloqués avant le début de 1983. Comment organiser, dans ces conditions, cours et travaux dirigés de ces nouvelles formations? A Paris-VIII Saint-Denis, alors que des efforts certains ont été consentis, les retards de subventions placent l'université en état de cessation de tout engagement dans les secteurs de fonctionnement.

Le second objet de mécontentement porte sur la situation des personnels non enseignants et enseignants. Les personnels non enseignants sont conscients de participer, pour la part qui leur revient, à la bonne marche des universités. Leur formation, leur expérience professionnelle et leurs qualifications sont indispensables au développement de l'enseignement supérieur. Ils participent à l'accueil des étudiants, au suivi de leurs études et à la préparation de leur documentation. Mais ils travaillent aussi dans des équipes de recherche, aident à la conception ou à la maintenance des supports technologiques des laboratoires. Pour avoir particulièrement souffert de la politique antérieure, ils aspirent à une nette amélioration de leurs conditions de travail et de rémunération.

Les problèmes des enseignants ne sont pas moindres. Pour réussir le changement à l'université, nous devons être très attentifs à la situation des hommes et des femmes qui y enseignent et participent à la recherche. Certes, des mesures importantes ont déjà été prises : création de plus de 3 400 postes sur deux ans, intégration de 600 vacataires, mesures de titularisation des assistants. Mais il me semble indispensable de consentir un effort exceptionnel pour éliminer les effets néfastes de la période précédente, effacer les ressentiments et corriger les injustices.

Deux domaines me semblent sur ce point prioritaires : l'intégration des non-titulaires et le déblocage des carrières. Ce sont deux points cruciaux du contentieux universitaire.

Les non-titulaires ont subi, sous l'ancienne majorité, des préjudices considérables. Sans sécurité d'emploi, sans reconnaissance de leur qualification, ils ont contribué au fonctionnement de l'enseignement supérieur malgré le mépris de leur ministre des universités.

Vous avez, depuis l'an passé, entrepris d'intégrer une partie des vacataires. C'est un progrès considérable par rapport à la situation antérieure. Je formulerai cependant plusieurs remarques.

Le nombre retenu est très inférieur à celui des vacataires exerçant dans l'enseignement supérieur. Les modalités de répartition des deux cents postes créés — assistants et adjoints d'enseignement — nous préoccupent. C'est pourquoi, à la demande unanime de toutes les organisations syndicales concernées, nous proposerons des amendements au texte que vous avez fait adopter à l'Assemblée nationale.

Nous pensons que seul un grand plan d'intégration de tous les non-titulaires — vacataires, délégués, coopérants et autres catégories hors statut — pourrait régler ce difficile problème.

Le second point concerne le blocage des carrières. Depuis plusieurs années, de nombreux enseignants sont maintenus aux derniers échelons de catégories ne correspondant pas à leur niveau de qualification. Ainsi un assistant titulaire, agrégé de science, plafonne-t-il, jusqu'à sa retraite, à l'indice 530 correspondant à l'indice d'un P.E.G.C. Ainsi un assistant non titulaire de droit ou de lettres ne peut-il dépasser l'indice 450, soit celui de l'instituteur en fin de carrière.

Vous conviendrez, monsieur le ministre, de la nécessité de mesures spécifiques et exceptionnelles pour permettre à chacun de voir sa juste qualification reconnue. Vous n'êtes nullement responsable de ce lourd contentieux dont l'évocation devrait mettre mal à l'aise une grande partie de cette assemblée, mais vous devez contribuer à le résorber.

Nous sommes, comme vous, monsieur le ministre, attachés au développement de notre enseignement supérieur pour l'adapter aux besoins de la nation. Il s'agit là de justice sociale, mais aussi d'efficacité. Nous ne gagnerons pas la bataille de l'emploi, nous ne gagnerons pas la bataille de la production nationale sans une qualification de masse et de qualité. Mais si cela implique la mobilisation de toutes les énergies, de toutes les bonnes volontés, le rôle des hommes et des femmes est essentiel.

Je ne parlerai pas ce soir du projet de loi relatif aux enseignements supérieur ni de la réforme des carrières ; je souhaite simplement vous convaincre du bien-fondé des revendications exprimées et de la nécessité d'y répondre favorablement et rapidement.

Contrairement à la position adoptée par la commission des affaires culturelles, le groupe communiste vous apportera sa confiance et son soutien en votant votre budget. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Papilio.

M. Sosefo Makapé Papilio. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je profite de la discussion du budget de l'éducation nationale pour évoquer les problèmes spécifiques que connaît l'enseignement dans mon territoire.

L'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna ayant émis le vœu qu'une convention soit passée entre l'Etat et la mission catholique, qui assure l'enseignement dans nos îles, celle-ci fut effectivement signée, mais limitée au seul enseignement primaire. Or, vos services ne pouvaient ignorer, monsieur le ministre, que le vœu de notre assemblée territoriale allait au-delà de l'enseignement primaire et concernait également l'enseignement secondaire. Nous souhaitons, en effet, que ce dernier, comme l'enseignement primaire, soit un enseignement catholique. Or, non seulement vous avez refusé de suivre le vœu de notre assemblée territoriale, mais encore vous nous avez imposé un enseignement secondaire laïque.

Vos services considèrent notre territoire de la même manière qu'ils considéreraient un département métropolitain : ils refusent d'admettre notre spécificité, nos coutumes et le fait que, à Wallis-et-Futuna, tout le monde est catholique.

Dès lors, pourquoi nous imposer un enseignement laïque qui ne nous satisfait pas et nous interdire un enseignement catholique qui correspond à nos souhaits, à nos traditions et à notre culture ?

L'attitude de vos services, monsieur le ministre, contrevient à l'article 2 de notre statut territorial qui prévoit que le Gouvernement doit respecter nos coutumes et notre religion.

En outre, cette attitude ne tient pas compte de l'enseignement du général de Gaulle qui souhaitait que la loi de la République soit adaptée au territoire où elle doit être appliquée avant d'y être mise en œuvre.

Après avoir évoqué le très important problème du respect de notre tradition, j'en viens, monsieur le ministre, à un aspect plus matériel qui concerne les questions financières.

D'abord, les crédits nécessaires aux constructions scolaires sont débloqués avec beaucoup de retard. A Mata-Utu, un certain nombre de classes faisaient défaut pour la dernière rentrée scolaire. C'est la chefferie traditionnelle qui a dû faire construire bénévolement deux classes manquantes.

Ensuite, les fermetures d'établissements nous préoccupent vivement. Le vice-recteur à Wallis nous ayant informé de la fermeture, faute de crédits, des internats ainsi que du licenciement de la moitié des enseignants, une délégation a dû se rendre à Paris pour protester auprès du secrétariat d'Etat aux D. O. M. - T. O. M. et de vos services contre une telle décision.

Il faut que vous sachiez, monsieur le ministre, que plus de la moitié de nos jeunes ne peuvent accéder à la classe de sixième, faute de professeurs, faute de bourses et faute de locaux.

Ce que vous ne semblez pas réaliser, peut-être parce que vos services vous cachent la réalité, c'est l'ordre des priorités dans notre territoire. Ce dont nous souffrons, ce n'est pas de l'enseignement catholique, qui est accepté par tout le monde et pourchassé par vos services, mais de l'insuffisance des bourses, des professeurs, des locaux, bref, de l'insuffisance des crédits.

Nous vous demandons des crédits ! Vous nous répondez en nous imposant l'enseignement laïque. Le résultat est le suivant : l'enseignement est défectueux à Wallis-et-Futuna et l'Etat n'y remplit pas sa mission d'éducation.

Comment se fait-il que, en 1982, l'Etat puisse vouloir faire le bonheur d'une population contre son gré ?

Je veux bien croire que vos tâches sont trop absorbantes pour que vous ayez le temps de vous préoccuper de notre territoire. Je saisis donc l'occasion de votre présence au Sénat pour vous exposer, avec la plus grande clarté, ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas.

Nous ne voulons pas de l'enseignement laïque ; notre enseignement traditionnel nous suffit. En revanche, nous voulons des bourses, des enseignants et des locaux.

Avant de conclure, monsieur le ministre, je voudrais vous exposer le difficile problème auquel se trouvent confrontés de nombreux jeunes Wallisiens et Futuniens.

Vous savez qu'un décret de 1959 dispose que les bourses d'enseignement secondaire sont financées par l'Etat dans le ressort de la métropole et des départements d'outre-mer. Ce même décret impose aux territoires d'outre-mer de financer eux-mêmes les bourses d'enseignement secondaire allouées à leurs lycéens.

Cette situation peut être justifiée en ce qui concerne Tahiti ou Nouméa, qui possèdent d'importantes ressources propres et où l'enseignement va jusqu'au baccalauréat ; elle ne l'est pas,

actuellement, pour Wallis-et-Futuna, qui n'a d'autres ressources que l'artisanat local et où l'enseignement s'arrête à la classe de troisième. C'est ainsi que les 127 boursiers Wallisiens et Futuniens étudiant à Nouméa représentent, pour le territoire de Wallis-et-Futuna, une somme de 20 millions C.F.P., soit 1 100 000 francs français.

Une telle charge est proprement insupportable pour un territoire dépourvu de ressources financières comme Wallis-et-Futuna.

Vous devez résoudre ce problème, monsieur le ministre, mais vous ne le pouvez que de trois manières : soit par une modification de la réglementation existante, en mettant à la charge de l'Etat les bourses d'enseignement secondaire allouées aux lycéens des territoires d'outre-mer ; soit par des subventions d'Etat, déchargeant ainsi les territoires d'outre-mer de ce fardeau financier ; soit en prolongeant, dès que possible, l'enseignement jusqu'au baccalauréat dans le territoire de Wallis-et-Futuna.

Nous comptons beaucoup, et sincèrement, sur votre compréhension, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Cherrier.

M. Lionel Cherrier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'occasion m'est donnée, au cours de la discussion du budget de l'éducation nationale, d'évoquer différents problèmes concernant mon territoire, la Nouvelle-Calédonie.

J'évoquerai, tout d'abord, le problème de l'intégration dans les corps de l'Etat des personnels de service des établissements secondaires et techniques de Nouvelle-Calédonie.

L'enseignement secondaire et technique, qui était autrefois de compétence territoriale, est devenu, depuis la loi de finances rectificative du 30 décembre 1965, de la compétence de l'Etat.

Mise à part une fraction du personnel enseignant affilié à un cadre territorial, l'ensemble du personnel a ainsi été intégré dans les corps de l'Etat et les intéressés sont aujourd'hui régis par le statut métropolitain.

Pour une raison inexplicable, et inexplicable, le personnel employé comme agent de service dans les établissements secondaires et techniques n'a pas, à l'époque, bénéficié de cette intégration et s'est trouvé rattaché à la convention collective de Nouvelle-Calédonie, laquelle concerne, pour l'essentiel, les agents et ouvriers des travaux publics et des communes.

Il en résulte, pour le vice-rectorat de Nouméa, de nombreuses difficultés liées à l'absence de définition exacte des diverses tâches à accomplir et à l'imprécision du statut des différentes catégories d'agents, alors que l'application du statut particulier régissant les personnels de même catégorie en métropole permettrait aux personnels de service concernés de bénéficier d'une nette amélioration du déroulement de leur carrière en même temps que d'une plus grande sécurité d'emploi.

Votre prédécesseur, interrogé en juillet 1980, s'était déclaré favorable à cette intégration.

Vous ayant consulté en août 1981 au sujet d'un cas ponctuel, vous aviez bien voulu me répondre que vos services s'employaient à rechercher une solution d'ensemble au problème que pose l'intégration, dans les corps de l'Etat, des personnels en cause.

Je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, de m'apporter des éléments d'information sur cette question et, en particulier, de bien vouloir me préciser dans quels délais les intéressés peuvent raisonnablement espérer obtenir satisfaction.

Je voudrais ensuite attirer votre attention sur la nécessité de la création d'une université française dans le Pacifique Sud.

En juillet 1975, le Président de la République avait pris, environ quinze ans après l'annonce déjà faite par le général de Gaulle, la décision de principe de créer une université à Nouméa.

Interrogé en décembre 1979, le ministre des universités s'était montré favorable à ce projet et, avec M. Daniel Millaud, sénateur de Polynésie française, nous avions participé, à l'époque, à plusieurs réunions tenues au cabinet du ministre.

J'aimerais savoir quelle attitude vous entendez adopter à ce sujet et quels délais vous fixez à la création de cette université du Pacifique, qui permettrait le développement du rayonnement culturel français dans cette partie du monde.

Je voudrais également, monsieur le ministre, vous notifier le besoin urgent de créer et de développer des mesures visant à permettre le logement des professeurs des collèges d'enseignement secondaire et des A. L. E. P. — les annexes de L. E. P. — implantés dans l'intérieur et dans les îles, dans des régions très peu urbanisées.

Il existe actuellement un malaise sérieux chez ces enseignants qui, malgré leur isolement et la précarité de leur installation, exercent leur métier avec la plus grande conscience professionnelle.

Je tenais à vous signaler cet état de fait qui, s'il n'y est pas porté remède, risque de décourager ces enseignants et d'aboutir à une situation conflictuelle.

A ce sujet, je souhaiterais connaître où en est la préparation du décret organisant la décentralisation des investissements menés par l'éducation nationale, décret dont le projet devait être incessamment soumis au Conseil d'Etat.

J'aimerais aussi, monsieur le ministre, que vous me précisiez dans quelles conditions sera renouvelée, en 1983, la convention passée en 1980 entre l'Etat et le territoire, pour la prise en charge par l'Etat des dépenses de l'enseignement primaire public en Nouvelle-Calédonie.

Enfin, comme vient de le faire mon excellent collègue, M. Papilio, j'attirerai toute votre attention sur le problème des lycéens boursiers de Wallis et Futuna sur le territoire de Nouvelle-Calédonie. Jusqu'alors, la charge de ces boursiers, étudiant à Nouméa, était intégralement supportée par le territoire de Wallis et Futuna, dont les ressources financières sont très faibles.

Je souhaiterais donc savoir quelle solution le Gouvernement entend apporter à ce problème, soit par une modification de la réglementation existante qui mettrait à la charge de l'Etat les bourses d'enseignement secondaire des lycées concernés, soit par des subventions déchargeant ce territoire de ce fardeau financier.

D'avance, je vous remercie, monsieur le ministre, des réponses qu'il vous sera possible d'apporter à ces différentes questions dont l'importance pour mon territoire ne vous aura pas échappé. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'U.C.D.P. et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Authié.

M. Germain Authié. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'éducation nationale devient enfin le premier budget de l'Etat. Ce budget, comme celui de 1982 et le collectif de 1981, marque de façon irréversible une rupture par rapport à ce que nous avons connu sous les précédents gouvernements.

Nous avons pu apprécier depuis dix-huit mois l'action que vous avez engagée, monsieur le ministre, notamment en matière de création d'emplois : quelque 30 000 postes au total ont été ouverts dans les divers secteurs de l'enseignement.

Vous avez mis en place des programmes d'éducation prioritaire pour lutter contre la ségrégation et l'échec scolaires, des efforts particuliers très significatifs ont été consentis en faveur de l'enseignement technique et professionnel.

Ce ne sont là que quelques-unes des mesures importantes très positives que vous avez prises.

Mais nous constatons encore que des problèmes se posent dans le domaine de l'éducation nationale. Certes, ce n'est pas en deux ans que l'on peut relever un secteur pratiquement démantelé pendant des années. Malgré les efforts déployés en faveur du budget de l'éducation nationale, ce dernier se révélera, c'est vrai, sur certains points, insuffisant en septembre 1983.

Instituteur mais aussi élu d'un département rural à dominante montagnarde, je limiterai mon intervention à deux domaines qui me paraissent primordiaux : les moyens mis à la disposition de l'enseignement élémentaire et le devenir des écoles normales dans certains départements en raison des postes ouverts au concours de recrutement des élèves-maitres en 1982.

Nous constatons avec regret que le projet de budget qui nous est soumis ne comprend pratiquement aucune création d'emplois d'instituteurs en métropole. Des besoins existent cependant dans l'enseignement pré-élémentaire.

En effet, 73 000 enfants supplémentaires seront scolarisés. A raison de trente élèves par classe, il faudra donc créer 2 400 postes.

Les effectifs des écoles primaires baisseraient, paraît-il, de 108 000 élèves. Mais, par ailleurs, la remontée de la courbe des naissances se confirme. La stabilisation peut se situer aux environs de 800 000 par an.

Gardons-nous des errements du passé ! Ne nous laissons pas surprendre par les calculs trop simplistes !

Il est faux de considérer que la diminution de 108 000 élèves conduit à la fermeture automatique de 4 320 postes.

Ayant pendant près de vingt ans siégé au comité technique paritaire de l'enseignement primaire dans mon département, je puis vous assurer qu'en fait, quelquefois, une baisse globale de centaines d'élèves dans certains secteurs ne permet pas la récupération d'un seul poste ou alors on aggrave les conditions de l'enseignement.

Il n'y a pas ou il y a peu de moyens encore disponibles dans les départements faiblement peuplés. Les récupérations effectuées les dernières années en s'appuyant sur la grille Guichard ou le redéploiement Beulac ont durement hypothéqué les moyens dont pouvaient disposer les départements ruraux et ceux de montagne.

Je me dois, monsieur le ministre, de vous rappeler la virulence avec laquelle parfois l'opinion publique, les parents, les enseignants, les élus des communes concernées, au moment des fermetures, se sont alors opposés à ces mesures de récupération.

Je me dois aussi, aujourd'hui, de vous faire part de leur inquiétude lorsqu'ils constatent qu'à nouveau des menaces de récupération planent dès lors qu'il faudra encore procéder à des ouvertures de classes en milieux surpeuplés sans qu'aucun crédit ne soit prévu pour cela.

Nous sommes souvent interrogés : on nous demande si le Gouvernement va avoir recours au redéploiement des moyens, si l'on va déshabiller Pierre pour habiller Paul. Je dis tout net que ce serait là une erreur lourde de conséquences et je sais qu'elle ne sera pas commise.

Nous savons par expérience que la mise en place d'un dispositif de cartes scolaires au plan départemental est une tâche fort complexe ; à plus forte raison à l'échelon de la nation.

Nous ne contestons pas que tous les efforts doivent être mis en œuvre pour bâtir une carte scolaire valable et harmonieuse qui utilise au mieux, dans un souci de justice et d'efficacité, les moyens dont vous pouvez disposer.

Il faut, dès lors, accepter dans les zones peu peuplées l'idée d'un noyau irréductible de classes uniques, quels que soient les effectifs scolaires, car les transports sont souvent trop longs et rendus très difficiles pour des questions de relief ou de climat.

Dans certains secteurs de plaine ou de coteaux, la formule qui paraît la mieux adaptée afin de préserver la présence de l'école dans le village est le « regroupement pédagogique éclaté » qui place les enfants vivant quotidiennement dans une communauté rétrécie, dans un environnement plus large.

Les expériences sont en cours mais, dans ce cas, se pose le problème des moyens financiers : les collectivités locales ne peuvent assurer le surcoût de telles opérations ; l'aide de l'Etat est indispensable.

Si l'on veut promouvoir une nouvelle politique de la montagne et des zones défavorisées, il est nécessaire, quels qu'en soient les effectifs, de maintenir l'école publique et laïque dans chaque village, voire même dans le hameau dans certaines régions.

Chacun reconnaît que le secteur rural est défavorisé sur le plan culturel. L'école devrait donc être un centre de vie particulièrement protégé.

Les locaux et les équipements doivent bénéficier à l'ensemble de la population et non être fermés. Aussi considérons-nous, monsieur le ministre, qu'il est souhaitable de conserver désormais dans chaque département le contingent de postes dont il dispose actuellement, sans procéder à des récupérations nouvelles. Cela permettra des améliorations très sensibles dans l'intervention pédagogique en direction d'enfants défavorisés par ailleurs.

Peut-être constatera-t-on un jour que certains départements ont trop de postes ; mais, pour l'heure, tout travail de carte scolaire qui négligerait les phénomènes complexes que je viens de rappeler, mais aussi, c'est vrai, les nécessités de l'ouverture, et qui retiendrait comme paramètre unique les données statistiques nationales sans signification au plan local, avec une volonté non déguisée de récupération de moyens, serait contraire à notre conception de la décentralisation et conduirait à l'échec.

Autre sujet d'inquiétude pour nous, monsieur le ministre, la non-création de postes d'élèves instituteurs. On ne recrutera en 1983 qu'un nombre d'élèves-maitres égal au nombre de ceux qui arriveront en fin de scolarité et qui ont donc été recrutés en 1980 sur des bases que tout le monde s'accordait à reconnaître insuffisantes.

Sur le plan national, 4 500 places seront offertes au concours de recrutement des écoles normales. Il en faudrait plus de 8 000 pour améliorer le taux d'encadrement dans les départements où il est beaucoup trop élevé et pour le maintenir dans ceux où il est plus satisfaisant.

Dans l'académie de Toulouse que vous connaissez bien, monsieur le ministre, nous rencontrerons en 1983 la même situation qu'en 1982, année au cours de laquelle les conseils départementaux de l'enseignement primaire avaient estimé à 280 le nombre d'élèves instituteurs à recruter. Quatre-vingt-huit places seulement ont été offertes.

En 1985 et 1986, nous craignons que cette situation ne conduise fatalement à la suppression de postes d'instituteurs et donc, dans les départements ruraux et en zones de montagne, à la fermeture de classes et d'écoles à classe unique, situation que nous ne pouvons admettre, comme je le rappelais il y a quelques instants.

Le maintien de l'école le plus près possible de la population est un impératif.

Par ailleurs, il faut également souligner le rôle des écoles normales départementales que certains verraient peut-être disparaître d'un œil favorable sous prétexte de regroupement des élèves instituteurs au chef-lieu de l'académie et, pourquoi pas, à l'université.

Aussi, par suite du recrutement dérisoire en 1982 d'un élève-maître en Ariège et de trois dans le Gers, ces deux départements de l'académie se voient, en 1983, privés d'élèves-maîtres en formation initiale de première année, situation qui ne manque pas de nous inquiéter lorsque nous songeons au devenir de l'école normale.

Les maîtres du premier degré doivent être formés dans l'environnement qui sera le leur lorsqu'ils enseigneront.

Leur formation continue doit aussi être assurée le plus près possible de leur lieu de travail si l'on veut la rendre accessible.

Les missions académiques à la formation des personnels élaborent actuellement des plans de formation pour les professeurs et les agents du service public d'éducation. Le support logistique que représentent les écoles normales départementales et leur personnel facilitera la mise en place de cette formation. Il est donc nécessaire de préserver ces écoles, même si des adaptations s'imposent.

Cela m'amène, monsieur le ministre, à vous poser deux questions : comment estimez-vous pouvoir corriger les effets négatifs d'un recrutement d'élèves instituteurs qui ne pourra répondre à terme aux besoins à couvrir ? Les écoles normales départementales ont-elles encore un rôle à jouer dans la formation des personnels de l'éducation nationale et, dans l'affirmative, comment ce rôle sera-t-il maintenu, voire même élargi ?

Monsieur le ministre, votre système éducatif est en voie de redressement. Il ne tiendra que s'il est construit sur des bases solides.

Les Français qui ont accordé leur confiance à la gauche attendent de ce Gouvernement la mise en place rapide d'un grand service d'éducation public, laïque et unifié, conçu pour l'enfant en fonction de son devenir de citoyen et d'homme libre.

Votre budget confirme ces objectifs. Même s'il présente quelques insuffisances regrettables, nous le voterons afin de vous donner les moyens de réaliser les objectifs que vous vous êtes fixés et avec l'espoir qu'un collectif pourrait permettre de pallier les faiblesses que nous avons signalées. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Monsieur le ministre, je suis monté à cette tribune pour vous parler non pas le langage des chiffres mais celui de la raison et de la liberté.

Je ne vous parlerai pas non plus du problème de l'enseignement dans les départements d'outre-mer. Ces départements, nous le savons maintenant de façon officielle, et je n'ai cessé de le dire, sont des départements français comme les autres. Les problèmes de l'enseignement outre-mer sont identiques à ceux des départements métropolitains.

C'est d'ailleurs avec une certaine fierté que je déclare à cette tribune qu'au cours des années qui se sont écoulées les progrès réalisés dans le domaine de l'enseignement dans le département de la Réunion, que j'ai l'honneur de représenter ici, ont été considérables. En effet, dans de nombreux domaines, nous sommes sur le point de rattraper les départements métropolitains : 55 p. 100 des candidats sont maintenant admis au baccalauréat, ce qui est un résultat prodigieux.

En fait, je vous parlerai, monsieur le ministre, d'un problème national, celui de l'enseignement privé. C'est avec une certaine tristesse que je constate que la politique que vous conduisez à l'égard de l'enseignement privé se situe dans la confusion.

Le moment est venu pour vous de vous exprimer clairement devant le Sénat. Soyez-en persuadé, le groupe auquel j'appartiens est prêt à accepter le dialogue, mais, en aucun cas, et j'y insiste, il n'acceptera que soit sacrifié l'enseignement libre, qui est et doit demeurer une des grandes institutions de notre pays.

L'actuel Gouvernement, malheureusement — je dis bien malheureusement ! — sous une pression idéologique archaïque, oublie les grandes réalités de la société française. Il oublie que ce qui fait la force de la France, c'est sa diversité, c'est la possibilité de recevoir l'enseignement que l'on désire.

Tout est malheureusement fait actuellement pour bloquer le fonctionnement normal de l'enseignement privé, et cela vous le savez mieux que moi, monsieur le ministre.

D'autres l'ont dit avant moi, plusieurs communes n'ont pas versé, en dépit de l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 12 février 1982, les sommes qui sont à leur charge et les préfets, en accord avec le ministre de l'intérieur et la présidence de la République, ont sursis à toute inscription d'office des dépenses que doivent supporter les budgets des municipalités récalcitrantes. Le Sénat — je le dis tel que je le pense et avec force — ne peut pas accepter que le Gouvernement viole les lois de la République et ne respecte pas les décisions de justice. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R.*)

Autre exemple de blocage, le centre de formation pédagogique pour élèves-maîtres de l'académie d'Amiens n'a recruté que dix-sept élèves-maîtres, c'est-à-dire un nombre inférieur au seuil de vingt, nécessaire à la prise en charge financière par l'Etat.

En outre, comment ne pas signaler qu'en application du décret du 12 avril 1965, reprenant lui-même le décret du 22 avril 1960, les candidats reçus aux épreuves de l'agrégation, du C. A. P. E. S. ou du C. A. P. E. T., peuvent demander leur maintien dans un établissement privé sous contrat d'association, en qualité de contractuel ?

Or, en 1982, des professeurs qui avaient formulé un tel vœu se sont vu octroyer leur titularisation sur place comme fonctionnaires par arrêté ministériel. Il y a là ce que j'appelle — et c'est grave, monsieur le ministre — un détournement du personnel.

En définitive, le Gouvernement auquel vous appartenez laisse planer chez les familles le doute d'une politique délibérée d'alignement de l'enseignement privé sur l'enseignement public. Une telle attitude est condamnable.

La France, terre de la promotion de l'homme, du respect de toutes les convictions politiques et religieuses, ne peut pas accepter que les valeurs profondes auxquelles elle est indéfectiblement attachée soient sacrifiées pour faire plaisir à une minorité qui mène une action désastreuse dans les coulisses du pouvoir.

La première de ces valeurs est la notion de liberté. Remettre cette notion en cause ne pourrait qu'affaiblir notre rayonnement moral et culturel.

Ce qui fait la force d'une grande nation démocratique c'est le respect du pluralisme politique comme du pluralisme dans l'enseignement.

L'école ne peut pas et ne doit pas devenir le théâtre où les idéologies fondées sur le marxisme se livrent à des surenchères en vue d'endoctriner notre jeunesse et de changer la société.

Je regrette, monsieur le ministre, que l'homme courtois et intelligent que vous êtes n'ait pas dit, avec force : arrière à cette pression idéologique, néfaste au bien-être de la société française !

Mon groupe et moi-même ne pouvons, dans ces conditions, émettre qu'un avis défavorable à votre budget, car il est contraire à l'intérêt général. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. Bonduel.

M. Stéphane Bonduel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos, à l'occasion de cette discussion générale, n'est pas de revenir sur les grands postes de l'éducation nationale au sujet desquels à peu près tout a été dit. Je crois même avoir entendu certains collègues condamner une politique qu'ils avaient soutenue, en leur temps.

Mes chers collègues, parler à l'heure actuelle de retard dans les constructions scolaires ou d'insuffisance du budget national pour les transports scolaires, c'est, à mon avis, faire autant le procès du passé — et même beaucoup plus — que du présent.

M. Jean Chérioux. Encore l'héritage, toujours l'héritage !

M. Stéphane Bonduel. Mon cher collègue, je représente un département qui a construit la moitié de ses collèges entre 1973 et 1980. Je peux donc en parler en connaissance de cause.

M. Louis Perrein. Très bien !

M. Franck Sérusclat. C'est sûr !

M. Stéphane Bonduel. J'arrêterai là mon propos à ce sujet.

Je préfère profiter de ces quelques minutes pour insister sur des enseignements qui, sans être négligés sur le plan budgétaire, laissent cependant subsister des inquiétudes et dont l'extrême importance doit être affirmée : l'enseignement primaire, les lycées et collèges techniques, les lycées professionnels, l'enseignement de mise à niveau et des établissements expérimentaux et, enfin, l'éducation physique et sportive.

Dans l'enseignement primaire élémentaire, l'extrême faiblesse que représente le chiffre de soixante-deux nouveaux emplois d'instituteurs est due à la non-prise en compte de l'augmentation, qui n'avait pas été évaluée à temps, des effectifs de la rentrée de 1982. C'est un fait et nous le reconnaissons.

Certes, nous saluons l'augmentation de 30 p. 100 des crédits de fonctionnement pour l'école élémentaire, mais en ce qui concerne l'école maternelle, nous estimons que l'absence de postes risque d'entraîner à moyen terme des difficultés considérables. D'une part, il est malsain, et au demeurant hasardeux, de miser sur une poursuite du fléchissement de la natalité ; d'autre part, c'est au niveau du préélémentaire que l'enfant a surtout besoin d'être guidé. C'est déjà à ce stade-là que la lutte contre l'échec scolaire futur s'engage.

Mais, là aussi, la qualité de l'enseignement dépend de la qualité et en même temps de l'adéquation en nombre du recrutement. Or, on ne peut le nier, la diminution des entrées dans les écoles normales d'instituteurs ainsi que la moindre formation des nouveaux maîtres posent un problème qui peut devenir grave.

La même difficulté se fait jour au niveau de l'éducation physique des tout jeunes enfants ; nous y reviendrons.

Depuis quelques jours, monsieur le ministre, nous connaissons les grands traits de la future consultation nationale sur l'école primaire. Nous constatons avec satisfaction que cette consultation-réflexion vise à une plus grande ouverture de l'école primaire sur son milieu ambiant grâce à l'établissement de relations confiantes avec toutes les parties prenantes.

Nous nous réjouissons tout particulièrement que les élus locaux soient enfin associés à cet avant-projet. Nous espérons qu'il s'agit là du début d'une véritable décentralisation dans le domaine scolaire et que, dès 1983, certains projets locaux pourront prendre corps. Nous verrons dans un instant que, de ce point de vue, de grands progrès restent à faire.

Pour ce qui est des enseignements technique et professionnel, nous constatons, monsieur le ministre, que des efforts importants ont été consentis, puisque les crédits budgétaires alloués à l'enseignement technique progressent de 19 p. 100. Quant à l'enseignement professionnel, où la demande est très forte et où les retards s'étaient accumulés, il semble être l'un des points privilégiés de votre budget avec 1 654 créations d'emploi, et surtout la construction de quinze établissements.

Malgré ces efforts, il semble que le décollage qualitatif de cet enseignement ne soit pas encore tout à fait assuré, surtout si l'on considère que 13 000 élèves supplémentaires ont été accueillis à la dernière rentrée dans cet enseignement, alors que l'on n'en attendait que 8 000.

Cet enseignement, qui s'adresse à des enfants défavorisés, souvent peu motivés, doit avoir un encadrement de qualité et un nombre moyen d'élèves par classe inférieur à celui de l'enseignement dit « classique ». Sinon, le taux d'échec aux examens risque d'y être toujours aussi élevé, avec les conséquences désastreuses que l'on entrevoit sur le plan humain et économique : incapacité à résorber le chômage et toute la détresse qui en découle ; niveau médiocre de notre main-d'œuvre qui réduirait à néant nos espoirs de rendre notre économie compétitive.

Mais ces quelques avertissements ne me font pas perdre de vue tout ce qu'il y a de positif et de novateur dans ce budget.

Il apparaît que, pour la première fois, votre ministère aborde sans complaisance le problème de l'échec scolaire en s'y attaquant sous un angle que certains jugeront utopique, mais que nous considérons, au contraire, comme le seul sous lequel on puisse avoir une certaine prise sur ce phénomène, à savoir l'angle social, sanitaire et psychologique.

A cet égard, la création de zones d'éducation prioritaires est une mesure tout à fait intéressante. Ce sont là des expériences pédagogiques à poursuivre. Il en va de même de ces enseignements spécialisés, mais aussi ouverts sur la vie, destinés à des jeunes en difficulté. Néanmoins le centre expérimental d'enseignement à vocation maritime ouvert sur l'île d'Oléron à la rentrée de 1982.

Il s'agit, en effet, de mettre en œuvre dans ce centre des méthodes pédagogiques actives, de créer de nouvelles relations entre l'école, l'environnement et les milieux socio-professionnels. Il s'agit, en fait, d'un établissement polyvalent qui propose un enseignement général et un enseignement technique préparant aux baccalauréats A, B, C, D et G, mais qui doit aussi avoir un caractère d'ouverture vers le milieu naturel en ce qu'il apporte une préparation spécifique aux élèves se destinant à des métiers en rapport avec la mer.

Permettre aux jeunes de ces milieux maritimes de trouver sur place un enseignement correspondant à leurs aspirations et adapté à leurs moyens est particulièrement bienvenu. Monsieur le ministre, ce sont de telles expériences qui peuvent déboucher sur une réelle innovation de notre système éducatif. Il y suffit — ce qui est le cas — d'une équipe pédagogique motivée, active et généreuse. Si j'en crois une récente information que m'a adressée M. le recteur d'académie, les premières semaines de fonctionnement sont d'ailleurs particulièrement encourageantes.

Mon seul regret, dans cette affaire, porte sur les modalités d'élaboration de ce projet. En effet, ce n'est qu'*a posteriori* et d'une manière informelle que les collectivités locales, en particulier département et région, ont été saisies. On leur demande cependant une contribution financière. Ces méthodes augurent mal, si elles devaient être poursuivies, de la décentralisation en matière d'éducation. Monsieur le ministre, les assemblées locales n'ont pas encore été saisies officiellement d'un rapport. Or leur soutien et leur intérêt pour cette expérience sont à mon avis indispensables pour sa réussite.

Quant à l'éducation physique à l'école, elle ne représente qu'une petite partie de l'activité sportive et même de l'activité sportive de la jeunesse scolarisée. Mais elle en est un élément essentiel parce qu'elle a une fonction d'éveil et d'apprentissage. Selon qu'elle est bien enseignée, mal enseignée ou pas enseignée du tout, elle a sur l'avenir sportif de l'enfant une influence bienfaisante, néfaste ou nulle.

En bref, elle lui donnera le goût du sport ou elle l'en dégoûtera. C'est dès le plus jeune âge que s'acquiert le goût de l'activité physique ; c'est à ce moment que l'énergie de l'enfant peut le mieux s'exprimer à travers le jeu et le sport. C'est donc dès la maternelle que le sport doit être pratiqué sous l'égide d'instituteurs formés à cette discipline et à la pédagogie sportive. Il est donc indispensable qu'il y ait dans la formation des instituteurs une dominante « éducation physique et sportive » jusqu'ici trop négligée.

Il est temps d'avoir, vis-à-vis de l'activité sportive, la même perception et la même attitude que tous nos voisins, latins, anglo-saxons, germains, slaves : moyen de détente, auxiliaire de la santé physique et mentale, agent de formation du caractère.

Certes, les moyens budgétaires de l'éducation physique sont en progression de 18 p. 100, mais les services votés absorbent les trois quarts des crédits supplémentaires. Les mesures nouvelles se réduisent à 20 millions de francs.

Les 490 créations de postes dans le secondaire, chiffre important si on le rapporte aux 7 414 postes nouveaux de l'ensemble du ministère, ne sont pas à la hauteur des besoins. Si l'on veut arriver au chiffre légal de quatre heures d'éducation physique et sportive dans le primaire et de trois heures dans le secondaire, ce sont 10 600 enseignants qui nous manquent. Cela correspond à un rythme moyen de 1 500 postes par an sur sept ans. Nous sommes encore loin du compte.

D'ailleurs, il semble que, pour bien saisir ce déséquilibre, il faille remonter à la source du mal, à savoir le double système de recrutement des futurs professeurs d'éducation physique. Le système est mal réparti. En outre, il établit une compétition injuste entre les candidats professeurs adjoints et les étudiants en C. A. P. E. P. S.

Il nous semble qu'un plan pluriannuel de recrutement serait une bonne solution, afin que chaque étudiant ajuste son cursus universitaire en fonction des disponibilités de recrutement de l'enseignement, mais aussi — pourquoi pas ? — d'autres secteurs, et qu'une passerelle soit jetée entre les débouchés officiels et

les autres métiers du sport : rééducation, sport de haut niveau, sport dans l'entreprise, loisir social, etc. Encore faut-il, bien sûr, que ces secteurs soient en mesure d'offrir des postes.

Malgré ces observations, les sénateurs radicaux de gauche restent parfaitement persuadés qu'un véritable souci de tous ces secteurs de l'éducation nationale, naguère délaissés, anime votre politique, monsieur le ministre. Nous savons l'effort qui est poursuivi en cette période de rigueur budgétaire. Celle-ci explique que, mis à part, et dans une certaine mesure, l'effort consenti pour l'enseignement technique, la progression générale des moyens de l'éducation nationale pour 1983 n'est pas à la hauteur des espoirs nés à la suite du budget de 1982.

Nous sommes conscients de la nécessité nationale d'assurer la maîtrise budgétaire et de faire, en conséquence, les meilleurs choix. Ce sont les vôtres, monsieur le ministre.

C'est la raison pour laquelle nous approuvons ce budget en souhaitant que, demain, s'amorcent et se poursuivent les importantes réformes en préparation qui sont bien nécessaires et qu'évoquait à l'instant notre éminent collègue M. René Billères. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur celles des radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous aurions souhaité — nous ne vous le cacherons pas — que le budget commence à combler le retard historique pris en matière d'horaires, de formation des enseignants, de crédits de fonctionnement sans parler de l'insuffisance des équipements. Je veux parler de l'éducation physique et sportive à l'école.

Nous aurions souhaité que ce budget s'inscrive clairement dans la perspective des Jeux olympiques en France. N'oublions pas que la plupart des champions olympiques de 1992 se trouvent aujourd'hui à l'école primaire !

Il en résulte que la politique nouvelle en faveur de laquelle nous travaillons passe obligatoirement par l'éducation physique à l'école.

Changer l'école, c'est l'ouvrir sur la vie, sur tout ce qui concerne l'éveil, la formation générale de l'enfant, ses capacités manuelles, intellectuelles, artistiques et sportives !

L'activité physique et sportive à l'école, composante de la culture, est l'un des piliers de toute formation moderne et équilibrée.

L'école est aussi la seule à permettre l'accès à la pratique sportive de ceux qui en sont encore privés, le lieu où les qualités d'origine des enfants de la classe ouvrière peuvent être réhabilitées.

Quant aux inégalités qui pèsent sur les femmes, elles seront d'autant mieux combattues que les jeunes filles auront accédé aux activités physiques et sportives à l'école.

Enfin, c'est à l'école primaire que se trouvent rassemblés les enfants des familles de toutes conditions. Y assurer le développement physique, c'est donc combattre là aussi la ségrégation.

Ainsi, l'éducation physique et sportive dans une école rénovée est l'un des éléments de l'égalité des chances pour tous les enfants en même temps qu'elle est un des points forts de cette rénovation.

Au cœur de cette question, il y a, bien entendu, les moyens.

Nous sommes conscients des efforts accomplis en 1982. Mais pour 1983, ceux-ci restent, à notre avis, insuffisants ! Certes nous comprenons l'obligation de rigueur, mais il est possible de définir des objectifs simples, immédiats et efficaces, tels que faire participer chaque enfant à une heure par jour d'activités physiques et sportives variées, dans le cadre des programmes scolaires ; apprendre systématiquement à nager à tous les enfants.

Des mesures d'accompagnement s'imposent, telles qu'un plan de formation des instituteurs à dominante éducation physique et sportive, la mise en place, au plus tôt, d'un maximum d'équipes pédagogiques, l'intégration de certains moniteurs municipaux compétents, la sensibilisation des personnels et responsables de l'éducation nationale, sans oublier la nécessité d'un plan de rattrapage pour des équipements sportifs adaptés et intégrés à chaque école.

S'agissant du second degré, il est temps de s'engager résolument sur la voie des quatre heures dans les collèges et des trois heures dans les lycées comme étape vers les cinq heures. Pouvez-vous, monsieur le ministre, confirmer les engagements que vous avez pris à ce sujet ?

Le nombre très insuffisant de créations de postes d'enseignants prévu au budget de 1983 a provoqué vous le savez, le mécontentement légitime des étudiants.

Dans le C. R. E. P. S., ce mécontentement se traduit, aujourd'hui, par un mouvement de grève généralisé.

Etudiants professeurs, élèves professeurs adjoints, les uns comme les autres, réclament plus de créations de postes. Pouvez-vous dire, monsieur le ministre, dans quelle mesure vous entendez répondre à ces revendications justifiées ?

Il nous paraît, au demeurant, nécessaire d'établir un plan pluriannuel de recrutement se situant au moins au niveau de 1982, d'unifier le recrutement des enseignants et enfin — je ne suis pas le seul à le dire à cette tribune — de prendre les dispositions exceptionnelles pour l'école primaire.

J'espère que de nouveaux crédits seront annoncés ce soir, monsieur le ministre, pour répondre à l'espoir de tous ceux qui agissent pour faire de l'école, parce que c'est sa vocation, la base solide de l'essor du sport dans notre pays. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Bœuf.

M. Marc Bœuf. Il est bien vrai, monsieur le ministre, que nous avons connu dans le passé des budgets beaucoup plus sombres et que, depuis un an, des décisions positives pour ce grand service qu'est l'éducation nationale sont intervenues.

Il est heureux de remarquer que, si l'augmentation du budget général est de 11,8 p. 100, celle du budget de l'éducation nationale est de 15,02 p. 100. Si l'on compare les chiffres, le budget de votre ministère est en tête des budgets civils et même en tête de tous les budgets de l'Etat, compte tenu des crédits affectés aux pensions des personnels.

Il est également heureux que les crédits destinés à l'enseignement privé progressent de 10 p. 100, ce qui constitue un coup d'arrêt au privilège qui est fait à un système éducatif parallèle et concurrent.

Je citerai un autre sujet de satisfaction : les créations d'emplois. En deux ans, il a été créé plus de postes qu'au cours des six années précédentes. Ainsi nous notons un renforcement des personnels de direction et d'éducation dans les lycées d'enseignement professionnel, une augmentation du nombre des professeurs dans ces mêmes établissements, grâce, en partie, à la transformation de crédits d'heures supplémentaires, et enfin la création de 1 440 postes d'agents de service.

Enfin, pour la première fois, contrairement à vos prédécesseurs, vous avez pris en charge, monsieur le ministre, plus de 100 millions de francs destinés à la rémunération des personnels d'internat et de demi-pension. Mais si vous avez stoppé ainsi le transfert des charges sur les familles, il n'en reste pas moins qu'une partie de ces charges incombent encore aux parents, ce qui est contraire au principe même de la gratuité.

Je voudrais très brièvement, monsieur le ministre, évoquer un certain nombre d'interrogations quant au devenir de l'éducation nationale, notamment dans le domaine de l'enseignement élémentaire, des collèges, des transports scolaires et de l'enseignement technique.

Je voudrais, tout d'abord, signaler l'absence de création de postes dans le cycle élémentaire, et principalement dans les écoles maternelles, ce qui créera un certain nombre de difficultés pour la prochaine rentrée dans les vingt-cinq ou trente départements en expansion démographique.

Le renouvellement du corps des instituteurs imposait depuis plusieurs années la formation d'au moins 20 000 instituteurs en trois ans. Or, il s'avère que ce seront 16 000 instituteurs qui seront formés durant cette même période ; nous éprouvons donc une certaine inquiétude, au moment où le Gouvernement engage, par ailleurs — et c'est heureux ! — une politique de résorption de l'auxiliaariat.

Nous avons la même inquiétude en ce qui concerne les élèves des C. R. E. P. S. Il apparaît qu'après le glissement de 100 postes de professeur adjoint d'éducation physique et sportive vers des postes de professeur, 300 à 350 postes seulement seraient mis au concours de professeurs adjoints, alors qu'à l'origine il en aurait été prévu 600 à 700. Ainsi de nombreux élèves se posent-ils la question de leur avenir professionnel. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des précisions à ce sujet ?

D'autre part, nous devons vous féliciter, monsieur le ministre, d'avoir mis en place la mission Legrand. Celle-ci a conduit une longue réflexion et deux collèges expérimentaux existent désormais dans chaque département. A la suite de cette expérience, quelles suites et quelles perspectives peut-on espérer pour 1983 ?

Quelles sont les perspectives également pour les zones d'éducation prioritaires ? Cette politique de Z.E.P. est excellente, mais faut-il encore en avoir les moyens nécessaires, afin de faire face aux besoins particulièrement nombreux.

Une certaine inquiétude se manifeste aussi chez les parents d'élèves au sujet du respect du principe de la gratuité : aucun progrès n'a été réalisé pour la gratuité des manuels et des fournitures. Les élèves de L.E.P., issus le plus souvent de familles modestes, sont exclus d'un système auquel ils devraient prétendre. La rentrée scolaire coûte cher aux familles.

Une enquête de la confédération syndicale des familles démontre que le seul coût de la rentrée représente 51 p. 100 du revenu mensuel pour une famille de trois enfants disposant du Smic et des allocations familiales.

Il faut reconnaître aussi que la gratuité des transports scolaires quotidiens n'est le fait que de trente-huit départements, que le non-remboursement des transports hebdomadaires vise particulièrement les élèves de l'enseignement technique et que la règle des cinq kilomètres en milieu urbain et des trois kilomètres en milieu rural laisse des frais considérables aux familles et aux petites communes.

Au-delà de la gratuité complète des transports scolaires, il serait nécessaire d'envisager une réforme de la législation : le destin de l'éducation nationale et celui des transports scolaires sont liés. Le bon fonctionnement des transports scolaires détermine le bon déroulement des études de millions d'enfants. Il serait heureux, au nom d'une rentabilisation largement conçue, de penser à l'élargissement de leur fonction et les moyens mobilisés pour les transports scolaires, au sens strict, pourraient être utilisés à l'enrichissement culturel de notre pays.

Je pense, en ce moment, à mon ami Gilbert Belin, qui, retenu dans son département par un conflit social concernant 6 000 travailleurs, aurait aimé vous parler des mesures prises en faveur de l'enseignement technique, notamment en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de seize à dix-huit ans sortis du système scolaire sans formation ni diplômes, ce qui prouve, s'il en était besoin, que l'enseignement technique a été précédemment fort négligé.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, il est heureux de constater que cet enseignement fait l'objet pour 1983 d'une priorité au sein du budget de l'éducation nationale, puisque les crédits consacrés à l'enseignement technique et professionnel connaissent une progression de 19 p. 100, soit une augmentation supérieure de sept points et demi à celle de l'ensemble du projet de budget de l'Etat.

A cet égard, l'augmentation du nombre d'enseignants est très significative : 1 169 postes sur les 1 764 emplois accordés aux lycées d'enseignement professionnel.

Et pour ne parler que des emplois nouveaux dans les établissements d'enseignement technique, il aura été créé, en 1982 et 1983, autant de postes que pendant les cinq dernières années du précédent septennat.

Les mesures prévues de titularisation de 1 050 maîtres auxiliaires vont également dans le bon sens. Malgré cela, le taux d'auxiliaariat dans les L.E.P. reste le plus élevé de l'ensemble de l'éducation nationale et il serait souhaitable que la résorption de cet auxiliaariat soit plus rapide.

A mettre encore à l'actif du Gouvernement : la rénovation entreprise du parc des machines, pour laquelle ont été affectés 430 millions de francs pendant trois années consécutives, ce qui se traduit par une augmentation des crédits d'équipement de plus de 82 p. 100 pour les autorisations de programme.

Il faut également saluer comme il se doit l'ouverture, en 1983, de quinze nouveaux L. E. P. et de neuf lycées techniques.

Enfin, on ne saurait oublier les six parts supplémentaires de bourse acquises pour 1982-1983 en faveur des élèves de C. A. P. et de B. E. P.

Toutefois, malgré cette importante concrétisation de l'effort consenti par le Gouvernement en faveur de l'enseignement technique en général et des L. E. P. en particulier, il reste encore beaucoup à faire.

C'est ainsi, par exemple, que la progression du budget se révèle relative si l'on tient compte de l'ouverture de nouveaux établissements, de l'accueil de 13 000 jeunes de plus dans les L. E. P. à la rentrée 1982, de certains enseignements qui ne peuvent être assurés en totalité et, enfin, de la prise en charge des jeunes de seize à dix-huit ans.

Il serait également souhaitable que les effectifs par classe soient abaissés à trente élèves dans un premier temps, quand on sait que ces effectifs sont parfois de vingt-quatre dans les collèges.

Par ailleurs, sur le plan financier, il serait souhaitable d'envisager une réforme de la taxe d'apprentissage, tant pour son mode de prospection que pour sa répartition.

Enfin, monsieur le ministre — et ce sera mon dernier propos — l'enseignement public est le seul à être soumis à l'obligation de secteur scolaire. La grille Guichard a disparu, et c'est une bonne chose, mais telle famille désirant que son enfant fréquente l'enseignement public est contrainte de l'inscrire dans une école ou un collège bien déterminé, alors qu'elle peut l'inscrire à son gré dans toute la France s'il s'agit d'un établissement privé.

C'est peut-être ce que certains appellent la liberté de l'enseignement, mais cette prétendue liberté ne respecte en rien l'enfant qui est enseigné.

M. Adolphe Chauvin. Oh !

M. Marc Bœuf. La plus élémentaire équité voudrait que des établissements privés percevant des fonds de l'Etat soient soumis aux mêmes contraintes.

M. Adolphe Chauvin. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Marc Bœuf. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Chauvin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Adolphe Chauvin. Monsieur Bœuf, vous abordez là un problème qui est très important. Je crois effectivement que la carte scolaire, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, présente de très graves inconvénients. Je vais vous donner un exemple.

Je connais une famille qui est tenue d'envoyer son enfant dans une école publique, laquelle, c'est un fait, marche très mal. Cette famille a dû retirer son enfant de cette école et elle s'est tournée — ce qui est un comble, car il s'agit d'une famille d'instituteurs de l'enseignement public — vers une école privée. Pourquoi ? Tout simplement parce que cette famille est soucieuse de l'avenir de son enfant.

J'estime que la rigidité de la carte scolaire, qui empêche actuellement de pouvoir se tourner vers un autre établissement qui, dans la même ville, marcherait bien, constitue une erreur. Il en résulte que, bien souvent, les familles n'ont d'autres ressources que de se tourner vers les écoles privées.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Bœuf.

M. Marc Bœuf. Je ne voudrais pas prolonger ce débat, mais ce que vous venez de signaler, monsieur Chauvin, est important. En effet, si de nombreuses familles qui désirent envoyer leurs enfants vers l'enseignement public ne le font peut-être pas toujours, c'est parce que, pendant plus de vingt-cinq ans, il a été mené une politique de démantèlement de l'enseignement public...

M. Adolphe Chauvin. Allons ! allons !

M. Marc Bœuf. ... si bien que celui-ci n'est pas toujours apte à donner un enseignement aussi bon que celui du système privilégié qu'a été l'enseignement privé, que certains pensent « enseignement libre ».

Pour terminer, monsieur le ministre, je voudrais dire qu'il est grand temps, justement, de rétablir dans ce pays l'école de la République...

M. Guy Schmaus. Très bien !

M. Marc Bœuf. ... celle qui est fondée sur les grands principes d'obligation, de gratuité et de laïcité.

M. Jean Chérioux. Et de neutralité !

M. Marc Bœuf. Le calendrier concernant les conditions de création du grand service public laïc de l'éducation nationale, promis par M. le Président de la République, sera-t-il respecté ? C'est la question que se posent de nombreux parents d'élèves, de nombreux enseignants, de nombreux citoyens, sensibles déjà à votre position concernant l'attitude de municipalités devant l'application de la loi Guerneur.

Parce que votre volonté est justement de combler le handicap des vingt dernières années, handicap résultant d'une politique dont le seul but était de démanteler l'enseignement public, je voterai, avec mes amis du groupe socialiste, votre budget. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. le président. La parole est à M. Perrein.

M. Louis Perrein. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à cette heure avancée de la nuit, je n'épilouterai pas sur certaines interventions qui dénotent sinon une

curieuse, voire scandaleuse mansuétude pour les erreurs passées, du moins une absence totale de mémoire, inattendue chez leurs auteurs.

Je voudrais, aussi rapidement que possible, monsieur le ministre, revenir sur quelques insuffisances de ce projet de budget et formuler une ou deux suggestions pour passer le cap des difficultés actuelles héritées très largement des anciens gouvernements.

Nous avons maintes fois, dans cette enceinte, exprimé notre inquiétude devant l'imprévoyance de vos prédécesseurs, voire leur inaptitude à résoudre les problèmes — devenus, hélas, classiques à force d'être répétés — de la formation pédagogique des enseignants, de la qualité des constructions, de la carte scolaire et de l'enseignement professionnel.

C'est avec la plus grande satisfaction que nous constatons, dans ce projet de budget, des innovations intéressantes et judicieuses pour redresser cette situation. Je me réjouis, en particulier, de votre projet pour la revalorisation de la noble fonction d'instituteur. La création de missions académiques à la formation des personnels de l'éducation nationale est également une excellente initiative. Cela va dans le sens d'une amélioration du contenu pédagogique de notre enseignement — je réponds là à M. Chauvin — d'autant plus que le droit à la formation continue pour tous les personnels, à raison de deux semaines par an, est enfin inscrite dans les faits. Mais tout cela suffira-t-il pour améliorer durablement la situation dans l'enseignement primaire ?

En effet, votre projet de budget ne comporte aucune création d'emploi. Il est vrai que vous avez créé, en 1982, 2 500 postes qui deviendront opérationnels en 1983 après formation. Il est vrai aussi que vous prévoyez une diminution des effectifs scolaires de 108 000 élèves. Malheureusement cette contraction prévisible des effectifs s'accompagne de distorsions entre les zones rurales et les zones urbaines.

Nous connaissons, en outre, vos difficultés pour répartir judicieusement les maîtres et la nécessité de maintenir des écoles rurales à faible effectif, d'où l'indispensable création d'emplois pour éviter que des enfants ne restent à la porte des écoles — notamment les écoles maternelles — ou s'entassent dans des classes surchargées.

Nous notons que, cette année, le nombre moyen des élèves en classe primaire était de 23,4 et 29,4 en classe maternelle. C'est bien là le signe d'une amélioration, mais ces moyens ne sont pas valables dans les écoles des villes suburbaines.

Dans le Val-d'Oise, à Arnouville-lès-Gonesse, quatre-vingt et un enfants étaient scolarisés cette année dans deux classes et trente-six dans une classe de cours moyen. Dans ma propre commune, les écoles maternelles sont surchargées et la liste d'attente s'allonge dans les quartiers populaires.

Monsieur le ministre, j'aurais aimé pour ma part que l'effort engagé l'an dernier pour le préscolaire et le primaire soit poursuivi cette année. En tout cas, je souhaite ardemment que vous preniez toutes dispositions pour utiliser pleinement vos moyens en personnel afin d'éviter des distorsions qui sont particulièrement injustes pour les parents et les enseignants et préjudiciables à l'avenir des enfants des zones suburbaines.

Pour le secondaire, la création de 1 852 emplois, s'ajoutant aux 3 470 emplois créés en 1982, devrait permettre de faire face aux 23 000 élèves supplémentaires qui se présenteront à la porte des collèges. Mais je suis plus inquiet sur vos possibilités, monsieur le ministre, de renforcer les effectifs des personnels non enseignants : documentalistes, surveillants d'internats et d'externats, infirmiers, assistants sociaux, etc.

Ma préoccupation essentielle se rapporte au volume des autorisations de programme pour les constructions scolaires dans tous les types d'enseignement. J'illustrerai mon propos en évoquant la situation de la région parisienne.

Il n'est prévu que 344 millions de francs pour la construction des lycées et collèges. Si ces crédits progressent de 5,8 p. 100 en francs courants, ils régressent, hélas, en francs constants. Une augmentation de 23 millions de francs inscrite par l'Assemblée nationale devrait permettre de financer deux projets jusqu'alors retardés, celui de Sevran dans la Seine-Saint-Denis et celui de Franconville dans le Val-d'Oise. Mais cela ne résoud qu'imparfaitement les retards pris dans l'Île-de-France.

En outre, ces crédits seront amputés par les interventions sur ces bâtiments existants qui sont en état de vétusté, état dû, le plus souvent, à la mauvaise qualité des constructions industrielles groupées, fruit amer de l'imagination des précédents gouvernements.

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, l'insuffisance des moyens dont vous allez disposer pour les constructions nouvelles, tant dans le secondaire que dans le primaire, créera des situa-

tions insoutenables. Permettez-moi de citer ma commune : Villiers-le-Bel. Il me sera impossible de scolariser, dans une zone d'action concertée, près de deux cents enfants relevant de l'enseignement primaire. Nous ne méconnaissons pas les contraintes budgétaires et nous savons que les retards accumulés ne sont pas le fait de ce Gouvernement. J'attire votre attention, par parenthèse, sur l'incroyable vétusté du lycée de Gonesse dans le Val-d'Oise.

Il faudra, monsieur le ministre, dégager de nouveaux crédits car les dépenses de constructions scolaires ne sont pas inflationnistes. Au contraire, dans un marché du bâtiment très déprimé, le dégagement de nouveaux crédits constituerait une mesure opportune pour relancer ce secteur créateur d'emplois.

A situation exceptionnelle, trouvons des solutions originales. Permettez-moi d'en soumettre deux à votre attention.

Un certain nombre de communes, et sans doute de départements, sont prêts à faire un effort pour relayer l'Etat et préfinancer des constructions scolaires en attendant des jours meilleurs. Mais il faut faire sauter le verrou des dispositions réglementaires qui suppriment les subventions si les travaux sont engagés avant d'avoir reçu l'accord explicite des pouvoirs publics. Bien entendu, il conviendrait que la carte scolaire et les priorités soient respectées, en accord avec les rectorats.

Je suggère également que soient étudiées des possibilités vraiment nouvelles de financement par la mobilisation d'une épargne locale actuellement disponible. Je suis persuadé que la réforme des caisses d'épargne privées — qui viendra prochainement en discussion devant le Sénat — et une éventuelle régionalisation de la caisse nationale d'épargne permettraient de dégager une nouvelle épargne prête à s'investir dans les équipements collectifs locaux, notamment dans les constructions scolaires.

Des sociétés de financement existent pour les télécommunications. Pourquoi pas pour nos établissements scolaires ? L'avenir de nos enfants, futurs citoyens d'une France plus dynamique et plus entreprenante, ne vaut-il pas que nous fassions preuve d'imagination dans une conjoncture difficile ?

Je pose la question autant au ministre de l'économie et des finances qu'à vous, monsieur le ministre, car nous apprécions vos efforts pour sortir notre enseignement de l'ornière où il s'est enlisé après plus de vingt ans d'échecs répétés et de négligences coupables.

Avant de terminer, je voudrais, notre collègue M. Tarcy ayant été obligé de s'absenter, exprimer la satisfaction des élus de la majorité dans les départements d'outre-mer devant la politique nouvelle du Gouvernement.

Nous assistons à d'incontestables progrès pour doter ces terres lointaines d'un appareil éducatif digne de la France ; mais trop d'enfants quittent encore le système éducatif sans posséder une bonne formation de base, générale ou professionnelle. Il faudrait améliorer les conditions de scolarisation, adapter l'enseignement aux conditions locales et assurer, plus que partout en métropole, une bonne formation des enseignants pour surmonter les lourds handicaps des traditions familiales et socio-culturelles.

Il est urgent de reconstruire de nombreux établissements scolaires, tant dans le primaire que dans le secondaire, et faire plus encore pour les établissements de l'enseignement professionnel.

Monsieur le ministre, dans ces départements d'outre-mer, un effort particulier s'impose tant dans les investissements que dans les effectifs disponibles, convenablement formés aux méthodes de la pédagogie moderne.

Monsieur le ministre, les socialistes vous accordent leur confiance pour poursuivre la rénovation d'une éducation nationale trop longtemps ballottée entre des réformes aussi nombreuses que contradictoires et reléguée à la dernière place des préoccupations des précédents gouvernements. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Sérusclat.

M. Franck Sérusclat. Peut-être mon propos vous paraîtra-t-il un peu succinct par rapport au débat qui doit avoir lieu à l'occasion d'un budget comme le vôtre, monsieur le ministre, puisque je vais, pour l'essentiel, le limiter aux problèmes de l'indemnité de logement des instituteurs. Il me paraît important de le faire à un moment où la charge de cette indemnité de logement, qui passe en totalité à la somme retenue par lui à l'Etat, soit 2 105 millions de francs, est inscrite cette année au budget.

Il me paraît nécessaire de rappeler un peu les raisons d'être, à l'origine, de cette prise en charge par les collectivités locales du logement de l'enseignant et d'essayer de voir s'il convient de maintenir cette obligation aux collectivités locales, même si la charge doit en être supportée par l'Etat, et ainsi se poser la question de savoir s'il serait préférable ou non de l'inclure dans le salaire ou de maintenir une indemnité.

Il me paraît nécessaire de voir aussi quelles contraintes ou quelle harmonie on peut trouver dans sa répartition en fonction de la loi de décentralisation, tout en respectant son origine. Enfin, il ne me paraît pas inutile peut-être de formuler quelques suggestions pour essayer de déterminer les modalités, les voies et moyens les plus équitables pour l'ensemble de la nation au regard de chaque enseignant, au regard de chaque collectivité.

Hier, cet accueil de l'enseignant dans les collectivités locales avait été voulu par les législateurs du moment pour que se crée une relation entre ceux qui avaient la responsabilité de construire, de créer les écoles — les premières — et ceux qui venaient y enseigner.

Il fallait faire connaissance, en quelque sorte, et il fallait aussi essayer d'assurer les meilleures conditions de durée.

Cela ne fut pas réparti sur tout le territoire de la même façon; chacun a souvenir ou peut trouver dans des lectures, ici et là, les difficultés d'existence de l'enseignant dans les milieux rudes, mais aussi la richesse et la chaleur de l'accueil dans d'autres.

Aujourd'hui, cette notion est-elle encore nécessaire? Pas à ce niveau sans doute, mais la relation quasi obligée — et ce serait le moyen de la rendre ainsi obligée — entre l'Élu, qui a la responsabilité de l'ensemble des habitants et de l'ensemble d'une commune, et ces hommes et ces femmes qui ont charge, eux, de favoriser, de faire éclore tout ce qui rend le développement de l'enfant devenant homme utile et s'inscrivant dans celui de ladite commune, me paraît une notion tout à fait respectable et tout à fait nécessaire.

Je crois donc que ce qui était vrai hier l'est aujourd'hui et qu'il faut, de toute façon, essayer de faire en sorte que ces relations évitent le conflit, soient débarrassées de toute contestation et surtout ne soient pas source de rancœur de l'un envers l'autre. Ces relations, cette transmission, cette fois prises en charge par l'État, vont s'inscrire dans un contexte précisé par la loi du 2 mars 1982 introduisant décentralisation vraie et, surtout, donnant autonomie et responsabilité aux élus de faire au mieux pour utiliser les ressources qui sont les leurs.

Cela veut-il dire que cette somme bien affectée par son origine à l'indemnité de logement doit aller dans la masse générale? Je ne le pense pas. Je pense qu'il convient de trouver les solutions qui permettent effectivement de laisser très clairement apparaître son origine et pour cela peut-être faut-il maintenir deux lignes dans les attributions des ressources par le ministère de l'intérieur, « dotation globale de fonctionnement », « indemnité de logement ». Tout au moins si, pour des raisons de facilité d'écriture, une seule ligne est souhaitable, qu'elle soit le résultat d'une addition claire et sans ambiguïté.

Et puis il doit être aussi envisagé les solutions qui permettent d'apprécier que cette somme est bien utilisée en direction du logement des instituteurs, soit en indemnité, soit en entretien de bâtiment. Et je pense qu'il faudra, en concertation, déterminer qu'elle doit être considérée comme une somme affectée et qu'il n'est pas possible d'en modifier l'utilisation, ni même peut-être les hauteurs, et là le problème est sans doute plus délicat; mais aujourd'hui, si on prend les chiffres, on peut constater que d'après le nombre des ayants droit recensés par vos services les sommes prévues mettraient à disposition 8 000 francs par an et par enseignant.

Eh bien! je pense que, sous réserve d'études statistiques, il faut vérifier si effectivement, en règle générale, dans une commune où il y a plusieurs enseignants, et même dans celles où il n'y en a qu'un, la somme engagée n'est pas de l'ordre de 650 francs par mois. Les essais faits simplement dans la commune de Saint-Fons et dans le département du Rhône font apparaître que, dans les communes rurales et les communes urbaines, la moyenne est bien de 650 francs par mois, même si, en l'état actuel des règles, l'indemnité réglementaire pour un célibataire logé gratuitement, c'est-à-dire chez ses parents, est de 211 francs et celle pour un chef de famille, d'un quart supérieure seulement. Dans la pratique, les habitudes font que, dans la plupart des communes, la réalité du prix des coûts de logement est davantage prise en compte et je crois que, effectivement, c'est le chiffre à peu près applicable dans toute la France. Il convient donc, à mon avis, de considérer ce montant comme un plancher en utilisant déjà ce qui existe effectivement pour en définir la hauteur.

C'était la deuxième suggestion et la deuxième remarque que je voulais formuler ce soir sur le problème de l'indemnité de logement. Tout n'est pas là. Le premier des points, ces considérations générales étant faites, il est nécessaire sans doute de déterminer les ayants droit. Vous l'avez d'ailleurs évoqué tout à l'heure de façon assez large mais néanmoins suffisamment précise.

Je me permettrai, pour éclairer le débat, de donner la liste de ceux qui me paraissent actuellement ayants droit du fait qu'ils enseignent dans une école et dans un lieu: l'instituteur titulaire habituel, c'est vrai; l'instituteur occupant l'emploi de directeur d'école ou de chargé de fonctions; l'instituteur chargé des classes des écoles; l'instituteur chargé des classes d'application des écoles; ceux qui exercent dans les écoles annexes ou dans les écoles normales d'instituteurs; l'instituteur chargé des remplacements; les instituteurs assurant des fonctions d'aide psychopédagogique, mais aussi ceux qui assurent des fonctions de formation pédagogique; les instituteurs exerçant dans les écoles nationales de perfectionnement et de premier degré et pourquoi pas, puisqu'ils sont quand même localisés, les instituteurs des écoles nationales d'État qui s'occupent plus particulièrement des handicapés et de la batellerie.

Ce ne sont que des suggestions et non pas des injonctions, loin de là.

Il faut aussi essayer de réfléchir à ces ayants droit discutables, aujourd'hui, dit-on, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas logés par la commune. Certes, quand la commune n'a pas de logement, il n'y a pas de problème. Mais on peut se trouver devant une situation où le logement, soit parce qu'il est trop étroitement lié à la situation prévue par la loi de 1882, n'est pas très conforme, très adapté à la situation actuelle et qu'un instituteur peut refuser; mais, aussi, je crois, ceux qui ont logement lié à des contraintes familiales et qui, de ce fait, ne peuvent accepter le logement offert par l'école.

Je crois que là aussi il doit y avoir une concertation et il me semblerait qu'il serait bon que, puisque cette indemnité devient un droit pour tous ceux qui enseignent, il ne soit pas tenu compte du fait qu'ils soient logés ou non par la commune; car à ce moment-là la collectivité enseignante prendrait le risque de voir un appartement initialement prévu pour elle utiliser par les élus locaux à toute autre fin et loué à d'autres; elle le perdrait.

Ce ne sont là que quelques suggestions, mais il conviendrait, si je peux me permettre d'en faire une autre, d'envisager, à l'initiative de votre ministère, une concertation à laquelle seraient très étroitement associés les élus et les organisations professionnelles.

Je ne voudrais pas pourtant, en espérant ne pas trop dépasser le temps qui me reste imparti, ne rien dire sur la politique générale qui transparaît à travers votre budget.

J'ai été un peu étonné tout à l'heure de l'étonnement de certains des rapporteurs et d'une certaine hargne, presque à vous reprocher une absence de politique. C'est quand même relativement paradoxal car il n'y a pas d'ambiguïté dans la démarche de la gauche; il n'y a pas d'ambiguïté dans votre démarche, monsieur le ministre, et chacun sait bien que votre politique s'inscrit sans ombre vers un développement de l'éducation nationale, de l'enseignement public. Mais elle « prend » ce qui est au moment où nous nous trouvons et il faut quand même avoir l'honnêteté de comparer, l'honnêteté de relativiser.

Votre budget est le premier budget de l'État. Votre budget est celui dont l'augmentation en pourcentage est la plus élevée: elle est plus élevée que celle du budget de l'État lui-même. C'est une réalité et, dans un moment où tout est si difficile, il convient, par simple honnêteté, d'en prendre acte et de le dire. Surtout quand, en pleine croissance, ceux qui, aujourd'hui majorité ici, mais minorité dans le pays, faisaient des budgets qui, c'est vrai, contenaient le développement de l'école publique, conduisaient vers un certain dépérissement et transféraient une partie des fonds publics à un enseignement privé qui, dans une certaine mesure, s'inspirait plus de notions d'élitisme, ou presque, et dans certains cas et dans certaines communes frisait à certains moments le racisme et cherchait à ne pas avoir les ennuis qu'ont les écoles publiques, avec 80 p. 100 de non-Français, avec dix-sept, dix-huit ou une vingtaine de nationalités différentes. Je crois que cela, il faut avoir le courage de le dire. Il ne faut pas avoir honte des choix qu'on a faits à un moment donné. Vous aviez fait, messieurs de la majorité, des choix différents des nôtres, c'est vrai.

Votre politique, aujourd'hui, c'est d'abord une halte à une dégradation, mais, en même temps, et cela aussi, il faut le reconnaître, un respect de la loi votée; et la loi votée, c'est vrai, comporte la loi Guerneur avec ses charges, mais aussi avec ses ombres et ses incertitudes. Et j'entends dire que les communes devraient payer, aujourd'hui, alors que nous disons que puisqu'elles ne sont pas signataires du contrat, et que c'est l'État qui le signe directement, de quel droit leur imposer de payer pour ce qu'elles n'ont pas signé? Il y a, effectivement, une modification importante à apporter à la loi.

Enfin, et surtout, votre démarche, monsieur le ministre, s'inscrit dans un souci scrupuleux de respecter le pluralisme de l'enseignement, d'éviter ces pluralités qui font que chacun s'enferme et s'enfonce dans sa différence au lieu de chercher à les faire s'interpénétrer.

Cela est difficile, c'est vrai. Certains pensent que la lenteur cache des malignités, mais chacun sait que cela est faux. La recherche de solutions non traumatisantes pour donner à l'enfant la liberté essentielle de devenir ce qu'il est et non pas de s'inscrire dans un choix fait par un clan, quelle que soit l'idéologie qui dirige ce clan, est difficile à réussir.

Je crois, monsieur le ministre, que vous êtes, que votre Gouvernement est, que nous sommes sur la bonne voie. Cependant, il conviendrait d'accélérer le pas, de bien définir les objectifs et les moyens d'y arriver. Les efforts déjà faits pour réunir un certain nombre d'informations et d'expériences sont importants. Je ne sais si la consultation-réflexion que vous envisagez et à laquelle a fait allusion notre collègue Billères est un moyen suffisamment rapide. C'est à vous d'en juger. En tout cas, à propos de ce budget et pour bien d'autres raisons, nous vous faisons confiance et nous vous suivrons. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur les travées des radicaux de gauche.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 7 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de Mmes Monique Midy, Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard, MM. Serge Boucheny, Raymond Dumont, Jacques Eberhard, Gérard Ehlers, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Paul Jargot, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar, une proposition de loi tendant à compléter l'article L. 512 du code de la santé publique pour réserver aux pharmaciens la délivrance au public de certaines essences végétales.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 121, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au samedi 4 décembre 1982, à dix heures et à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale [n° 94 et 95 (1982-1983)]. — M. Maurice Bliin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— **Education nationale** (*suite*) :

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial (enseignement scolaire) (rapport n° 95, annexe n° 12) ;

M. René Chazelle, rapporteur spécial (enseignement universitaire) (rapport n° 95, annexe n° 13) ;

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement scolaire) (avis n° 96, tome IV) ;

M. Jean Sauvage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignements supérieurs) (avis n° 96, tome VI) ;

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (éducation physique et sportive) (avis n° 96, tome IX).

Article 73 :

— **Environnement** :

M. Pierre Croze, rapporteur spécial (rapport n° 95, annexe n° 14) ;

M. Richard Pouille, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 97, tome XVII) ;

M. Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 96, tome III).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le samedi 4 décembre 1982, à une heure.*)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOIS.

**Décision du Conseil constitutionnel (n° 82-147 DC
en date du 2 décembre 1982).**

Le Conseil constitutionnel,

Saisi le 23 novembre 1982, dans les conditions prévues à l'article 61, alinéa 2, de la Constitution,

Par MM. Adolphe Chauvin, Philippe de Bourgoing, Charles Pasqua, Louis Virapoullé, Georges Repiquet, Roger Lise, Edmond Valcin, Alphonse Arzel, René Ballayer, Maurice Blin, André Bohl, Roger Boileau, Charles Bosson, Jean-Marie Bouloux, Louis Caiveau, Jean Cauchon, Pierre Ceccaldi-Pavart, Auguste Chupin, Jean Cluzel, Jean Colin, Charles Ferrant, André Fosset, Jean Francou, Jacques Genton, Henri Goetschy, Jean Gravier, Daniel Hoeffel, Rémi Herment, René Jager, Louis Jung, Bernard Laurent, Jean Lecanuet, Bernard Lemarié, Jean Madelain, René Monory, Claude Mont, Jacques Mossion, Dominique Pado, Paul Pillet, Roger Poudonson, Maurice PrévotEAU, André Rabineau, Marcel Rudloff, Pierre Salvi, Jean Sauvage, Pierre Schiélé, Paul Séramy, René Tinant, Raoul Vadepied, Pierre Vallon, Joseph Yvon, Charles Zwicker, Marcel Daunay, Alfred Gerin, Henri Le Breton, Yves Le Cozannet, Marcel Lemaire, Georges Treille, Roland du Luart, Richard Pouille, Jean-Pierre Fourcade, Pierre-Christian Taittinger, Guy Petit, Roland Ruet, Guy de La Verpillière, Jean Puech, Jean-François Pintat, Jules Roujon, Michel Crucis, Jacques Ménard, Bernard Barbier, Jean Bénard-Mousseaux, Paul Guillard, Michel Miroudot, Albert Voilquin, Jacques Larché, Louis Boyer, Louis Martin, Serge Mathieu, Hubert Martin, Pierre Croze, Jean Chérioux, Paul d'Ornano, Adrien Gouteyron, Jacques Chaumont, Marc Bécam, Jean Amelin, Michel Maurice-Bokanowski, Paul Malassagne, Jacques Delong, Henri Belcour, Jean-François Legrand, Jacques Braconnier, Bernard Charles Hugo, Louis Souvet, Michel Alloncle, Christian Poncelet, Amédée Bouquerel, Marc Jacquet, Michel Chauty, Henri Portier, Marcel Fortier, Jacques Moutet, Etienne Dailly, Mme Brigitte Gros, MM. Pierre Jeanbrun, Raymond Soucaret, Jacques Pelletier, Jean-Pierre Cantegrit, *sénateurs*,

Par MM. Michel Debré, Camille Petit, Claude Labbé, Mme Florence d'Harcourt, MM. Michel Cointat, Didier Julia, Claude-Gérard Marcus, Tutaha Salmon, Roger Correze, Bruno Bourg-Broc, François Fillon, Henri de Gastines, Georges Tranchant, Mme Nicole de Hautecloque, MM. Serge Charles, Jean de Lipkowski, Jean-Louis Masson, René La Combe, Maurice Couve de Murville, Jacques Marette, Gabriel Kasperreit, Roland Vuillaume, Jean Falala, Jacques Chirac, Edouard Frédéric-Dupont, Mme Hélène Missoffe, MM. Georges Gorse, Pierre-Bernard Cousté, Jacques Godfrain, Jacques Toubon, Pierre-Charles Krieg, Michel Péricard, Bernard Pons, Alain Peyrefitte, Etienne Pinte, Marc Lauriol, Jean-Louis Goasduff, Yves Lancien, Pierre Muger, Jean-Paul de Rocca-Serra, Roland Nungesser, Philippe Séguin, Jean de Préaumont, Jean Foyer, Georges Delatre, Jacques Chaban-Delmas, Pierre Messmer, Pierre Weisenhorn, Michel Noir, Pierre Bas, Jean-Paul Charié, Jean-Charles Cavallé, Jean Tiberi, Robert Galley, Antoine Gessinger, Jean Valleix, Germain Sprauer, Emile Bizet, Jacques Baumel, Olivier Guichard, Jean Narquin, Lucien Richard, Emmanuel Aubert, Robert-André Vivien, Michel Barnier, Hyacinthe Santoni, Michel Inchauspé, Daniel Goulet, Christian Bergelin, Jean-Claude Gaudin, Jacques Fouchier, Maurice Ligot, Claude Birraux, Albert Brochard, Jacques Dominati, Gilbert Gantier, Paul Pernin, Marcel Bigeard, Germain Gengenwin, Francisque Perrut, Mme Louise Moreau, MM. Pascal Clément, Jacques Blanc, Jacques Barrot, Edmond Alphandéry, Charles Millon, Alain Madelin, Philippe Mestre, Joseph-Henri Maujoui du Gasset, Jean Briane, André Rossinot, René Haby, Claude Wolff, Jean Proriot, Roger Lestas, Pierre Micaux, François d'Harcourt, Yves Sautier, Jean Rigaud, Jean Seitlinger, Marcel Esdras, Victor Sablé, Raymond Barre, Jean-Pierre Soisson, Bernard Stasi, *députés*,

Et par M. Alain Poher, *président du Sénat*,

De demandes d'examen de la conformité à la Constitution du texte de la loi portant adaptation de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion ;

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, notamment les articles figurant au chapitre II du titre II de cette ordonnance ;

Oùï le rapporteur en son rapport ;

Considérant que, pour contester la conformité à la Constitution de la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel, les parlementaires auteurs des saisines soutiennent notamment, d'une part, qu'en substituant au conseil général et au conseil régional une assemblée unique élue à la représentation

proportionnelle dans une circonscription unique, et en créant une nouvelle collectivité territoriale qui supprime le département, la loi viole le principe de l'assimilation des départements d'outre-mer aux départements de la métropole consacré par l'article 72 de la Constitution, d'autre part, que les dispositions de la loi comportent des innovations qui vont au-delà des mesures d'adaptation prévues à l'article 73 de la Constitution ;

Considérant qu'aux termes de l'article 72 de la Constitution « les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les territoires d'outre-mer. Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi. Ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi » ;

Considérant qu'aux termes de l'article 73 de la Constitution « le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'outre-mer peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière » ;

Considérant qu'il résulte de ces articles que le statut des départements d'outre-mer doit être le même que celui des départements métropolitains sous la seule réserve des mesures d'adaptation que peut rendre nécessaires la situation particulière de ces départements d'outre-mer ; que ces adaptations ne sauraient avoir pour effet de conférer aux départements d'outre-mer une « organisation particulière », prévue par l'article 74 de la Constitution pour les seuls territoires d'outre-mer ;

Considérant qu'en confiant la gestion des départements d'outre-mer à une assemblée qui, contrairement au conseil général des départements métropolitains en l'état actuel de la législation, n'assure pas la représentation des composantes territoriales du département, la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel confère à cette assemblée une nature différente de celle des conseils généraux ; qu'ainsi, ces dispositions vont au-delà des mesures d'adaptation que l'article 73 de la Constitution autorise en ce qui concerne l'organisation des départements d'outre-mer ;

Considérant qu'en donnant à cet article une portée qu'il n'a pas, le législateur a méconnu la règle de droit qui définit sa compétence et que, dès lors, la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel doit être déclarée non conforme à la Constitution,

Décide :

Art. 1^{er}. — La loi portant adaptation de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion, est déclarée non conforme à la Constitution.

Art. 2. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 2 décembre 1982.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 3 DECEMBRE 1982

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au *Journal officiel* ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Construction d'une saline en Alsace : conséquences.

9283. — 3 décembre 1982. — **M. Paul Guillard** appelle l'attention de **M. le ministre de l'environnement** sur la menace que l'éventualité de la construction d'une saline en Alsace fait planer sur l'avenir, dans les départements de l'Ouest et notamment la Loire-Atlantique, de la saliculture et des professions pour lesquelles la survie des marais salants est déterminante. Il lui demande si les répercussions, sociales mais aussi écologiques, d'une telle décision ne lui paraissent pas de nature à justifier l'abandon définitif du projet dont il s'agit.

Publicité : utilisation des sosies.

9284. — 3 décembre 1982. — **M. Pierre Jeambrun** demande à **M. le ministre de la consommation** si l'utilisation, à des fins publicitaires, de sosies de très hautes personnalités étrangères (président des Etats-Unis d'Amérique, reine d'Angleterre) ne relève pas des sanctions prévues à l'article 36 de la loi de 1881, sur la presse, qui réprime le « délit d'offense aux chefs d'Etat étrangers et aux chefs de gouvernement étrangers ». Il souhaite connaître quelle suite elle entend réserver à cette affaire qui tombe également sous le coup de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 qui permet « d'appréhender de simples moyens de suggestion susceptibles d'induire en erreur ».

Taxes parafiscales : perception annuelle.

9285. — 3 décembre 1982. — **M. Pierre Jeambrun** relève que le décret n° 82-973 du 17 novembre 1982 prévoit que la taxe parafiscale destinée à alimenter le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale est instituée « à compter du 1^{er} janvier 1983 et pour une durée de deux ans ». Or, l'ordonnance 59-2 du 2 janvier 1959, dispose, dans son article 4, que « l'autorisation de percevoir les impôts est annuelle » et que la « perception des taxes parafiscales, au-delà du 31 décembre de l'année de leur établissement, doit être autorisée, chaque année, par une loi de finances ». Il demande dès lors à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances**, chargé du budget, s'il s'agit d'une erreur d'impression dans le texte du décret du 17 novembre 1982, ou d'une mauvaise interprétation de la loi organique ou, encore, de la naissance d'un nouveau type de décret à valeur supralégislative ?

Entreprise de céramique Beugin : situation.

9286. — 3 décembre 1982. — **M. Raymond Dumont** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, sur la situation de l'entreprise de céramique Beugin dont deux usines sont implantées dans le Pas-de-Calais, l'une à La Comte, l'autre à Aire-sur-la-Lys. Alors que notre pays importe plus des trois quarts des produits céramiques qu'il utilise, cette entreprise prévoit l'arrêt de certaines unités de production et des licenciements. Il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour assurer la reconquête du marché intérieur dans ce domaine et permettre ainsi d'éviter la réduction d'activité et la mise au chômage.

Boulogne : situation d'une entreprise.

9287. — 3 décembre 1982. — **M. Raymond Dumont** fait part à **M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'emploi**, de l'émotion qui s'est emparée de la population boulognaise à l'annonce du licenciement de 132 personnes qui devrait intervenir dans le courant du mois de janvier 1983 à la F.A.O. (anciennement A.P.O.). Déjà plus de quatre-vingts travailleurs effectuent un horaire réduit à trente-deux heures. La direction prétend justifier cette décision par le contenu du carnet de commandes, ce à quoi les syndicats rétorquent que le chiffre d'affaires de la société serait supérieur aux prévisions. Il lui demande s'il compte autoriser ces licenciements et, dans l'affirmative — ce qui serait regrettable —, quelles mesures sociales seraient prises en faveur des éventuels licenciés.

Compagnie royale asturienne des mines : ventualité d'une restructuration.

9288. — 3 décembre 1982. — **M. Raymond Dumont** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, sur l'information parue, dans la presse régionale et selon laquelle la direction de la Compagnie royale asturienne des mines (C.R.A.M.) aurait l'intention d'appliquer un plan de restructuration de l'entreprise qui entraînerait la suppression de 300 emplois d'ici à 1983-1984, dont 243 à l'usine d'Auby, 128 de ces licenciements interviendraient avant la fin de la présente année. L'information parue dans la presse ajoute que la C.R.A.M. bénéficierait d'un prêt participatif de 50 millions de francs et une subvention de 35 millions de francs. Il lui demande donc si ces informations sont exactes. En

cas de réponse affirmative il lui demande s'il ne conviendrait pas d'assortir l'octroi du prêt et de la subvention, d'un engagement de la direction de maintenir au moins le niveau de l'emploi, compte tenu notamment du fait qu'à la suite de la signature d'un contrat de solidarité le nombre des embauches aurait été inférieur à celui des départs et que par ailleurs, selon les organisations syndicales, l'application des trente-neuf heures, de la cinquième semaine de congés et l'institution d'une cinquième équipe rendraient nécessaires la création de cinquante-deux postes de travail supplémentaires.

Aude : conséquences de la tempête de novembre 1982.

9289. — 3 décembre 1982. — **M. Roland Courteau** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur les dégâts causés par la tempête qui a sévi dans le sud de la France et tout particulièrement dans l'Aude les 6 et 7 novembre dernier. Les dégâts sont considérables tant pour ce qui concerne les installations portuaires que les biens publics ou privés, les exploitations d'ostréiculteurs, etc. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour la réparation des dommages.

« Consommateurs Actualités » : étude sur les bons de capitalisation.

9290. — 3 décembre 1982. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les conclusions suivantes d'une étude publiée dans le n° 351 de la revue *Consommateurs Actualités*, relative au « scandale de certains bons de capitalisation ». « 1. Etant donné leur nature particulière, les conditions du démarchage à domicile, formulées par la loi, devraient s'appliquer aux bons de capitalisation, et, de façon générale, à tous les placements : un délai de sept jours de réflexion, sans aucun versement ; 2. Le taux de rendement actuariel annuel devrait figurer sur toute publicité chiffrée relative aux placements, comme seule unité de mesure valable. En effet, les bons de capitalisation ne sont pas toujours soumis à la loi générale de 1966 sur la publicité et l'affichage du taux effectif global qui s'applique aux prêts d'argent ». Il lui demande son avis à ce propos.

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais réglementaires.

PREMIER MINISTRE

N° 69 François Collet ; 182 Henri Caillavet ; 315 Paul Kauss ; 445 Pierre-Christian Taittinger ; 493 Louis Souvet ; 536 Adolphe Chauvin ; 704 Pierre-Christian Taittinger ; 1621 Pierre-Christian Taittinger ; 1867 Pierre-Christian Taittinger ; 1919 Pierre-Christian Taittinger ; 1937 Pierre-Christian Taittinger ; 2521 André Rouvière ; 2746 Raymond Soucaret ; 2954 Pierre-Christian Taittinger ; 3014 Pierre-Christian Taittinger ; 3024 Pierre-Christian Taittinger ; 3088 Bernard-Charles Hugo ; 3291 Pierre-Christian Taittinger ; 3306 Jean Cluzel ; 3575 Charles Ornano ; 3729 Rémi Herment ; 3772 Henri Caillavet ; 3776 Roger Poudonson ; 3785 Marc Bécarn ; 3811 Pierre-Christian Taittinger ; 4234 Pierre-Christian Taittinger ; 4374 Paul Malassagne ; 4519 Roger Poudonson ; 4560 Jean Francou ; 4725 Pierre Salvi ; 4776 François Collet ; 4960 Tony Larue ; 4977 Pierre Schiélé ; 5074 Pierre-Christian Taittinger ; 5126 René Monory ; 5274 Henri Caillavet ; 5400 Pierre-Christian Taittinger ; 5422 Marcel Vidal ; 5739 André Bohl ; 5764 Francis Palmero ; 5997 Tony Larue ; 5933 Raymond Soucaret ; 5980 Jean-Pierre Fourcade ; 5987 Rémi Herment ; 5994 Pierre-Christian Taittinger ; 5996 Pierre-Christian Taittinger ; 6467 Pierre Salvi ; 6474 Maurice PrévotEAU ; 6486 Henri Caillavet ; 6537 Raymond Soucaret ; 6538 Raymond Soucaret ; 6782 Paul Séramy ; 6803 Michel Giraud ; 6849 Paul Malassagne ; 6908 Pierre-Christian Taittinger ; 6942 Pierre-Christian Taittinger ; 6951 Raymond Soucaret ; 6952 Raymond Soucaret ; 7092 André Rabineau ; 7102 Louis Souvet ; 7121 Pierre-Christian Taittinger ; 7126 Francis Palmero ; 7166 Germain Authie ; 7214 Richard Pouille ; 7224 Pierre-Christian Taittinger ; 7243 Pierre-Christian Taittinger ; 7322 André Rabineau ; 7358 André Bohl ; 7485 Raymond Soucaret ; 7589 Pierre Salvi ; 7611 Pierre-Christian Taittinger ; 7682 Albert Voilquin ; 7715 Pierre-Christian Taittinger ; 7716 Pierre-Christian Taittinger ; 7717 Pierre-Christian Taittinger ; 7765 Pierre-Christian Taittinger ; 7901 André Bohl ; 7908 Pierre-Christian Taittinger ; 7909 Pierre-Christian Taittinger ; 8020 Pierre-Christian Taittinger ; 8056 Pierre Bastié.

Rapatriés.

N° 2400 Francis Palmero ; 4824 Francis Palmero ; 4825 Francis Palmero.

AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE NATIONALE

N^{os} 32 Rémi Herment; 58 Paul Séramy; 213 Pierre Vallon; 357 Jean Béranger; 862 Jean Chérioux; 892 P.-Ch. Taittinger; 1003 Pierre Gamboa; 1382 Francisque Collomb; 1503 Jean Colin; 2060 Michel Giraud; 2349 Germain Authié; 3171 P.-Ch. Taittinger; 3244 Roger Poudonson; 3404 Maurice Janetti; 3501 Yves Le Cozannet; 3906 Rémi Herment; 3995 Jean Béranger; 4183 Marie-Claude Beaudeau; 4237 Michel Charasse; 4491 Georges Berchet; 4528 Paul Girod; 4553 P.-Ch. Taittinger; 4755 Victor Robini; 4761 P.-Ch. Taittinger; 4785 Henri Caillavet; 4961 B.-Michel Hugo; 4962 Louis Souvet; 5057 André Rabineau; 5086 Jean Cauchon; 5089 Louis Minetti; 5115 Adolphe Chauvin; 5162 Jacques Carat; 5247 Michel d'Aillières; 5256 Francisque Collomb; 5330 Michel Miroudot; 5356 B.-Charles Hugo; 5382 Jacques Eberhard; 5403 Jean Cluzel; 5404 Jean Cluzel; 5405 Jean Cluzel; 5495 Louis Virapoullé; 5496 Louis Virapoullé; 5586 Francisque Collomb; 5617 Marcel Daunay; 5798 Jean-François Pintat; 5860 Robert Schmidt; 5872 Edouard Le Jeune; 5905 Jean Cauchon; 5916 André Bohl; 5957 Michel Manet; 5976 Jean Chérioux; 5997 P.-Ch. Taittinger; 6072 Danielle Bidard; 6077 Jacques Valade; 6079 Paul Guillard; 6081 Jean Cluzel; 6120 Christian de La Malène; 6155 Germain Authié; 6202 Louis Jung; 6236 Bernard Legrand; 6259 P.-Ch. Taittinger; 6304 Robert Schmidt; 6430 Jean Cauchon; 6531 P.-Ch. Taittinger; 6574 Jean-Pierre Cantegrit; 6586 Henri Caillavet; 6588 Amandée Bouquerel; 6601 Raymond Soucaret; 6728 René Jager; 6789 André Bohl; 6800 Louis Souvet; 6837 Paul Kauss; 6840 Georges Berchet; 6875 Robert Laucournet; 6929 Louis Minetti; 6950 Raymond Soucaret; 6983 Adolphe Chauvin; 7008 Roger Boileau; 7011 René Ballayer; 7084 René Tinant; 7156 Francisque Collomb; 7167 Germain Authié; 7175 P.-Ch. Taittinger; 7176 P.-Ch. Taittinger; 7178 P.-Ch. Taittinger; 7179 P.-Ch. Taittinger; 7190 Lionel Cherrier; 7196 Jean Lecanuet; 7220 Emile Durieux; 7261 Roland du Luart; 7299 Francisque Collomb; 7455 Jacques Valade; 7494 Raymond Soucaret; 7552 Guy Schmaus; 7578 P.-Ch. Taittinger; 7659 Maurice Janetti; 7692 P.-Ch. Taittinger; 7714 Adrien Gouteyron; 7749 Jean Béranger; 7782 P.-Ch. Taittinger; 7840 Jean Cluzel; 7860 P.-Ch. Taittinger; 7932 Jean-Pierre Cantegrit; 7933 Jean-Pierre Cantegrit; 7943 Jean-Pierre Cantegrit; 7986 P.-Ch. Taittinger; 7987 P.-Ch. Taittinger; 7988 P.-Ch. Taittinger; 8012 Jacques Carat; 8024 P.-Ch. Taittinger; 8026 René Tomasini; 8051 P.-Ch. Taittinger; 8061 Jacques Eberhard.

Famille.

N^{os} 4250 Roger Poudonson; 6063 Jean Cluzel; 6735 Louis Le Montagner; 6933 Rémi Herment; 7206 Michel d'Aillières.

Personnes âgées.

N^{os} 4164 René Tomasini; 4450 Bernard Legrand; 6036 Michel Crucis; 6376 Georges Mouly; 7119 Bernard Legrand.

AGRICULTURE

N^{os} 416 Raymond Soucaret; 707 Pierre-Christian Taittinger; 927 Jean Cluzel; 1024 Georges Berchet; 1047 Raymond Soucaret; 1319 Jean Cauchon; 1320 Jean Cauchon; 1496 Raymond Soucaret; 1497 Raymond Soucaret; 1991 Philippe Madrelle; 2092 Jean Cluzel; 2093 Jean Cluzel; 2099 Jean Cluzel; 2243 Stéphane Bonduel; 2244 Stéphane Bonduel; 2245 Stéphane Bonduel; 2348 Michel Miroudot; 2650 Raymond Poirier; 2652 Raymond Poirier; 2660 Jacques Mossion; 2664 Edouard Le Jeune; 2666 Yves Le Cozannet; 2683 Jean Francou; 2732 Roland Courteau; 2750 Serge Mathieu; 2796 Jean-Pierre Blanc; 2946 Roland Courteau; 2978 Georges Mouly; 3385 Pierre-Christian Taittinger; 3827 Marcel Vidal; 4296 Jean Puech; 4304 Raymond Soucaret; 4492 Georges Treille; 4756 Pierre-Christian Taittinger; 4999 Francis Palmero; 5053 Stéphane Bonduel; 5191 Louis Minetti; 5290 Louis Jung; 5320 Marcel Daunay; 5324 Serge Mathieu; 5388 Jean Cluzel; 5402 Jean Cluzel; 5502 Roger Boileau; 5505 Henri Lebreton; 5508 Edouard Le Jeune; 5510 Raymond Poirier; 5628 Raymond Soucaret; 5629 Raymond Soucaret; 5640 Jules Roujon; 5654 Louis Le Montagne; 5665 Serge Mathieu; 5784 Marc Casteix; 5930 Raymond Soucaret; 6006 Jean Cluzel; 6007 Jean Cluzel; 6048 Rémi Herment; 6246 Jean Cluzel; 6299 Stéphane Bonduel; 6316 Pierre-Christian Taittinger; 6329 Marcel Vidal; 6401 René Ballayer; 6403 Jean-Pierre Blanc; 6411 Raymond Bouvier; 6413 Raymond Bouvier; 6420 René Tinant; 6422 Charles Zwickert; 6433 Louis Jung; 6434 René Tinant; 6449 Rémi Herment; 6469 Pierre Salvi; 6492 Raymond Bouvier; 6498 Jacques Mossion; 6558 Raymond Soucaret; 6587 Henri Caillavet; 6670 Georges Mouly; 6682 Henri Caillavet; 6776 Marcel Daunay; 6906 Marcel Vidal; 6972 Raymond Soucaret; 7033 Auguste Chupin; 7225 Pierre-Christian Taittinger; 7275 Raymond Bouvier; 7277 Raymond Bouvier; 7307 Marcel Daunay; 7314 Louis Jung; 7333 Edouard Le Jeune; 7336 Edouard Le Jeune; 7337 Edouard Le Jeune; 7333 Edouard Le Jeune; 7340 Yves Le Cozannet; 7352 François Dubanchet;

7355 Louis Le Montagne; 7359 Jean-Pierre Blanc; 7380 Louis Brives; 7392 Jean Cauchon; 7423 Roger Boileau; 7439 Jean Cluzel; 7512 René Tinant; 7523 Albert Voilquin; 7656 Roland Courteau; 7730 Rémi Herment; 7742 Maurice Janetti; 7762 Henri Caillavet; 7795 Paul Malassagne; 7823 Henri Caillavet; 7853 Pierre Lacour; 7921 Louis Minetti; 7922 Louis Minetti; 7973 Henri Caillavet; 7974 Henri Caillavet; 7980 Bernard Desbrier; 7991 Pierre-Christian Taittinger; 8035 Henri Caillavet.

ANCIENS COMBATTANTS

N^{os} 6584 Henri Caillavet; 7064 Marcel Rudloff; 7273 Auguste Chupin; 7451 Paul Malassagne; 7748 Jacques Valade.

BUDGET

N^{os} 350 Serge Mathieu; 823 Henri Caillavet; 1011 Louis Souvet; 2930 Jean-Pierre Blanc; 3180 Hubert d'Andigné; 3447 Michel Charasse; 3688 Louis Souvet; 3771 Georges Spénale; 3914 Rémi Herment; 4005 Louis de la Forest; 4171 Jacques Chaumont; 4262 Serge Mathieu; 4293 René Chazelle; 4573 André Fosset; 4781 Charles Beaupetit; 4791 Henri Caillavet; 4915 Michel Charasse; 5017 Henri Caillavet; 5062 Pierre Lacour; 5170 Paul Guillard; 5185 Francis Palmero; 5242 Marc Boeuf; 5445 Pierre Salvi; 5468 Marcel Rudloff; 5493 Pierre Vallon; 5529 P.-Chr. Taittinger; 5564 Pierre Lacour; 5620 Henri Caillavet; 5788 Roland du Luart; 5875 Pierre Lacour; 5964 Henri Collette; 5988 Jean Francou; 6032 René Monory; 6078 Octave Bajeux; 6163 Pierre Vallon; 6322 Jacques Chaumont; 6337 P.-Chr. Taittinger; 6379 P.-Chr. Taittinger; 6652 Philippe Madrelle; 6673 Marie-Claude Beaudeau; 6693 André Jouany; 6813 Louis de la Forest; 6833 André Fosset; 6850 Paul Malassagne; 6851 Jean Cluzel; 6859 Roland Courteau; 6921 Maurice Janetti; 6956 Raymond Soucaret; 6994 Charles de Cuttoli; 7090 Paul Jargot; 7109 Pierre Louvot; 7149 Germain Authié; 7151 Germain Authié; 7152 Germain Authié; 7187 P.-Chr. Taittinger; 7210 Henri Caillavet; 7280 Raymond Bouvier; 7300 P. Ceccaldi-Pavard; 7316 Rémi Herment; 7344 Charles Ferrant; 7353 Marcel Daunay; 7365 Louis Cailleau; 7368 Francisque Collomb; 7385 Rémi Herment; 7487 Raymond Soucaret; 7502 Raymond Soucaret; 7504 Raymond Soucaret; 7525 Albert Voilquin; 7546 Emile Didier; 7555 Paul Girod; 7556 Paul Girod; 7557 Paul Girod; 7558 Paul Girod; 7651 Jean Ooghe; 7684 Albert Voilquin; 7694 P.-Chr. Taittinger; 7695 P.-Chr. Taittinger; 7709 Paul Kauss; 7718 P.-Chr. Taittinger; 7719 P.-Chr. Taittinger; 7720 P.-Chr. Taittinger; 7721 P.-Chr. Taittinger; 7728 Jean Geoffroy; 7734 Henri Caillavet; 7741 Georges Mouly; 7746 Henri Caillavet; 7773 P.-Chr. Taittinger; 7774 P.-Chr. Taittinger; 7776 P.-Chr. Taittinger; 7801 Octave Bajeux; 7813 Henri Duffaut; 7818 Henri Belcour; 7825 Henri Caillavet; 7826 Francis Palmero; 7837 Jean Geoffroy; 7852 Pierre Gamboa; 7864 P.-Chr. Taittinger; 7884 Henri Collette; 7885 Henri Collette; 7927 Pierre Perrin; 7931 Raoul Vadepied; 7977 Germain Authié; 7978 Germain Authié; 7993 P.-Chr. Taittinger; 7994 Francis Palmero; 8011 Paul Guillard; 8025 P.-Chr. Taittinger; 8033 Henri Caillavet.

COMMERCE ET ARTISANAT

N^{os} 360 Jean-Pierre Blanc; 5670 Michel Charasse; 5693 Michel Manet; 6119 Roland Courteau; 6192 Pierre-Christian Taittinger; 6581 Henri Caillavet; 6911 Pierre-Christian Taittinger; 7740 Georges Mouly; 8055 Pierre Basié.

COMMUNICATION

N^{os} 429 Pierre-Christian Taittinger; 436 Pierre Salvi; 483 Jean Cluzel; 1704 Jean Cluzel; 1957 Pierre-Christian Taittinger; 3002 Maurice Janetti; 3351 André Bohl; 4196 Jean Cluzel; 4579 Pierre-Christian Taittinger; 4782 Henri Caillavet; 5172 Jean Cluzel; 5173 Jean Cluzel; 5852 Albert Voilquin; 6086 Pierre-Christian Taittinger; 7041 Pierre Ceccaldi-Pavard; 7127 Pierre Virapoullé; 7475 Raymond Soucaret; 7518 Albert Voilquin; 7686 Louis Souvet; 7751 Jean Colin; 7799 François Giacobbi; 7934 Albert Voilquin.

CONSOMMATION

N^{os} 6091 Pierre-Christian Taittinger; 6105 Claude Fuzier; 7471 Pierre Schiélé; 7836 Pierre-Christian Taittinger; 7967 Roger Poudonson; 7983 Raymond Splingard.

COOPERATION ET DEVELOPPEMENT

N^o 7711 Paul Kauss.

CULTURE

N^{os} 7667 Henri Caillavet; 7857 Maurice Janetti; 7861 Pierre-Christian Taittinger; 7957 Pierre-Christian Taittinger; 8007 Michel Maurice-Bokanowski.

DEFENSE

N° 8006 Franck Sérusclat; 8019 Pierre Gamboa; 8031 Jean Amelin.

DROITS DE LA FEMME

N° 5128 Roger Poudonson, 7757 Roland Courteau.

ECONOMIE ET FINANCES

N° 577 Edouard Le Jeune; 615 Pierre-Christian Taittinger; 660 Louis Virapoullé; 696 Louis Virapoullé; 719 Roger Poudonson; 734 Henri Caillavet; 817 Henri Caillavet; 846 Jean Cauchon; 1267 Adrien Gouteyron; 1307 Rémi Herment; 1338 Francisque Collomb; 1383 Francisque Collomb; 1433 René Chazelle; 1440 Pierre-Christian Taittinger; 1471 Camille Vallin; 1586 Pierre-Christian Taittinger; 1634 Pierre-Christian Taittinger; 1777 Pierre-Christian Taittinger; 2026 Adrien Gouteyron; 2063 Marc Bœuf; 2560 Hubert Martin; 2818 Pierre-Christian Taittinger; 2887 Claude Fuzier; 3020 Marc Castex; 3054 Henri Caillavet; 3095 Paul Jargot; 3122 Raymond Soucaret; 3167 Pierre-Christian Taittinger; 3288 Albert Voilquin; 3305 Jacques Valade; 3366 Michel d'Aillières; 3396 Michel Charasse; 3401 Emile Didier; 3448 Michel Charasse; 3449 Michel Charasse; 3584 Pierre-Christian Taittinger; 3598 Marcel Lucotte; 3602 Louis Souvet; 3837 Claude Fuzier; 3848 Bernard Legrand; 3866 André Méric; 3889 Paul Guillard; 3942 Jacques Braconnier; 3985 Pierre-Christian Taittinger; 4210 Raymond Soucaret; 4466 Charles Ornano; 4527 Rémi Herment; 4571 Christian Poncelet; 4652 Jacques Mossion; 4678 Francisque Collomb; 4877 Pierre-Christian Taittinger; 5045 Maurice Prévoté; 5052 Pierre Schiélé; 5055 Jean-Marie Rausch; 5103 Paul Séramy; 5112 Pierre Vallon; 5176 Pierre-Christian Taittinger; 5384 Jean Cluzel; 5479 Louis Virapoullé; 5566 Jean Cauchon; 5635 Michel Maurice-Bokanowski; 5877 Louis Jung; 5934 Raymond Soucaret; 6104 Claude Fuzier; 6400 Pierre-Christian Taittinger; 6485 Henri Caillavet; 6552 Raymond Soucaret; 6553 Raymond Soucaret; 6554 Raymond Soucaret; 6597 Raymond Soucaret; 6624 Pierre-Christian Taittinger; 6645 Pierre-Christian Taittinger; 6646 Pierre-Christian Taittinger; 6739 André Rabineau; 6823 Rémi Herment; 6852 Michel d'Aillières; 6882 Pierre-Christian Taittinger; 6894 Rémi Herment; 6920 François Dubanchet; 6925 Jean Cluzel; 6927 Jean Cluzel; 6928 Jean Cluzel; 6941 Pierre-Charles Taittinger; 6960 Raymond Soucaret; 6982 Raymond Soucaret; 6963 Raymond Soucaret; 7032 Auguste Chupin; 7040 Pierre Ceccaldi-Pavard; 7094 Roger Poudonson; 7099 Louis Jung; 7108 Pierre Vallon; 7110 Pierre Louvot; 7303 Jean Cauchon; 7342 Pierre Lacour; 7371 Pierre Ceccaldi-Pavard; 7372 Alfred Gérin; 7440 Jean Cluzel; 7511 Louis Le Montagner; 7565 Hubert d'Andigné; 7596 Pierre Salvi; 7605 Albert Voilquin; 7614 Pierre-Christian Taittinger; 7693 Pierre-Christian Taittinger; 7712 Christian Poncelet; 7747 Henri Caillavet; 7843 Jean Cluzel; 7911 Pierre-Christian Taittinger; 7918 Henri Belcour; 7946 Maurice Janetti; 7976 Germaine Authié; 7984 Stéphane Bonduel; 8008 Georges Berchet; 8039 Roland Courteau.

EDUCATION NATIONALE

N° 3101 Danielle Bidard; 3993 Marc Bœuf; 4334 Pierre-Christian Taittinger; 4335 Michel Miroudot; 4641 Paul Séramy; 4900 Raymond Soucaret; 4987 René Chazelle; 5085 Jacques Carat; 5163 Marcel Vidal; 5803 Francisque Collomb; 6050 Bernard-Michel Hugo; 6108 Monique Midy; 6561 Jean-Pierre Cantegrit; 6642 Roland Courteau; 6716 Danielle Bidard; 6796 Gérard Delfau; 6816 Louis Minetti; 6853 Roland Courteau; 6855 Roland Courteau; 6946 Gérard Delfau; 6997 Pierre Vallon; 7137 Hélène Luc; 7230 Jacques Valade; 7248 René Chazelle; 7271 Pierre-Christian Taittinger; 7600 Stéphane Bonduel; 7704 Pierre-Christian Taittinger; 7706 Pierre-Christian Taittinger; 7752 Claude Fuzier; 7834 René Chazelle; 7851 Stéphane Bonduel; 7929 Jean Colin; 7948 Pierre Ceccaldi-Pavard; 7949 Pierre Ceccaldi-Pavard; 7951 Pierre-Christian Taittinger; 7952 Pierre-Christian Taittinger; 7970 Pierre-Christian Taittinger; 7971 Pierre-Christian Taittinger; 8015 Jacques Carat; 8028 Rémi Herment; 8034 Maurice Pic.

EMPLOI

N° 462 Brigitte Gros; 572 Jacques Mossion; 1472 Gilbert Baumet; 1656 Pierre-Christian Taittinger; 1982 André Rouvière; 2008 Henri Goetschy; 2275 Guy Schmaus; 2704 Jean Cauchon; 2754 Charles de Cottoli; 2755 Charles de Cottoli; 2939 Jean-François Pintat; 3347 Jean Cauchon; 3387 Pierre-Christian Taittinger; 4355 Pierre Salvi; 4485 Guy de La Verpillière; 4646 Pierre Salvi; 4695 Jean-Marie Bouloux; 4817 Pierre Vallon; 5042 André Bohl; 5068 Pierre Ceccaldi-Pavard; 5581 Rémi Herment; 5688 Francisque Collomb; 5830 Pierre-Christian Taittinger; 5910 Jean-Marie Bouloux; 6110 Michel Giraud; 6190 Pierre Ceccaldi-Pavard; 6448 François Dubanchet; 6470 Pierre Salvi; 6532 Georges Mouly; 6756 Pierre Vallon; 6888 Michel Manet; 7015 Rémi Herment; 7259 Pierre Noé; 7476 Raymond Soucaret; 7479 Raymond Soucaret; 8052 René Chazelle.

ENERGIE

N° 1188 Pierre-Christian Taittinger; 1531 Pierre-Christian Taittinger; 2456 Henri Caillavet; 3375 Henri Collard; 3718 Jean Cauchon; 4318 Pierre-Christian Taittinger; 4658 Jean Lecanuet; 4883 Pierre-Christian Taittinger; 5183 Francis Palmero; 5407 Jean Cluzel; 5530 Pierre-Christian Taittinger; 5992 Pierre-Christian Taittinger; 6135 André Bohl; 6500 Jacques Mossion; 6580 Henri Caillavet; 6638 Pierre Bastié; 6719 Francisque Collomb; 6784 Georges Treille; 6839 Michel Giraud; 6895 René Chazelle; 6988 Lionel Cherrier; 7183 Pierre-Christian Taittinger; 7204 Henri Collard; 7241 Pierre-Christian Taittinger; 7623 André Bohl; 7624 André Bohl; 7632 Jean Mercier; 7633 Jean Mercier; 7702 Pierre-Christian Taittinger; 7703 Pierre-Christian Taittinger; 7725 Pierre-Christian Taittinger; 7833 Pierre-Christian Taittinger; 7990 Pierre-Christian Taittinger; 8041 Louis de la Forest.

ENVIRONNEMENT

N° 3192 Michel Maurice-Bokanowski; 4037 Rémi Herment; 5365 Pierre-Christian Taittinger; 6541 Raymond Soucaret; 6610 Pierre-Christian Taittinger; 6785 Paul Séramy; 7234 Marcel Henry; 7257 Jean-François Pintat; 7404 Roland Courteau; 7658 Maurice Janetti; 7671 Rémi Herment.

FORMATION PROFESSIONNELLE

N° 155 Pierre Vallon; 902 Christian Poncelet; 2874 Jean-François Pintat; 3684 Paul Séramy; 4366 Henri Le Breton; 4633 Louis Virapoullé; 4694 Raymond Bouvier; 5036 Serge Mathieu; 5601 André Rabineau; 6177 Roger Boileau; 7916 Roger Poudonson.

INTERIEUR ET DECENTRALISATION

N° 366 André Bohl; 425 Pierre-Christian Taittinger; 1306 Rémi Herment; 1619 Charles-Edmond Lenglet; 1669 Jean Amelin; 1888 Pierre Salvi; 2123 Jacques Larché; 2396 Pierre Vallon; 2992 Albert Voilquin; 3074 Pierre-Christian Taittinger; 3090 René Jager; 3413 Edmond Valcin; 3580 Georges Berchet; 3613 Georges Berchet; 4489 Georges Mouly; 4562 Jacques Mossion; 4951 Georges Berchet; 5039 Jean-Pierre Blanc; 5044 Roger Boileau; 5809 Francisque Collomb; 5880 Daniel Hoeffel; 5891 Jean Francou; 6067 Philippe Madrelle; 6207 Pierre Salvi; 6240 Marc Bœuf; 6241 Charles Lederman; 6297 Georges Berchet; 6793 Roger Boileau; 6824 Francis Palmero; 6883 Pierre-Christian Taittinger; 7112 Francisque Collomb; 7467 Pierre Salvi; 7469 René Monory; 7489 Raymond Soucaret; 7733 Georges Berchet; 7787 Rémi Herment; 7827 Bernard-Michel Hugo; 7888 Louis Souvet; 7958 Rémi Herment; 7959 Rémi Herment; 7996 Joseph Raybaud; 8010 Henri Belcour; 8048 Henri Caillavet.

Départements et territoires d'outre-mer.

N° 655 Claude Fuzier.

Sécurité publique.

N° 7573 Pierre-Christian Taittinger.

JEUNESSE ET SPORTS

N° 7472 Kléber Malécot.

JUSTICE

N° 7345 Maurice Prévoté; 7394 Jean Cauchon; 7397 Jean Cauchon; 7432 Jean Cauchon; 7433 Jacques Pelletier; 7434 Jacques Pelletier; 7436 Jacques Pelletier; 7437 Jacques Pelletier; 7533 Josy Moinet; 7534 Josy Moinet; 7535 Josy Moinet; 7744 Michel Giraud; 7803 Roger Poudonson; 7822 François Collet; 7886 Henri Collette; 7887 Henri Collette; 7968 Roger Poudonson.

MER

N° 6488 Jacques Valade; 6666 Raymond Spingard; 8042 Louis de La Forest.

PLAN ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N° 567 Jean Sauvage; 1323 André Bohl; 1931 Marcel Vidal; 2647 Raymond Soucaret; 2758 Franck Sérusclat; 3329 Pierre Bastié; 3586 Pierre-Christian Taittinger; 3628 Jean Cluzel; 3662 Jean-Marie Rausch; 3681 René Tinant; 3696 André Rabineau; 3704 Louis Le Montagner; 3819 Jean Cluzel; 4066 Jean Francou; 4067 Louis Jung; 4126 Jean-François Pintat; 4364 Edouard Le Jeune; 4572 Christian Poncelet; 4622 Pierre-Christian Taittinger; 4985 René Chazelle; 5421 Marcel Vidal; 5630 Raymond Soucaret; 6099 Marcel Vidal; 6328 Marcel Vidal; 6471 Maurice Prévoté; 6472 Maurice Prévoté; 6503 Rémi Herment; 6516 Raymond Soucaret; 6517 Raymond Soucaret; 6550 Raymond Soucaret; 6661 Jean Cluzel; 7503 Raymond Soucaret; 7743 Jacques Chaumont; 8047 Henri Caillavet.

P. T. T.

N° 7930 Jean Colin.

RELATIONS EXTERIEURES

N°s 581 Michel Maurice Bokanowski ; 701 Pierre-Christian Taittinger ; 1737 Charles de Cuttoli ; 1923 Pierre-Christian Taittinger ; 2642 Charles de Cuttoli ; 2848 Charles de Cuttoli ; 3005 Max Lejeune ; 3269 Pierre-Christian Taittinger ; 4048 Pierre-Christian Taittinger ; 5098 Jean-Pierre Cantegrit ; 6827 Charles de Cuttoli ; 6829 Charles de Cuttoli ; 6964 Raymond Soucaret ; 7541 Charles de Cuttoli ; 7542 Charles de Cuttoli ; 7999 Paul d'Ornano ; 8050 Charles de Cuttoli.

RECHERCHE ET INDUSTRIE

N°s 242 Pierre Vallon ; 247 Pierre Vallon ; 364 André Bohl ; 430 Pierre-Christian Taittinger ; 827 Henri Caillavet ; 842 Pierre Ceccaldi-Pavard ; 1153 Pierre-Christian Taittinger ; 1194 Pierre-Christian Taittinger ; 1580 Pierre-Christian Taittinger ; 1924 Pierre-Christian Taittinger ; 961 Pierre-Christian Taittinger ; 2049 Jean Lecanuët ; 2052 Raymond Tarcy ; 2280 Pierre Croze ; 2312 Jean Colin ; 2389 Pierre-Christian Taittinger ; 2544 Pierre-Christian Taittinger ; 2698 Pierre-Ceccaldi-Pavard ; 2764 Pierre-Christian Taittinger ; 2819 Pierre-Christian Taittinger ; 2872 Jean-François Pintat ; 2937 Roger Poudonson ; 2961 Pierre-Christian Taittinger ; 3044 Jean Peyrafitte ; 3151 Jean Sauvage ; 3212 Pierre Salvi ; 3248 Jean-François Pintat ; 3257 Pierre-Christian Taittinger ; 3267 Pierre-Christian Taittinger ; 3278 Henri Goetschy ; 3295 Pierre-Christian Taittinger ; 3388 Pierre-Christian Taittinger ; 3389 Pierre-Christian Taittinger ; 3475 Jean-Marie Rausch ; 3629 Jean Cluzel ; 3630 Jean-François Pintat ; 3743 Francis Palmero ; 4031 Robert Schmitt ; 4053 Pierre-Christian Taittinger ; 4064 François Dubanchet ; 4082 Pierre Schiélé ; 4173 Roland Courteau ; 4288 Louis Souvet ; 4379 Pierre Ceccaldi-Pavard ; 4384 Pierre Ceccaldi-Pavard ; 4412 Louis Jung ; 4510 Pierre-Christian Taittinger ; 4511 Pierre-Christian Taittinger ; 4613 Charles de Cuttoli ; 4614 Charles de Cuttoli ; 4653 Georges Lombard ; 4696 Roger Boileau ; 4731 Jacques Delong ; 4871 Christian Poncelet ; 4891 Raymond Soucaret ; 4975 Jean-Marie Rausch ; 4997 Pierre-Christian Taittinger ; 5019 Henri Caillavet ; 5031 Guy Schmaus ; 5352 Jean Béranger ; 5370 Jean Sauvage ; 5380 Louis Souvet ; 5552 Georges Lombard ; 5553 Francisque Collomb ; 5554 Daniel Hoefel ; 5612 Alphonse Arzel ; 5687 Francisque Collomb ; 5749 Pierre-Christian Taittinger ; 5750 Pierre-Christian Taittinger ; 5751 Pierre-Christian Taittinger ; 5801 Francisque Collomb ; 5828 Pierre-Christian Taittinger ; 5902 Pierre Ceccaldi-Pavard ; 5929 Raymond Soucaret ; 6022 Henri Goetschy ; 6049 Jacques Eberhard ; 6148 Francisque Collomb ; 6184 Jean Cauchon ; 6187 Pierre Ceccaldi-Pavard ; 6196 Auguste Chupin ; 6209 André Rabineau ; 6217 Louis Le Montagner ; 6218 Yves Le Cozannet ; 6335 Louis Longequeue ; 6340 Pierre-Christian Taittinger ; 6476 Pierre Ceccaldi-Pavard ; 6484 Henri Caillavet ; 6551 Raymond Soucaret ; 6593 Rolande Perlican ; 6692 Raymond Dumont ; 6912 Pierre-Christian Taittinger ; 6918 Marie-Claude Beaudeau ; 6922 Jacques Carat ; 6953 Raymond Soucaret ; 6992 Danielle Bidard ; 7036 Raymond Spingard ; 7103 Louis Souvet ; 7120 Pierre-Christian Taittinger ; 7213 Jacques Carat ; 7226 Pierre-Christian Taittinger ; 7232 Jean Béranger ; 7244 Pierre-Christian Taittinger ; 7288 Henri Caillavet ; 7369 Francisque Collomb ; 7417 Roger Poudonson ; 7443 Christian Poncelet ; 7498 Raymond Soucaret ; 7501 Raymond Soucaret ; 7519 Albert Voilquin ; 7529 Paul Jargot ; 7553 Guy Schmaus ; 7689 Louis Souvet ; 7699 Pierre-Christian Taittinger ; 7808 Roger Poudonson ; 7812 André Rouvière ; 7819 Jean Lecanuët ; 7865 Pierre-Christian Taittinger ; 7892 Jacques Eberhard ; 7936 Henri Belcour.

SANTÉ

N°s 855 René Ballayer ; 2835 Jean Cluzel ; 2859 Pierre-Christian Taittinger ; 2997 Michel Miroudot ; 3162 Georges Berchet ; 3576 Stéphane Bonduel ; 3670 Henri Caillavet ; 3806 Roger Poudonson ; 4191 Pierre-Christian Taittinger ; 4843 Pierre-Christian Taittinger ; 4969 Camille Vallin ; 5108 Pierre Vallon ; 5326 Serge Mathieu ; 5329 Michel Miroudot ; 5522 Jean Francou ; 5961 Michel Manet ; 5962 Michel Manet ; 6323 Michel Giraud ; 6344 Michel Darras ;

6377 Jean Colin ; 6591 Henri Caillavet ; 6791 André Bohl ; 7020 Henri Goetschy ; 7270 Pierre-Christian Taittinger ; 7453 Jean Cluzel ; 7461 Louis Longequeue ; 7559 Jean-François Pintat ; 7586 Pierre Vallon ; 7591 Pierre Merli ; 7608 Albert Voilquin ; 7756 Roland Courteau ; 7779 Pierre-Christian Taittinger ; 7792 Jean-François Pintat ; 7817 Paul Malassagne ; 7829 René Chazelle ; 7877 Michel Giraud ; 7942 Georges Mouly.

TEMPS LIBRE

N°s 218 Pierre Vallon ; 219 Pierre Vallon ; 270 Adrien Gouteyron ; 4090 Pierre Vallon ; 5177 Pierre-Christian Taittinger ; 6848 Paul Malassagne ; 7367 Louis Caiveau ; 7401 Raymond Bouvier ; 7402 Rémi Herment ; 7446 Louis Le Montagner ; 7739 René Chazelle ; 7904 Roger Boileau.

TOURISME

N°s 4488 Paul Malassagne ; 5817 Pierre Vallon ; 5821 Pierre Vallon ; 5822 Pierre Vallon ; 6171 Pierre Vallon ; 6172 Pierre Vallon ; 6699 Paul Malassagne.

TRANSPORTS

N°s 465 Brigitte Gros ; 1191 Pierre-Christian Taittinger ; 1805 Henri Goetschy ; 2266 Marcel Daunay ; 2989 Albert Voilquin ; 3372 Jean Chérioux ; 3646 Marie-Claude Beaudeau ; 3796 Pierre-Christian Taittinger ; 4286 Rémi Herment ; 4411 Pierre Noé ; 4438 Roger Poudonson ; 4563 Claude-Edmond Lenglet ; 4655 Edouard Le Jeune ; 4704 Pierre-Christian Taittinger ; 4821 Pierre Vallon ; 4846 Pierre-Christian Taittinger ; 5269 Pierre-Christian Taittinger ; 5337 Raymond Spingard ; 5338 Raymond Spingard ; 5383 Jean Cluzel ; 5411 Francis Palmero ; 5433 Pierre-Christian Taittinger ; 5519 Pierre Bastié ; 5655 Georges Mouly ; 5717 Raymond Spingard ; 5800 Francisque Collomb ; 6041 Marc Bœuf ; 6044 Roger Lise ; 6093 Pierre-Christian Taittinger ; 6229 Paul Séramy ; 6260 Jean-François Pintat ; 6263 Jacques Valade ; 6331 Henri Duffaut ; 6349 Rémi Herment ; 6365 Georges Berchet ; 6578 Louis Longequeue ; 6607 Pierre-Christian Taittinger ; 6675 Bernard-Michel Hugo ; 6822 Hubert d'Andigné ; 6826 Bernard-Michel Hugo ; 6873 Pierre Perrin ; 7116 Raymond Spingard ; 6924 Jean Cluzel ; 7310 Francisque Collomb ; 7410 Pierre-Christian Taittinger ; 7528 Albert Voilquin ; 7530 Jean Cluzel ; 7550 Charles-Edmond Lenglet ; 7574 Pierre-Christian Taittinger ; 7575 Pierre-Christian Taittinger ; 7576 Pierre-Christian Taittinger ; 7640 Rémi Herment ; 7646 Roland du Luart ; 7661 Raymond Spingard ; 7662 Raymond Spingard ; 7663 Raymond Spingard ; 7664 Robert Pontillon ; 7665 Jean-Marie Rausch ; 7666 Pierre Lacour ; 7668 Henri Caillavet ; 7726 Paul Robert ; 7753 Claude Fuzier ; 7790 Rémi Herment ; 7828 Kléber Malécot ; 7849 Jean Colin ; 7858 Marc Bœuf ; 7866 Pierre-Christian Taittinger ; 7867 Pierre-Christian Taittinger ; 7889 Robert Pontillon ; 7902 Raymond Bouvier ; 8038 Louis de la Forest.

TRAVAIL

N°s 382 Louis Le Montagner ; 1880 Roger Poudonson ; 2139 Pierre Salvi ; 4917 Michel Charasse ; 5436 Pierre-Christian Taittinger ; 5664 Georges Berchet ; 6203 Louis Jung ; 6237 Louis Boyer ; 6271 Pierre Bastié ; 6447 Pierre Noé ; 6466 Pierre Vallon ; 6519 Raymond Soucaret ; 6871 René Chazelle ; 6948 Raymond Soucaret ; 7274 Auguste Chupin ; 7283 Jean Colin ; 7384 Rémi Herment ; 7390 Jean Cauchon ; 7464 Pierre Salvi ; 7585 André Bohl ; 7848 Charles-Edmond Lenglet ; 7897 Pierre Schiélé ; 7898 René Schiélé ; 7940 Louis Longequeue ; 7972 Henri Caillavet ; 8032 Louis Longequeue ; 8060 André Rouvière.

URBANISME ET LOGEMENT

N°s 5595 Pierre Vallon ; 5596 Pierre Vallon ; 5889 Jean Francou ; 6165 Pierre Vallon ; 6201 Rémi Herment ; 6491 Pierre Salvi ; 6710 André Fosset ; 6745 Jean Madelain ; 6904 Rémi Herment ; 7087 Paul Séramy ; 7347 Maurice Prévotau ; 7439 Maurice Prévotau ; 7395 Jean Cauchon ; 7416 André Fosset ; 7435 Jacques Pelletier ; 7457 Roger Poudonson ; 7465 Pierre Salvi ; 7536 Josy Moïnet ; 7639 Rémi Herment ; 7755 Claude Fuzier ; 7791 Marc Bécam ; 7793 Serge Mathieu ; 7820 Louis Longequeue ; 7833 René Chazelle ; 7871 Gilbert Baumet ; 7894 Pierre Vallon.

Le Numéro : 2 F.